

Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 « Oiseaux »

Document d'objectifs Natura 2000

Zone de Protection Spéciale

FR 9410113 « Forêts territoriales de Corse »

TOME 1

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Opérateur local

Office National des Forêts



Table des matières

Préambule	8
Note méthodologique	8
Introduction	10
1. PRESENTATION DU SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	12
1.1 Fiche d'identité du site FR 9410113 « Forêts territoriales de Corse »	12
1.2 Etat du foncier	15
2. Les outils de préservation et de gestion	16
2.1 Les zonages réglementaires	16
2.2 La gestion des forêts publiques	19
2.2.1 La politique environnementale au sein des forêts publiques	19
2.2.2 La sittelle corse et les habitats forestiers associés	21
2.2.2.1 La DiA « Arbres favorables à la biodiversité » ou DiA « arbres bio » (2014)	21
2.2.2.2 La DiA « Ilots de vieux bois » (2016)	23
2.2.2.3 Le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la sittelle corse 2017 – 2026	23
2.3 La politique régionale de prévention des incendies	24
2.3.1 Le PPFENI	24
2.3.2 Les Zones d'Appui à la Lutte (ZAL)	24
2.3.3 Les Coupures Actives (CA)	26
2.3.4 La mise en autorésistance des peuplements forestiers	27
3. LES ESPECES D'OISEAUX A L'ORIGINE DU CLASSEMENT DE LA ZPS	28
3.1 La sittelle corse (<i>Sitta whiteheadi</i>)	28
3.2 L'autour des palombes cyrno-sarde (<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>)	32
3.3 L'aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	35
3.4 Le gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	38
3.5 Le faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	41
4. LES HABITATS NATURA 2000	43
5. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES FORETS COMPOSANT LA ZPS	46
5.1 L'UNITE « FORETS TERRITORIALES D'AITONE ET LONCA »	46
5.1.1 Caractéristiques générales de l'unité	46
5.1.2 Etat du foncier	48
5.1.3 Caractéristiques écologiques	49
5.1.4 Les habitats	49
5.1.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	50
5.1.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Lonca	50
5.1.5.2 L'aménagement de la forêt territoriale d'Aitone	51
5.1.5.3 La PRMF de Lonca - Serriera – Aitone	53
5.1.5.4 Le DocOb de la ZSC 9400576 « Massif du Cintu » – sous partie Aitone-Valduniellu	54
5.1.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	54
5.1.7 Les activités socio-économiques	57
5.1.7.1 Agriculture et élevage	57
5.1.7.2 La chasse	57
5.1.7.3 La pêche	57
5.1.7.4 Les activités de pleine nature	57

5.1.8 Synthèse pour l'unité « Forêts territoriales d'Aitone et Lonca »	58
5.2 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE BAVELLA SAMBUCU »	62
5.2.1 Caractéristiques générales de l'unité	62
5.2.1 Caractéristiques écologiques	64
5.2.2 Les habitats	64
5.2.3 Les plans de gestion en vigueur sur le site	67
5.2.3.1 L'aménagement forestier	67
5.2.3.2 Le DocOb de la ZSC n° FR9400603 « Rivière de la Solenzara »	70
5.2.3.3 La PRMF du massif de Bavella	71
5.2.4 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	71
5.2.5 Les activités socio-économiques	74
5.2.5.1 Agriculture et élevage	74
5.2.5.2 La chasse	74
5.2.5.3 La pêche	74
5.2.5.4 Les activités de pleine nature	74
5.2.6 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Bavella - Sambuccu »	76
5.3 L'UNITE « FORETS DE BONIFATU ET CALENZANA MONCALE »	79
5.3.1 Caractéristiques générales de l'unité	79
5.3.2 Etat du foncier	81
5.3.3 Caractéristiques écologiques	81
5.3.4 Les habitats	81
5.3.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	83
5.3.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Bonifatu	83
5.3.5.2 L'aménagement de la forêt communale de Calenzana Moncale	83
5.3.5.3 La PRMF de Bonifatu	83
5.3.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	85
5.3.7 Les activités socio-économiques	87
5.3.7.1 Agriculture et élevage	87
5.3.7.2 La chasse	87
5.3.7.3 La pêche	87
5.3.7.4 Les activités de pleine nature	87
5.3.8 Synthèse pour l'unité « Forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale »	88
5.4 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU FANGU »	91
5.4.1 Caractéristiques générales de l'unité	91
5.4.2 Etat du foncier	93
5.4.3 Caractéristiques écologiques	93
5.4.4 Les habitats	93
5.4.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	95
5.4.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale du Fangu	95
5.4.5.2 Le projet d'extension de la Réserve Biologique Intégrale du Fangu	96
5.4.5.3 La PRMF de la vallée du Fangu	97
5.4.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	97
5.4.7 Les activités socio-économiques	98
5.4.7.1 Agriculture et élevage	98
5.4.7.2 La chasse	98
5.4.7.3 La pêche	99
5.4.7.4 Les activités de pleine nature	99
5.4.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Fangu »	99

5.5 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE L'OSPEDALE»	102
5.5.1 Caractéristiques générales de l'unité	102
5.5.2 Etat du foncier	104
5.5.3 Caractéristiques écologiques	104
5.5.4 Les habitats	104
5.5.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	105
5.5.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de L'Ospedale	105
5.5.5.2 Les études PRMF	109
5.5.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	110
5.5.7 Les activités socio-économiques	111
5.5.7.1 Agriculture et élevage	111
5.5.7.2 La chasse	111
5.5.7.3 La pêche	111
5.5.7.4 Les activités de pleine nature	112
5.5.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de L'Ospedale	112
5.6 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE LIBIU »	115
5.6.1 Caractéristiques générales de l'unité	115
5.6.2 Etat du foncier	117
5.6.3 Caractéristiques écologiques	117
5.6.4 Les habitats	117
5.6.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	118
5.6.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Libiu	118
5.6.5.2 Le PLPI Cruzzini – vallée de Guagnu	119
5.6.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	119
5.6.7 Les activités socio-économiques	120
5.6.7.1 Agriculture et élevage	120
5.6.7.2 La chasse	120
5.6.7.3 La pêche	120
5.6.7.4 Les activités de pleine nature	121
5.6.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Libiu »	121
5.7 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE MARMANU»	123
5.7.1 Caractéristiques générales de l'unité	123
5.7.2 Etat du foncier	124
5.7.3 Caractéristiques écologiques	124
5.7.4 Les habitats	124
5.7.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	126
5.7.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Marmanu	126
5.7.5.2 Le PLPI de Ghisoni	128
5.7.5.3 La PRMF de Vizzavona - Ghisoni	128
5.7.6 L'incendie du 27 octobre 2017	129
5.7.7 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	130
5.7.8 Les activités socio-économiques	131
5.7.8.1 Agriculture et élevage	131
5.7.8.2 La chasse	131
5.7.8.3 La pêche	131
5.7.8.4 Les activités de pleine nature	131
5.7.9 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Marmanu »	132
5.8 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU MELU»	135
5.8.1 Caractéristiques générales de l'unité	135

5.8.2 Etat du foncier	137
5.8.3 Caractéristiques écologiques	137
5.8.4 Les habitats	137
5.8.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	139
5.8.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Melu	139
5.8.5.2 Le PLPI du massif Niolu - Corté	141
5.8.5.3 La PRMF de Restonica - Tavignanu	141
5.8.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	142
5.8.7 Les activités socio-économiques	145
5.8.7.1 Agriculture et élevage	145
5.8.7.2 La chasse	145
5.8.7.3 La pêche	145
5.8.7.4 Les activités de pleine nature	145
5.8.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Melu »	146
5.9 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE PINETA»	148
5.9.1 Caractéristiques générales de l'unité	148
5.9.2 Caractéristiques écologiques	149
5.9.3 Les habitats	149
5.9.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site	151
5.9.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Pineta	151
5.9.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	154
5.9.6 Les activités socio-économiques	156
5.9.6.1 Agriculture et élevage	156
5.9.6.2 La chasse	156
5.9.6.3 La pêche	156
5.9.6.4 Les activités de pleine nature	157
5.9.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale Pineta »	157
5.10 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE PINETU»	160
5.10.1 Caractéristiques générales de l'unité	160
5.10.2 Caractéristiques écologiques	162
5.10.3 Les habitats	162
5.10.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site	164
5.10.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Pinetu	164
5.10.4.2 Le PLPI du massif de la Casaluna	165
5.10.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	165
5.10.6 Les activités socio-économiques	166
5.10.6.1 Agriculture et élevage	166
5.10.6.2 La chasse	166
5.10.6.3 Les activités de pleine nature	167
5.10.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Pinetu »	167
5.11 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE ROSPA SORBA»	168
5.11.1 Caractéristiques générales de l'unité	168
5.11.2 Statuts de protection en vigueur et état du foncier	170
5.11.3 Caractéristiques écologiques	170
5.11.4 Les habitats	170
5.11.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	171
5.11.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Rospa Sorba	171
5.11.5.2 Le DocOb du site ZSC FR 9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »	174
5.11.5.3 La PRMF de Vizzavona Ghisoni	175

5.11.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	175
5.11.7 Les activités socio-économiques	177
5.11.7.1 Agriculture et élevage	177
5.11.7.3 La pêche	177
5.11.7.4 Les activités de pleine nature	177
5.11.8 Synthèse pour l'unité « forêt territoriale de Rospa Sorba »	178
5.12 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE TARTAGINE MELAGHJA »	180
5.12.1 Caractéristiques générales de l'unité	180
5.12.2 Caractéristiques écologiques	182
5.12.3 Les habitats	182
5.12.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site	185
5.12.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Tartagine Melaghja	185
5.12.4.2 Le plan de gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Tartagine	187
5.12.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	188
5.12.6 Les activités socio-économiques	190
5.12.6.1 Agriculture et élevage	190
5.12.6.2 La chasse	190
5.12.6.3 La pêche	190
5.12.6.4 Les activités de pleine nature	190
5.12.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Tartagine »	191
5.13 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU TAVIGNANU »	193
5.13.1 Caractéristiques générales de l'unité	193
5.13.2 Statuts de protection en vigueur et état du foncier	195
5.13.3 Caractéristiques écologiques	195
5.13.4 Les habitats	195
5.13.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site	196
5.13.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale du Tavignanu	196
5.13.5.2 La PRMF Restonica – Tavignanu	198
5.13.5.3 Le DocOb de la ZSC FR9400578 Massif du Rotondo	198
5.13.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	198
5.13.7 Les activités socio-économiques	200
5.13.7.1 Agriculture et élevage	200
5.13.7.2 La chasse	200
5.13.7.3 La pêche	200
5.13.7.4 Les activités de pleine nature	200
5.13.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Tavignanu »	201
5.14 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE VALDUNIELLU »	203
5.14.1 Caractéristiques générales de l'unité	203
5.14.2 Caractéristiques écologiques	205
5.14.3 Les habitats	205
5.14.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site	207
5.14.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Valduniellu	207
5.14.4.2 La PRMF de Valduniellu	208
5.14.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site	209
5.14.6 Les activités socio-économiques	211
5.14.6.1 Agriculture et élevage	211
5.14.6.2 La chasse	211
5.14.6.3 La pêche	211
5.14.6.4 Les activités de pleine nature	211

5.14.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Valduniellu »	212
6. LES CONTRAINTES POTENTIELLES SUR LES ESPECES ET LEURS HABITATS	214
6.1 LE RISQUE INCENDIE (CODES FSD : J01 ET L09)	214
6.2 LA GESTION FORESTIERE (CODES FSD : B, B02.02 ET B02.04)	215
6.2.1 L'adéquation Documents d'objectifs Natura 2000 et aménagements forestiers	215
6.2.2 La planification forestière et la mobilisation des bois	215
6.2.2.1 La politique forestière régionale	215
6.2.2.2 La mobilisation des bois	216
6.3. LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (code FSD : G01.02 et G01.03)	222
6.4 LA CHASSE	223
6.5 LES MENACES D'ORDRE PHYTOSANITAIRE	223
6.5.1 Matsuococcus feytaudi	224
6.5.2 Les enjeux de la veille sanitaire	225
7. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE POUR L'ENSEMBLE DES UNITES	
COMPOSANT LA ZPS	226
7.1 SYNTHÈSE DES EFFECTIFS DES ESPECES D'OISEAUX PRIORITAIRES	226
7.2 SYNTHÈSE DES FACTEURS DE CONTRAINTE POTENTIELLE	232
7.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX	233
Principales références bibliographiques	243

Préambule

Le présent document d'objectifs dresse un diagnostic du site Natura 2000 FR9410113 « Forêts Territoriales de Corse ». La classification du site en tant que ZPS concerne principalement trois espèces : la sittelle de Corse, l'Autour des palombes cyrno-sarde et l'Aigle royal.

Toutefois, bien que non cités par le FSD du site, les espèces telles le gypaète barbu et le faucon pèlerin sont aussi prises en compte dans le document.

Le site FR9410113 a la particularité d'être composé de seize massifs forestiers (dont l'altitude varie entre 200 et 2 057 mètres), et répartis sur la Corse (9 en Haute Corse et 7 en Corse du Sud), pour une superficie totale de 13 223 ha.

Le diagnostic fournira aux acteurs du site un état des lieux des caractéristiques humaines et naturelles et proposera des mesures de gestion adaptées à la préservation et la protection des oiseaux concernés par la ZPS.

Note méthodologique

Le diagnostic s'appuie sur une analyse des facteurs écologiques et socio-économiques pour chaque unité composant la ZPS « Forêts territoriales de Corse ». Ces unités représentent, pour leur grande majorité, une forêt territoriale. Dans certains cas, des unités regroupent plusieurs entités distinctes par soucis de cohérence spatiale ou de gestion (unité « forêts territoriales d'Aitone et Lonca, unité « forêts de Bonifatu et Calenzana-Moncale »).

Par ailleurs, l'inventaire et l'analyse des facteurs écologiques et socio-économiques de chaque site, associés aux populations des 3 espèces d'oiseaux prioritaires au regard de la ZPS (autour des palombes cyrno-sarde, sittelle corse et aigle royal) conduisent à la définition des enjeux de gestion et des domaines d'action à développer en vue de la mise en œuvre future du document d'objectifs.

Concernant l'inventaire et l'analyse des facteurs écologiques et socio-économiques

La ZPS concerne seize massifs forestiers publics bénéficiant du régime forestier. Ainsi, les bases de données de référence sont les documents d'aménagements forestiers. Dans ces documents, sont réalisés les inventaires et les présentations des facteurs biotiques, abiotiques et aussi socio-économiques pour chaque forêt concernée. Tous les documents d'aménagement forestiers utilisés comme support sont dans une phase de mise en œuvre à la date de rédaction du présent document.

D'autres documents de gestion et de planification (DocOb, PLPI, PRMF,...) sont présentés dès lors que leur périmètre d'application entre en interaction avec la ZPS.

Le croisement des caractéristiques écologiques de chaque unité (essentiellement les habitats) avec les activités socio-économiques identifiées et les effectifs d'oiseaux dans ou à proximité immédiate permettent de quantifier, pour chaque unité :

- l'importance des facteurs de contraintes potentielles sur l'avifaune
- l'enjeu de gestion pour chacune des 3 espèces d'oiseaux prioritaires

L'évaluation de ces deux types de paramètres se fait suivant 5 graduations :

nul	faible	moyen	fort	très fort

Concernant les effectifs des espèces d'oiseaux prioritaires

Les données concernant l'avifaune proviennent pour partie de la BDN (Base de Données Naturaliste) de l'ONF. Elle est alimentée à la fois par les données saisies par les personnels de l'ONF, par les données fournies par des prestataires contractuels ou partenaires dans le cadre de plans nationaux ou régionaux, et par les données provenant de la base de données OGREVA de la DREAL de Corse.

Chaque donnée est ainsi identifiée au minimum par l'espèce concernée, sa localisation, son auteur et l'année de la prise de donnée.

Pour chaque unité de la ZPS, les effectifs des populations de sittelle corse, d'autour des palombes, d'aigle royal, de gypaète barbu et de faucon pèlerin, sont issues de données extraites de la BDN et, pour certaines (aigle royal) fournies par le PNRC. La présence de ces espèces, et par conséquent leurs effectifs, varient d'un site à l'autre ; certaines espèces ne sont pas directement recensées dans les périmètres de la ZPS.

Pour l'aigle royal, l'estimation du nombre de couples à prendre en compte pour chaque unité de ZPS est basée sur le principe des Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) définies dans le cadre du PNA en faveur du gypaète barbu ; leur objectif est d'assurer la préservation et la quiétude des sites de nidification. En l'absence d'autres documents de référence, et dans l'attente du futur Plan Régional d'Action (PRA) en faveur de l'aigle royal, ces ZSM pourront s'appliquer aussi aux sites d'aigle royal.

Ainsi, pour chaque donnée (territoire ou site de nidification) recensée dans la base de données régionale (PNRC, 2018), deux périmètres de 500 et 1000 m ont été réalisées, correspondant à une zone cœur et une zone tampon. Ces distances pourront, le cas échéant, être adaptées en fonction de la topographie des sites.

Introduction

Qu'est-ce que Natura 2000 (d'après <http://www.developpement-durable.gouv.fr>)

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 25 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive « Habitats/Faune/Flore » de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs

Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

La démarche française :

La Commission européenne a laissé aux Etats membres le choix de la procédure, que ce soit pour l'identification des sites ou les modes de gestion à adopter.

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la concertation : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site.

La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (Copil) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

En 2011, la phase de désignation (1753 sites couvrant 12,5 % du territoire métropolitain) et de mise en place des outils de gestion est quasi achevée. Les contestations virulentes du passé exprimées par certains partenaires sont apaisées. Le travail exceptionnel suscité par Natura 2000 a inspiré des réponses concrètes et adaptées au contexte social et économique de notre pays.

Les chiffres clés (d'après <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chiffres-cles-du-reseau-Natura.html>):

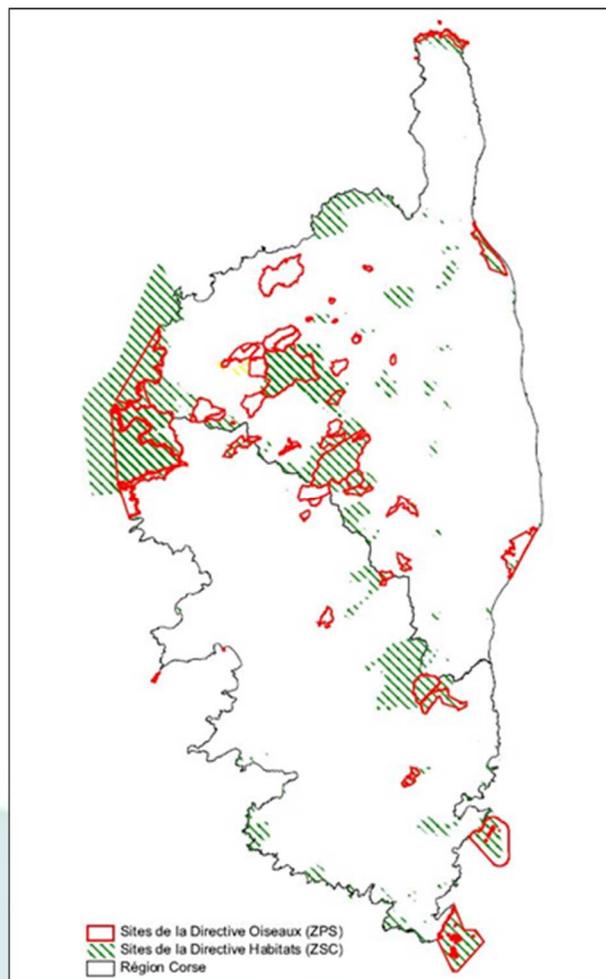
Actuellement, il existe 30 268 sites Natura 2000 en Europe pour une superficie de 113 millions d'hectares.

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 758 sites (source : baromètre N2000 – déc. 2013) couvrant 13 % du territoire terrestre métropolitain, dont :

- ❖ 1 510 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats
- ❖ 473 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux

92 sites Natura 2000 sont présents en Corse (*INPN, 2018*), répartis sur les deux départements, dont :

- ✚ 20 sites au titre de la Directive Oiseaux (114 020 ha / 13,02 % du territoire insulaire)
- ✚ 72 sites au titre de la Directive Habitats - Faune – Flore (54 272 ha / 6,2 % du territoire insulaire)



Carte n° 1 : Localisation des sites Natura 2000 en Corse

1. PRESENTATION DU SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.1 FICHE D'IDENTITE DU SITE FR 9410113 « FORETS TERRITORIALES DE CORSE »

(D'après <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9410113> / mise à jour : 28/02/2006)

- Type : **A (ZPS)** – Superficie : **13 223 ha** (surface SIG : 13 244 ha)
- Code du site : **FR9410113**
- Appellation du site : **Forêts Territoriales de Corse**
- Dates de désignation / classement : **ZPS (arrêté en vigueur : 26/10/2004)**
- Maître d'ouvrage : **Collectivité de Corse**
- Localisation du site : **Région Corse**

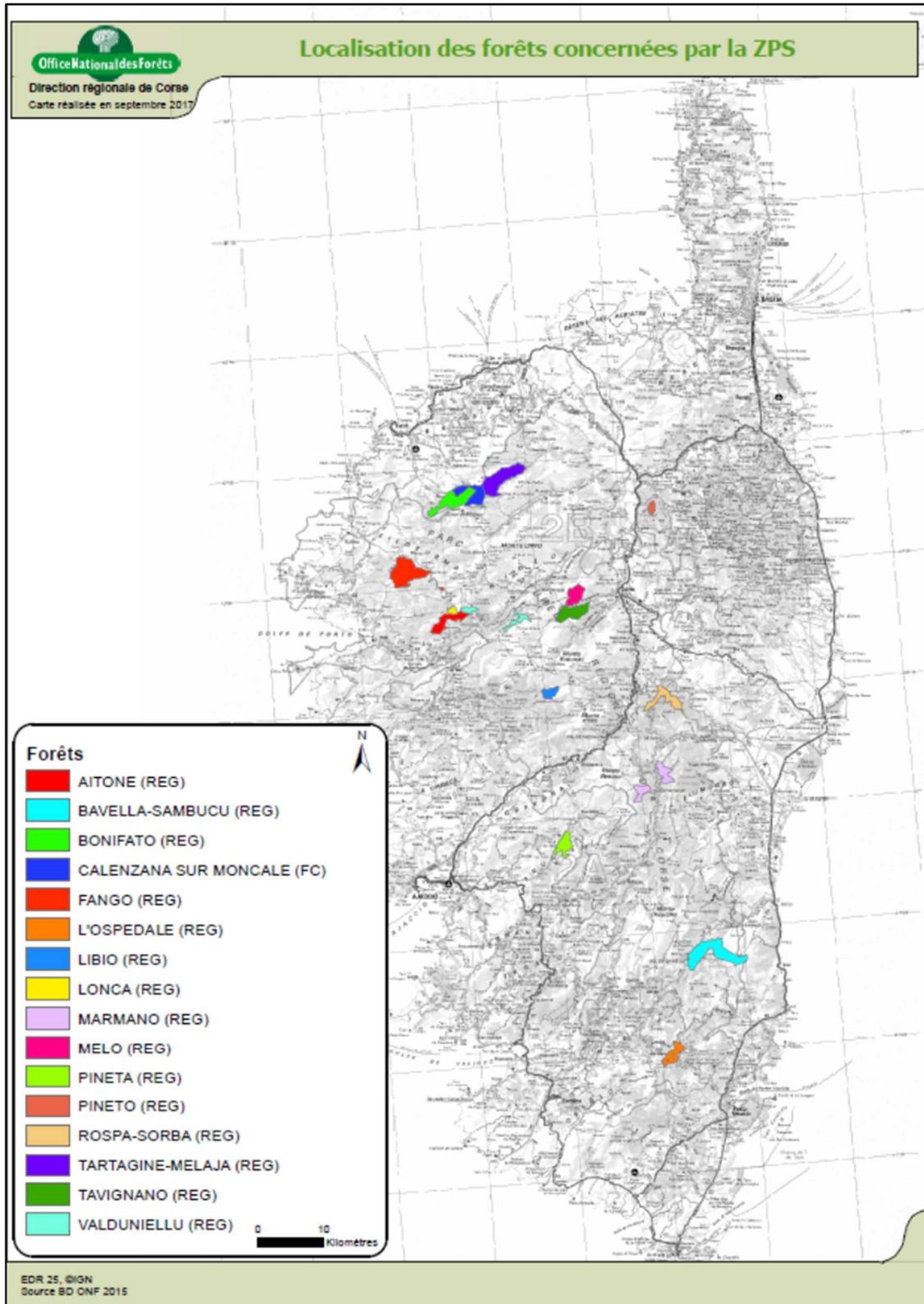
Département : Corse-du-Sud (26%)

Communes : Bastelica, Carbini, Evisa, Guagno, Palneca, Porto-Vecchio, Quenza, Sari-Solenzara, Zonza

Département: Haute-Corse (74%)

Communes : Aiti, Albertacce, Calacuccia, Calenzana, Corscia, Corte, Gavignano, Ghisoni, Manso, Mausoleo, Muracciole, Noceta, Olmi-Cappella, Pietroso, Rospigliani, Saliceto, Vezzani

- Préfet coordinateur : **Mme La Préfète de Corse**
- Président du comité de pilotage : **M. Le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, Conseiller exécutif**
- Opérateur : **Office National des Forêts**



Carte n°2 : localisation de la ZPS 9410113 au niveau régional

REG : pour forêts des collectivités régionales = forêts territoriales / FC : forêt communale

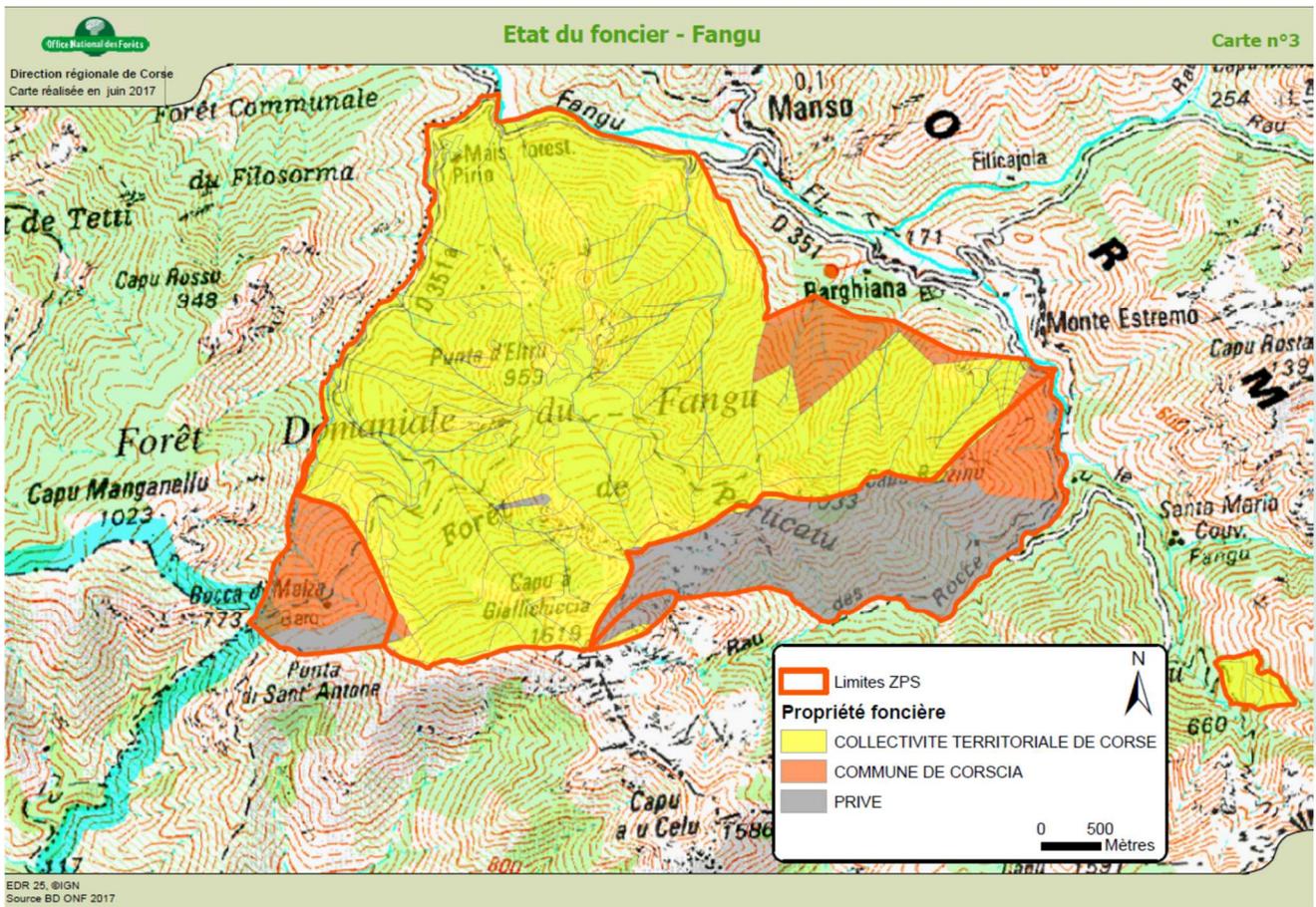
Unités ZPS	Communes de localisation ZPS	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Aitone	Evisa	2 398	707	29%
Lonca		760	128	17%
Bavella – Sambuccu	Quenza – Sari Solenzara - Zonza	1 972	1 795	91%
Bonifatu	Calenzana	2 940	1 147	39%
Calenzana Moncale		4 768	783	16%
Fangu	Manso	4 361	2 066	47%
L’Ospedale	Carbini – Porto Vecchio	5 263	568	11%
Libio	Guagno	1 627	304	19%
Marmanu	Ghisoni	2 190	886	40%
Melu	Calacuccia – Corscia - Corté	588	591	100%
Pineta	Bastelica	1 172	582	50%
Pinetu	Aiti – Gavignano - Saliceto	160	160	100%
Rospa Sorba	Muracciole – Noceta – Rospigliani - Vezzani	766	774	100%
Tartagine – Melaghja	Olmi Cappella - Mausoleo	2 858	1 422	50%
Tavignanu	Corte	1 024	839	82%
Valduniellu	Albertacce	4 472	492	11%
Total		37 319	13 244	35,49%

Tableau n° 1 : répartition et localisation de la ZPS sur les différents massifs forestiers de Corse

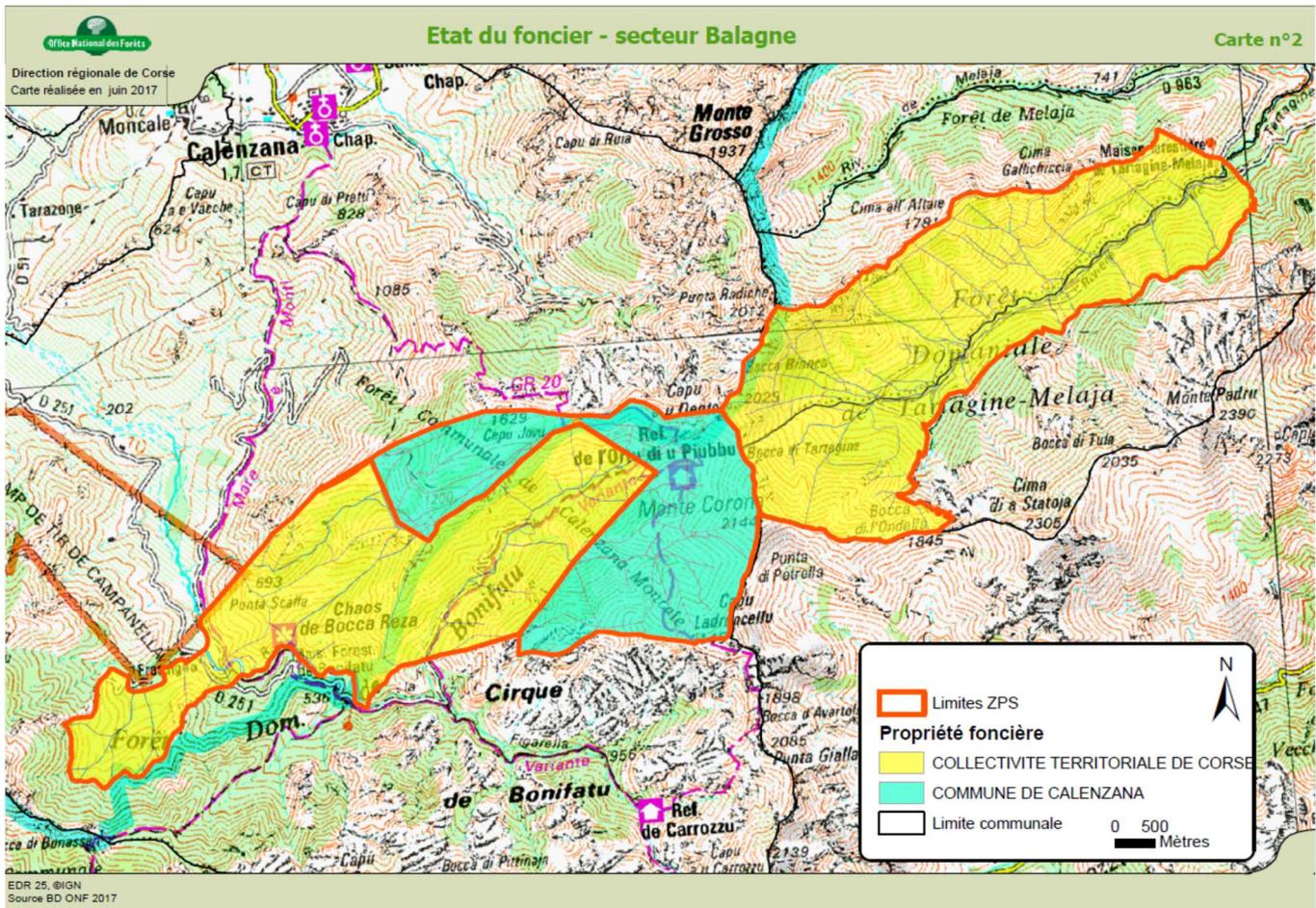
1.2 ETAT DU FONCIER

L'analyse SIG des périmètres de la ZPS montre que :

- 91 % des territoires concernés (soit 12 007 ha) appartiennent à la Collectivité de Corse (forêts territoriales) ;
- 6 % (soit 783 ha) sont situés sur la forêt communale indivise de Calenzana Moncale, propriété des communes de Calenzana (5/6 ème) et Moncale (1/6 ème).
- 3% (soit 454 ha) sont situés hors forêts bénéficiant du régime forestier, sur les territoires communaux de Mansu et Galeria. 140 ha sont propriétés de la commune de Corscia et 314 ha sont des propriétés privées.



Carte n° 3 : état du foncier pour le secteur du Fangu



Carte n° 4 : état du foncier pour le secteur de Bonifatu – Cajenzana

2. LES OUTILS DE PRESERVATION ET DE GESTION

2.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

La totalité du site fait partie du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC). Quatre projets potentiellement éligibles (PPE) au titre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) concernent la ZPS : environ 1400 ha en FT Tartagine/Melaghja, presque 210 ha en FT de Marmanu, 235 ha en FT de l'Ospedale et 703 ha en FT du Fangu.

Sur l'ensemble de la ZPS, on distingue plusieurs types de zonages réglementaires :

Les réserves biologiques

Les réserves biologiques dans les anciennes forêts domaniales n'ont plus d'existence réelle depuis le transfert de ces forêts à la région Corse. Le propriétaire a acté l'existence de l'ancienne réserve biologique intégrale (RBI) du Fango (qui n'est pas en ZPS) ainsi que le projet de son extension couvrant notamment la ZPS dans cette forêt (885 ha dont 640 ha dans la ZPS ; délibération de la CDC n°AC 14-123 de 2014). Ce projet d'extension de RBI avait notamment été retenu au titre de la SCAP.

Dans la ZPS il existait également une réserve biologique dirigée (RBD) en FT de Valduniellu (308 ha) ainsi qu'une RBI en FT du Tavignano (50 ha), toutes deux obsolètes tant que le propriétaire ne se sera pas prononcé à leurs sujets. Ainsi seule la RBI du Fango, lorsque le dossier aura abouti, est présente en ZPS soit moins de 5% de la surface de la ZPS.

Certains PPE (Projets Potentiellement Eligibles) désignés au titre de la SCAP proposent également la création de réserves biologiques mais ces projets sont à revoir.

Les réserves de pêche

Concernent la réserve des « Pozzi di Marmanu » (forêt territoriale de Marmanu) et la réserve temporaire de pêche du Golu (forêt territoriale de Valduniellu). Elles représentent une part infime de la surface de la ZPS.

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)

Couvrent 10% du site ; ce sont les réserves de Tartagine, du Fangu et de Bavella-Sambuccu.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF recensent des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue les :

- **ZNIEFF de Type I** : couvrent environ 70 % de la ZPS.

- 940004226 : forêt de Bavella
- 940004190 : forêts de Tartagine et de Melaghja
- 940004229 : forêts de Libiu, Guagnu et Pastricciola et milieux rupestres de Guagnu
- 940004164 : forêt de Pineta - Quarceta et massif montagneux de Punta di Forca d'Olmu
- 940004217 : sapinière du plateau de Caralba (forêt de Rospa Sorba)
- 940004169 : forêt de Ghisoni
- 940004244 : gorges et forêt de la Restonica
- 940004245 : gorges et forêt du Tavignanu
- 940004207 : forêt d'altitude de Corscia – Calacuccia
- 940004231 : forêt de Marmanu
- 940004171 : cirques et lacs glaciaires du Monte Renosu
- 940030502 : réservoir de l'Ospedale, forêt autour du lac
- 940004227 : forêt de l'Ospedale

▪ **ZNIEFF de Type II** : couvrent environ 90 % de la ZPS

- 940004204 : chênaie verte du bassin du Fangu
- 940004220 : sapinière du haut ravin de Marmanu
- 940004224 : crêtes et hauts versants du massif de Bavella
- 940004203 : vallon de la Tassinetta
- 940004147 : forêt de Pinetu
- 940004216 : forêt de Rospa Sorba
- 940004214 : crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Renosu
- 940004208 : forêt d'altitude de Valduniellu
- 940004236 : maquis du bassin du Fangu
- 940004247 : crêtes et hauts versants asylvatiques du massif de l'Incudine
- 940004150 : forêts de Barocaghju, Marghese et Zonza
- 940004246 : crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Rotondu
- 940004183 : forêt d'altitude d'Aitone
- 940004233 : crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Cintu
- 940004235 : forêt de Lonca – Lindinosa

🚧 **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**

Couvrant 56 % de la ZPS, elles sont représentées par les sites suivants :

- FR 9400576 : massif montagneux du Cintu
- FR 9400603 : rivière de la Solenzara
- FR 9402002 : forêt territoriale de Rospa Sorba (partie sud-est)
- FR 9400578 : massif du Rotondu
- FR 9400577 : rivière et vallée du Fangu
- FR 9400611 : massif du Renosu
- FR 9400583 : forêt de l'Ospedale

🚧 **Les Sites classés**

- SC 19541 : col et aiguilles de Bavella

🚧 **Les Sites inscrits**

- SI 19736 : vallée de Porto et d'Aitone
- SI 19511 : col et aiguilles de Bavella

2.2 LA GESTION DES FORETS PUBLIQUES

La très grande majorité de la ZPS (96,55 %) est située dans des forêts bénéficiant du régime forestier, dont la gestion est assurée par l'Office National des Forêts (ONF).

2.2.1 La politique environnementale au sein des forêts publiques

Le Code Forestier (*article L111 -1*) confie à l'Office National des Forêts la gestion des forêts publiques, par la mise en œuvre du régime forestier. A ce titre, l'ONF a la « responsabilité de préserver la biodiversité, voire de la restaurer ou de l'améliorer, dans le cadre de la gestion multifonctionnelle des forêts publiques » (*ONF, instruction n°18-T-97 du 27/12/2018*).

Selon l'article L121-3 du code forestier, les bois et forêts relevant du régime forestier doivent satisfaire « de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement des obligations particulières prévues par ce régime, soit par une promotion d'activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique ».

Ainsi, la politique environnementale de l'ONF a été établie en vue de la réalisation de cet objectif, et construite autour de 5 axes thématiques :

- ✚ **contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité** : pour la préservation des habitats, des espèces et des ressources génétiques ;
- ✚ **contribuer à la qualité de l'eau, des zones humides et des habitats associés** : pour le rôle de l'eau en matière de santé publique, son caractère de ressource indispensable, et de support de base au bon fonctionnement des cycles écologiques ;
- ✚ **maintenir un état des sols favorable au milieu forestier** : en tant que socle de base des écosystèmes, pour son rôle majeur dans la durabilité des forêts et de prévention des risques naturels (protection contre l'érosion ...) ;
- ✚ **préserver et valoriser les paysages** : pour contribuer à sa variété, en tant que facteur important du cadre de vie et d'activités d'une grande partie de la population
- ✚ **développer l'éco-responsabilité** : préserver les ressources naturelles, lutte contre l'effet de serre, améliorer l'environnement, notamment par des engagements en matière de réduction des déchets et de consommation d'énergie.

Au-delà du respect des lois et règlements en vigueur, concernant notamment l'exercice des activités forestières, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail et la prévention de toute activité illégale, les

personnes intervenant en forêt publique (appartenant à l'Etat, aux collectivités ou établissements publics et relevant du régime forestier) doivent donc veiller à :

- assurer leur propre sécurité, ainsi que celle des tiers et autres usagers,
- ne porter aucune atteinte à l'intégrité du milieu forestier,
- respecter les bonnes pratiques et les usages professionnels reconnus et partagés par l'ensemble de la profession relatifs à la qualité du travail en forêt.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique environnementale de l'ONF se décline notamment au travers de documents cadres, visant l'ensemble des intervenants en milieu forestier (socio-professionnels, organismes, collectivités...), en matière d'exploitation forestière (**Règlement National d'Exploitation Forestière – RNEF**) et des travaux et services forestiers (**Règlement National des Travaux et Services Forestiers - RNTSF**). Ces documents, opposables à tout prestataire ou intervenant en forêt relevant du régime forestier, constituent des référentiels, à la fois techniques pour les personnels de l'ONF, et de cadrage pour les collectivités en tant que maître d'ouvrage ou donneur d'ordre. Une révision de ces documents est en cours et ils seront remplacés par les Prescriptions Nationales d'Exploitation Forestière (**PNEF**) et les Prescriptions Nationales des Travaux et Services Forestiers (**PNTSF**).

Ensuite, au niveau de chaque territoire, ces règlements se déclinent au travers d'un « **Guide pour le respect des exigences et la mise en œuvre des prescriptions en environnement et sécurité** ». Il reprend les 5 axes thématiques de la politique environnementale. Il permet une synthèse de l'ensemble des documents de gestion (instruction, directive locale d'application, mesures spécifiques), pour leur mise en œuvre dans la gestion courante des forêts.

Les exigences et les prescriptions s'articulent comme suit.

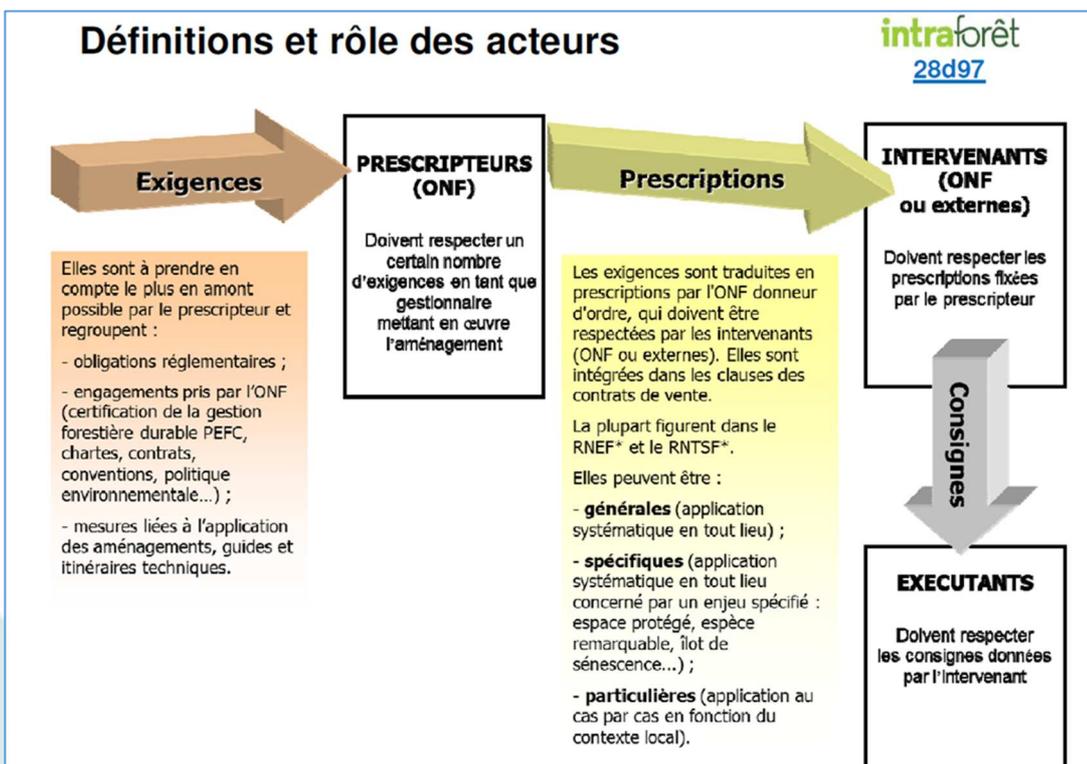


Schéma n°1 :
exigences et prescriptions environnementales à appliquer en forêts publiques bénéficiant du régime forestier

Ces mesures s'appliquent obligatoirement dans les forêts domaniales. Pour les forêts de collectivités, elles sont soumises à la validation des propriétaires, notamment lors de l'élaboration des documents d'aménagement forestier. En Corse, le guide régional des exigences et prescriptions (mis à jour en juin 2015) détaille l'ensemble des mesures à mettre en œuvre, autour des 5 axes thématiques, pour les forêts des collectivités et de ce fait pour les forêts territoriales.

2.2.2 La sittelle corse et les habitats forestiers associés

La conservation de la sittelle corse est indissociable de la bonne gestion de son habitat, et plus spécifiquement de l'habitat à Pin lariciu. Les études scientifiques réalisées ces dernières décennies ont déterminé précisément les besoins écologiques de l'espèce. Ce qui a permis de préciser les modalités et les axes de gestion des habitats forestiers propices à l'espèce, déclinés à l'aide de Directives d'Application Régionale (DiA), et notamment les DiA « Arbres favorables à la biodiversité » et DiA « Ilots de vieux bois ».

2.2.2.1 La DiA « Arbres favorables à la biodiversité » ou DiA « arbres bio » (2014)

« L'objectif de cette directive est de préciser la prise en compte d'arbres favorisant la biodiversité lors des opérations de gestion forestière. Le maintien des arbres disséminés favorables à la biodiversité figure dans les règles de gestion depuis 1993. »

Dès 2006, et dans le cadre de la mise en œuvre de sa certification ISO 14 001, l'ONF affichait en objectif 1.3 de sa politique environnementale : « maintenir une densité d'arbres morts, sénescents ou vieillissants favorables à la biodiversité ». L'instruction 09-T-71 sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante en réaffirme l'importance, en l'intégrant dans le principe d'une trame de vieux bois. Une trame qui est destinée à maintenir la biodiversité présente, mais aussi à permettre l'expression de sa dynamique par la mobilité des espèces.

Cette trame comprend :

1. les réserves biologiques et réserves naturelles ;
2. les îlots de vieux bois (sénescence ou vieillissement) ;
3. des arbres disséminés à conserver pour la biodiversité. »

Cette directive est concentrée sur ce troisième point. Elle fixe des consignes à respecter lors des opérations de désignation des bois (martelages).

Il n'existe pas un type unique d'arbre favorisant la biodiversité, mais bien « plusieurs types complémentaires, correspondant aux préférences écologiques des différentes espèces ».

Ils sont communément appelés « **arbres Bio** ».

On distingue ainsi :

✚ **les arbres patrimoniaux vivants** : arbres jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème forestier, en tant que support, gîte, nichoir, habitat, nourriture, vecteur de qualité génétique, aide à la capacité de résilience du peuplement.

Ils sont représentés par :

- *les arbres à micro-habitats* : arbres à cavités, à lianes et gui, à bois morts dans le houppier, arbres champignonnés, foudroyés ;

- *les arbres à macro-fonction* : les très gros bois, les arbres porteurs de nids de rapaces ;

✚ **les arbres dépérissants** : participent à court terme au renouvellement du capital de bois mort ;

✚ **les arbres morts sur pied** : chandelles ou arbres entiers sur pied. Dans les peuplements de résineux (et quasi exclusivement le Pin lariciu), ils constituent les sites de nidification pour la sittelle.

A ceux-ci s'ajoutent les arbres-gîte à chiroptères qui sont matérialisés (plaquettes) sur le terrain par le GCC et qui de fait deviennent des arbres bio qui seront conservés par le gestionnaire.

La directive fixe des objectifs cibles à respecter, qu'elles que soient les essences forestières concernées et les types de traitement. Dans le cas du Pin lariciu, ces objectifs sont définis pour une prise en compte maximale des besoins écologiques de la sittelle, à savoir :

Catégorie	Nombre minimum / ha	Nombre optimum / ha
BIO (arbres vivants)	8 GB ou TGB* dont 2 sentinelles minimum	≥ 8 dont 5 sentinelles
Dépérissants	1	2
Morts	Tous	Tous

Tableau n° 2 : objectifs cibles de désignation des arbres favorables à la biodiversité dans les peuplements de Pin lariciu

* **GB** : diamètre Gros Bois (47,5 cm à 62,5 cm)

TGB : diamètre Très Gros Bois (supérieur à 62,5 cm)

2.2.2.2 La DiA « Ilots de vieux bois » (2016)

En complément de la DiA « arbres bio », l'objectif de cette directive est de « créer un maillage d'ilots de vieux bois (ILVB) [...] de conserver l'ambiance forestière, en particulier à couvert fermé [...] et d'assurer une représentativité des vieux peuplements dans des habitats différenciés ».

On distingue :

- **les ilots de vieillissement (ILV)** : ilots en zone de sylviculture dans lesquels les arbres sont portés au-delà des critères d'exploitabilité mais sont récoltés avant leur dépréciation économique. En Corse, il a été décidé de ne pas en planter pour des raisons écologiques afin d'éviter la destruction d'habitats propices aux cortèges des vieux bois au moment de l'exploitation.

- **les ilots de sénescence (ILS)** : ilots dans lesquels aucune intervention n'est autorisée jusqu'à effondrement général des arbres à l'origine du classement. ILV et ILS sont les véritables îlots de vieux bois, prioritairement installés dans les secteurs où des interventions sont prévues dans les peuplements (production de bois notamment).

En complément sont proposés **les ilots de biodiversité (ILB)** : ilots ne remplissant pas forcément les critères des ILVB mais qui répondent à une nécessité de gestion (pour les propriétaires et les gestionnaires) d'habitats d'espèces protégées, au titre des Directives européennes Oiseaux et Habitats/Faune/Flore, des listes nationales et du code de l'environnement (art. L411.1). En Corse, ces ilots pourront se traduire par les « *ilots sittelle* » ou les « *ilots chiroptères* ».

Les ilots sittelle seront spécifiquement installés dans les parquets de régénération en Pin lariciu, d'une superficie de plus de 3 ha (car la taille minimum d'un territoire de sittelle est estimée à ce jour à environ 2,5 ha (Torre, 2014)). Ils viennent en complément des arbres à haute valeur écologique laissés sur les parquets (cf. DiA « arbres bio ») afin de minimiser l'impact de la coupe sur l'habitat de l'espèce. Leur surface devra être d'au minimum 0,3 ha et ne représenter pas plus de 10 à 15% de la surface de la coupe.

Le positionnement de ces ilots se fera en fonction : - de la localisation des nids recensés dans et autour du parquet - de l'estimation de l'utilisation spatiale des territoires par les couples identifiés - des types de peuplements autour du parquet (âge, présence de chandelles, etc.).

2.2.2.3 Le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la sittelle corse 2017 – 2026

Le Plan national d'Actions en faveur de la sittelle corse (ONF, 2017), couvrant la période 2017-2026, représente le document cadre dans la gestion de la sittelle corse et de son habitat. Les actions envisagées se déclinent autour de grands thèmes d'intervention, tels que :

- **la conservation et l'amélioration de l'habitat** (trame de vieux bois, maintien des bois morts sur pied, création d'aires protégées en lien avec la SCAP...)
- **le monitoring des populations** (suivi annuel, inventaires et suivis post-incendie...)
- **l'amélioration de la connaissance** (étude du territoire hivernal, du régime alimentaire)
- **la communication, la sensibilisation et les actions de formations**

2.3 LA POLITIQUE REGIONALE DE PREVENTION DES INCENDIES

2.3.1 Le PPFENI

En matière de prévention incendie, le Code Forestier prévoit au niveau départemental, la mise en place de *Plans de Protection des Forêts Contre les Incendies* (PPFCI).

En Corse, ce document cadre prend la forme d'un plan interdépartemental, et intégrant explicitement la protection des espaces naturels en plus de celle des forêts : le **PPFENI (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre l'Incendie)**. Le document actuel couvre la période 2013 – 2022.

Les objectifs de ce plan sont la réduction du nombre de départs de feu, la réduction des surfaces incendiées et la prévention des risques (pour les biens et les personnes). Pour cela, il établit un maillage du territoire avec des documents de prévention et de lutte spécifiques :

✚ les **PLPI (Plan Local de Protection contre les Incendies)** : s'appliquent sur de vastes territoires (microrégions), pour tout type d'espaces naturels ;

✚ les **PRMF (Protection Rapprochée de Massifs Forestiers)** : concernent spécifiquement les massifs forestiers soumis à un fort risque incendie. Ils traitent à la fois des contraintes de défense des personnes (DPCI) et de la protection des peuplements forestiers (DFCI, autorésistance des peuplements).

La limitation des surfaces incendiées implique une structuration de l'espace naturel ; cela se traduit par la mise en place d'équipements de prévention et de lutte visant à cloisonner les massifs afin de diminuer les risques de propagation d'un grand incendie.

Les principaux ouvrages structurants sont les Zones d'Appui à la Lutte (ZAL), les Coupures Actives (CA) et les ouvrages « d'autorésistance » des peuplements forestiers.

2.3.2 Les Zones d'Appui à la Lutte (ZAL)

Définition PPFENI :

« Une **ZONE D'APPUI A LA LUTTE (ZAL)** est un ouvrage DFCI composé d'un ensemble indissociable d'un espace débroussaillé, d'une voie de circulation praticable par les engins de lutte reliée au réseau routier (voies publiques et pistes validées DFCI) et de réserves d'eau, dont la finalité est de fournir un site de lutte contre les grands feux. A chaque ZAL doit être associé un but de protection d'un massif forestier remarquable ou d'un espace naturel de surface significative.

L'objectif assigné à une ZAL est de permettre aux services de lutte de tenter de s'opposer dans les meilleures conditions au développement des grands incendies par l'attaque de la tête du feu ou le contrôle des flancs en utilisant des moyens de lutte traditionnels (terrestres et/ou aériens) et/ou des feux tactiques ».

Le PPFENI précise aussi ses caractéristiques principales, à savoir :

« - une bande débroussaillée d'une largeur nominale de 100 mètres. Cette profondeur (idéalement de 150 m en forêt) pourra être majorée ou minorée, après avis du GTP/GTT ;

- un débroussaillage périodique de l'espace maintenu à un seuil de phytovolume combustible inférieur à 2000 m³/ha (le phytovolume se calcule en multipliant le recouvrement en m² de la projection au sol des végétaux de la strate arbustive par la hauteur moyenne en m de ceux-ci) ;

- les arbres présents peuvent être conservés à une densité compatible avec les besoins de sécurité des personnels de lutte. Ils seront élagués sur la plus petite des hauteurs suivantes: 2,50m ou 30% de leur hauteur totale pour les feuillus et 50% pour les résineux, afin de créer une discontinuité sol-branches suffisante.

Dans le volume situé à l'aplomb de la bande de roulement, sera éliminée par abattage ou élagage toute végétation arbustive et arborée surplombant la chaussée à concurrence d'une hauteur de 4 mètres par rapport à la chaussée ;

Les aménagements dans la strate arborée doivent permettre d'éviter le risque de continuité de l'incendie sur la ZAL par propagation du feu aux houppiers des arbres maintenus et ne pas occasionner une gêne pour les actions des moyens de lutte ».

Le « Guide de sylviculture pour la préservation des incendies en Corse » (ONF, 2019 – non publié) recense près de **6 148 ha** de ZAL sur l'ensemble de la Corse, dont **901 ha en pinède** et 351 ha en peuplements mixtes (feuillus – résineux). Toutefois, 583 ha de ZAL en pinède se concentrent au sein des forêts publiques bénéficiant du régime forestier.

Au sein de la ZPS, on recense environ 173 ha de ZAL en milieu forestier, et concernant des peuplements de Pin lariciu et de Pin maritime.

Unités ZPS	Zones d'appui à la lutte (ZAL) au sein de la ZPS	Surface estimée (ha)	Habitat forestier concerné	Statut / Année de réalisation	Réalisation
Bavella – Sambuccu	Velacu	19,28	Pin lariciu	Existant / 2016	Mécanisé
	Renaju	12,85	Pin maritime	Existant / 2017	Mécanisé
	Bavella	39,92	Pin lariciu	Existant / 2017	Mécanisé
L'Ospedale	Cartalavone	30,57	Pin maritime	Existant	Mécanisé
	Col de Mela	39,40	Pin lariciu	Existant / 2008	Mécanisé
	Diamente	10,40	Pin maritime	Existant	Mécanisé
Pineta	Pineta	20,94	Pin maritime	Existant	Mécanisé
TOTAL ZAL au sein de la ZPS		173,36			

Tableau n° 3 : surface des ZAL existantes au sein de la ZPS

2.3.3 Les Coupures Actives (CA)

Définition PPFENI :

« Ouvrage en milieu difficile empêchant la création d'une ZAL et donc inaccessible en totalité ou en partie aux moyens de lutte traditionnels. Les quantités et répartition de combustible doivent être minimales pour permettre que cette coupure s'oppose naturellement à la propagation par contact d'un front ou des flancs d'un incendie. »

L'objectif de l'ouvrage est « d'arrêter ou limiter de manière significative la propagation d'un incendie. Cette coupure peut permettre l'intervention de moyens réduits (aériens, personnels à pied) notamment par la pose de barrières de retardant ou l'utilisation du feu (feux tactiques, contre-feux) ».

Le PPFENI détaille ses caractéristiques :

- Largeur importante avec sur largeurs aux endroits critiques (cols, ...);
- après création par brûlage dirigé, la limitation au strict minimum de la strate herbacée, de la litière et de la strate arbustive est obtenue par l'entretien avec cette même technique réalisé le plus près possible de la saison estivale voire durant le mois de juillet par dérogation aux arrêtés préfectoraux;
- équipements possibles en points d'eau atypiques de capacité variable, sentiers de desserte, DZ ».

Ouvrages privilégiés sur les secteurs inaccessibles, à faible charge de combustible (cols, barres rocheuses), afin de limiter la bascule des incendies d'une vallée à une autre (ONF, 2019), ils sont réalisés en brûlage dirigé.

Certains de ces ouvrages sont aussi implantés en milieu arboré ; l'objectif est alors de réduire le combustible de la strate arbustive. Ils se rapprochent ainsi des ouvrages d'autorésistance des peuplements forestiers.

Au niveau de la ZPS, on recense environ 167 ha de CA en pinède, dont 35 ha déjà existantes.

Unités ZPS	Coupure de combustible (CA)	Surface estimée sur ZPS (ha)	Habitat forestier concerné	Statut / Année de réalisation	Réalisation
Bavella Sambucu	Bavella	11,38	Pin lariciu	Existant / 2013	Brulage dirigé
Rospa Sorba	CCA 12	23,32	Pin lariciu	Existant / 2016	Brulage dirigé
	CCA 13	24,18	Pin lariciu	A créer	Brulage dirigé
	CCA 14	13,33	Pin lariciu	A créer	Brulage dirigé
	CCA 15	60,10	Pin lariciu	A créer	Brulage dirigé
Tartagine – Melaghja	CCA 1	28,67	Pin laricu / Landes	A créer	Brulage dirigé
	CCA 2	6,71	Landes	A créer	Brulage dirigé
TOTAL Coupures Actives (CA)		167,69			
Dont Coupures de combustible existantes		34,70			
Dont Coupures de combustible à créer		132,99			

Tableau n° 4 :
Coupures Actives en
pinède au sein de la
ZPS

2.3.4 La mise en autorésistance des peuplements forestiers

Définition PPFENI :

« La mise en autorésistance à l'incendie d'un peuplement forestier vise à minimiser les dégâts d'un feu sur ce peuplement pour en garantir sa survie. Elle passe par la réduction et le maintien à des seuils très bas de la charge en combustible (strate basse et litière), par le façonnage de la structure du peuplement (élagage...) et par une recherche d'effet de masse en surface (surface minimale de peuplement traité) sur des secteurs définis comme prioritaires. Cette mise en autorésistance n'a aucune finalité de lutte directe ou indirecte. »

La mise en autorésistance implique casser les dynamiques verticale et horizontales du feu, et de réduire sa puissance pour que la température n'atteigne pas le seuil mortel pour la strate arborée.

Plusieurs techniques peuvent être employées « en fonction du type, de l'âge et de la densité des peuplements : outils manuels, outils mécaniques ou brûlage dirigé. » (PPFENI, 2013) La sylviculture ou le pastoralisme peuvent aussi permettre d'atteindre ces objectifs.

Le **Guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse** (ONF, 2019 - en cours de rédaction) précise :

« Les zones mises en autorésistance doivent être proposées par le gestionnaire forestier ou le propriétaire et retenues par les services DFCI en fonction des possibilités de réalisation.

Les peuplements doivent être choisis en fonction :

- de leur intérêt patrimonial, économique, paysager, scientifique, etc Ex : préserver des peuplements écologiquement remarquables, préserver des peuplements possédant des arbres de qualité ligneuse exceptionnelle, préserver des peuplements impliqués dans un paysage de haute valeur, préserver un peuplement classé pour le matériel de reproduction¹.

- de leur positionnement pour garantir la résilience de la forêt. Ex : préserver des semenciers de pin laricio en crête.

L'outil utilisé doit donc être adapté au type de peuplement et/ou de traitement du secteur à protéger ».

Ces ouvrages ont pour l'heure concerné principalement des pinèdes, prioritairement de Pin lariciu, et réalisé en brûlage dirigé. Au sein de la ZPS, on recense 640 ha de pinèdes prévues en autorésistance, dont 102 ha déjà existants.

Unités ZPS	Mise en autorésistance des peuplements forestiers	Surface estimée sur ZPS (ha)	Habitat forestier concerné	Statut / Année de réalisation	Réalisation
Bavella – Sambuccu	PRMF	537,77	Pin lariciu / Pin maritime	A créer	Brulage dirigé
Melu	Bocca Aleri	102,70	Pin lariciu	Existant / 2015	Brulage dirigé
TOTAL OUVRAGES DFCI		640,47			

Tableau n° 5 :
Pinèdes prévues en autorésistance des peuplements au sein de la ZPS

3. LES ESPÈCES D'OISEAUX A L'ORIGINE DU CLASSEMENT DE LA ZPS

3.1 LA SITTELLE CORSE (*SITTA WHITEHEADI*)



Nom scientifique : *Sitta whiteheadi*

Nom vernaculaire : *Sittelle corse*

Noms corses : *Pichjarina, Pichjarina sorda*

Ordre : *Passériformes*

Famille : *Sittidae*

Photo n° 1 : Sittelle corse devant sa loge en forêt territoriale de Valduniellu (ONF, 2016)

Statut de protection :

La sittelle corse (*Sitta whiteheadi* Sharpe, 1884) est une espèce endémique à la Corse, la seule espèce endémique d'oiseaux de France métropolitaine, protégée par diverses réglementations :

- Internationales : annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne du 19 septembre 1979 - arrêté modifié du 17/04/81) ;

- Communautaires : annexe I de la Directive Oiseaux (n°79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dernière version : directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009) ; le rapportage de 2013 évalue la population nicheuse comme en déclin à court terme et non connue sur le long terme.

- Nationales : article 1 de l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ; article 3 de l'arrêté ministériel du 29/10/2009.

Description :

Il s'agit d'un passereau d'une douzaine de centimètres de long et d'environ 12 grammes, possédant un corps relativement compact, une queue courte (1,3 cm), un bec long (1,6 cm), une aile d'environ 7 cm.

Son plumage est blanchâtre sur le ventre et gris bleu sur le dos. Le mâle dispose d'une calotte noire et la femelle d'une calotte gris ardoise.

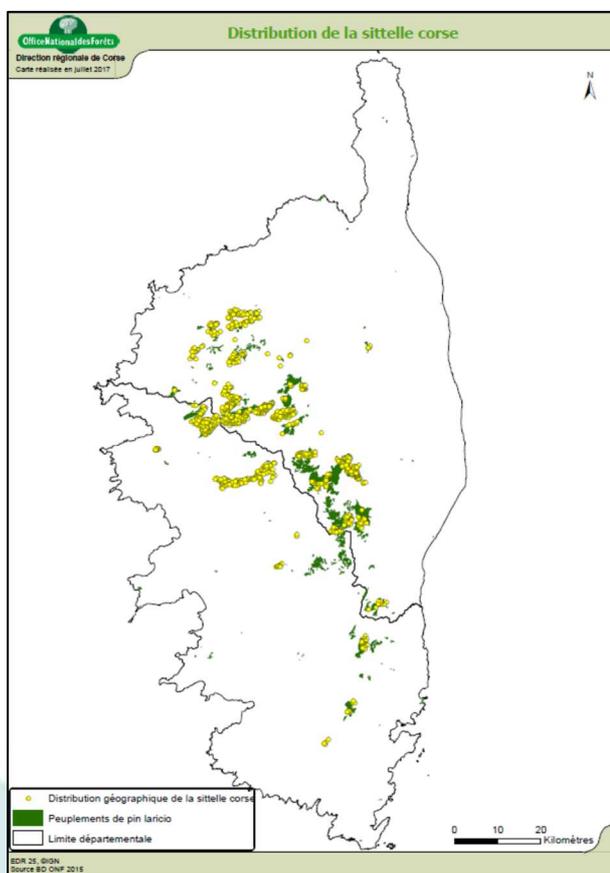
Chez les deux sexes, l'œil est surmonté d'un sourcil blanc marqué. Comme les autres sittelles, la sittelle corse est un oiseau arboricole qui se déplace sur les troncs en zigzag pour monter et la tête en bas pour descendre (Löhr, 1961). Sa particularité est d'avoir le bec le plus long et le plus effilé des sittelles avec une allure en biseau (Prodon & Thibault, 2009), un outil très adapté à la préhension des graines de Pin lariciu.

Distribution géographique :

On trouve cette espèce dans la majorité des secteurs du site Natura 2000 « Forêts Territoriales de Corse », plus particulièrement dans les forêts de pins lariciu de la chaîne centrale de la Corse et dans de rares peuplements de pin maritime (Pastricciola, Piana, Pineta ...). A noter la disparition récente des petites populations de sittelles dans des massifs forestiers isolés tels que Cagna, San'Petru d'Accia, Verdanesse (Seguin et al., 2017).

Selon à la fois une méthode de terrain avec repasse (48 forêts) et une méthode cartographique fondée sur le ratio entre la surface de Pin lariciu et la moyenne de la superficie des territoires de sittelles connus (55 forêts dont 18 partiellement visitées), la taille de la population a pu être estimée (Thibault, et al. 2011) à 1 879 territoires (1 557 - 2 201).

La ZPS concerne environ 350 couples, soit 17 à 24 % de la population totale insulaire.



Carte n° 5 : distribution géographique de la sittelle corse jusqu'en 2015

Habitats :

De nombreuses études menées depuis les années 1980 ont permis de caractériser précisément l'habitat de la sittelle corse. Ainsi, le second plan national d'actions (PNA) en faveur de l'espèce (ONF, 2016) définit son habitat optimal théorique, à savoir les critères qui permettent d'assurer 80% de probabilité de présence de l'espèce.

L'habitat optimal théorique de la sittelle corse est constitué de :

- une futaie composée à plus de **50%** de Pin lariciu dans la strate dominante, d'une surface d'au moins 3 hectares d'un seul tenant
- avec au moins **24 très gros pins** (de plus de 80 cm de diamètre) sur les 3 ha
- dans un peuplement de densité comprise entre **200 et 300** tiges / ha
- avec au moins **8 chandelles ou arbres morts sur pied** sur les 3 ha, de préférence écorcés, et éloignées de moins de 20 mètres d'un arbre vivant de plus de **20 cm** de diamètre
- une structure de peuplement de type irrégulier ou régulier à gros bois tendance bois moyen. A l'inverse, une structure de type régulier à petit bois est défavorable

Régime alimentaire :

Dès le printemps et jusqu'au mois de novembre, les sittelles se nourrissent principalement d'invertébrés. En période hivernale, elles se nourrissent essentiellement de graines de Pin lariciu qu'elles prélèvent directement dans les cônes, uniquement lorsqu'ils sont ouverts. Cette ouverture est quant à elle dépendante de la température extérieure, qui doit être supérieure à 5°C (Moneglia, 2003).

De plus, elles réalisent des caches (dans les failles des écorces de pins) en prévision des conditions difficiles de l'hiver, quand les cônes demeurent fermés sur une longue période. Les graines de Pin lariciu composant quasiment la seule source de nourriture pour la sittelle en période hivernale, sa dépendance vis-à-vis du Pin lariciu est extrêmement forte (ONF, 2016). Le comportement alimentaire différencié de la sittelle selon les saisons et l'exploitation optimale de son habitat principal, la futaie de Pin lariciu, lui permet d'être entièrement sédentaire (Villard & al 2003).

Territorialité :

Les couples de sittelles corses occupent à l'année un territoire d'une superficie de trois à vingt hectares. Cette superficie est fonction de la qualité des peuplements forestiers (structure, production en cônes) [Thibault, & al. 2006 ; Torre, 2014]. Il est d'autant plus petit que les structures de peuplements et la capacité alimentaire sont favorables à l'espèce.

La superficie du domaine vital varie également selon la saison et l'avancement du cycle de reproduction. Toutefois, la surface du territoire utilisé en période hivernale reste à préciser (ONF, 2016).

L'étude menée entre 1998 et 2003 en vallée d'Asco (Thibault & Villard 2005) a démontré la grande territorialité des couples de sittelles et leur fidélité au site choisi (92 à 98 % de réoccupation du territoire d'une année sur l'autre, et 49 % de réutilisation du nid).

Reproduction :

La sittelle corse niche dans une cavité d'arbre mort, mourant ou en partie mort à une hauteur moyenne d'environ 10 m (Brichetti & Di Capi, 1985). Sa biologie de reproduction a été étudiée en Vallée d'Ascu (Villard & Thibault, 2001) grâce à une caméra infra-rouge montée sur perche. L'observation de 25 nids a permis la description de la loge utilisée (entrée de taille moyenne 37mm de hauteur x 32 mm et dimensions intérieures moyennes 122mm de profondeur x 109 mm de hauteur x 56 mm de largeur). Cette loge est creusée par l'oiseau lui-même, qui, parfois utilise des ébauches de trou de pic de nourrissage (pas des loges de nidification). Le nid est constitué d'aiguilles de pin, de mousse à la base, et au sommet de poils de sanglier ou de mouflon et d'écorces de bouleau et de plumes souples.

La ponte est déposée entre le 5 avril et le 16 juin, elle comporte quatre à six œufs. Plus la production de cônes de Pin lariciu précédant la reproduction a été importante et plus précoce est cette dernière. En cas d'échec seulement, il peut y avoir une ponte de remplacement. La prédation des nids (œufs ou oisillons) par le pic épeiche et le lérot est la cause la plus fréquente de l'échec de la reproduction, parfois la prise au vol d'un petit par l'épervier.

C'est la femelle qui couve seule, la durée d'incubation étant d'environ 14 jours. Durant cette période et au-delà, puisqu'elle couve encore pendant 8 jours les petits éclos, c'est le mâle qui assure sa subsistance. La nichée comporte 3 à 6 jeunes. Ils quittent le nid à l'âge de 20 jours en moyenne, plus petits que les parents (aile, queue et bec) mais affichant déjà leur dimorphisme sexuel au niveau de la calotte.

Enfin, le taux de survie de l'espèce a pu être estimé grâce à des méthodes de capture/recapture d'oiseaux, bagués sur le site d'Ascu. La survie maximale constatée a été de 5 ans et 7 mois (Thibault & Villard, 2005).

Etat de conservation :

La sittelle corse est classée comme espèce « vulnérable » sur les listes rouges mondiale, européenne et française et régionale (Linossier et Faggio, 2017) des espèces menacées (UICN, évaluations de 2015 et 2016).

L'espèce occupe un habitat spécifique, très morcelé, et qui se limite à l'aire naturelle du Pin lariciu (à l'exception de petites populations connues dans le pin maritime à Bastelica et à Pastricciola). Des petites populations isolées étaient aussi connues dans les massifs de Cagna, Sant'Petru d'Accia et Verdanese. Toutefois, des inventaires récents ont montré la disparition des populations dans ces massifs isolés (Seguin et al, 2017). L'espèce connaît un déclin continu de sa répartition et de son effectif depuis plusieurs décennies. La population a désormais des caractéristiques limites (fragmentation, faible effectif, faible dispersion). L'enjeu de conservation de l'espèce est donc majeur.

La principale menace qui pèse sur son habitat demeure les incendies de forêts, car responsable de la disparition de l'habitat à grande échelle (feux de la Restonica, de Tartagine, de Rospa Sorba...). Par ailleurs, la sylviculture est un autre paramètre important dans la gestion de l'habitat à Pin lariciu.

Les principales préconisations en termes de sylviculture ont été prises en compte, en forêt publique, dans les différents documents de cadrage (cf. 7.1.3). Des adaptations aux nouvelles connaissances et des déclinaisons opérationnelles sont en cours.

3.2 L'AUTOUR DES PALOMBES CYRNO-SARDE (*ACCIPITER GENTILIS ARRIGONII*)



Nom scientifique : *Accipiter gentilis arigonii*

Nom vernaculaire : *Autour des palombes*

Noms corses : *Falcu ghjallinaghju, Falcu culumbaghju, Falcu merlaghju*

Ordre : *Accipitriformes*

Famille : *Accipitridae*

Photo n° 2 : *Autour des palombes cyrno-sarde adulte* (ONF, Pietrosu - 2015)

Statut de protection :

Il s'agit d'une espèce protégée par diverses réglementations :

- Internationales : inscrite aux annexes III de la Convention de Berne, II de la Convention de Bonn (du 23 juin 1979, modifié du 17/04/81)
- Communautaires : la sous-espèce cyrno-sarde est inscrite à l'annexe I 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ; annexe A du règlement européen pris pour application de la Convention de Washington (dite CITES)
- Nationales : arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ; article 3 de l'arrêté ministériel du 29/10/2009.

Description :

L'autour des palombes cyrno-sarde (sous-espèce endémique à la Corse et à la Sardaigne) est un rapace diurne de taille moyenne (48-68 cm), présentant un dimorphisme sexuel prononcé, les femelles (820-1 509 g) étant plus grandes que les mâles (517-1 170 g). La forme *arrigonii* est endémique aux îles Corse et Sardaigne.

Le dessus est gris sombre, le dessous clair fortement strié de gris. Les ailes sont relativement courtes et arrondies, la queue est longue et barrée et les sourcils sont blancs. Les jeunes présentent une couleur brun-roux sur le dessus avec le dessous marqué de flammèches rouges. L'iris est jaune.

Les immatures sont plus clairs que les adultes et sont striés dessous. Tout comme chez le jeune l'iris est jaune. La mue postnuptiale des adultes, complète, a lieu entre avril et septembre. Celle des juvéniles, elle aussi complète, commence plus tardivement (INPN).

Mise à part une différence au niveau du plumage, il n'y a pas de distinction significative entre les individus insulaires et les individus de la forme nominale. Le Plan de restauration de l'espèce, en 2003, détaillait les éléments de comparaison (Seguin, Thibault et Torre, 2003).

Les spécificités de l'autour cyrno-sarde sont faibles (Tableau 2) : (i) les résultats obtenus avec la génétique montrent que l'isolement est récent, (ii) la petite taille intervient dans le cadre d'un cline, et (iii) on ne relève de dialecte particulier.

Tableau 2. Rappel des caractères de l'autour cyrno-sarde : comparaison avec la forme nominale

Plumage	Mensurations	Vocalisations	Génétique (cytochrome <i>b</i>)
Plus sombre chez l'adulte ; tête noirâtre plutôt que brun noirâtre, dos brun noirâtre et moins brun, dessous plus intensément barré et foncé ; parties inférieures plus foncées et plus rousses chez le juvénile (Vaurie 1965)	Plus petit, mais dans le cadre d'un cline de taille (Figure 2) ; travail en cours	Pas de différence significative par rapport aux oiseaux continentaux (Lepori 2001)	Aucune différence relevée entre 13 individus originaires de Corse, Alpes, Allemagne et Suède (Pasquet 2000)

Extrait du Plan de restauration de l'autour des palombes cyrno-sarde en Corse (Thibault, Seguin et Torre, 2003 ; page n° 8)

Distribution géographique :

En 2001, on connaissait 26 territoires certains (aires connues et/ou observations de parades d'un couple) et 14 territoires probables (observations d'individus isolés, sans parade dans un habitat favorable), soit une densité moyenne d'environ 2,86 couples/km² (Thibault et al. 2002). Selon les mêmes critères, en 2010, 56 territoires certains (1 120 km²) et 13 territoires probables (260 km²) ont été identifiés (Seguin, 2010).

La ZPS concerne entre 11 et 14 couples, soit 16 à 25 % de la population insulaire.

Habitats :

L'autour des palombes niche aux étages de végétation méso et supra méditerranéens (essentiellement entre 250 et 1350 m d'altitude), plus rarement à l'étage montagnard qu'il fréquente davantage pour chasser.

Sédentaires, les adultes territoriaux occupent leur domaine vital toute l'année. Ces territoires comprennent une futaie d'une superficie de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares, dominée ou entourée par une crête ou un plateau recouvert de maquis bas ou de rochers.

L'autour des palombes habite essentiellement les peuplements forestiers suivants : chênaies (verts et pubescents), pinèdes de maritime et de lariciu, et hêtraies (Chery & Thibault, 2003).

Les profils des chênaies habitées correspondent aux " futaies denses moyennement âgées " et " futaies denses vieillies " (Panaïotis, 1994). Les sites connus dans les pineraies correspondent à des futaies et des vieilles futaies pleines. Cependant la présence de quelques nids dans un type " pré-forestier " évoluant vers la constitution d'une chênaie verte montre sa capacité à occuper des phases non matures (Brudo, 2001).

Régime alimentaire :

L'autour des palombes cyrno-sarde est un prédateur d'oiseaux qui se nourrit essentiellement de geais des chênes (*Garrulus gandarius*), de columbidés (*Streptopelia turtur*, *Columba livia*, *C. palumbus*), de turdidés (*Turdus merula*, *T. viscivorus*) et de perdrix rouge (*Alectoris rufa*).

Reproduction :

Les parades nuptiales de l'Autour des palombes ont lieu à partir de mi-janvier (hiver doux) jusqu'au mois de mars. Dès février, les deux individus du couple commencent à transporter des matériaux. Le nid est construit généralement dans un gros chêne vert ou pubescent, plus rarement dans un pin, à une hauteur allant de 7 à 16 m. Il est volumineux et est installé dans les branches maîtresses et plutôt contre le tronc, noyé dans le feuillage. Des branches retombantes, et une coupe de rameaux verts lui donnent un aspect caractéristique.



Photo n° 3 : jeunes Autours des palombes au nid (forêt territoriale du Melu, ONF - 2014)

Une seule nichée, de un à trois œufs (exceptionnellement quatre), y est déposée entre avril et début mai. L'incubation dure de 35 à 38 jours et l'élevage des jeunes de 34 à 41 jours selon le sexe. Les liens familiaux sont dissous quand les jeunes atteignent l'âge de 70-90 jours. L'âge d'accession à la reproduction est d'environ deux à trois ans.

Etat de conservation : Cet oiseau est considéré comme « en danger » (catégorie EN) sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées en France (IUCN, 2016). Malgré cette classification, ses effectifs sont relativement stables en Corse au cours des deux dernières décennies.

3.3 L'AIGLE ROYAL (*AQUILA CHRYSÆTOS*)



Nom scientifique : *Aquila chrysaetos*

Nom vernaculaire : *Aigle royal*

Noms corses : *Acula, Altagna*

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridae

Photo n° 4 : Aigle royal (PNRC)

Statut de protection :

L'aigle royal est une espèce d'oiseaux répondant à plusieurs réglementations de protection :

- Internationales : Annexe II de la convention de Bonn, Annexe III de la convention de Berne ;
- Communautaires : annexe I de la Directive Oiseaux (CEE 79/409) : le rapportage de 2013 indique une population stable sur le court terme et en amélioration sur le long terme ; Annexes A du règlement européen pris pour application de la convention CITES ;
- Nationales : arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ; article 3 de l'arrêté ministériel du 29/10/2009

Description :

L'aigle royal présente un plumage marron foncé, aux nuances roussâtres, une calotte et une nuque claires. Il possède une longue queue, avec le bord postérieur de l'aile plus ou moins incurvé en S. La cire et les doigts sont jaunes et les reflets dorés au niveau de la nuque lui ont valu le nom « d'Aigle doré ».

Le plumage des immatures est plus homogène et plus sombre. Les poignets et la base de la queue des jeunes oiseaux sont blancs. Les tarses, emplumés et quelquefois maculés de blanc chez les jeunes, se prolongent de serres extrêmement puissantes. Le juvénile et l'immature, avec leurs zones blanches sur les ailes, et la queue noire et blanche, sont faciles à identifier.

En vol plané direct, les bras sont relevés et les mains planes, formant un angle net. Le dimorphisme sexuel est très prononcé, l'envergure des femelles (215 à 227 cm) est de 10% plus grande que celle des mâles (188 à 212 cm), et elles sont entre 40 et 50% plus lourdes (2,9 à 4,4 kg pour le mâle et 3,8 à 6,6 kg pour la femelle).

Distribution géographique :

La population de l'aigle royal en Corse est estimée à 59 couples répartis de façon assez homogène du fait qu'il occupe des territoires situés aussi bien dans la chaîne montagneuse centrale de l'île, mais aussi sur les massifs annexes en périphérie à des altitudes inférieures.

Sur l'ensemble de la ZPS, seuls 2 couples y nichent (un couple pour le secteur de Tavignanu et un couple sur le massif de Tartagine). Ces couples ont également des nids en périphérie de la ZPS. D'autres couples nichent à proximité de la ZPS et utilisent ces espaces aussi pour la chasse : Bavella (un couple), Bonifatu (trois à quatre couples), Marmanu (deux couples) et Libiu (un couple) – (Seguin et al, 2017).

La ZPS concerne entre 15 et 18 couples territoriaux, soit 25 à 30 % de la population régionale

Habitats :

Pour nicher, les couples recherchent préférentiellement des habitats rupestres comportant des espaces ouverts pour la chasse. Ils évitent les forêts et les paysages forestiers trop denses peu favorables à la chasse, ainsi que les zones trop densément peuplées, les milieux agricoles intensifs, les steppes et les prairies arides.

Ils peuvent nicher dans un arbre si les falaises font défaut, là où les densités en proies sont élevées. Les aires sont dans ce cas construites sur une ou plusieurs branches latérales et non pas à la cime. La taille des territoires de chasse est variable, en général, la superficie moyenne est comprise entre 50 et 150 km².

D'une manière générale, ces territoires de chasse sont situés au-dessus des sites de nidification, ce qui permet ainsi aux aigles de ramener des proies lourdes et volumineuses par un trajet descendant en vol plané et non en battant des ailes pour remonter vers l'aire.

Régime alimentaire :

L'aigle royal se nourrit en fonction des ressources présentes sur son territoire. De ce fait, son régime est qualifié d'éclectique, allant des petits passereaux aux rongeurs, en passant par des mammifères, tels que les renards.

Mais sa prédation s'exerce en priorité sur des animaux pesant entre 0,5 kg et 5 kg.

La recherche de nourriture ne se fait pas avant le lever du soleil et est entrecoupée de longues périodes de repos ou de vol à voile. Il arrive que le mâle et la femelle chassent de concert, l'un derrière l'autre, séparés d'une centaine de mètres. Lorsque les proies vivantes viennent à manquer, l'aigle royal devient un charognard opportuniste. Il est incapable de transporter une proie plus lourde que lui, c'est à dire dépassant les 4 à 5 kg. C'est pourquoi il dépèce souvent les grosses proies avant de les rapporter à l'aire.

Les besoins estimés quotidiens sont modestes, 250 g pour un mâle et 300 g pour la femelle en moyenne. Ceux d'un aiglon s'élèvent en moyenne entre 150 et 200 g durant le séjour au nid. Il lui est possible de jeûner plus d'une semaine, en hiver par exemple, quand la nourriture devient plus rare.

L'aigle royal est un prédateur dit de "bas vol" : lors de ses chasses, il plane à flanc de coteaux en rasant le sol, masqué par la végétation ou le relief, en effleurant les crêtes et les arbres ou chasse à l'affût du haut d'un perchoir bien en vue. Il base son attaque sur l'effet de surprise. Les proies sont prises à l'issue d'un bref piqué, soit à terre, soit en vol, et juste avant l'impact, il tend ses serres ouvertes vers l'avant, qui lui servent à saisir et tuer sa proie. Comme beaucoup de prédateurs, il rate la plupart de ses chasses et les taux de réussites sont souvent inférieurs à 10%.

Reproduction :

Le couple entame la saison de reproduction avec l'aménagement du nid. L'aire, imposante construction, est solidement bâtie dans la partie supérieure d'une falaise, sur une corniche protégée par un surplomb ou située dans une cavité, voire dans un conifère âgé. Les aires sont situées entre 200 et 2500 m d'altitude.

Le couple possède deux à huit emplacements différents qu'il utilise à tour de rôle, avec toutefois une préférence pour un seul ou deux d'entre eux qu'il utilisera pendant plusieurs années consécutives. La distance entre les aires d'un même couple est très variable, allant de moins de 100 m à plus de 3 km.

Le nid est constitué de branchages que les oiseaux récoltent au sol ou prélèvent directement sur les arbres voisins. Rechargé d'année en année, il augmente de volume et atteint jusqu'à deux mètres de diamètre et 2,5 mètres d'épaisseur.

Les deux à trois œufs (parfois quatre), sont pondus à 3-4 jours d'intervalle entre le début de mars et le début d'avril. L'incubation dure 43 à 45 jours. La femelle incube seule la nuit et à 85% du temps le jour. C'est alors le mâle qui la nourrit. Les poussins naissent surtout durant la deuxième quinzaine d'avril et restent au nid de 65 à 80 jours. Les nichées engendrant deux jeunes viables restent tout à fait exceptionnelles. Un seul jeune parvient généralement à l'envol, le phénomène de « caïnisme » étant très fréquent chez ce rapace.

Après l'envol, le ou les jeune(s) séjourne(nt) longuement sur le territoire des parents jusqu'au mois de décembre, parfois février. Par la suite, ils errent à la périphérie des domaines d'adultes territoriaux jusqu'à trouver un partenaire et un territoire vacant.

Dans une population en bon état de conservation et où les sites de nidification sont saturés, il y a entre 20 et 30% d'aigles non appariés et non fixés à un territoire. Les pertes d'oiseaux appariés sont donc vite remplacées. Seul un quart des jeunes à l'envol parvient à l'âge de la maturité sexuelle. L'aigle royal est adulte vers l'âge de 4-5 ans. L'âge de première reproduction peut être plus précoce (INPN).

Etat de conservation :

L'aigle royal est classé en catégorie VU (vulnérable) sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées en France (IUCN, évaluation 2016). En 1995, la population était estimée entre 32 à 37 couples (Torre, comm pers.). Elle l'est aujourd'hui d'environ 59 couples; ces estimations se sont affinées suite aux différentes périodes de prospections au cours des trois dernières décennies. Le risque d'extinction de cette espèce est considéré comme « faible ».

Les trois espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires précitées se situent, de façon très aléatoire sur les différents secteurs de la ZPS en fonction de la topographie, climat, végétation, activités humaines, etc. Cette hétérogénéité conduira de fait, à un diagnostic de chaque secteur composant la ZPS « Forêts Territoriales de Corse » à la différence de l'espèce suivante qui bénéficie déjà de plusieurs DocOb.

3.4 LE GYPAÈTE BARBU (*GYPAETUS BARBATUS*)



Nom scientifique : *Gypaetus barbatus*

Nom vernaculaire : *Gypaète barbu*

Noms corses : *Altore*

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridae

Photo n° 5 : *Gypaète barbu* adulte (Lozzi, ONF-2016)

Statut de protection :

Le gypaète barbu est une espèce répondant à plusieurs réglementations de protection.

- Internationales : Annexe III de la Convention de Berne et Annexe II de la Convention de Bonn
- Communautaires : Annexe I de la Directive "Oiseaux" (rapportage 2013) ; Annexe A du règlement européen pris pour application de la convention CITES
- Nationales : arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ; article 3 de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 ; article 1 de l'arrêté portant interdiction de la perturbation intentionnelle du Gypaète barbu.

Description :

Le gypaète barbu est l'une des 4 espèces de vautour présentes en France, et l'un des plus grands rapaces d'Europe. Il possède une envergure de 2,60 à 2,90 m ; des ailes étroites et pointues et une queue cunéiforme.

Les adultes ont un plumage contrasté ; tête, cou et ventre blanc plus ou moins orangé et des ailes gris-noir. Les juvéniles ont un plumage sombre, brun-noir, une tête sombre (dans les toutes premières années) ; leur silhouette en vol paraît massive.

Distribution géographique :

Il existe deux sous-espèces de gypaète barbu :

- *Gypaetus barbatus barbatus* : a une répartition mondiale, des montagnes de l'Himalaya et du Népal à l'ouest du Pakistan et à l'Europe. C'est cette sous-espèce qui est présente en Corse.
- *Gypaetus barbatus meridionalis* : présente dans le sud-ouest de la péninsule arabique et le sud de l'Afrique.

En Europe, et plus particulièrement en France continentale, on trouve des populations dans les Alpes (réintroduites), les Pyrénées et en Corse.

Habitats :

Le gypaète barbu évolue dans les milieux montagneux, en lien avec des espaces ouverts de landes et de plateaux herbeux où il peut rechercher sa nourriture.

Les gypaètes construisent leurs nids (aires) dans des anfractuosités de falaises inaccessibles et parfaitement à l'abri des intempéries, généralement entre 700 et 2 000 mètres d'altitude, le plus souvent entre 1 500 et 1 800 mètres. Les matériaux utilisés sont multiples : branches, herbes, laine de mouton, poils d'origine animale, ossements, morceaux de peau, cordes, crins de chèvres.

Régime alimentaire :

Le gypaète barbu se nourrit aux 3/4 d'os et de ligaments. Il complète son régime alimentaire avec de la viande uniquement en période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Il exploite les cadavres d'animaux morts (sangliers, mouflons, petits ruminants). Ses sucs digestifs hyper-acides lui permettent de digérer facilement les os de ces carcasses. Son gosier est large (70 mm) et peut englober des os entiers mesurant jusqu'à 25 cm et faisant 35 mm de diamètre

Toutefois, si les os sont trop gros pour être ingérés en entier, il les emporte dans les airs puis les laisse tomber sur des replats rocheux afin qu'ils se brisent et pouvoir ainsi les ingérer plus facilement. Ce comportement lui a valu le surnom de « casseur d'os ».

Reproduction :

Le gypaète barbu commence à se reproduire seulement à partir de la 7^e année, plus généralement à partir de 8 ans. La saison de reproduction débute à la fin de l'automne par la confection de l'aire. La femelle pond un ou exceptionnellement deux œufs entre décembre et février. L'incubation dure environ de 55 à 60 jours. L'envol s'effectue au bout de quatre mois, mais le jeune gypaète reste à proximité du site du nid où il est toujours nourri par les adultes pendant deux mois de plus.

Etat de conservation :

Au niveau mondial, le Gypaète barbu est classé « Near Threatened » (= quasi menacé) depuis 2014. L'espèce a été classée « Vulnérable » en Europe (BirdLife International, 2004 ; UICN, 2015) et En danger de disparition au niveau national (UICN, 2016)

Jusqu'en 2008, les effectifs sont restés relativement stables : on comptait 8 à 10 couples territoriaux plus quelques individus non territoriaux d'âges divers. Depuis, on a observé un déclin rapide du nombre de couples (4 couples et un adulte territorial ont disparu depuis 2009).

Toutefois, le programme de renforcement de population a permis un lâcher de 4 oiseaux en 2016 et 2017. Parallèlement, des envols naturels ont été constatés sur certains secteurs. Ce qui amène à un effectif global estimé en 2019 à environ une vingtaine d'oiseaux.

La ZPS concerne entre 10 et 13 individus, soit 66 à 80 % de la population régionale

En Corse, le gypaète barbu est spécifiquement concerné par 7 Documents d'Objectifs Natura 2000 relatifs à des ZPS. Ces documents ont tous été approuvés par arrêté préfectoral :

- Arrêté préfectoral n° 2009 – 156 – 6 du 5 juin 2009 portant validation du document :
 - **ZPS FR 9412004 « Haute vallée du Fangu »**
- Arrêté préfectoral n° 2011 – 178 – 0008 du 27 juin 2011 portant validation du document :
 - **ZPS FR 9412005 « Haute vallée du Fiume Grossu »**
- Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation des documents :
 - **ZPS FR 9410084 « Vallée de la Restonica »**
 - **ZPS FR 9410107 « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca »**
 - **ZPS FR 9412002 « Haute vallée de la Scala di a Santa Regina »**
 - **ZPS FR 9412003 « Cirque de Bonifatu »**
 - **ZPS FR 9412006 « Haute vallée du Verghellu »**

Par ailleurs, un projet « Life + » est en cours d'élaboration, porté par le PNRC, pour une candidature en 2019.

3.5 LE FAUCON PELERIN (*FALCO PEREGRINUS*)



Photo n°6 : Faucon pèlerin adulte (Pocachard, ONF)

Nom scientifique : *Falco peregrinus*

Ordre : *Falconiformes*

Nom vernaculaire : *Faucon pèlerin*

Famille : *Falconidae*

Noms corses : *Falcu*

Statut de protection :

Le statut du faucon pèlerin répond à plusieurs réglementations de protection :

- Internationales : Annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 ; Annexe II de la Convention de Bonn du 23 juin 1979.
- Communautaires : Annexe I de la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25 avril 1979, dernière modification JOCE du 30 juin 1996) ; le rapportage de 2013 indique une population en amélioration sur le court et le long terme ; Annexe A du règlement européen pris pour application de la convention CITES
- Nationales : article 3 de l'arrêté du 29/09/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (JORF du 05/12/2009).

Description :

En Corse, il s'agit de la sous-espèce brookei propre au bassin méditerranéen. Le faucon pèlerin est un rapace ayant une envergure de 70 à 85 cm pour les mâles et de 95 à 105 cm pour les femelles, pour une longueur de 38 à 50 cm. Les parties dorsales du mâle ont une coloration gris bleu métallique, et les parties ventrales plus claires et striées de bandes noires. La femelle est globalement plus foncée.

Habitats :

Le faucon pèlerin niche essentiellement sur les falaises rocheuses, depuis le bord de mer jusqu'à 2 000m d'altitude. En période hivernale, on le rencontre aussi dans les plaines, attiré par des concertations d'oiseaux.

Régime alimentaire :

L'espèce se nourrit exclusivement d'oiseaux de petite et taille moyenne (geais, étourneaux, grives, merles, pigeons...) qu'il attaque en plein vol (au cours d'une attaque en « piquée », il peut atteindre 200 à 250 km/h).

Reproduction :

La saison de reproduction débute en janvier (parades, accouplements). La femelle pond en général 3 à 4 œufs vers la mi-mars. Le mâle est chargé de rapporter des proies pour le nourrissage des jeunes. Ces derniers s'envoleront environ 6 semaines après leur éclosion. Commence alors la période d'apprentissage du vol et de la chasse pendant environ 2 à 3 semaines. Puis, les jeunes quitteront définitivement le site en juin-juillet.

Etat de conservation :

Au niveau mondial, sa large répartition et la tendance stable de ses populations place l'espèce en « Least concern » sur la liste rouge UICN (évaluation de 2016). Même évaluation au niveau européen et national (UICN, 2016).

Au niveau régional, la population a été estimée à 55 -70 couples (Thibault et Bonaccorsi, 1999) ; elle semble stable, voire en légère hausse. Elle est toutefois notée « vulnérable » (VU) sur la liste rouge régionale des espèces menacées (UICN, 2018).

Mais on possède trop peu d'informations concrètes sur la répartition insulaire de l'espèce ; la base de données Ogrevia de la DREAL recense moins d'une vingtaine de données sur l'espèce. Des efforts réels de prospection doivent être entrepris pour améliorer la connaissance. Au sein de la ZPS, on peut citer notamment l'observation d'adultes en forêt territoriale d'Aitone et un site de nidification à proximité de l'unité de Bonifatu (Punta Falcunaghja).

4. LES HABITATS NATURA 2000

De par sa superficie et la multiplicité des zones qu'elle regroupe, la ZPS offre une grande variété d'habitats naturels.

Habitats Natura 2000	Surface (ha)	%
Habitats à Pin lariciu de Corse *	4 694,53	35,95%
Falaises siliceuses de Corse	1 987,49	15,22%
Zones ouvertes (landes, fruticées...)	1 361,75	10,43%
Habitats à Pin maritime de Corse	1 318,11	10,09%
Habitats à chêne vert	1 262,80	9,55%
Mosaïque d'habitats (maquis, forêts, matorrals...)	739,20	5,66%
Total	11 363,88	86,9 %
Autres types d'habitats	Surface (ha)	%
Maquis	508,20	3,89%
Hêtraies corses	212,44	1,63%
Zone incendiée	118,69	0,91%
Sapinières corse	33,80	0,26%
Total	1 693,23	13,1 %
Total général	13 057,11	100%

Tableau n° 6 : grands types d'habitats naturels pour l'ensemble de la ZPS (données ONF – aménagements forestiers)

* : habitat prioritaire

NB : la différence entre la surface totale des habitats (13 057,11 ha) et la surface totale SIG de la ZPS (13 244 ha), soit 187 ha, est due aux zones non décrites lors de l'élaboration des différents documents d'aménagements, pour des raisons d'inaccessibilité ou de non inclusion dans le périmètre de forêts (propriétés privées).

La description des habitats [issue des Cahiers d'habitats Natura 2000 (Ed. La documentation française)] est détaillée dans le Tome 3 « Annexes et documents complémentaires ». Pour le diagnostic écologique, ces habitats sont détaillés pour chaque unité de la ZPS.

Nous nous attacherons ici à ne décrire que les habitats essentiels pour l'écologie des espèces d'avifaune prioritaires (reproduction, nourriture) au titre de la ZPS, à savoir :

- les habitats à Pin lariciu ;
- les habitats à pin maritime ;
- les habitats à chêne vert ;
- les habitats de falaises et rochers exposés ;
- les zones ouvertes d'altitudes (landes, fruticées).

Le tableau page suivante présente l'intérêt écologique de ces habitats pour chaque espèce d'oiseaux prioritaires présente au sein de la ZPS.



	Habitats à pin lariciu		Habitats à pin maritime		Habitats à chêne vert		Habitats à falaises et rochers exposés		Landes et fruticées d'altitude	
	Besoins écologiques	Importance de l'habitat pour l'espèce	Besoins écologiques	Importance de l'habitat pour l'espèce	Besoins écologiques	Importance de l'habitat pour l'espèce	Besoins écologiques	Importance de l'habitat pour l'espèce	Besoins écologiques	Importance de l'habitat pour l'espèce
Sittelle corse	Nidification / Alimentation	Indispensable	Nidification / Alimentation	Indispensable	Aucun	Nulle	Aucun	Nulle	Aucun	Nulle
Autour des palombes	Nidification / Alimentation	Forte	Nidification / Alimentation	Forte	Nidification / Alimentation	Forte	Nourriture éventuellement	Faible	Alimentation	Moyenne
Aigle royal	Nidification potentielle / Alimentation occasionnelle	Faible	Alimentation occasionnelle	Faible	Alimentation occasionnelle	Faible	Nidification / Alimentation	Indispensable (nidification)	Alimentation	Indispensable (ressources alimentaires)
Gypaète barbu	Alimentation occasionnelle	Faible	Alimentation occasionnelle	Faible	Alimentation occasionnelle	Faible	Nidification / Alimentation	Indispensable (nidification)	Alimentation	Indispensable (ressources alimentaires)
Faucon pèlerin	Alimentation	Moyenne	Aucun	Nulle	Aucun	Nulle	Nidification / Alimentation	Indispensable (nidification)	Alimentation	Indispensable (ressources alimentaires)

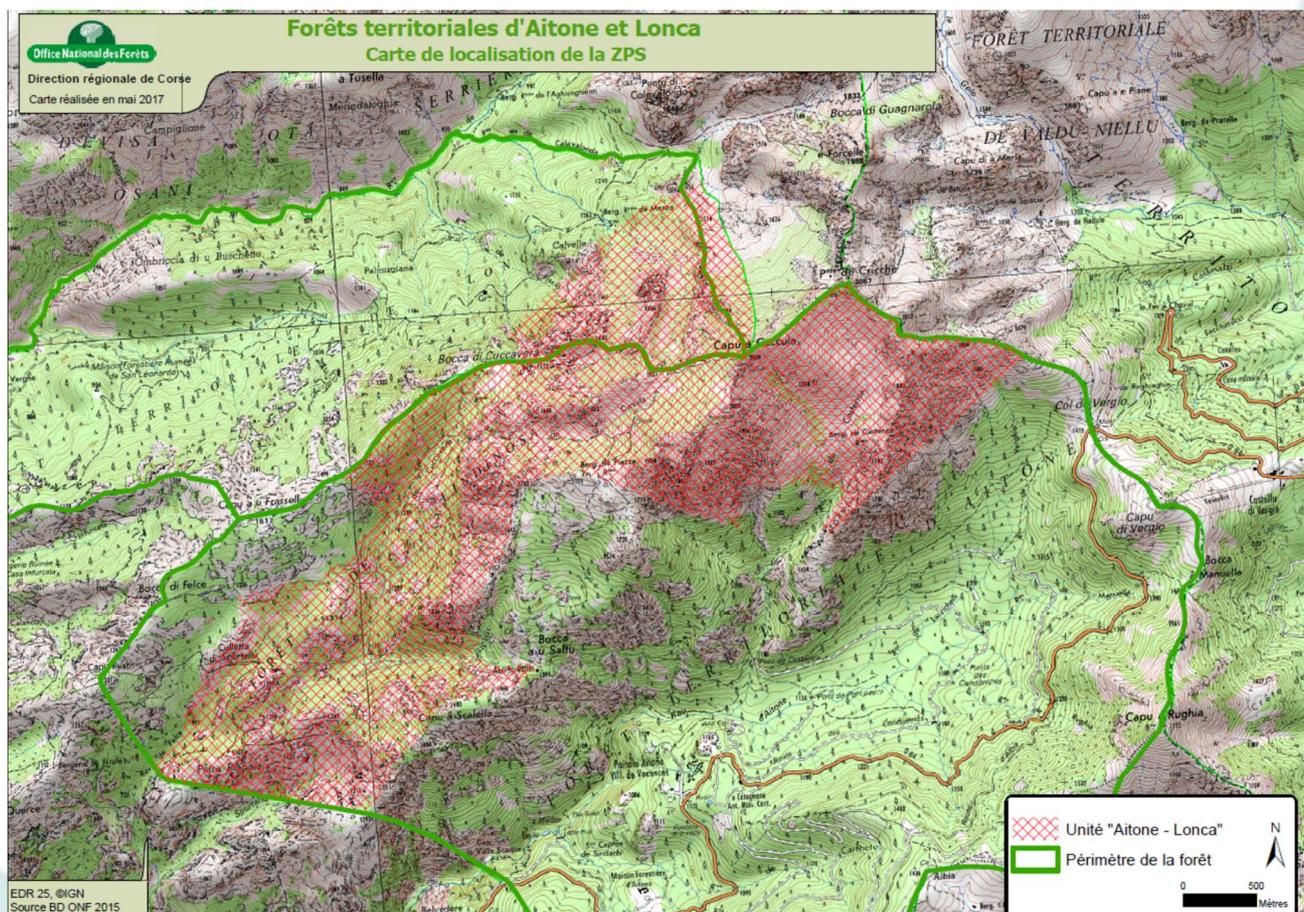
Tableau n° 7 : intérêts écologiques des principaux habitats de la ZPS pour l'avifaune prioritaire du site

5. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES FORETS COMPOSANT LA ZPS

5.1 L'UNITE « FORETS TERRITORIALES D'AITONE ET LONCA »

5.1.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Aitone	Evisa	2 398	707	29%
Lonca		760	128	17%
	Totaux	3 158	835	26%



Carte n° 6 : localisation de la ZPS sur les forêts territoriales d'Aitone et Lonca

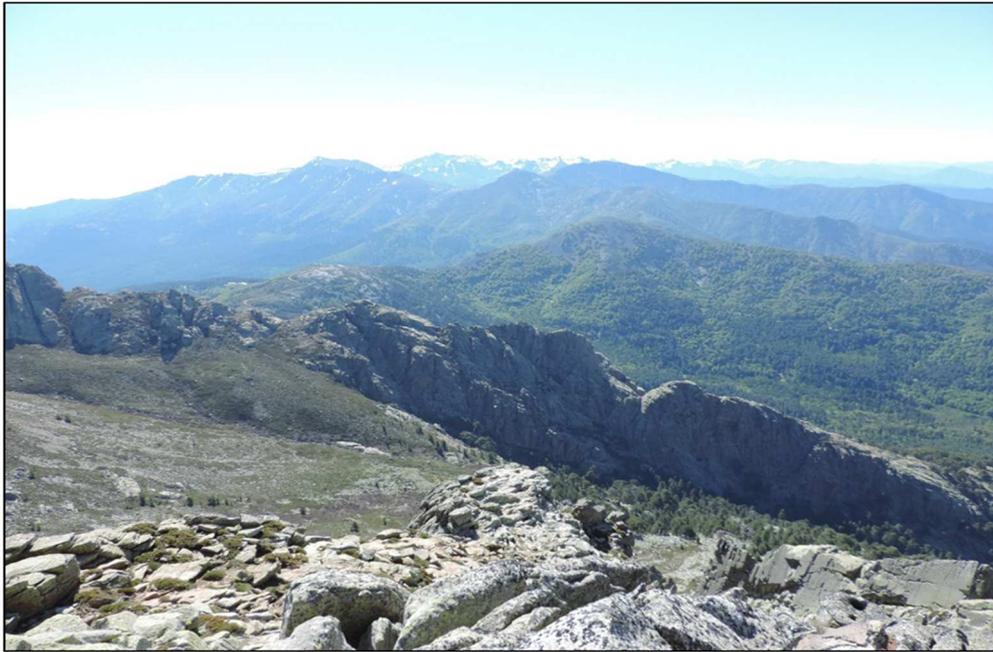


Photo n° 7 : Forêt territoriale d'Aitone : vallon de Casterica (ONF, 2017)



Photo n° 8 : Forêt territoriale d'Aitone : vallon du Spurtellu (ONF, 2017)



Photo n° 9 : Forêt territoriale de Lonca : vue de la ZPS depuis Capu a Cuccula (ONF, 2017)

5.1.2 Etat du foncier

L'unité est sise au sein du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), dans les forêts territoriales d'Aitone et Lonca, sur le territoire communal d'Evisa. Le propriétaire, pour l'ensemble du site, est la Collectivité de Corse (CdC).

La ZPS repose sur les parcelles forestières suivantes :

- forêt territoriale de Lonca : 102, hors-cadre (ancienne dénomination ; équivaut à une zone hors production).
- forêt territoriale d'Aitone : 102, 103, 104, 106, 202 et 203

Remarque : les aménagements forestiers de ces 2 forêts sont en cours de révision et de révision. A cette occasion, le parcellaire de la forêt de Lonca sera modifié. Une proposition de modification du périmètre de la ZPS pourrait aussi être formulée afin d'inclure un nid d'autour des palombes (trouvé en 2017) et quelques territoires de sittelles supplémentaires.

5.1.3 Caractéristiques écologiques

Le massif d'Aitone occupe une conque glaciaire perchée, drainée par la rivière Aitone. Le versant rive droite (Saltu - Lindinosa) est rocheux et abrupt et culmine aux environs de 2000 m. La rive gauche (Albia) est nettement moins escarpée et culmine vers 1400 m.

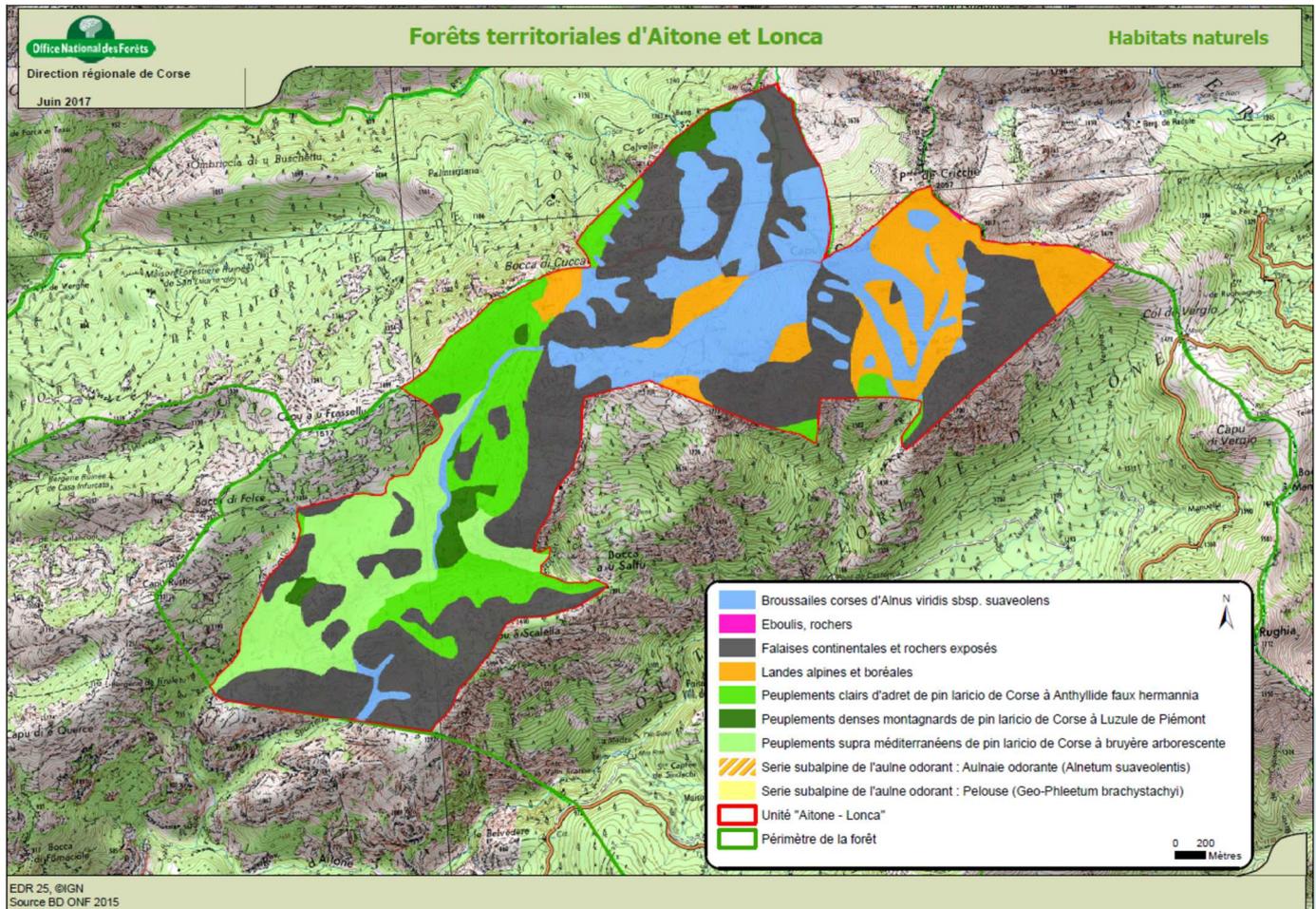
Le massif de Lindinosa est formé d'un petit plateau rocheux situé entre 1200 et 1500m d'altitude, et constitué de zones boisées montant vers des zones d'altitudes déboisées et rocheuses, traversées de ravins. Les fortes pentes de ces deux massifs donnent aux ruisseaux les traversant un régime torrentiel marqué par de fortes variations de débit.

5.1.4 Les habitats

L'unité « forêts territoriales d'Aitone et Lonca » est majoritairement composée d'habitats de falaises (40%) et d'habitats à Pin lariciu (environ 25 %). Les zones d'altitude offrent des milieux ouverts de landes alpines favorisant une diversité d'habitats très intéressante du point de vue écologique.

Habitats Natura 2000	Surface (ha)	Proportion
Falaises continentales et rochers exposés	334,62	40,09%
Broussailles corses d' <i>Alnus viridis</i> subsp. <i>suaveolens</i>	179,46	21,49%
Peuplements clairs d'adret de pin lariciu de Corse à Anthyllide faux hermannia	107,77	12,91%
Landes alpines et boréales	97,68	11,70%
Peuplements supra méditerranéens de pin lariciu de Corse à bruyère arborescente	95,65	11,46%
Peuplements denses montagnards de pin lariciu de Corse à Luzule de Piémont	18,97	2,27%
Eboulis, rochers	0,33	0,04%
Pelouses mésohygrophiles à hygrophiles des pozzines de Corse	0,29	0,04%
Total général	834,78	100,0%

Tableau n° 8 : habitats naturels de l'unité « forêts territoriales d'Aitone et Lonca »



Carte n° 7 : cartographie des habitats naturels de l'unité « forêts territoriales d'Aitone et Lonca » (ONF)

5.1.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.1.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Lonca

Le dernier document d'aménagement couvrait la période 1977-2006.

La ZPS était placée dans les séries hors cadre et de protection (parcelle forestière 102). Pour la série hors cadre, aucune intervention (travaux forestiers, coupes) n'était prévue.

Pour la série de protection, constituée de peuplements clairs de Pin lariciu, chênes verts, ifs et hêtre sur les terrains rocheux, l'objectif prioritaire était de maintenir le meilleur couvert boisé possible. Dans cette série, les peuplements situés dans des zones fertiles pourront, en cas de création de dessertes, être exploités.

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'ONF a réalisé en 2011 un schéma de desserte de la forêt de la Lonca. Ce dernier envisageait plusieurs scénarii de création et de réfection d'infrastructures forestières (pistes) mais indiquait la très grande difficulté de mobilisation des bois sur ce massif, compte tenu des contraintes topographiques importantes.

L'aménagement doit être révisé pour une présentation au propriétaire fin 2019. Il est possible que soit proposée la création d'une réserve (statut juridique à définir) sur ce massif.

5.1.5.2 L'aménagement de la forêt territoriale d'Aitone

Le document d'aménagement couvre la période 2004-2018. Les trois objectifs principaux définis sont la production de bois, l'accueil du public et la protection des sols, espèces et milieux boisés d'altitude.

La ZPS est concernée par deux séries : la série de production de Pin lariciu (parcelles 102, 103, 104 et 106) et la série de protection (parcelles 202 et 203).

La série de production de Pin lariciu (2ème série), qui concerne 124 ha de la ZPS, prévoit un traitement en futaie régulière par parquets. L'amélioration de la desserte est une priorité pour pouvoir réaliser les coupes et travaux. Des coupes de régénération sont prévues dans la parcelle 102 (un parquet de régénération de 2,9 ha) et des coupes d'amélioration sont prévues dans toutes les parcelles (102, 103, 104 et 106). Le sapin sera pris en considération afin de favoriser un mélange favorable à la biodiversité.

Tableau N° 45 : COUPES DE REGENERATION série 2

Année conseillée ENS	Année conseillée DEF	N° de parquet	N° de parcelle	Surface de la coupe	Volume total présumé	Observations
2008	2011	I	102	3	1530	Deux coupes : Ensemencement (année N) Définitive (année N + 3)
2009	2012	II	105	5	2190	
2009	2012	III	105	2,5	1090	
2009	2012	IV	105	3,5	1530	
TOTAL				14 ha	6 340 m³	

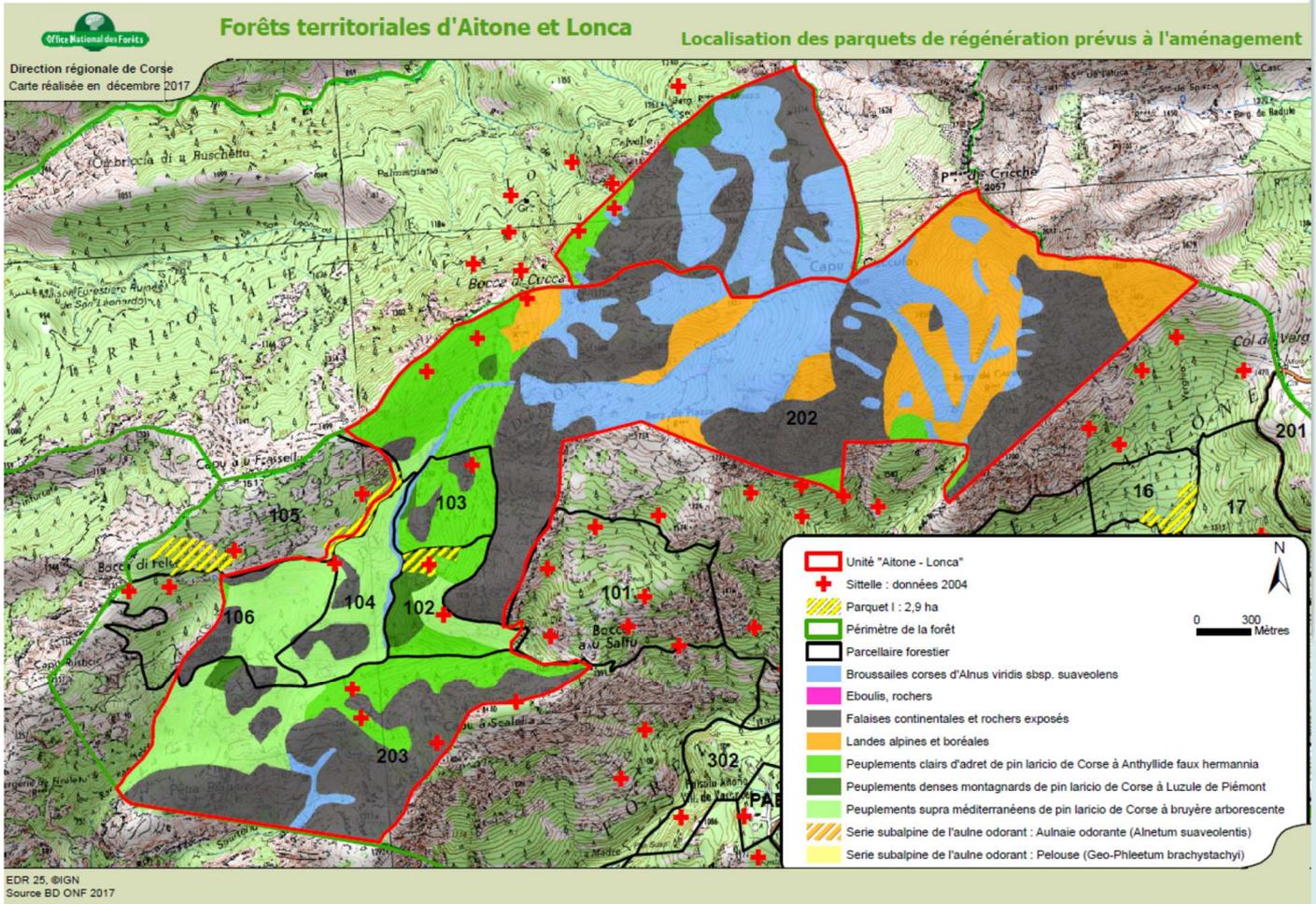
Tableau N° 46 : COUPES D'AMELIORATION série 2

Année conseillée	N° de parcelle	Surface estimée de la coupe	Volume réalisable m ³	Type de peuplement	Urgence et observations
2008	102	16	700	FD - FC - PL	L'objectif est d'obtenir des volumes commercialisables important de manière à pouvoir vendre les produits.
2008	103	12	610	FD - FC - PL	
2009	105	18	1060	FC - PL	
2009	101	40	2360	FC - PL	
2011	104	20	870	FC - FD - PL	
2011	106	40	2040	FC - FD - PL	
TOTAL			7640		

Tableau n° 9 : Extrait de l'état d'assiette de l'aménagement de la forêt territoriale d'Aitone : coupes prévues concernant la ZPS

A ce jour, aucune de ces coupes n'a été martelée et de ce fait mise en vente.

La série de protection (parcelles 202 et 203), ici série d'intérêt écologique général, est composée de pins lariciu et aulnes odorants. Aucune exploitation n'est envisagée. L'objectif est la conservation des sols et de la biodiversité.



Carte n° 8 : localisation des parquets de régénération prévus à l'aménagement et territoires de sittelle potentiellement concernés

L'aménagement prévoit également des mesures applicables à l'ensemble de la forêt et qui concernent la biodiversité, telles que :

- la préservation des zones humides
- laisser en place les arbres morts sur pied
- le maintien d'arbres adultes dans les trouées (de plus de 2 ha) de jeunes peuplements (de 0 à 60 ans et de diamètre inférieur à 35 cm).

Selon la richesse biologique du milieu, le nombre de ces arbres sera compris entre 2 et 5 à l'hectare.

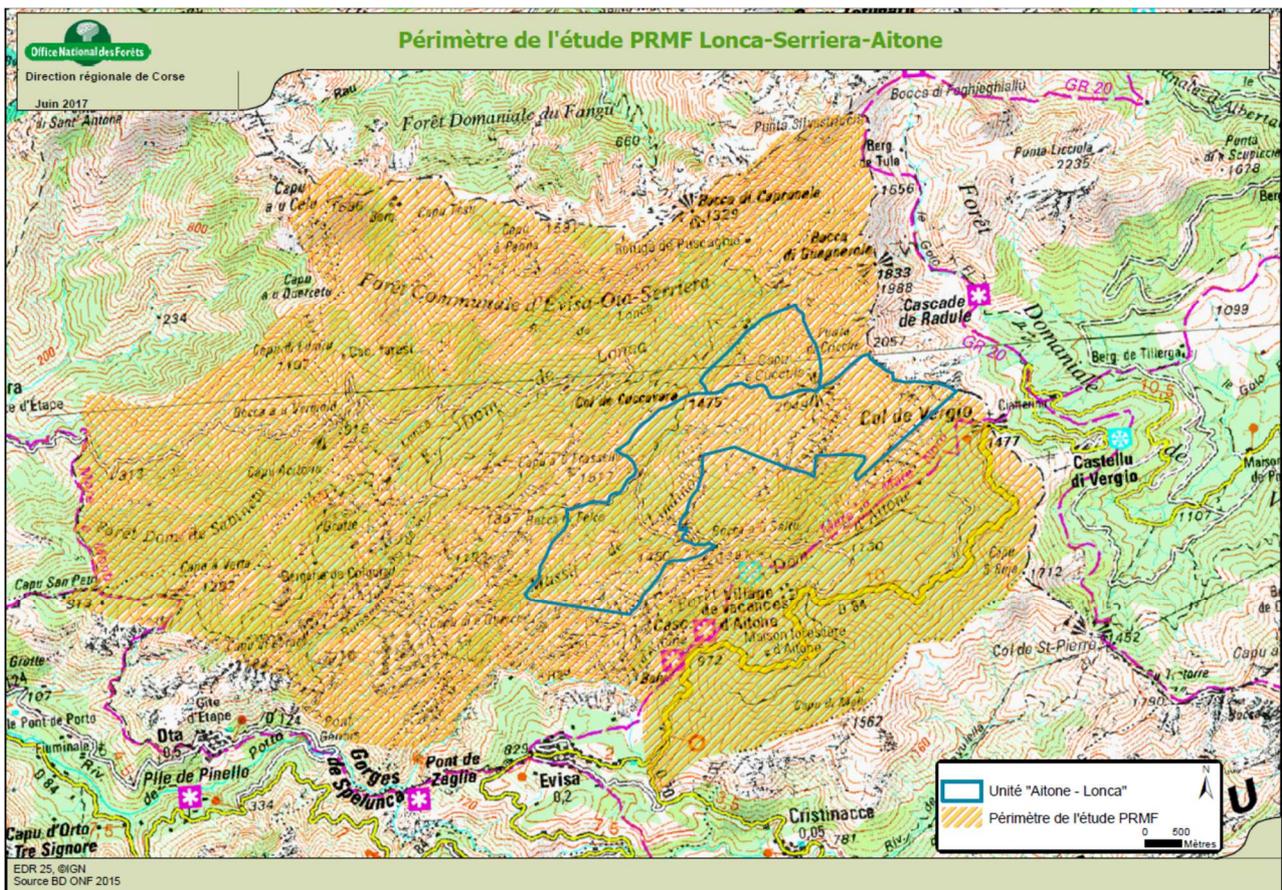
- la mise en place d'îlots de vieillissement (0,2 à 0,5 ha) dans les zones d'exploitation difficile.

Deux îlots de sénescence ont été implantés en 2017-2018 dans les secteurs en production, hors ZPS, pour une surface totale de 5,67 ha. Cependant les habitats concernés ne sont pas favorables à la sittelle (essences dominantes hêtre et sapin pectiné) car ces îlots répondent à une autre problématique qui est celle de la représentativité de la variabilité des habitats forestiers.

Ces mesures seront complétées et/ou modifiées en fonction des améliorations des connaissances scientifiques et des directives de gestion publiées pendant la période d'exécution du document. Ainsi, pour exemple, les mesures de gestion issues notamment de la directive locale d'application (DiA) sur les arbres à haute valeur écologique, dite DiA « arbres bio », seront obligatoirement mises en œuvre, bien que n'existant pas encore à l'époque de la rédaction du document.

5.1.5.3 La PRMF de Lonca - Serriera – Aitone

La PRMF du massif de Lonca – Serriera – Aitone couvre une zone de 7 736 ha, sur les vallées de l'Aitone et de la Lonca ; vallées quasi parallèles orientées Nord-Est Sud-Ouest.



Carte n° 9: périmètre de l'étude PRMF Lonca – Serriera – Aitone

Document de planification en termes de DFCl et de DPCI, l'étude prend néanmoins en compte les enjeux de biodiversité du site.

Les préconisations particulières relatives à la protection et la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales restent à préciser, en amont de la réalisation des équipements prévus, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, regroupant les acteurs de la prévention, de la lutte, de la gestion environnementale et les spécialistes scientifiques de ou des espèces cibles (exemple : condition de maintien des arbres morts sur une ZAL, modalités et période de réalisation de travaux d'ouverture du milieu, etc.).

Aucun ouvrage majeur, en termes de modification des habitats naturels (ZAL, coupure active, autorésistance), n'est prévu au sein de la ZPS.

5.1.5.4 Le DocOb de la ZSC 9400576 « Massif du Cintu » – sous partie Aitone-Valduniellu

Le site FR9400576 « Massif du Cintu » dans son ensemble s'étend sur une surface de 13 806 ha ; il est scindé en 4 sous-unités (Ascu, Corscia, Bonifatu et Aitone-Valduniellu).

La sous-unité Aitone-Valduniellu a une superficie de 1 190 ha, dont 840 sur les forêts territoriales d'Aitone et Lonca, et 350 ha sur la forêt territoriale de Valduniellu. Les enjeux de gestion se concentrent essentiellement sur la gestion des espèces (mouflon de Corse, truite de Corse...) et des habitats (ifs, peuplements de Pin lariciu...). Le DocOb fait l'objet d'une animation (confiée à l'ONF) depuis 3 ans et un bilan des actions réalisées est effectuée annuellement et présentée au Copil du site.

5.1.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'autour des palombes cyrno-sarde, la sittelle corse et l'aigle royal sont présents dans ou à proximité immédiate de la ZPS. La carte ci-dessous présente leur répartition pour l'unité Aitone – Lonca.

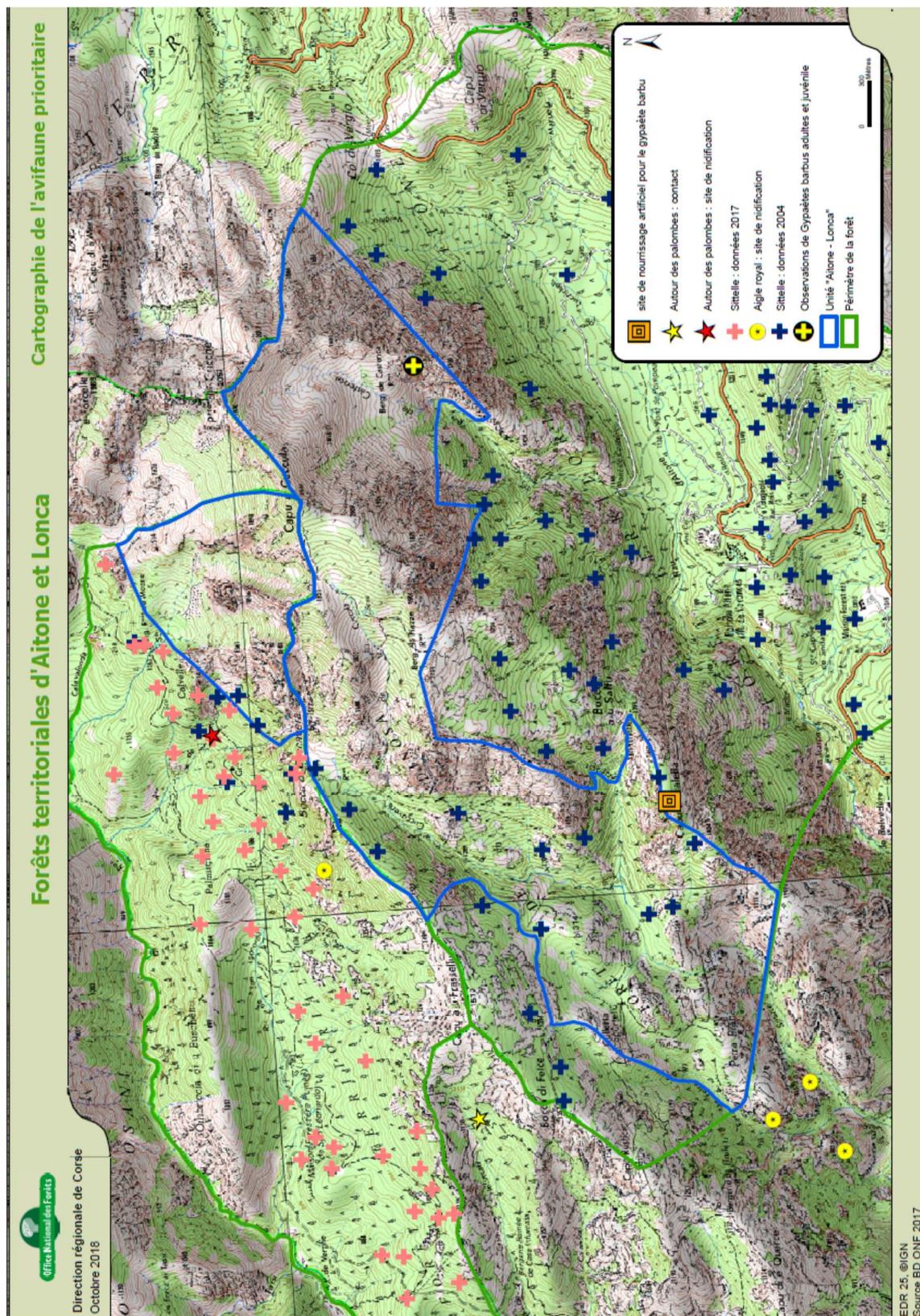
A noter par ailleurs plusieurs observations en 2017 d'un couple de gypaètes barbus ainsi que de jeunes fréquentant le vallon de Casterica, en forêt territoriale d'Aitone, périmètre de la ZPS.

En 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du second PNA en faveur de la sittelle, volet « suivi des populations », le CEN Corse a réalisé l'inventaire de l'ensemble de la forêt territoriale de Lonca. 47 relevés correspondant à un critère de présence d'au moins un oiseau ont été notés, dont 23 nidifications certaines, 9 probables, 16 possibles » (CEN, 2017).

Par rapport à la ZPS, cet inventaire concerne 2 à 3 couples territoriaux. Pour la forêt d'Aitone, les derniers relevés datent de 2004 ; dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, la forêt va bénéficier d'un nouvel inventaire complet en 2019 et 2020.

<i>Unités</i>	Aitone - Lonca	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1 à 2	+ : découverte d'un nid en 2017 en limite de ZPS
Aigle royal (couples)	1 à 2	2 sites de nidification en limite de la ZPS (FC Evisa et FT Lonca)
Sittelle corse (territoires)	17	données de 2004 et 2017
Gypaète barbu (individus)	4 à 8	Couples territoriaux du Fangu, d'Ascu et Popolasca / individus juvéniles et immatures
Faucon pèlerin (couples)	1	Observation d'un couple dans le secteur de Bocca a u Saltu

Tableau n° 10 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité « d'Aitone – Lonca »



Carte n° 10 : répartition des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité « Aitone – Lonca »

5.1.7 Les activités socio-économiques

5.1.7.1 Agriculture et élevage

La ZPS ne présente qu'un faible attrait agricole : aucune zone de pacage ni de production végétale ne sont déclarées sur la zone. On peut noter toutefois une présence animale composée de porcins et de bovins sur une période allant du printemps à l'automne, correspondant à la montée en estive des troupeaux. Le nombre d'animaux concerné reste relativement faible sur la zone. L'impact est relativement faible. Durant les mois d'hiver, l'enneigement souvent important du site ne permet pas le maintien d'une activité d'élevage.

5.1.7.2 La chasse

L'activité de chasse se concentre essentiellement sur la chasse au sanglier en battue ; elle est gérée par licences individuelles annuelles. La société de chasse d'Evisa, rassemblant les chasseurs en forêt d'Aitone et Lonca (2 équipes), est pour l'heure actuelle en sommeil. La chasse aux pigeons ramiers, bécasses, perdrix rouges, merles et grives est aussi relativement bien développée sur la ZPS (ONF, 2015).

5.1.7.3 La pêche

La pratique de la pêche à la truite est répandue dans l'ensemble des forêts de la Lonca et d'Aitone. Toutefois, le secteur d'Aitone ne constitue pas un lieu de prédilection dans le domaine piscicole. En effet, la plupart des ruisseaux concernés sont, dans leur partie supérieure, pauvres en poissons, voire en eau. La truite corse n'y a pas été recensée (ONF, 2015).

5.1.7.4 Les activités de pleine nature

La forêt d'Aitone est l'une des plus belles et typiques de Corse. Sa situation géographique, sur l'axe d'un des principaux circuits touristiques de l'île (Ajaccio – Porto – Evisa - Corte), draine un important tourisme de passage.

Plusieurs centaines de visiteurs sillonnent annuellement les pistes forestières et les sentiers de randonnée ; les trous d'eau d'A Madre et le col de Verghju sont les lieux les plus fréquentés. Les insulaires fréquentent aussi la forêt, généralement au printemps et à l'automne pour les promenades, le pique-nique, la cueillette de champignons ainsi que pour les activités de chasse et de pêche. Cette forte affluence touristique, surtout en période estivale, engendre des problèmes d'insécurité liés à la sur-fréquentation de certains sites.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Aitone - Lonca							

Tableau n° 11 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité d'Aitone – Lonca

5.1.8 Synthèse pour l'unité « Forêts territoriales d'Aitone et Lonca »

L'unité « Forêts territoriales d'Aitone et Lonca » est une zone relativement fréquentée au regard du nombre de personnes passant par les massifs avoisinants (GR20 sur Valduniellu, RD 84 entre Porto et le Niolu...). Les espèces prioritaires y sont bien représentées.

La principale menace sur la bonne conservation des espèces et de leurs habitats reste majoritairement les incendies. La réalisation des équipements et travaux prévus au titre de la PRMF constitue une priorité.

Pour la sittelle corse :

La gestion conservatoire de l'espèce passe à la fois, par la prévention des incendies et par la gestion de l'habitat à Pin lariciu. Comme énoncé précédemment, la réalisation des préconisations de la PRMF doit être recherchée. Pour la gestion forestière, la mise en œuvre du document d'aménagement doit se conformer aux orientations et modalités de gestion actuelles (PNA, DiA « arbres bio » ; DiA « îlots de vieux bois »).

Les données d'inventaire datent de 2004 pour le massif d'Aitone et de 2017 pour celui de Lonca. Le comité de suivi institué dans le cadre du PNA en faveur de la sittelle corse a validé l'actualisation de l'inventaire de la forêt territoriale d'Aitone pour 2019 et 2020.

Les objectifs de gestion pour la sittelle corse :

- Actualisation de l'inventaire de la forêt territoriale d'Aitone Lindinosa en 2019 – 2020 (prise en charge par le PNA sittelle)

- Si des secteurs en production de bois sont prévus sur le massif de Lindinosa dans le nouvel aménagement forestier d'Aitone, mise en œuvre des DiA spécifiques pour l'habitat à Pin lariciu (vérifier l'opportunité d'y implanter un ou plusieurs îlots de vieux bois notamment)

Prise en compte des prescriptions environnementales pour l'espèce lors de la réalisation des ouvrages DFCI issus de la PRMF

Cotation de l'enjeu SITTELLE CORSE pour l'unité « Aitone Lonca » : ENJEU FORT

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de nidification n'a été localisé au sein de la ZPS. Dans la Lonca, le nid repéré en 2017 se situe en aval d'un chemin, dans une zone très peu fréquentée. Les risques de perturbations sont très faibles. Sur le massif d'Aitone, l'autre site connu se situe en forêt communale d'Evisa. Suivi annuellement, il n'est malheureusement plus fréquenté depuis 2012. Toutefois, l'espèce est observée régulièrement sur la forêt d'Aitone, donnant ainsi à penser qu'elle est toujours présente et qu'elle utilise un autre site de nidification.

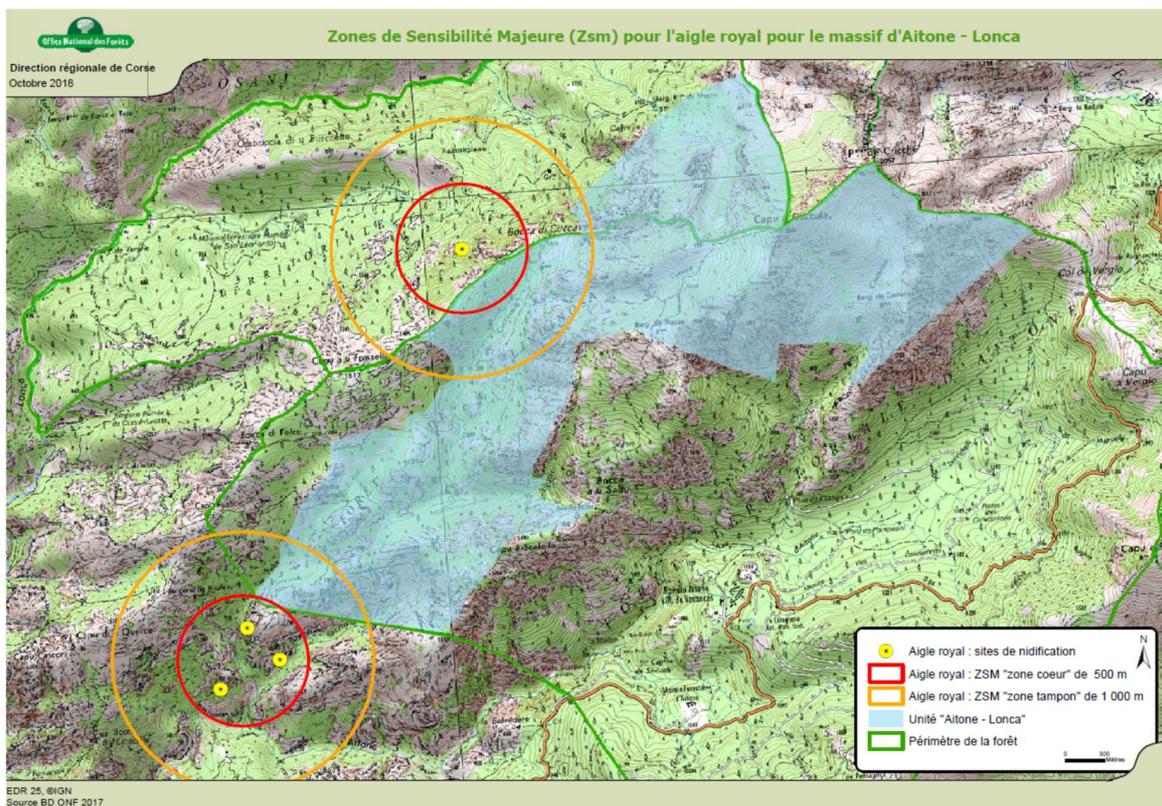
Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Poursuite des suivis annuels des nids connus (même si hors ZPS) ;
- Augmentation de l'effort de prospection pour détecter d'autres sites de nidification. Il faudra pour cela effectuer des journées de suivis durant la période de reproduction (mars – avril) et des journées de prospection durant la période d'élevage des jeunes (juin – juillet) ;
- Description des sites connus pour déterminer les sites potentiels de substitution à prospecter en priorité.

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Aitone Lonca » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal :

Les sites de nidification connus sont hors périmètre de la ZPS ; toutefois, les grandes zones de falaises et de landes constituent des territoires de prospection et de chasse importants. D'autre part, dans l'attente de mesures spécifiques éditées dans le futur Plan Régional d'Action (PRA) en faveur de l'espèce, il est envisagé d'appliquer le modèle des Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) préconisées pour le gypaète barbu dans le cadre du PNA en faveur de l'espèce pour la période 2010 – 2020 (MEEDM, 2010).



Carte n° 11 : zones de sensibilité majeure (ZSM) des sites d'aigle royal sur le massif d'Aitone Lonca

Ainsi, on déterminera :

1) Une « zone cœur » qui concerne toutes les activités.

Zone de 500 à 800 m linéaires autour des nids (variabilité définie par le dénivelé, le vis-à-vis, la logique de relief, le degré de tolérance des oiseaux – si connu – et la fréquence des activités réalisées à proximité des aires) à l'extérieur de laquelle la plupart des couples semblent tolérer une activité humaine peu bruyante de type sports de nature (parapente, escalade, randonnée, etc.), circulation automobile, photographie, écobuage, pêche...

2) Une « zone tampon » qui concerne les activités plus bruyantes.

Zone de 1 000m linéaires environ autour des zones cœur (variabilité définie par le dénivelé, le vis-à-vis, la logique de relief, le degré de tolérance des oiseaux – si connu – et la fréquence des activités réalisées toute l'année) à l'extérieur de laquelle la plupart des couples semblent tolérer une activité humaine bruyante de type survol d'hélicoptères ou d'avions de chasse, travaux mécanisés, chasse en battue, circulation de véhicules tout terrain et de camions....

Au niveau des forêts publiques, le guide des exigences et prescriptions découlant de la politique environnementale de l'ONF, et applicables à tous les acteurs intervenant en milieu forestier (Règlement National des Travaux et Services Forestiers – RNTSF), stipule une interdiction d'intervention à moins de 300 mètres du pied des falaises et à moins de 50 m du sommet du 01/02 au 30/06 (ce délai pouvant être ramené au 15/04 par l'ONF en l'absence de nidification).

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Préserver la quiétude des sites de nidification par l'application des prescriptions environnementales ;
- Assurer une veille active concernant les activités intervenant au sein des ZSM ;
- Maintenir les espaces ouverts et les landes d'altitude présents sur le massif (crête de Capu a u Frassellu, vallon de Casterica...), en lien avec d'autres programmes environnementaux (programme régional pour le mouflon de Corse, DocOb intégrant des actions en faveur des grands rapaces – gypaète barbu notamment).

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Aitone Lonca » : ENJEU FORT

Pour le faucon pèlerin :

Aucun site de nidification n'est répertorié au sein de l'unité de la ZPS. Toutefois, l'espèce a été observé à plusieurs reprises sur le site, notamment au niveau des falaises entre Bocca a u Saltu et Capu a Scalella.

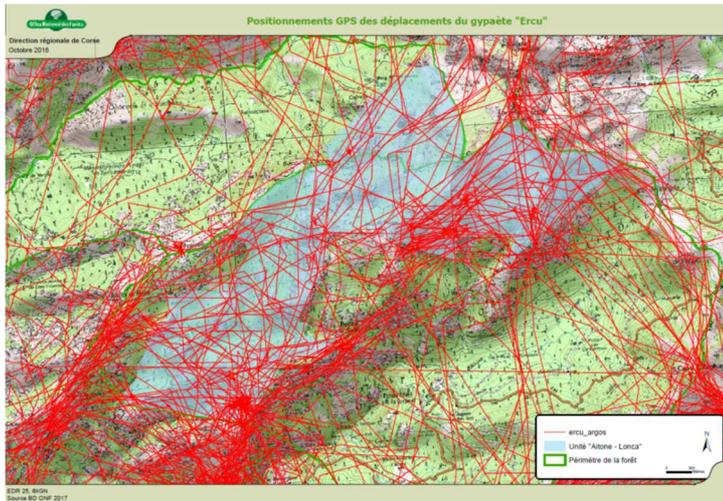
Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection (exemple du site de Barbicaja/Ajaccio) en concertation avec les acteurs locaux.

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Aitone Lonca » : ENJEU FORT

Pour le gypaète barbu

Il n’y a pas de couples territoriaux au sein de l’unité ZPS. Toutefois, le massif est souvent fréquenté par les individus territoriaux du Fangu, potentiellement par ceux de Popolasca ou d’Ascu, ainsi que par les individus juvéniles et immatures nés en Corse et /ou relâchés dans le cadre du programme de renforcement de la population insulaire. Un site de nourrissage artificiel (alimenté par le SMPNRC) est installé depuis plusieurs années sur la crête au-dessus de Bocca a u Saltu, ce qui contribue à accentuer la fréquentation du massif par les gypaètes.



Carte n° 12 : suivi GPS des déplacements du gypaète « Ercu » sur le massif d’Aitone Lonca

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi de la population sur le secteur, en lien avec le programme régional piloté par le SMPNRC.
- Amélioration de la connaissance de la population de mouflon des vallées d’Aitone et Lonca, par la réalisation d’une étude spécifique afin d’estimer la taille de la population de mouflons, déterminer les différentes utilisations du milieu en fonction des saisons (hivernage, mise bas...) et préciser le phénomène de transhumance observés depuis la vallée du Niolu (par le secteur de Guagnarola).
- Réalisation d’actions en faveur du maintien ou de la réouverture de zones ouvertes d’altitude, pour l’amélioration des potentialités trophiques pour les ongulés sauvages, en tant que ressources alimentaires du gypaète barbu (en lien notamment avec le DocOb de la ZSC FR9400576 « Massif du Cintu »).

Cotation de l’enjeu pour l’unité « Aitone Lonca » : ENJEU FORT

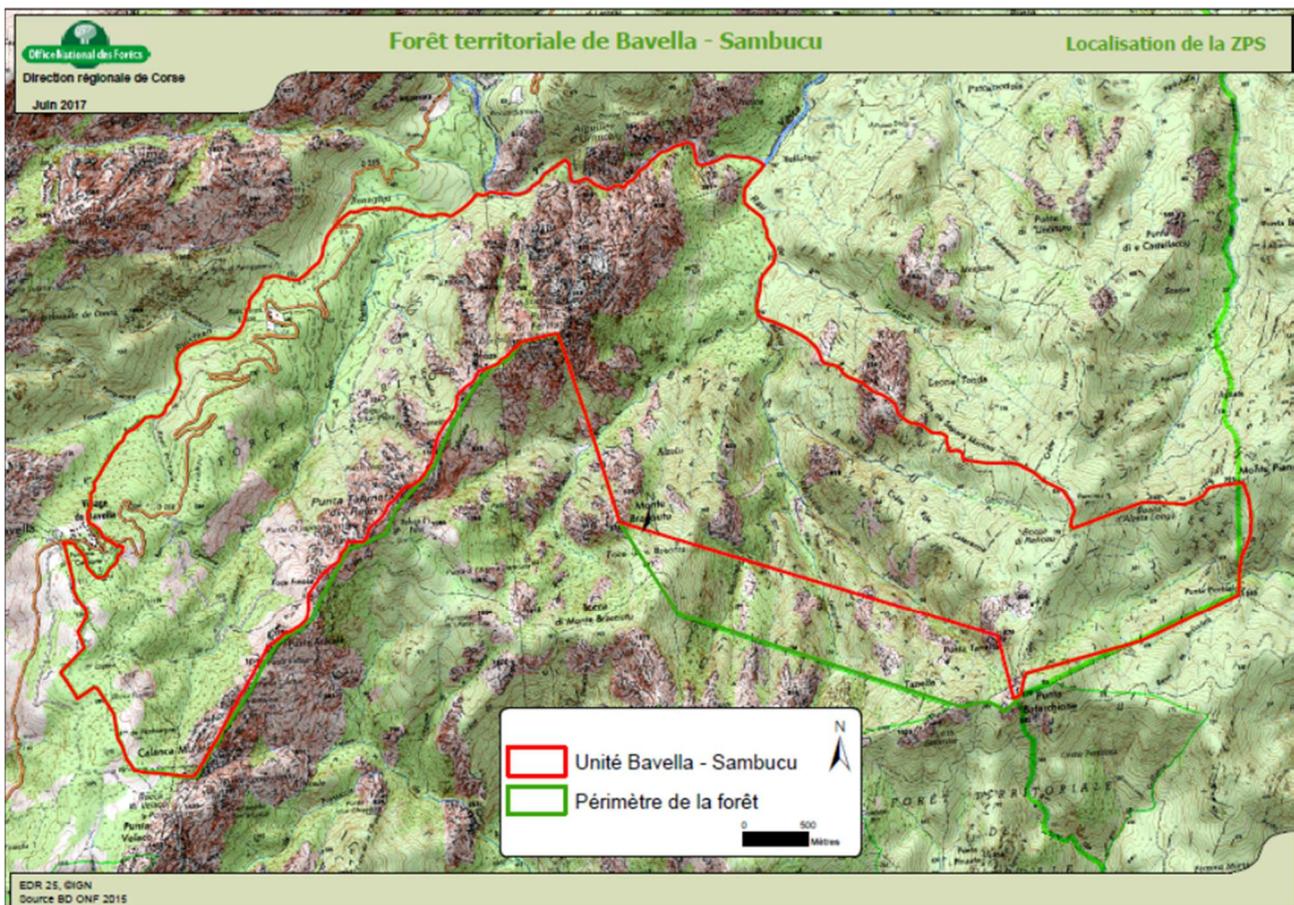
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Aitone - Lonca	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi des sites de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Monitoring de population Maintien des milieux ouverts

Tableau n°12 : cotation des enjeux et objectif principal pour chaque espèce sur l’unité d’Aitone -Lonca

5.2 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE BAVELLA SAMBUCU »

5.2.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Bavella – Sambuccu	Quenza – Sari Solenzara - Zonza	1 972	1 795	91%



Carte n° 13 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Bavella – Sambuccu



Photo n° 10 : vue élargie de la forêt territoriale de Bavella (ONF, 2017)



Photo n° 11 : canton du Sambucu (ONF, 2017)

5.2.1 Caractéristiques écologiques

Le massif de Bavella et les trois quarts du massif du Sambucu font partie du haut du bassin versant de la Solenzara. La forêt occupe seulement 15 % des 100 km² de ce bassin versant.

L'unité « Bavella Sambucu » de la ZPS se divise en deux parties :

- la partie de Bavella occupe le haut du bassin versant du San Petru jusqu'aux crêtes, ainsi que la rive droite du Renaghju
- la partie du Sambucu occupe quasiment tout le haut des bassins versants de Ghjallicu et Favone, ainsi qu'une partie des crêtes.

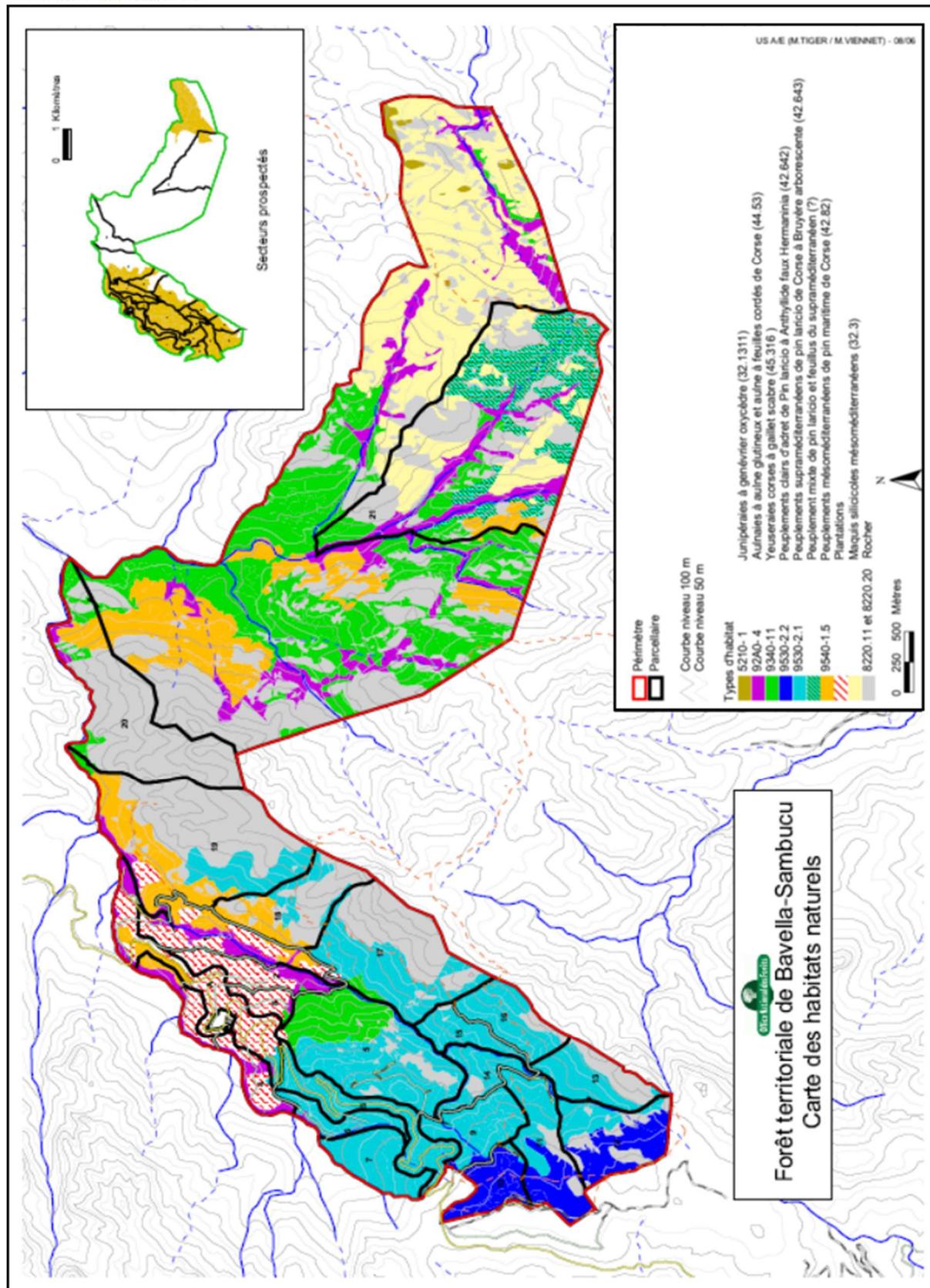
Les pentes sont dans l'ensemble assez fortes : très peu de superficie avec moins de 30% de pente. Au niveau hydrographie, le massif est traversé par une quinzaine de ruisseaux.

5.2.2 Les habitats

La ZPS est constituée en majorité d'habitats rocheux (falaises) et de peuplements de pin maritime et de Pin lariciu. On note aussi des peuplements non naturels (plantations) issus de la gestion forestière passée.

Habitats naturels	Code Natura 2000	N° Corinne biotope	surface (ha)	Pourcentage sur la ZPS
Habitats Natura 2000				
Peuplements de Pin lariciu à Anthyllide faux hermannia			82,65	4,60%
Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse			307,87	17,15%
Peuplements supraméditerranéens de Pin lariciu de Corse à Bruyère arborescente			234,28	13,05%
Peuplements supraméditerranéens de Pin lariciu de Corse et Bois mixtes			15	0,84%
Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse			31,94	1,78%
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse			37,33	2,08%
Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse			28,33	1,58%
Falaises siliceuses thermophiles de Corse			549,56	30,62%
Yeuseraies corses à Gaillet scabre			164,80	9,18%
Total habitats Natura 2000			1 451,76	81%
Autres habitats				
Maquis hauts occidentaux-méditerranéens			145,96	7,39%
Matorral acidiphile de Quercus ilex			13,83	0,70%
Landes supraméditerranéennes à Fougère			1,32	0,07%
Plantations de Pin lariciu			9,09	0,46%
Plantations de Pin maritime			58,3	2,95%
Plantations de Châtaignier			11,6	0,59%
Plantations de conifères exotiques			17,56	0,89%
Total autres habitats			0,00	9%
<i>Non décrits</i>			85,58	4,33%
Total général			1 709,42	94%

Tableau n° 13 : habitats naturels de l'unité « Bavella Sambucu »



Carte n° 14 : cartographie des habitats pour l'unité de Bavella – Sambucu (ONF, 2007)

5.2.3 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.2.3.1 L'aménagement forestier

Le document d'aménagement couvre la période 2007 - 2021. Il découpe la forêt en 6 séries ; la ZPS couvrant 91% de la forêt territoriale, elle est concernée par chacune des séries, sur une superficie de 530 ha.

- **1ère série (100,12 ha)** : valorisation paysagère et conservation des milieux (parcelles 1 à 4 et 8 – Bavella)

L'objectif principal est d'améliorer le paysage et de restaurer et conserver les habitats naturels forestiers (jeunes peuplements issus de l'incendie des années 1970). Le traitement en futaie irrégulière y est retenu.

- **2è série (234,84 ha)** : conservation des paysages et production de bois (parcelles 5 à 7, 9 et 14 à 16 - Bavella)

La série comprend pour l'essentiel un peuplement irrégulier de Pin lariciu, avec des très gros bois à fort impact paysager, et une part de jeunes peuplements de Pin lariciu (plantations). L'objectif prioritaire est la conservation du paysage, associé à un objectif d'amélioration de la production de bois de Pin lariciu. Les zones très visibles (parcelle 5) sont hors production.

Programme d'assiette des coupes

Année Médiane	Intervalle	Parcelle	Essence	Peuplement	Surface	V indicatif /ha	V total
2018	± 3 ans	5, 6 et 7	Pin laricio	Irréguliers	13,8	44	600
2018	± 3 ans	9, 14, 15 et 16	Pin laricio	Irréguliers	11,2	44	500
Total					25,0		1 100

Tableau n° 14 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série n° 2 – Forêt territoriale de Bavella Sambucu

Dans les autres zones visibles et accessibles, une forte proportion de vieux arbres tabulaires ne seront pas exploités. Le traitement en futaie irrégulière y est retenu ; le diamètre d'exploitabilité est fixé à 80 cm. La surface de production est réduite à 56 ha ; en dehors les peuplements seront laissés à leur libre évolution naturelle.

- **3è série (81,44 ha)** : protection contre l'incendie (parcelles A et B - Bavella)

La série est assise sur l'emprise de la Zone d'Appui à la Lutte (ZAL centrale et du Renaghju) issu de la PRMF de Bavella. Le traitement retenu est la futaie irrégulière.

b) Programme d'assiette des coupes

Année Médiane	Intervalle	Parcelle	Essence	Peuplement	Surface	V actuel /ha	taux à prélever*	V/ha indicatif	V total
2008	± 2 ans	A	Pin maritime	Plantation, PB	17.8	676	2/3	451	8 000
2008	± 2 ans	A	Pin maritime	Irrégulier	1.4	113	1/2	57	75
2008	± 2 ans	A et B	Pin laricio	Irrégulier, BM-GB ou GB	28.1	200	1/2	100	2 800
2008	± 2 ans	B	Pin laricio	Plantation	4.9	332	2/3	221	1 100
2008	± 2 ans	B	Pin laricio	PB	1.8	113	2/3	75	125
2008	± 2 ans	A	Châtaignier	Plantation	6.7	150	2/3	100	675
2008	± 2 ans	A	Cèdre	Plantation	1.2	607	2/3	405	450
2008	± 2 ans	A	Pin radiata	Plantation	0.3	676	2/3	451	125
2008	± 2 ans	A	Douglas	Plantation	0.2	590	2/3	393	75
2008	± 2 ans	A	Chêne vert	Irrégulier	1.4	50	1/3	17	25
Total à parcourir					63.8				14 600

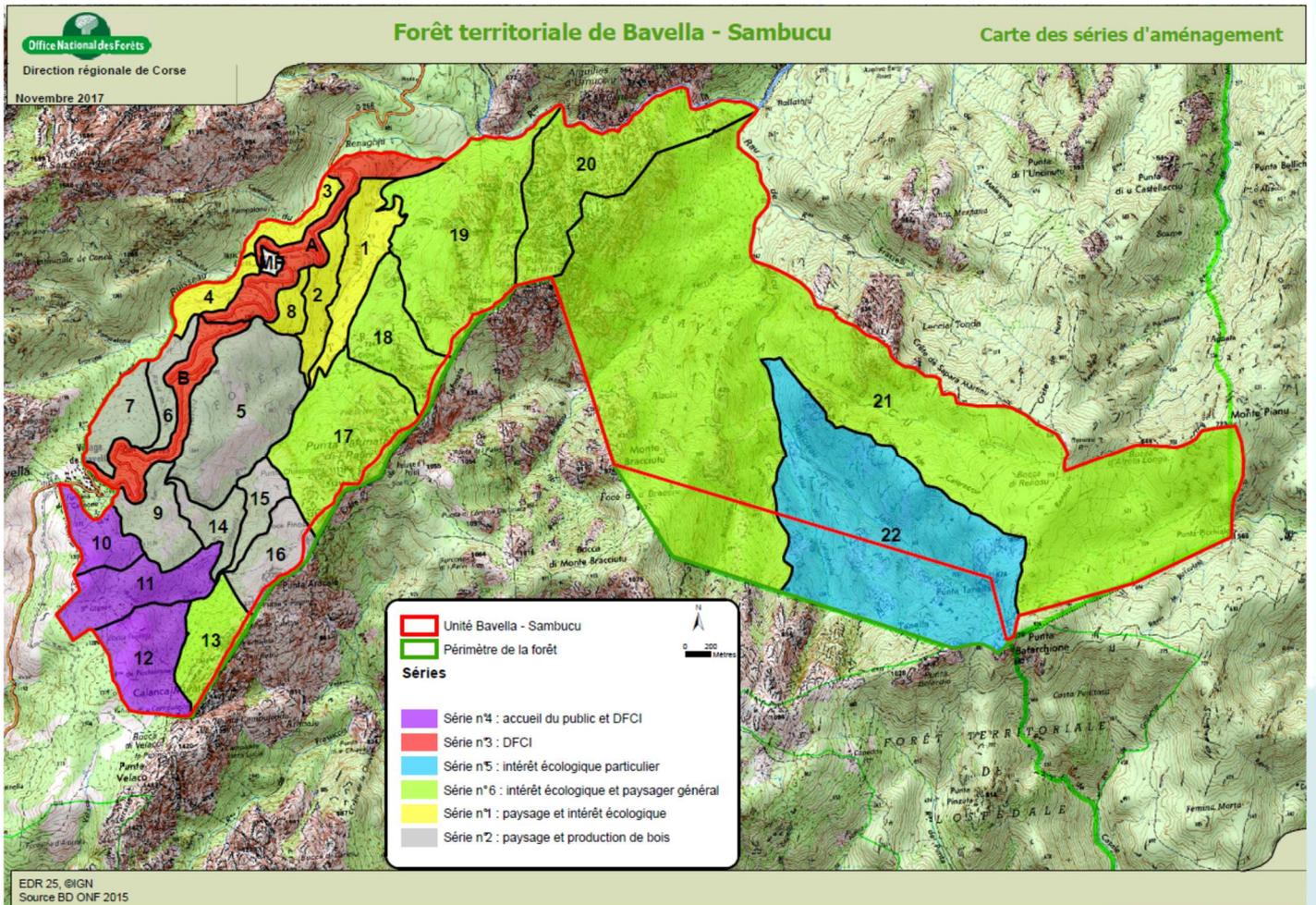
Tableau n° 15 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série n° 3 – Forêt territoriale de Bavella Sambucu

- **4^è série (113,44 ha)** : accueil du public (parcelles 10 à 12 - Bavella). Englobe les secteurs les plus fréquentés par le public, particulièrement en période estivale. Les deux objectifs assignés sont l'accueil du public et la protection incendie, des milieux, des personnes et des espèces. Le traitement en futaie irrégulière y est retenu, avec des critères de sécurité (abords de sentier) et d'ordre sanitaire (ZAL du Velacu).

- **5^è série (247,40 ha)** : intérêt écologique particulier (parcelle 22 – Sambucu). Le secteur est composé d'habitats naturels remarquables (peuplements mélangés de vieux Pin lariciu et de feuillus, plutôt rare en Corse, et des galeries d'aulnes glutineux et cordés – ripisylves). L'objectif est de préserver ces habitats. Aucune intervention sylvicole n'est prévue.

- **6^è série (1 192,64 ha)**: intérêt écologique et paysager général (parcelles 21 – Sambucu et 13, 17 à 20 – Bavella). Elle est constituée de 753 ha boisés et 440 ha de rochers. L'objectif est de préserver la faune (zone de quiétude du mouflon et de l'avifaune), la flore et le paysage dans son ensemble. Aucune intervention sylvicole n'est envisagée, sauf ponctuellement dans un but d'amélioration des habitats naturels.

Sur la période 2007 – 2017, quasiment aucun volume de bois n'a été extrait de la forêt. On notera juste 5,09 m³ de Pin lariciu en 2008 et 14,78 m³ de pin maritime en 2011 (ONF, 2018).



Carte n° 15 : cartographie des séries d'aménagement pour la forêt territoriale de Bavella Sambucu

Concernant la prise en compte de la biodiversité

Lors de la rédaction du document d'aménagement, aucun document d'objectifs concernant la ZPS n'avait été rédigé. Toutefois, au titre de l'évaluation d'incidence Natura 2000, le document a prévu une évaluation des impacts possibles des coupes et travaux prévus sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le tableau d'évaluation est présenté en annexe 3.

Le document d'aménagement détaille parallèlement des mesures spécifiques pour certaines espèces.

Pour l'aigle royal, également observé sur la ZPS, l'objectif est de limiter les risques de dérangement, notamment par les activités d'escalade.

L'inventaire des sittelles sera poursuivi et les arbres porteurs de nids seront localisés. Il sera interdit de les abattre. En secteur productif, toutes les chandelles seront conservées (sauf risque phytosanitaire). En secteur de protection contre l'incendie, on prendra les mesures nécessaires lors des opérations de martelage et dans les clauses particulières de vente, afin d'éviter d'abattre des arbres porteurs de nid et dans tous les cas, pour laisser un arbre mort par hectare. En série d'accueil, on délimitera un périmètre de sécurité interdit au public si ces arbres présentent un danger pour les personnes.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Unité	Observations	Année méd.	Périod.	Caract
50_9	Expertise environnementale	Bavella	1	U	Inventaire sittelles et localisation arbres porteurs de nid	2010	-	COND

La localisation de l'aire du faucon pèlerin est essentielle pour éviter de ne pas déranger cette espèce par l'ouverture de nouvelles voies d'escalade. Une prospection devra être conduite.

En outre, une réflexion sur le mode d'information des grimpeurs vis à vis des espèces sensibles (gypaète, aigle royal, faucon pèlerin) est à mener en partenariat avec les grimpeurs, la DIREN et le PNRC.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Unité	Observations	Année méd.	Périod.	Caract
50_10	Expertise environnementale	Bavella	1	U	Localisation aire faucon pèlerin	2010	-	COND

Afin de savoir si l'autour des palombes fréquente la forêt, il est important de mener une étude avant de commencer les travaux dans les séries 1 et 3. Dans l'affirmative, il faudra localiser ses nids et adapter impérativement la gestion à ses abords³⁰.

Code	Libellé de travaux	Localisation	Quantité	Unité	Observations	Année	Périod.	Caract
50_11	Expertise environnementale	Bavella	1	U	Etude de présence de l'Autour et localisation nids	2008	-	COND

Extrait du document d'aménagement de la forêt territoriale de Bavella Sambucu 2007 – 2021 (ONF, 2007)

5.2.3.2 Le DocOb de la ZSC n° FR9400603 « Rivière de la Solenzara »

Le périmètre de la ZSC, recouvre l'ensemble de la ZPS. Le document d'objectifs a été validé en septembre 2015. Il donne notamment comme objectifs :

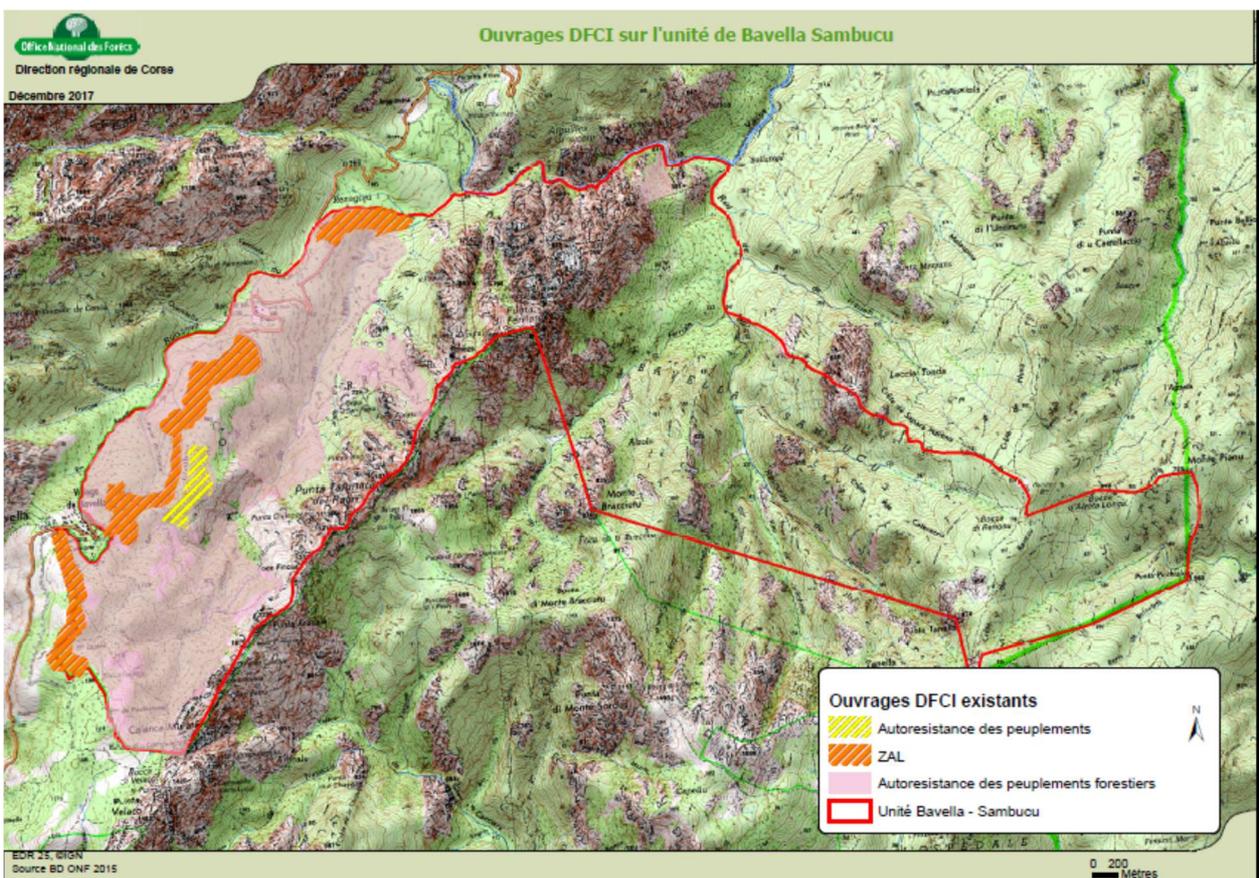
- la conservation et le suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- l'amélioration / mise à jour des connaissances naturalistes [...] sur la répartition et les effectifs de certains taxons d'intérêt communautaire (DREAL, 2015).

Les actions proposées ne concernent pas les espèces d'oiseaux. , puisqu'étant l'objectif de la ZPS sur le même site.

5.2.3.3 La PRMF du massif de Bavella

Le document de PRMF est relativement ancien (1995). De nombreux travaux ont été réalisés (pistes, citernes DFCI, aménagements DPCI...). La mise à jour du document a débuté en 2017.

La ZPS compte trois Zones d'Appui à la lutte (ZAL) couvrant 72 ha, essentiellement le long de la route départementale et une zone d'autorésistance des peuplements de 13,4 ha. De plus, compte tenu de la topographie du site et de l'impossibilité de création de zones d'accès aux véhicules de lutte, la PRMF prévoit le traitement des peuplements forestiers en autorésistance ; c'est-à-dire que le sous étage (maquis, régénération...) sera supprimé (généralement par brulage dirigé), et ce afin de diminuer au maximum l'intensité d'un incendie sur ces zones et ainsi préserver le peuplement forestier.



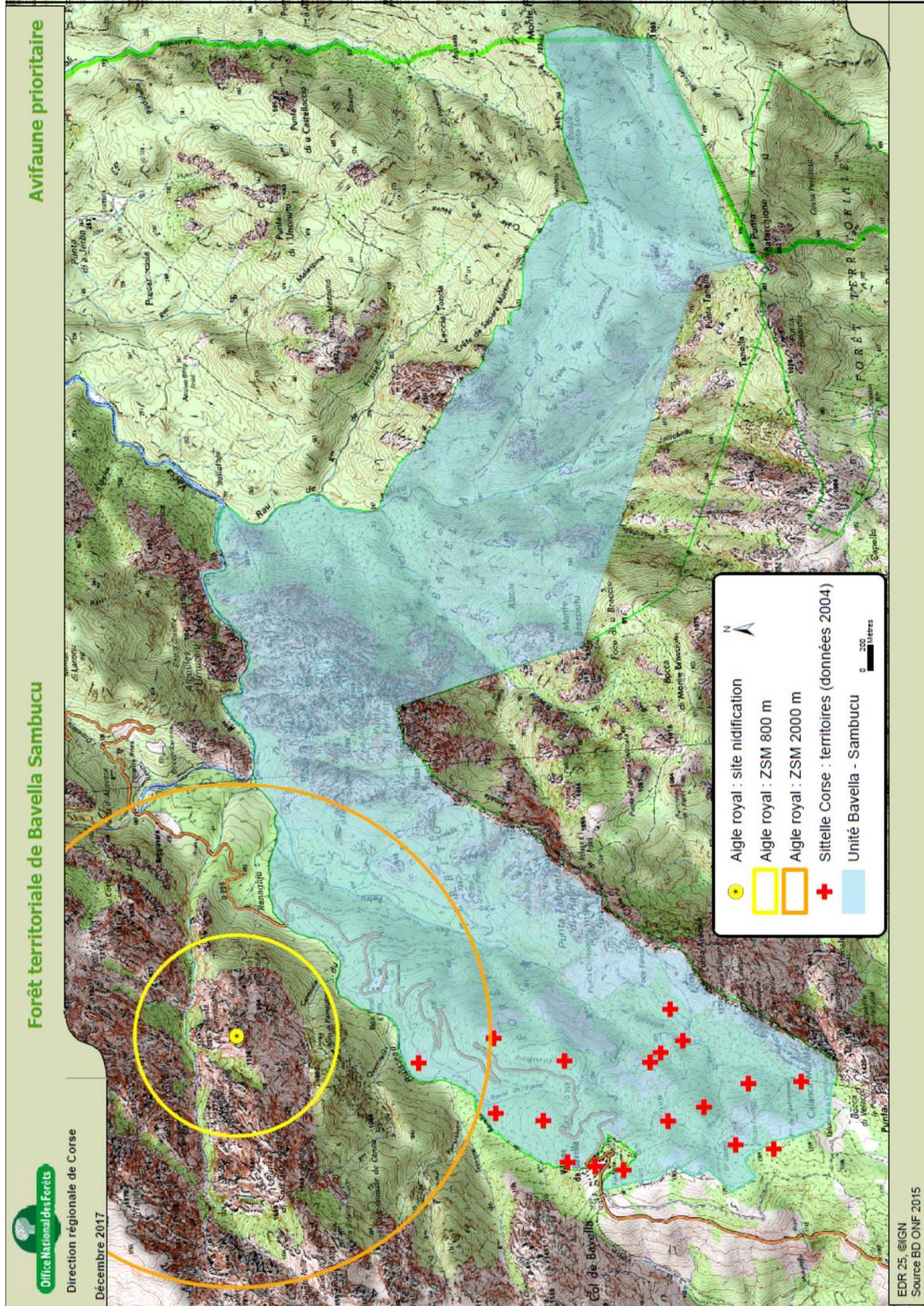
Carte n° 16 : ouvrages DFCI sur l'unité de « Bavella Sambucu »

5.2.4 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'autour des palombes cyrno-sarde, la sittelle corse et l'aigle royal sont présents dans ou à proximité immédiate de la ZPS.

<i>Unités</i>	Bavella Sambuccu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	pas de données	pas d'infos
Aigle royal (couples)	1	1 territoire à 1 km de la ZPS
Sittelle corse (territoires)	18	données de 2004
Gypaète barbu (individus)	2 à 3	fréquentation épisodique
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat favorable

Tableau n° 16 : Récapitulatif des effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de Bavella Sambuccu



Carte n° 17 : répartition des espèces d'oiseaux prioritaires sur l'unité de Bavella – Sambucu

5.2.5 Les activités socio-économiques

5.2.5.1 Agriculture et élevage

Autrefois très dynamique, l'activité agricole et d'élevage est aujourd'hui fortement réduite dans le massif de Bavella. Aucun agriculteur n'est déclaré sur le secteur (ONF, 2015). Il existe une seule concession pour l'exploitation de châtaigniers et des demandes pour de l'apiculture et du parcours caprin. On peut noter aussi la présence d'un élevage porcin autour de la maison forestière d'Arza. Les animaux non ferrés provoquent des dégâts au niveau du sol (labour) et du petit patrimoine bâti (murets, terrasses...) – (DREAL, 2015).

D'autre part, le nombre important de bovins en divagation au niveau du col de Bavella et le long de la RD 268 constitue un problème de sécurité au regard de la forte circulation sur cet axe, et d'autre part aussi en terme d'impact sur le milieu naturel (tassement des sols, abrutissement...).

5.2.5.2 La chasse

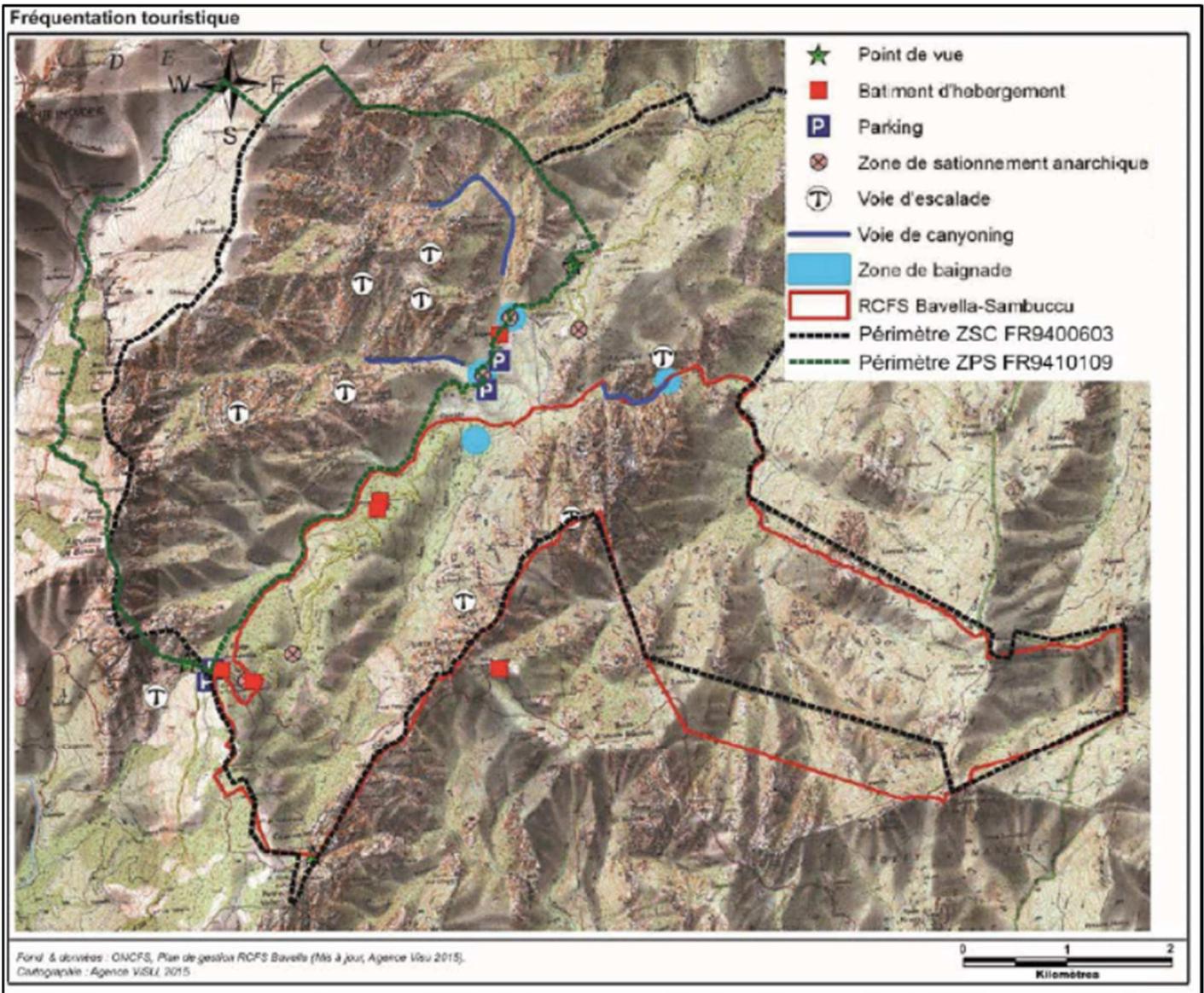
Les massifs de Bavella et du Sambucu sont classés en réserve de chasse depuis 1950. L'ONF était le gestionnaire jusqu'en 2007. En juillet 2006, la Collectivité de Corse a actualisé son statut de réserve de chasse et de faune sauvage (délibération n° 06/155 du 28 juillet 2006). L'ONCFS en est désormais le gestionnaire. Malgré l'interdiction de chasse, on note des actes de braconnages et la présence régulière de chiens courants à l'intérieur de la réserve (ONCFS, 2005).

5.2.5.3 La pêche

La pêche est restée interdite sur le massif de Bavella jusqu'en 1970. Suite à son autorisation, l'alevinage a été pratiqué ; il a été abandonné aujourd'hui. L'activité de pêche est relativement importante sur le site mais aucune association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (APPPMA) n'existe sur le secteur. Tous les cours d'eau sont classés en première catégorie, et ne font l'objet d'aucune gestion spécifique.

5.2.5.4 Les activités de pleine nature

Le col de Bavella est un des sites naturels les plus attractifs de Corse. On peut y compter jusqu'à 15 000 personnes par jour (Stefanaggi, Pitois & Nicolas, 2007). On y vient aussi bien pour la beauté des paysages que pour la pratique d'activités sportives de pleine nature (randonnée, escalade, canyoning, VTT...).



Carte n° 18 : sites de fréquentation touristiques sur le massif de Bavella Sambuccu (DREAL, 2015 - modifié d'après ONCFS, 2011)

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité							
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces			
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature	
Bavella Sambuccu								

Tableau n° 17 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de Bavella Sambuccu

5.2.6 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Bavella - Sambuccu »

L'unité possède 2 zones très distinctes.

- Le canton du Sambuccu : difficilement accessible et très peu connu du grand public. Sa fréquentation est très faible. Les nuisances éventuelles sur les populations d'avifaune sont donc quasi-nulles. Toutefois, cette difficulté d'accès entraîne par ailleurs un déficit de connaissances sur la répartition et la fréquentation de ces espèces sur ce massif.

L'enjeu de gestion, pour les 3 espèces d'oiseaux prioritaires, est l'amélioration de la connaissance sur la présence, la densité et l'utilisation du territoire. Des missions spécifiques doivent être prévues afin d'obtenir des données conséquentes sur ces sites isolés.

- Le canton de Bavella : concerne la partie touristique du massif de Bavella. Ici, la fréquentation humaine y est très importante mais reste toutefois cantonnée, pour la ZPS, aux abords de la route départementale 288 et sur les sentiers de randonnée (GR, trou de la bombe). Compte tenu du manque de données concernant la présence sur le site de certaines espèces d'oiseaux prioritaires (Autour des palombes, Faucon pèlerin, Gypaète barbu) pouvant être affectées par les activités de pleine nature qui y sont pratiquées, aucun impact négatif n'a été pour l'heure identifié. Toutefois, la présence de voies d'escalade à l'ouest du site impose une veille, tout d'abord pour le site d'Aigle royal connu, et d'autre part pour la présence éventuelle d'autres rapaces rupicoles (Faucon pèlerin, Gypaète barbu). Le comité Corse de la fédération française de montagne et d'escalade, ainsi que la compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne de Corse seront des partenaires privilégiés pour la mise en œuvre de bonnes pratiques assurant à la fois la conservation des espèces et le maintien des activités socio-économiques sur le site.

D'autre part, le risque incendie y est aussi très élevé. La gestion de ce risque et des risques pour les personnes est donc aussi un élément majeur de gestion.

Pour la sittelle corse :

Les objectifs pour la sittelle :

- *la gestion de l'habitat à Pin lariciu en zone de production, conformément aux orientations et modalités de gestion actuelles (PNA, DiA « arbres bio » ; DiA « ilots de vieux bois »). Le comité de suivi institué dans le cadre du PNA veillera à préciser les modalités de suivi de la population de sittelle sur le site.*
- *la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI (issus de la PRMF) ;*

Cotation de l'enjeu sittelle pour l'unité « Bavella Sambucu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de nidification n'est connu sur le massif de Bavella Sambucu. Les contraintes topographiques du site rendent très difficiles la prospection de sites de reproduction potentiels, d'autant plus accentuées par le caractère chronophage du suivi de l'espèce. En l'état actuel des connaissances sur le site, il ne semble pas raisonnable de chercher à avoir des objectifs trop ambitieux pour l'espèce sur ce site.

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- **Déterminer des sites potentiels de nidification, en fonction des typologies d'habitats présents**
- **Prospection des sites potentiels en fonction des conditions d'accessibilité**
- **Effectuer des journées de prospection durant la période de reproduction (mars – avril) et la période d'élevage des jeunes (juin – juillet)**

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bavella Sambucu » : ENJEU FAIBLE

Pour l'aigle royal :

Le site de nidification connu est hors périmètre de la ZPS, mais seulement distant d'environ 1 km au nord du col de Bavella. Ainsi, dans l'attente de mesures spécifiques éditées dans le futur Plan Régional d'Action (PRA) en faveur de l'espèce, il est envisagé d'appliquer le modèle des Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) mises en place pour le gypaète barbu pour la préservation de la quiétude des sites de reproduction.

Ainsi, la zone tampon de 1000 mètres intersecte la ZPS en aval du col de Bavella vers la Solenzara, le long de la route départementale. La zone cœur de 800 m arrive en périphérie du site.

Au niveau des forêts publiques, le guide des exigences et prescriptions découlant de la politique environnementale de l'ONF, et applicables à tous les acteurs intervenant en milieu forestier (Règlement National des Travaux et Services Forestiers – RNTSF), stipule une interdiction d'intervention à moins de 300 mètres du

ped des falaises et à moins de 50 m du sommet du 01/02 au 30/06 (ce délai pouvant être ramené au 15/04 par l'ONF en l'absence de nidification).

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Préserver la quiétude des sites de nidification par l'application des prescriptions environnementales ;
- Assurer une veille active concernant les activités intervenant au sein des ZSM (mise en place partenariat actif avec les acteurs socio-économiques) ;
- Maintenir les espaces ouverts et les landes d'altitude présents sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bavella Sambucu » : ENJEU FORT

Pour le faucon pèlerin

Aucun site de nidification n'est répertorié au sein de l'unité de la ZPS. Toutefois, l'espèce a été observé à plusieurs reprises sur le site, notamment au niveau des falaises entre Bocca a u Saltu et Capu a Scalella.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection (exemple du site de Barbicaja/Ajaccio) en concertation avec les acteurs socio-économiques locaux.

Cotation de l'enjeu sittelle pour l'unité « Bavella Sambucu » : ENJEU MOYEN

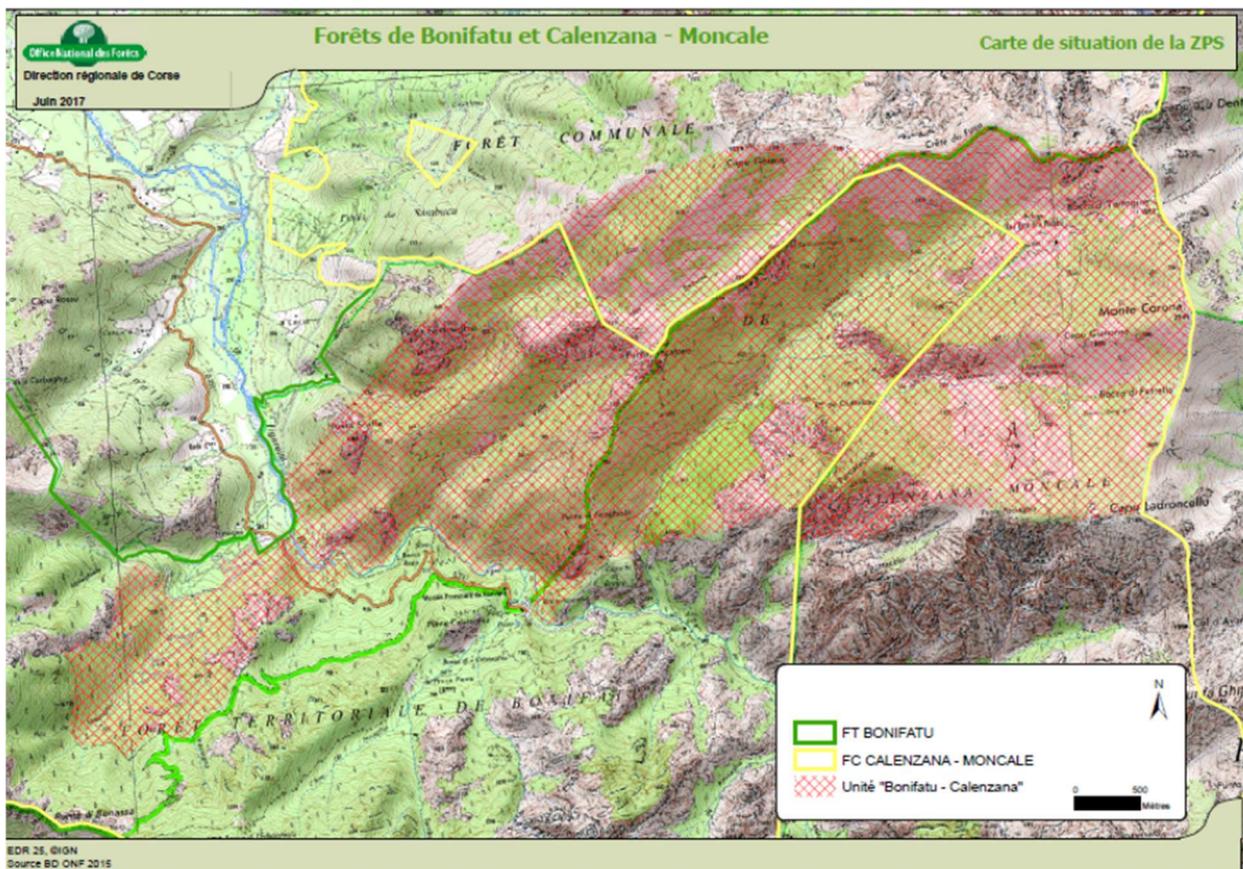
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Bavella Sambuccu	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Préservation de la quiétude du site de reproduction	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n°18 : cotation des enjeux et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité « forêt territoriale de Bavella Sambucu »

5.3 L'UNITE « FORETS DE BONIFATU ET CALENZANA MONCALE »

5.3.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêts publiques	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Bonifatu	Calenzana	2 940	1 147	39%
Calenzana Moncale		4 768	783	16%



Carte n° 19 : localisation de la ZPS sur les forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale



Photo n° 12 : canton de Frassigna (forêt territoriale de Bonifatu)



Photo n° 13 : haut du vallon de la Melaghja (forêt communale de Calenzana Moncale)

5.3.2 Etat du foncier

L'unité est sise dans la forêt territoriale de Bonifatu et dans la forêt communale de Calenzana Moncale, sur le territoire communal de Calenzana. Le propriétaire, pour la partie en forêt territoriale est la Collectivité de Corse ; pour la partie en forêt communale, le propriétaire est la commune de Calenzana. Le périmètre de la ZPS concerne les parcelles forestières suivantes :

- ✚ Forêt territoriale de Bonifatu : 1 à 5 / 8 / 10 / 13 / 14 / 15 / 19 à 30
- ✚ Forêt communale de Calenzana – Moncale : 5 / 6 / 9 / 10 / 12 à 16

5.3.3 Caractéristiques écologiques

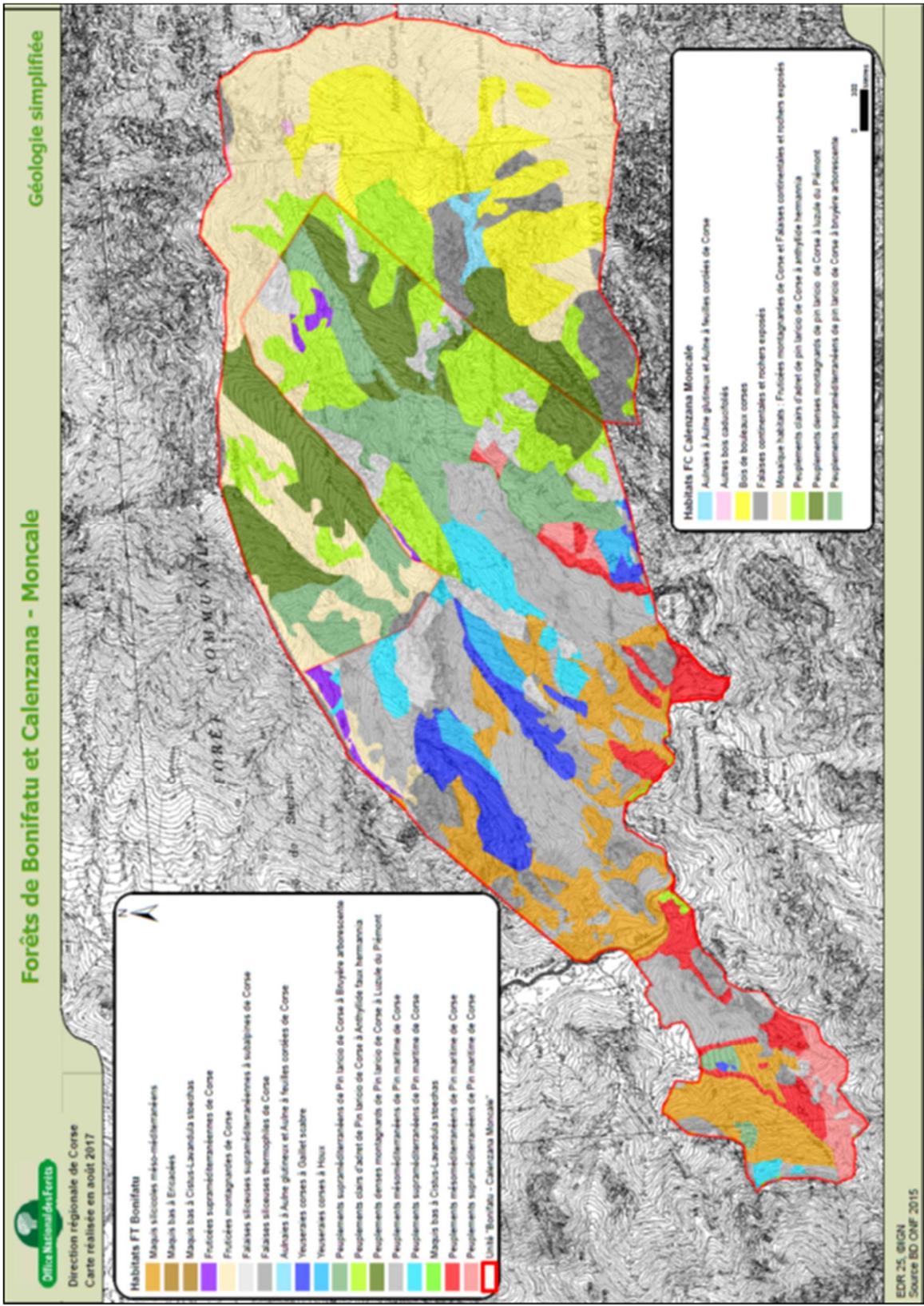
Les forêts de Bonifatu et de Calenzana Moncale constituent un vaste ensemble montagneux dominant le golfe de Calvi. Les altitudes sont comprises entre 293 et 1951 m (Capu a u Ceppu) pour la partie territoriale et jusqu'à 2 154 m (Capu di a Marcia) pour la partie de Calenzana Moncale. Les pentes sont très fortes et souvent abruptes. Pour les deux massifs forestiers, plus de la moitié des pentes sont supérieures à 60 %. Les nombreux ruisseaux parcourant ce vaste massif alimentent les bassins versants de la Figarella et du Fiume Seccu, qui vont se jeter *in fine* dans la baie de Calvi. Comme tous les ruisseaux de montagne, ils ont un régime hydrique de type torrentiel.

5.3.4 Les habitats

L'unité « forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale » présente deux grands types de faciès. La ZPS en forêt communale de Calenzana Moncale présente des altitudes relativement élevées, et donc une prépondérance des habitats à fruticées d'altitude et de falaises. La partie en forêt territoriale est beaucoup plus boisée, avec des habitats à Pin lariciu, pin maritime, chêne vert et de mosaïque forestière.

Habitats naturels	Surface(ha)	%
Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	9,09	0,47%
Bois de bouleaux corses	171,43	8,88%
Falaises continentales et rochers exposés	70,42	3,65%
Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	85,05	4,41%
Falaises siliceuses thermophiles de Corse	96,56	5,00%
Fruticées montagnardes de Corse	24,77	1,28%
Fruticées supraméditerranéennes de Corse	12,77	0,66%
Maquis bas à Cistus-Lavandula stoechas	0,49	0,03%
Maquis bas à Ericacées	0,32	0,02%
Maquis silicoles méso-méditerranéens	175,05	9,07%
Mosaïque : Fruticées montagnardes de Corse et Falaises continentales et rochers exposés	321,24	16,64%
Mosaïque : Yeuseraies corses à Gaillet scabre et Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	64,86	3,36%
Mosaïque : Yeuseraies corses à Houx et Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	32,78	1,70%
Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia	189,53	9,82%
Peuplements denses montagnards de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont	178,55	9,25%
Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	261,22	13,53%
Peuplements supraméditerranéens de pin laricio de Corse à bruyère arborescente	152,31	7,89%
Yeuseraies corses à Gaillet scabre	60,15	3,12%
Yeuseraies corses à Houx	24,05	1,25%
Total général	1930,66	100%

Tableau n° 19 :
habitats naturels
de l'unité de
Bonifatu et
Calenzana
Moncale



Carte n° 20 : cartographie des habitats de l'unité de Bonifatu et Calenzana Moncale

5.3.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.3.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Bonifatu

Le document d'aménagement a été validé en 2016 et couvre la période 2017 - 2036. La ZPS est placée dans le groupe « Hors sylviculture de production » (HSN-Général).

Ainsi, le document prévoit des mesures de gestion particulières pour :

- *le gypaète barbu* : respect et mise en œuvre des préconisations du PNA (2010 – 2020) et du DocOb ZPS « Cirque de Bonifatu » (ex : respect des ZSM – Zones de Sensibilité Majeure) ;
- *l'aigle royal* : éviter tout dérangement pendant la période de reproduction. Aucun travaux ni activités réalisés dans un rayon de 400 m autour du nid de février à fin juin.
- *l'autour des palombes* : respect et application des mesures de gestion issues du Plan de Restauration (2003 – 2008) et des travaux ultérieurs pour la prise en compte de l'espèce dans les aménagements forestiers. Afin d'éviter tout dérangement, des restrictions ou interdictions d'activités ou travaux sont prises du 1er avril au 31 juillet. De plus, aucun travaux ne sont autorisés dans un rayon de 20 m autour de l'arbre porteur du nid et ce durant toute l'année.
- *la sittelle corse* : respect et application des mesures de gestion issues du PNA (2017 – 2026). En cas d'intervention dans les peuplements de Pin lariciu, respect des prescriptions des DiA (Directive interne d'Application) ONF sur les « arbres bio » et les îlots de vieux bois.

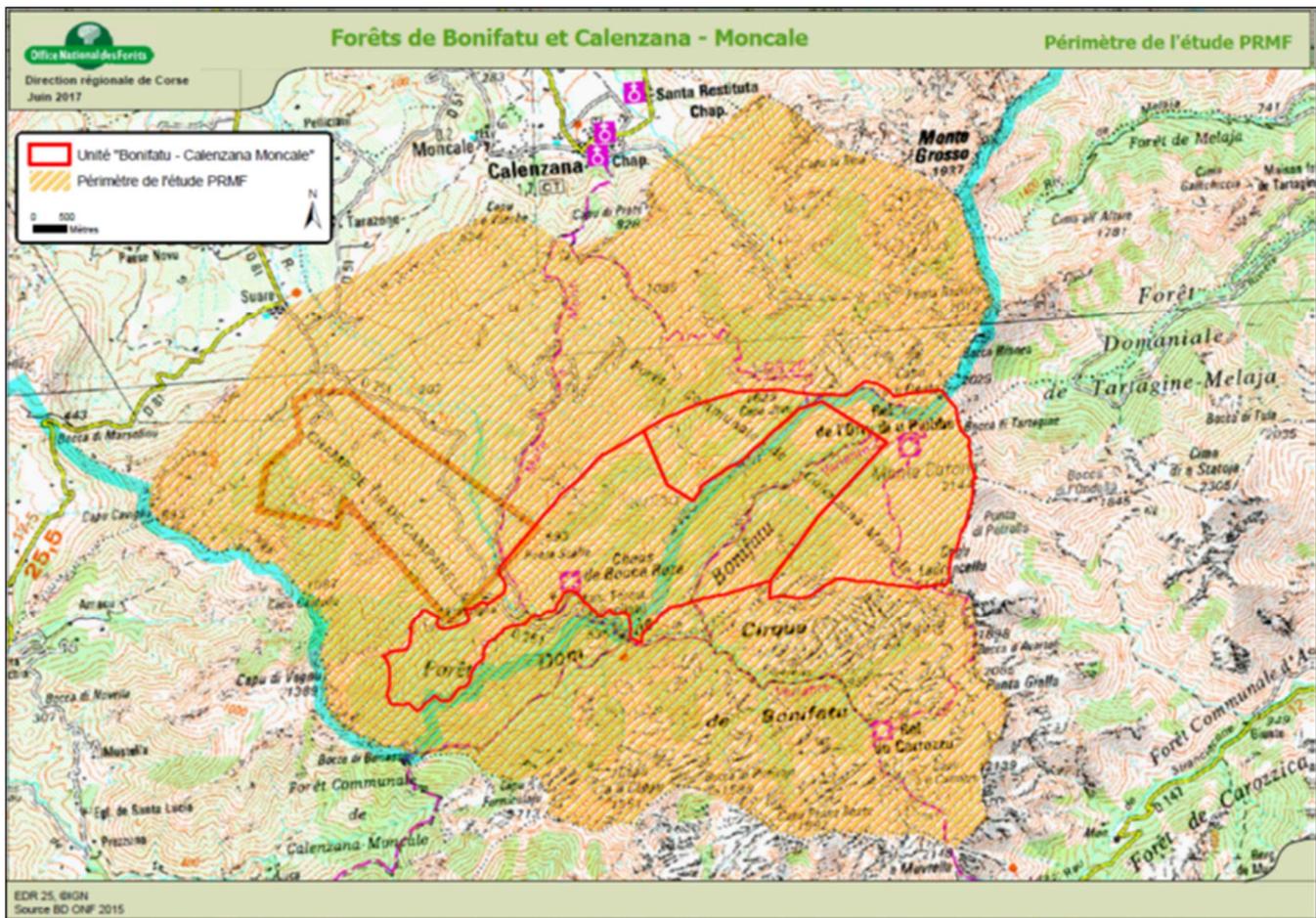
5.3.5.2 L'aménagement de la forêt communale de Calenzana Moncale

Le document d'aménagement a été rédigé de manière concomitante avec celui de la FT Bonifatu ; il couvre la période 2016 - 2035. La ZPS est placée dans le groupe « Hors sylviculture de production » (HSN et HSN-ECO).

Les mesures de gestion de l'avifaune prioritaire énoncées dans le document sont identiques à celles émises dans l'aménagement de la forêt territoriale de Bonifatu.

5.3.5.3 La PRMF de Bonifatu

Les études de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers (PRMF) ont pour objectif la protection d'espaces forestiers à fort enjeux patrimoniaux ou bien encore à fort intérêt paysager, écologique ou économique (ONF, 2007). La mise en protection se traduit par des aménagements en termes de DFCI (Défense des Forêts contre l'incendie) et de DPCI (Défense des Personnes contre l'incendie).



Carte n° 21 : périmètre de l'étude PRMF du massif forestier de Bonifatu

La PRMF de Bonifatu a été validée en 2007 ; elle concerne la forêt territoriale de Bonifatu et la forêt communale de Calenzana Moncale. L'étude prend en compte les enjeux patrimoniaux ; elle cite notamment le gypaète barbu et la sittelle corse. Cependant, sa vocation se veut opérationnelle, tant au niveau de la lutte qu'au niveau de la protection des personnes. Ainsi, elle ne mentionne pas de mesures particulières pour la gestion des espèces animales remarquables. Mais ces mesures sont prises en compte lors de la réalisation des différents aménagements prévus par la PRMF.

Toutefois, aucun ouvrage majeur (ZAL, CA, autorésistance des peuplements) n'est prévu au sein de la ZPS.

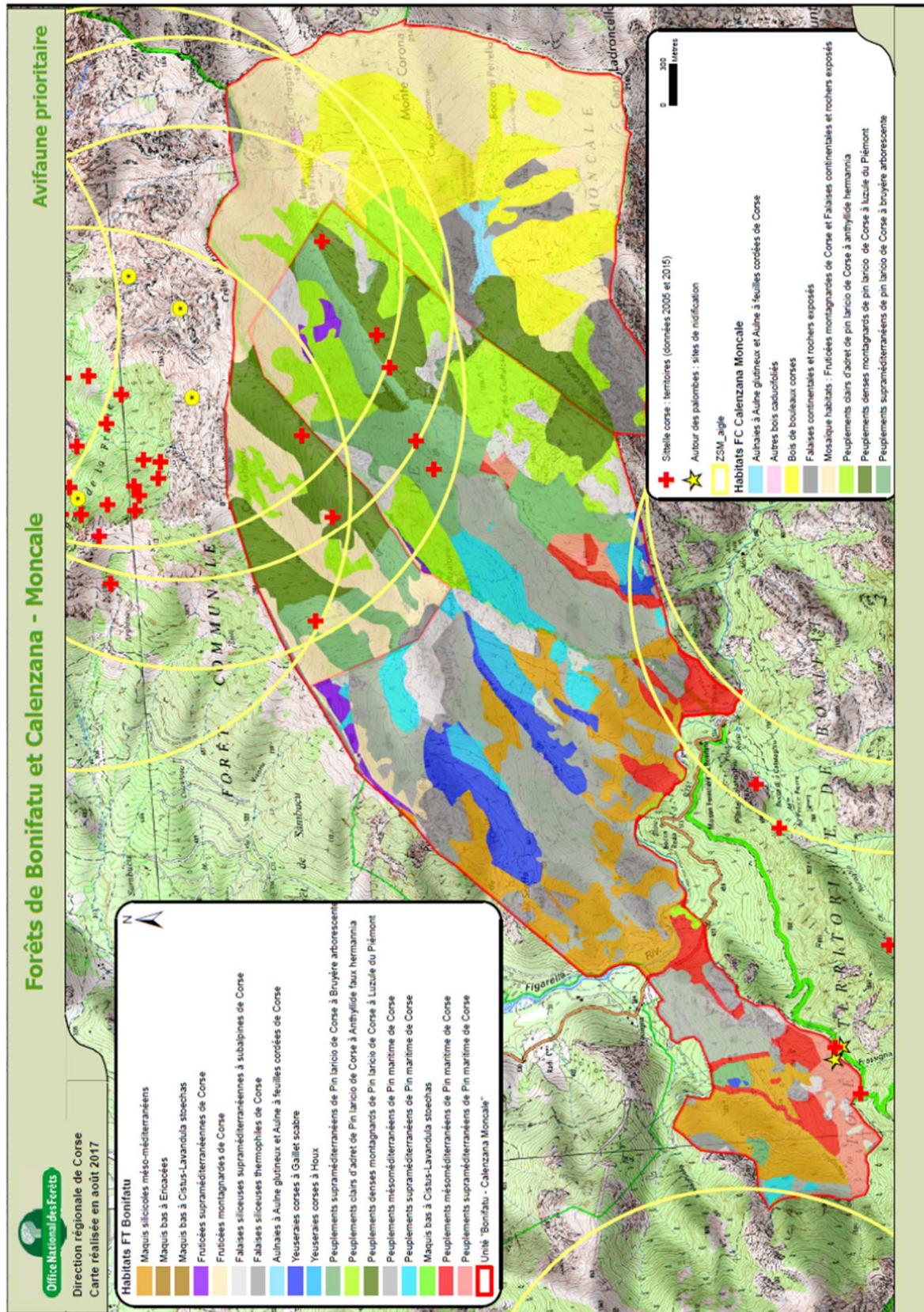
5.3.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'autour des palombes cyrno-sarde, la sittelle corse et l'aigle royal sont présents dans ou à proximité immédiate de la ZPS. A noter aussi la présence du faucon pèlerin (site de nidification de Punta Falcunaghja) et d'un couple de gypaètes barbus installé sur ce massif, mais dont les nids sont situés hors ZPS. Toutefois, le PNRC utilise un charnier pour le nourrissage de gypaète dans le périmètre de la ZPS, sur la piste de Frassigna.

Les mesures spécifiques de gestion de cette espèce sont notamment énoncées dans le document d'objectif du site Natura FR 9412003 (ZPS « Cirque de Bonifatu » ; PNRC, 2012).

<i>Unités</i>	Bonifatu - Calenzana Moncale	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	- : site de nidification abandonné depuis 2012
Aigle royal (couples)	3	Territoires de Tartagine, Calenzana et Mausoleu
Sittelle corse (territoires)	10	données de 2004 - 2005 et 2015
Gypaète barbu (individus)	2	couple de Bonifatu
Faucon pèlerin (couples)	1	individus observés hors ZPS dans vallon de Pittinaghja

Tableau n° 20 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Bonifatu et Calenzana Moncale »



Carte n° 22 : avifaune prioritaire de l'unité de Bonifatu et Calenzana Moncale

5.3.7 Les activités socio-économiques

5.3.7.1 Agriculture et élevage

L'activité pastorale dans la vallée de Bonifatu est ancienne, comme en témoignent les nombreuses bergeries en ruine (Filetelle, Sanucce, Ortu di Piobbu). La déprise pastorale date de plusieurs décennies (l'aménagement forestier de 1983 ne faisait déjà état que de libres parcours avec des charges en bétail assez faibles).

Aujourd'hui, un seul chevrier est présent en forêt communale de Calenzana, avec un cheptel d'environ 250 bêtes. En estive, elles fréquentent le secteur de Mandriaccia, au sud du refuge d'Ortu di Piobbu.

5.3.7.2 La chasse

La chasse est allouée sous forme de licences annuelles individuelles pour les forêts territoriales. Sur Bonifatu, on dénombre une équipe d'une douzaine de chasseurs, pratiquant la chasse au sanglier en battue (1 à 2 par semaine). La chasse au pigeon est aussi pratiquée.

5.3.7.3 La pêche

Une société de pêche existe sur la commune de Calenzana mais l'activité est très réduite. Seule la partie basse du ruisseau de la Flatta est pêchée.

5.3.7.4 Les activités de pleine nature

La principale activité sur le site est la randonnée. La forêt territoriale de Bonifatu compte 37 km de sentiers de randonnée ; le GR20 ne concerne que la forêt communale de Calenzana Moncale. A partir du parking de Bonifatu, des variantes permettent l'accès au GR 20 au niveau des refuges d'Ortu di Piobbu et Carozzu (hors ZPS). Le refuge d'Ortu di Piobbu accueille environ 4000 nuitées de mi-mai à mi-septembre. Durant cette saison, le ravitaillement est assuré par les gardiens avec l'aide de mulets et de chevaux. Avant et en fin de saison, des héliportages sont organisés pour la mise en route du refuge et l'évacuation des déchets.

Ces héliportages peuvent avoir un impact néfaste au niveau de l'avifaune (bruit, dérangement...). Des mesures spécifiques sont mises en place afin d'en limiter l'impact (organisation des couloirs de vol notamment).

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Bonifatu - Calenzana Moncale							

Tableau n° 21 : évaluation facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Bonifatu et Calenzana Moncale »

5.3.8 Synthèse pour l'unité « Forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale »

L'unité est surtout caractérisée par son attrait touristique, dû à la proximité du golfe de Calvi et la traversée des premières étapes du GR20. Toutefois, du fait de sa topographie marquée et des peuplements peu accessibles (sous étage dense), la fréquentation est concentrée sur les sentiers balisés.

Le risque majeur pour la conservation des espèces et des habitats est l'incendie. Les enjeux de gestion se concentreront donc essentiellement sur l'adaptation des équipements de prévention et de lutte contre les incendies (issus de la PRMF) aux caractéristiques écologiques des espèces d'oiseaux prioritaires (groupe de travail spécifique).

Pour la sittelle corse

Les populations de sittelles sont localisées hors zones de sylviculture de production. L'enjeu majeur sur le site sera la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce lors de la réalisation des ouvrages DFCI prévus à la PRMF.

Les objectifs pour la sittelle corse :

- Actualisation de l'inventaire des forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale
- Veiller à la prise en compte des prescriptions environnementales en faveur de la sittelle lors de la réalisation des ouvrages DFCI issus de la PRMF

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bonifatu – Calenzana Moncale » : ENJEU FORT

Pour l'atour des palombes : l'espèce a été observée à de nombreuses reprises sur le massif de Bonifatu. Les conditions de terrain difficiles (pentes fortes, maquis denses) imposent un effort de prospection très important (en terme de temps disponible), et contraignent seulement au suivi annuel du site de reproduction connu et à une journée de prospection lors de la période nuptiale (février – mars).

Les objectifs pour l'atour des palombes

- Suivi annuel du site de reproduction connu dans la ZPS
- Augmentation de l'effort de prospection en période nuptiale (février – avril) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur les massifs forestiers

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bonifatu – Calenzana Moncale » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal

Les sites de nidification connus sont hors périmètre de la ZPS ; toutefois, les grandes zones de falaises sont des sites de nidification potentiels et les landes d'altitude constituent des zones propices à la présence d'ongulés sauvages ou domestiques, et donc des ressources alimentaires non négligeables pour l'espèce.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Conservation et/ou réouverture des espaces ouverts d'altitude
- Assurer la quiétude de l'espèce (limitation des dérangements potentiels dus aux activités humaines (survol d'aéronefs notamment)
- Mettre en œuvre, au sein de la ZPS, des actions prévues dans d'autres programmes environnementaux (programme régional pour le mouflon de Corse notamment) ou documents de gestion (DocOb ZPS FR 9412003 « Cirque de Bonifatu »), pouvant être favorables pour l'espèce.

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bonifatu – Calenzana Moncale » : ENJEU FORT

Pour le faucon pèlerin

Aucune donnée concernant l'espèce n'est recensée au sein de la ZPS. Des individus ont été observés dans des secteurs proches sur Bonifatu et sur Calenzana.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Amélioration de la connaissance de l'espèce au sein de la ZPS

Cotation de l'enjeu pour l'unité « Bonifatu – Calenzana Moncale » : ENJEU FORT

Pour le gypaète barbu

Un site de nourrissage artificiel est situé en limite de la ZPS ; il est fréquenté notamment par le couple territorial de Bonifatu. Par ailleurs, la vallée de Bonifatu est régulièrement survolée, que ce soit pour l'alimentation des refuges du GR 20 ou par des avions de chasse militaire. Bien que les ZSM mises en place pour la préservation des sites de reproduction connus sur le secteur n'intersectent pas avec les limites de la ZPS, il convient de veiller à limiter les sources potentielles de dérangement de l'espèce.

Par ailleurs, la présence d'ongulés sauvages (mouflon) nécessite de veiller au maintien et/ou à la réouverture de zones ouvertes, prioritairement celles à potentialités pastorales.

Les objectifs pour le gypaète barbu

Mise en œuvre d’actions complémentaires à celles prévues dans d’autres documents de gestion et favorables à l’espèce :

- Docob ZPS FR 9412003 « Cirque de Bonifatu » : limitation du dérangement, notamment par le survol d’aéronefs civils et militaires
- Docob ZSC 9400576 « Massif du Cintu » – sous partie Aitone-Valduniellu : maintien et/ou réouverture de zones ouvertes

Cotation de l’enjeu pour l’unité « Bonifatu – Calenzana Moncale » : ENJEU FORT

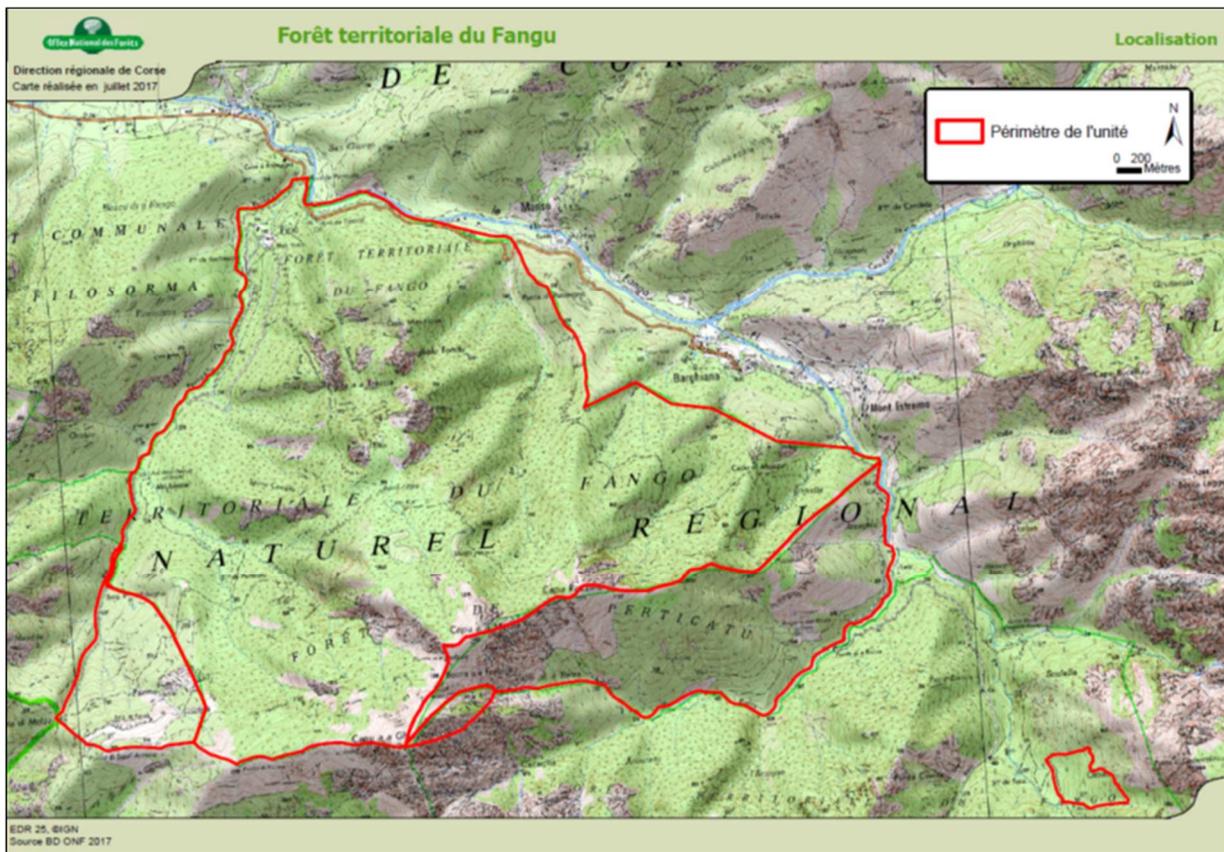
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Bonifatu - Calenzana Moncale	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Suivi du site de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Préservation de la quiétude du site de reproduction

Tableau n°22 : cotation de l’enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l’unité de «Bonifatu et Calenzana Moncale »

5.4 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU FANGU »

5.4.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Fangu	Manso	4 361	2 066	47%



Carte n° 23 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Fangu



Photo n° 14 : vallon d' E Rocce (Punta di a Scruchiella en fond)



Photo n° 15 : vue élargie de la ZPS depuis Bocca Melza

5.4.2 Etat du foncier

L'unité est sise en grande majorité dans la forêt territoriale du Fangu, sur le territoire de la commune de Mansu. Le propriétaire, pour la partie en forêt territoriale est la Collectivité de Corse ; pour la partie ne relevant pas du régime forestier, une partie est sur terrain privé, l'autre partie est propriété de la commune de Corscia (cf 1.2 Etat du foncier).

Le périmètre de la ZPS concerne les parcelles forestières suivantes :

- ✚ 10A / 10B / 10D / 11B / 12B / 13B / 14B / 1A / 203D / 204B / 207 / 2A / 3A / 4A / 4C / 5A / 5B / 5C / 6A / 6B / 7A / 7B / 8A / 8B / 9B / 9D
- ✚ Parcelles incluses dans le projet de RBI : 101D / 102D / 103D / 104D / 1D / 19C / 2B / 3B / 4B

5.4.3 Caractéristiques écologiques

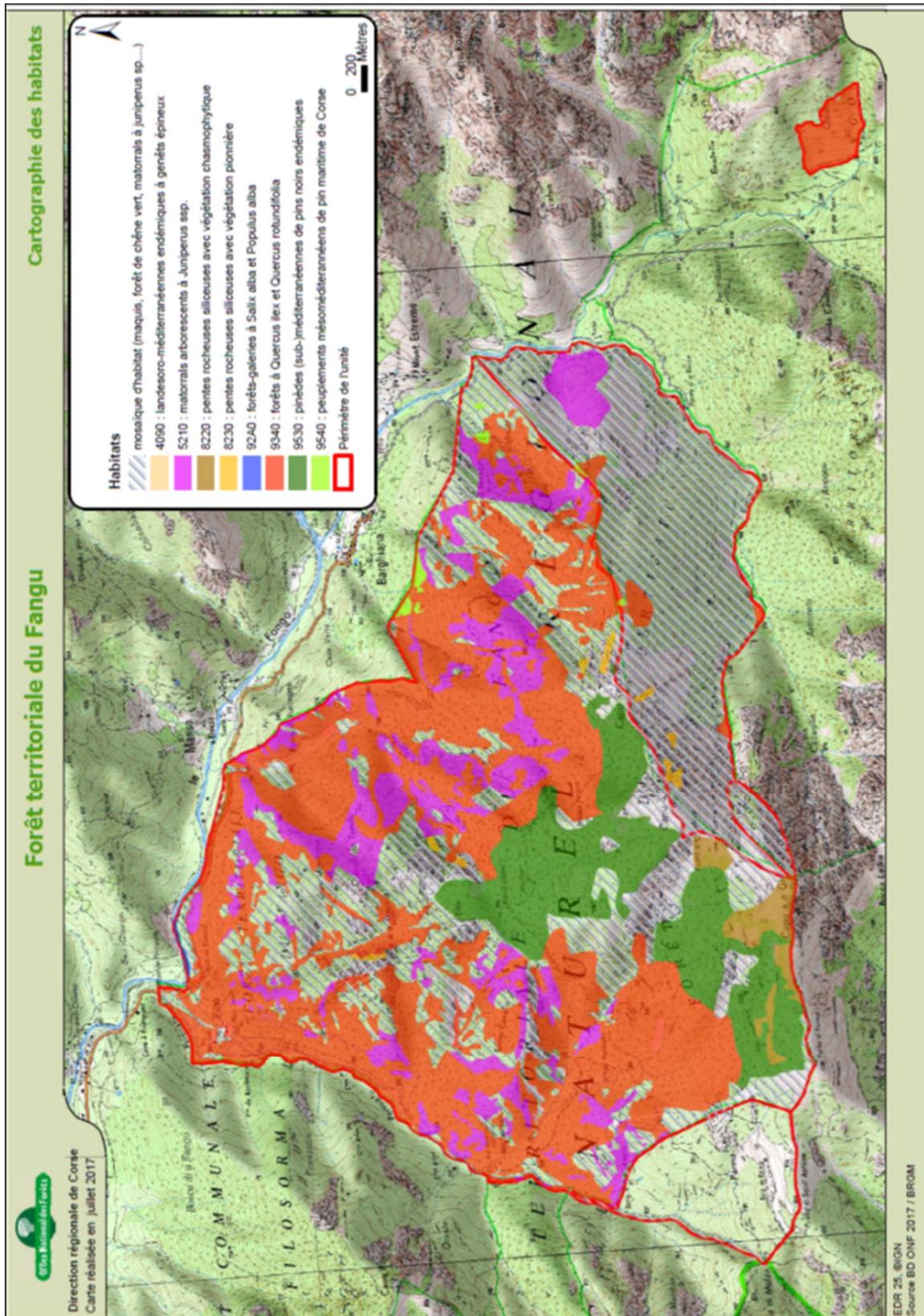
Le bassin médian du Fangu est caractérisé par une dissymétrie importante des versants encadrant la vallée. Les reliefs sont accidentés et compartimentent l'espace naturel et les implantations humaines. Sur le plan hydrologique, deux ruisseaux permanents (Perticatu et Bussiccia) et de nombreux cours d'eau temporaires en sillonnent les versants abrupts. Leur régime est de type torrentiel.

5.4.4 Les habitats

L'unité du Fangu est constituée à 75% de forêts de chêne vert et de mosaïques d'habitats. Ces formations sont très favorables à l'autour des palombes, tant pour le choix des sites de reproduction, que pour les zones de chasse variées qu'elle présente. Les peuplements de Pin lariciu (habitat à sittelle) sont localisés sur le haut de certains vallons. Les populations de sittelle sont assez marginales et fonctionnent quasiment en population isolée.

Habitats naturels	Surface (ha)	%
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	744,26	38,06%
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	7,58	0,39%
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	0,01	0,00%
Matorrals arborescents à Juniperus sp.	220,95	11,30%
Mosaïque d'habitats (maquis, forêts de chêne vert, matorrals à juniperus sp...)	739,20	37,80%
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	29,27	1,50%
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation pionnière	7,10	0,36%
Peuplements mésoméditerranéens de pin maritime de Corse	5,21	0,27%
Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	202,06	10,33%
Total général	1 955,65	100%

Tableau n° 23 :
habitats
naturels pour
l'unité « forêt
territoriale du
Fangu »



Carte n° 24 : cartographie des habitats de l'unité du Fangu

5.4.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.4.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale du Fangu

L'aménagement forestier couvre la période 2008 – 2027. La forêt est découpée en quatre séries en fonction des objectifs de gestion retenus. La ZPS est concernée par ces quatre séries, dont 172 ha en zone de production de bois.

1ère série : protection paysagère et accueil du public (365,19 ha)

L'objectif de cette série est la préservation et/ou la restauration du paysage forestier, en association avec l'accueil du public. Le traitement en futaie irrégulière est retenu dans un but paysager (coupes jardinées). L'essence principale sur la série est le chêne vert.

- 2ème série : intérêt cynégétique (1631,37 ha)

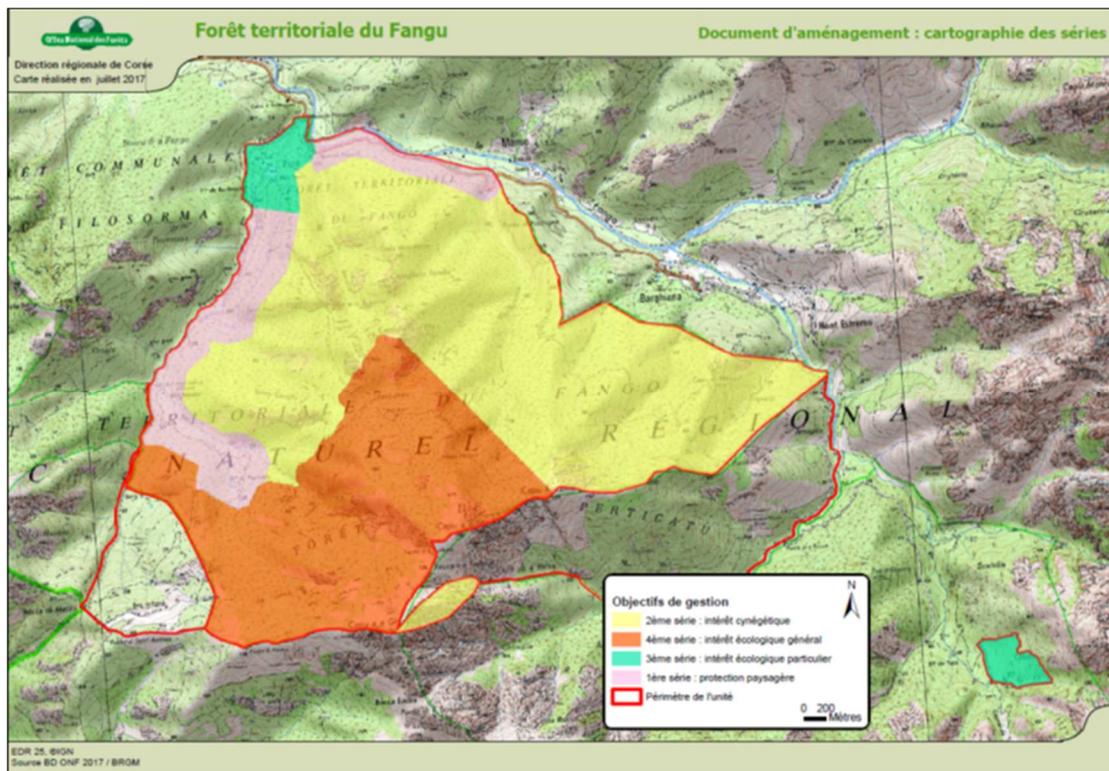
Couvre les cantons du Perticatu et une grande partie de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) sur le massif du Falasorma. La série reprend l'objectif de la RCFS, à savoir la protection du mouflon de Corse. Aucun traitement sylvicole n'est appliqué et aucune coupe n'est envisagée.

- 3ème série : intérêt écologique particulier (561,61 ha)

L'objectif de cette série est la conservation des milieux et des paysages. Aucun traitement sylvicole n'est appliqué et aucune coupe n'est envisagée. Seul l'habitat du mouflon pourra faire l'objet de travaux d'amélioration (maintien de surfaces ouvertes et zones de gagnage). La création d'une RBD (Réserve Biologique Dirigée) est proposée sur l'ensemble de la série. Elle n'est pour l'heure pas actée par le propriétaire.

- 4ème série : intérêt écologique général (1794,32 ha)

L'objectif est la protection générale des milieux et des paysages. Aucune intervention sylvicole n'y est envisagée. L'extension de la RBI (Réserve Biologique Intégrale) est prévue sur une surface de 579,36 ha.



Carte n° 25 : cartographie des séries d'aménagement de la forêt territoriale du Fangu

5.4.5.2 Le projet d'extension de la Réserve Biologique Intégrale du Fangu

Le projet d'extension de la Réserve Biologique Intégrale (RBI) dans la forêt du Fangu a pour origine la RBI de Malazanca (78 ha) également en forêt du Fangu (hor ZPS). Il s'agit d'une extension destinée à inclure différents habitats forestiers considérés à très haute valeur écologique (vieille chênaie d'Omita, pins lariciu d'Eltru). La surface ainsi couverte serait portée à 884,65 ha. La RBI concerne les parcelles forestières 1D, 2B, 3B, 4B, 18C, 19C, 101D, 102D, 103D, 104D et 203D en forêt territoriale du Fangu. Elle se situe sur les cantons forestiers de Peticatu et Filosorma. Il s'agit donc d'un site éclaté en deux entités.

Les peuplements remarquables de chênes verts du Fangu, laissés à leur libre évolution depuis des décennies, répondent parfaitement aux critères de sub-naturalité. Les autres peuplements de la zone (pins lariciu, pins maritimes, ...) sont également indigènes et laissés à leur libre évolution depuis plus d'un demi-siècle.

Il n'y a pas d'espèce de flore citée à la directive « Habitats » au sein de la RBI. En matière de faune, on peut citer notamment :

- pour l'avifaune : gypaète, sittelle et autour (ces deux dernières espèces nichent au sein de la RBI) ;
- pour les mammifères : mouflon, chat sauvage et douze espèces de chiroptères ;
- pour les amphibiens : euprocte et discoglosses corse et sarde.

En termes de protection réglementaire de la réserve, il y a en premier lieu le régime forestier. A cela s'ajoutent les protections réglementaires au titre des espèces protégées, le règlement de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) d'Omita (chasse interdite notamment). De plus, la pêche, le pastoralisme, la circulation des véhicules à moteur (déjà prohibée par arrêté du propriétaire) et toute forme de cueillette y seront proscrites, notamment en ce qui concerne les petits fruits et les champignons, même à des fins de consommation familiale. Ces pratiques sont actuellement limitées du fait de la fermeture progressive de la plupart des accès forestiers, les enjeux sont donc faibles pour la population.

Un plan de gestion de la réserve doit être rédigé et soumis pour validation au propriétaire (CdC). Il est ensuite présenté au Comité National pour la Protection de la Nature (CNPN) pour validation finale en vue du classement de la réserve par arrêté ministériel. Ce plan de gestion est en cours de rédaction.

5.4.5.3 La PRMF de la vallée du Fangu

La PRMF de la vallée du Fangu a été validée en 2006 ; elle couvre l'intégralité du bassin versant du Fangu, depuis la chaîne du Monte Cintu jusqu'au delta du Fangu (PNRC, 2005). Les aménagements prévus concernent à la fois la gestion des flux touristiques (parkings, ...) et des ouvrages de lutte (ZAL...). Mais aucun ouvrage majeur n'est prévu sur la ZPS.

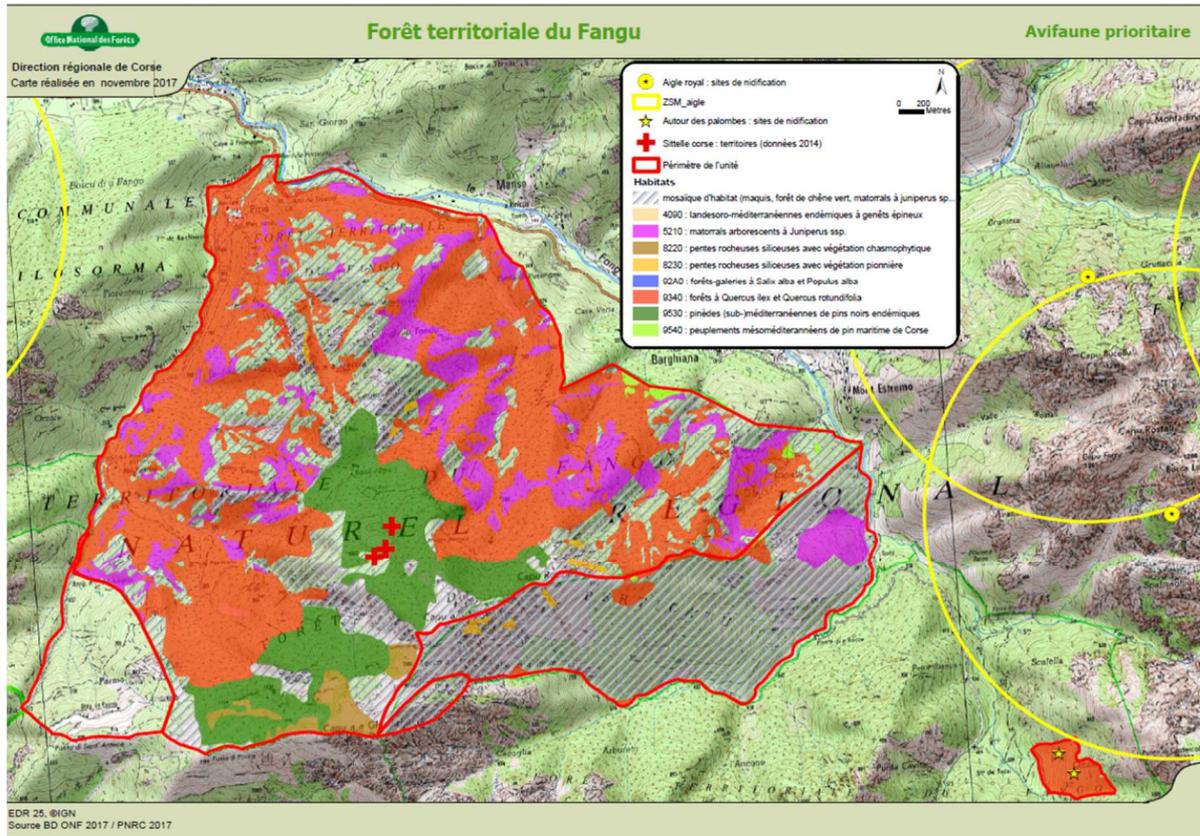
5.4.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'autour des palombes cyrno-sarde, la sittelle corse et l'aigle royal sont présents dans ou à proximité immédiate de la ZPS. A noter aussi la présence d'un couple de gypaètes barbus installé sur ce massif (couple territorial du Fangu), mais dont les nids sont situés hors ZPS.

Les mesures spécifiques de gestion de cette espèce sont notamment énoncées dans le document d'objectif du site Natura FR 9412004 (ZPS « Haute vallée du Fangu » ; CRPF, 2008).

Unités	Fangu	
Espèces	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1 à 2	- : site de nidification abandonné depuis 2012 / Individus observés sur le secteur
Aigle royal (couples)	1 à 2	Territoires de Barghjiana et vallée de la Cavichja
Sittelle corse (territoires)	3	données de 2014
Gypaète barbu (individus)	2	couple territorial du Fangu
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	pas de données - milieux rupestres très peu présents

Tableau n° 24 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du Fangu



Carte n° 26 : avifaune prioritaire pour l'unité du Fangu

5.4.7 Les activités socio-économiques

5.4.7.1 Agriculture et élevage

Il n'existe pas d'activité agricole et pastorale organisée au sein du périmètre de la ZPS. On peut toutefois noter la présence de bétail en pâturage extensif (bovins, caprins), pouvant causer des dégâts sur la régénération de chêne vert dans certains cantons forestiers.

5.4.7.2 La chasse

La chasse se pratique essentiellement dans le fond des vallées accessibles. Trois équipes d'une vingtaine de personnes chassent au sanglier en battue, sur des territoires ne bénéficiant pas du régime forestier. Quelques jeunes chasseurs pratiquent la chasse au sanglier à l'approche en forêt territoriale. La chasse à la plume (grives, pigeons, bécasses...) est aussi pratiquée.

5.4.7.3 La pêche

La pêche est pratiquée sur le Fangu et ses affluents. On recense l'association I Pescaini et l'AAPPMA du Reginu, qui œuvrent sur le territoire pour la gestion des populations piscicoles dans les différents cours d'eau.

5.4.7.4 Les activités de pleine nature

La vallée du Fangu voit affluer durant la période estivale un nombre très important de visiteurs, que ce soit pour la randonnée (Tra Mare e Monti, sentier de transhumance) ou pour la baignade dans le Fangu. Une estimation du PNRC chiffre cette fréquentation à environ 1000 personnes par jour. La majorité reste quand même le long de la rivière, sans compter les résidents (permanents et secondaires).

Cela entraîne des impacts plus ou moins importants sur le milieu (piétinement, pollution des eaux) et des risques humains accrus (incendies, problématique de circulation).

		Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
		Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
		Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Unités								
Fangu								

Tableau n° 25 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité du Fangu

5.4.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Fangu »

L'unité du Fangu est une vaste zone quasi-sauvage du fait de la difficulté de pénétration (hors des sentiers balisés) au sein des formations boisées denses et emmaquisées. Le risque majeur pour la conservation des espèces et des habitats est l'incendie.

Pour la sittelle corse

Du fait de la très faible proportion en habitat à Pin lariciu, la population de sittelle n'est pas très importante ; toutefois, elle peut constituer un enjeu de suivi en tant que noyau « isolé ».

Les objectifs pour la sittelle corse :

- Suivi du noyau « isolé » de population du Peticatu
- Veiller à la prise en compte des prescriptions environnementales en faveur de la sittelle lors de la réalisation des ouvrages DFCI issus de la PRMF impactant les habitats à Pin lariciu

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Fangu » : ENJEU FORT

Pour l'autour des palombes :

Les prospections sur le secteur d'Omita n'ont pas permis de localiser le site de reproduction actuel, malgré l'observation à plusieurs reprises du couple. Par ailleurs, l'espèce a aussi été observée sur le secteur du Peticatu. Mais la topographie et la densité de végétation (maquis denses) rendent les prospections difficiles.

Les objectifs pour l'autour des palombes

- Suivi annuel du site de reproduction d'Omita
- Augmentation de l'effort de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur les secteurs d'Omita et du Peticatu

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Fangu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal

L'unité du Fangu ne comporte pas de zones de falaises susceptibles, a priori, de constituer un site de reproduction. Mais la diversité des milieux (et donc de proies possibles) offre un vaste domaine de chasse.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Conservation et/ou réouverture des espaces ouverts d'altitude
- Mettre en œuvre, au sein de la ZPS, des actions prévus dans d'autres programmes environnementaux (programme régional pour le mouflon de Corse notamment) ou documents de gestion (DocOb ZPS FR 9412004 « Haute vallée du Fangu ») et pouvant être favorables pour l'espèce.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Fangu » : ENJEU MOYEN

Pour le faucon pèlerin

Aucune donnée concernant l'espèce n'est recensée sur l'unité. Les habitats de falaises sont très peu représentés au sein de la ZPS, mais le sont très fortement dans la haute vallée du Fangu. La présence de l'espèce est donc fortement probable.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

- Mise en place de prospections spécifiques au sein de la ZPS afin d'améliorer les connaissances sur la distribution spatiale de l'espèce sur le secteur.

- Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Fangu » : **ENJEU MOYEN**

Pour le gypaète barbu

Le couple territorial du Fangu fréquente très régulièrement la ZPS pour la recherche de nourriture. Le noyau de population de mouflons du Fangu et des petits troupeaux d'ongulés (chèvres) retournés à l'état sauvage parcourent les mosaïques d'habitats (maquis, landes d'altitude) pour se nourrir. Ils constituent ainsi une ressource alimentaire importante pour le couple territorial du Fangu et les individus erratiques pouvant fréquenter la haute vallée.

Les objectifs pour le gypaète barbu :

- Maintien des mosaïques d'habitats, y compris par des opérations d'ouverture du milieu, en lien avec les autres documents de gestion pour l'espèces (DocOb ZPS FR 9412004 « Haute vallée du Fangu » notamment)

- Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Fangu » : **ENJEU MOYEN**

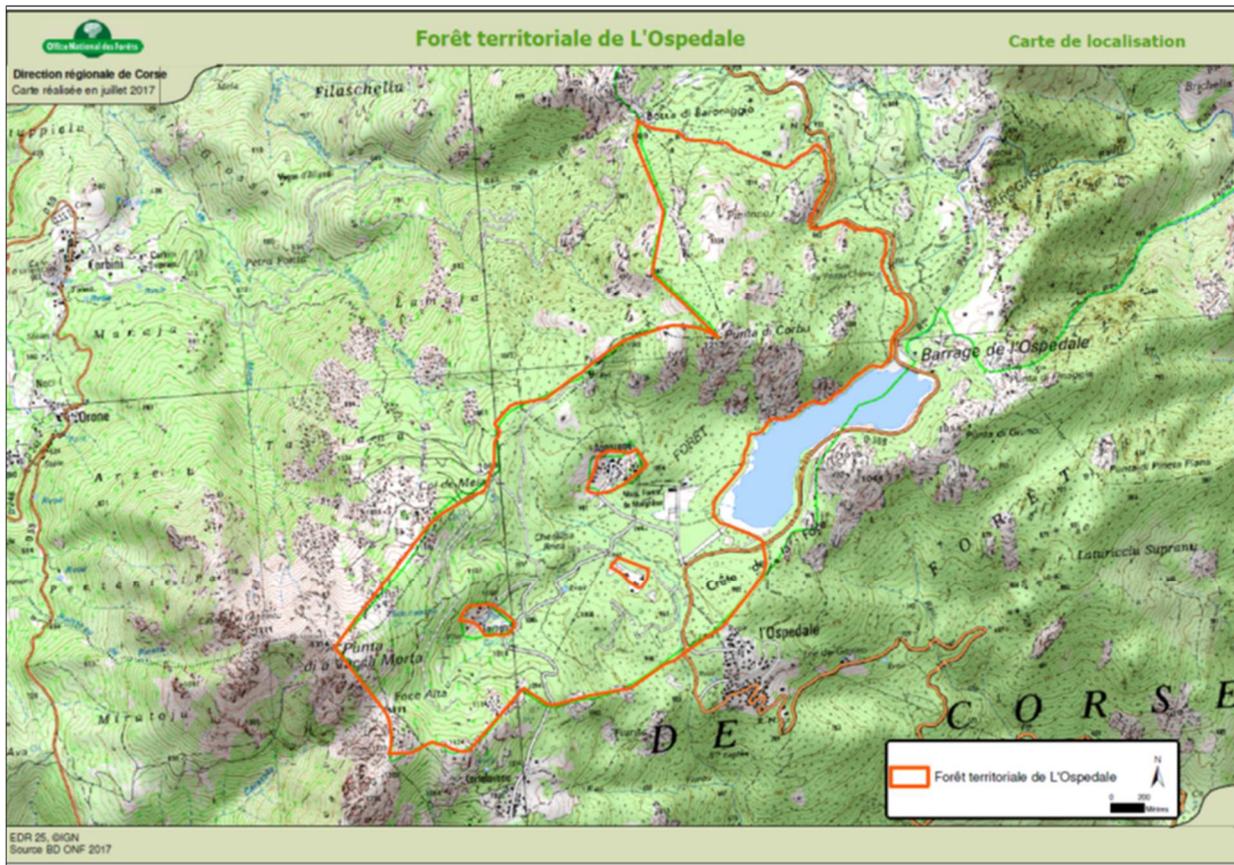
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Fangu	Ilot de population isolé	suivi du site de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Maintien des milieux ouverts

Tableau n° 26 : cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité du Fangu

5.5 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE L'OSPEDALE »

5.5.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
L'Ospedale	Carbini – Porto Vecchio	5 263	568	11%



Carte n° 27 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de L'Ospedale



Photo n° 16 : vue de la ZPS depuis Punta di Corbu



Photo n° 17 : futaie de Pin lariciu – secteur du Col de Mela

5.5.2 Etat du foncier

L'unité est sise dans la forêt territoriale de L'Ospedale, sur le territoire des communes de Carbini et Porto Vecchio. Le propriétaire est la Collectivité de Corse. Le périmètre de la ZPS concerne les parcelles forestières suivantes : 1 à 20 / 25 / 26 / A / B / C / D

5.5.3 Caractéristiques écologiques

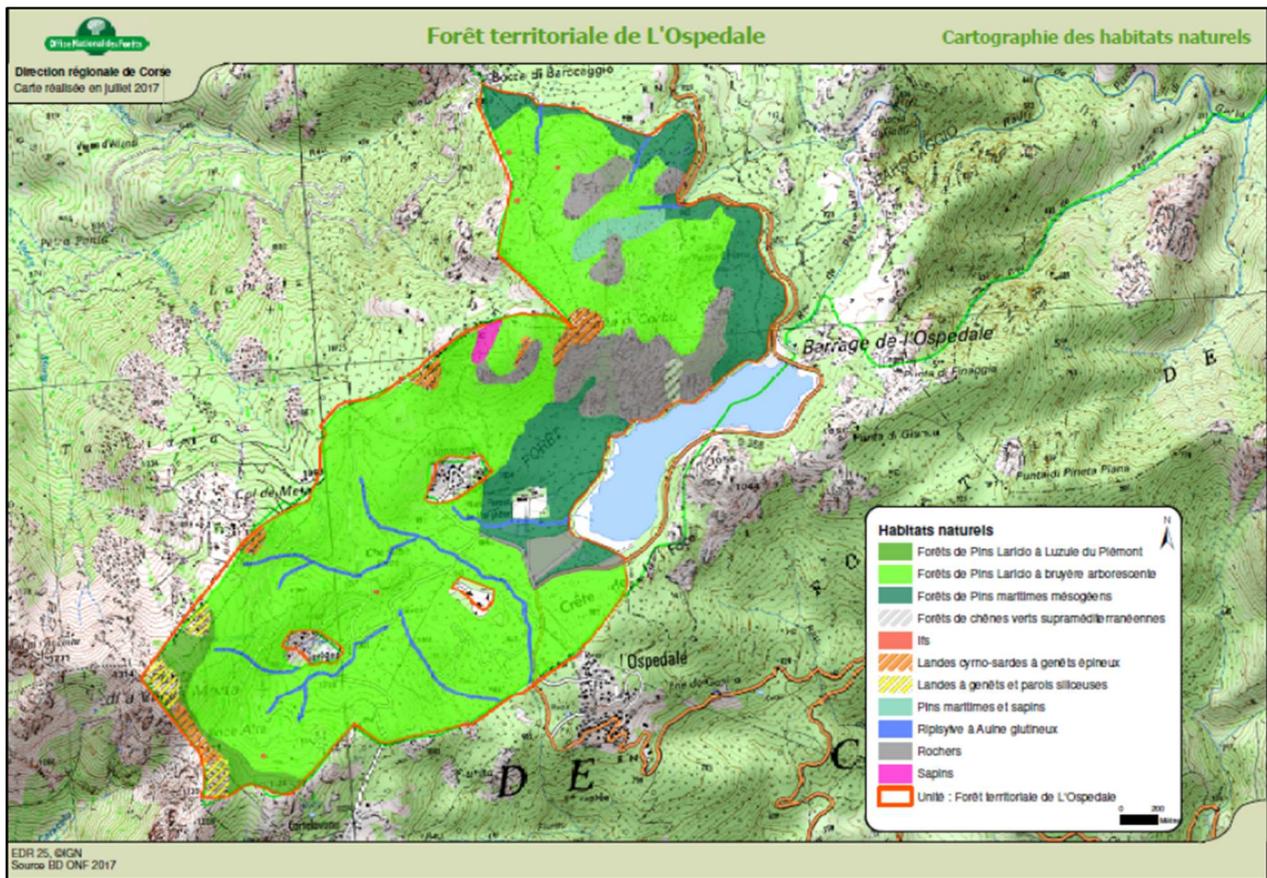
Le massif de L'Ospedale se subdivise du nord au sud en quatre bassins versants issus des cours d'eau Petra Pinzuta, du Cavu (qui résulte de la confluence des ruisseaux de Valdu et Mela), de l'Osù (résultant de la confluence des ruisseaux de Petra Piana et Palavesani) et du Stabiacciu (partiellement représenté par le ruisseau de Fiuritu). La topographie est assez variée, avec des pentes allant de 25 à 75 %. Les altitudes, pour la ZPS, varient entre 960 et 1314 m (Punta di a vacca morta). La ZPS inclue le barrage de L'Ospedale, retenue artificielle dont l'eau provient par canalisation du ruisseau de l'Asinao. Il couvre 38,5 ha, pour une capacité de 2,25 millions de m³. L'eau est destinée à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable.

5.5.4 Les habitats

Le site de L'Ospedale est constitué très majoritairement d'habitats à Pin lariciu, et dans une moindre mesure d'habitats à pin maritime.

Habitats naturels	Surface (ha)	%
Forêts de chênes verts supraméditerranéennes	1,91	0,35%
Forêts de Pins Laricio à bruyère arborescente	369,53	66,84%
Forêts de Pins Laricio à Luzule du Piémont	11,53	2,09%
Forêts de Pins maritimes mésogéens	73,67	13,33%
Ifs	0,35	0,06%
Landes à genêts et parois siliceuses	7,33	1,33%
Landes cyrno-sardes à genêts épineux	10,31	1,86%
Pins maritimes et sapins	6,46	1,17%
Ripisylve à Aulne glutineux	13,79	2,49%
Rochers	55,92	10,12%
Sapins	2,03	0,37%
Total général	552,83	100%

Tableau n° 27 : habitats naturels de l'unité de « L'Ospedale »



Carte n° 28 : cartographie des habitats de l'unité de «L'Ospedale»

5.5.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

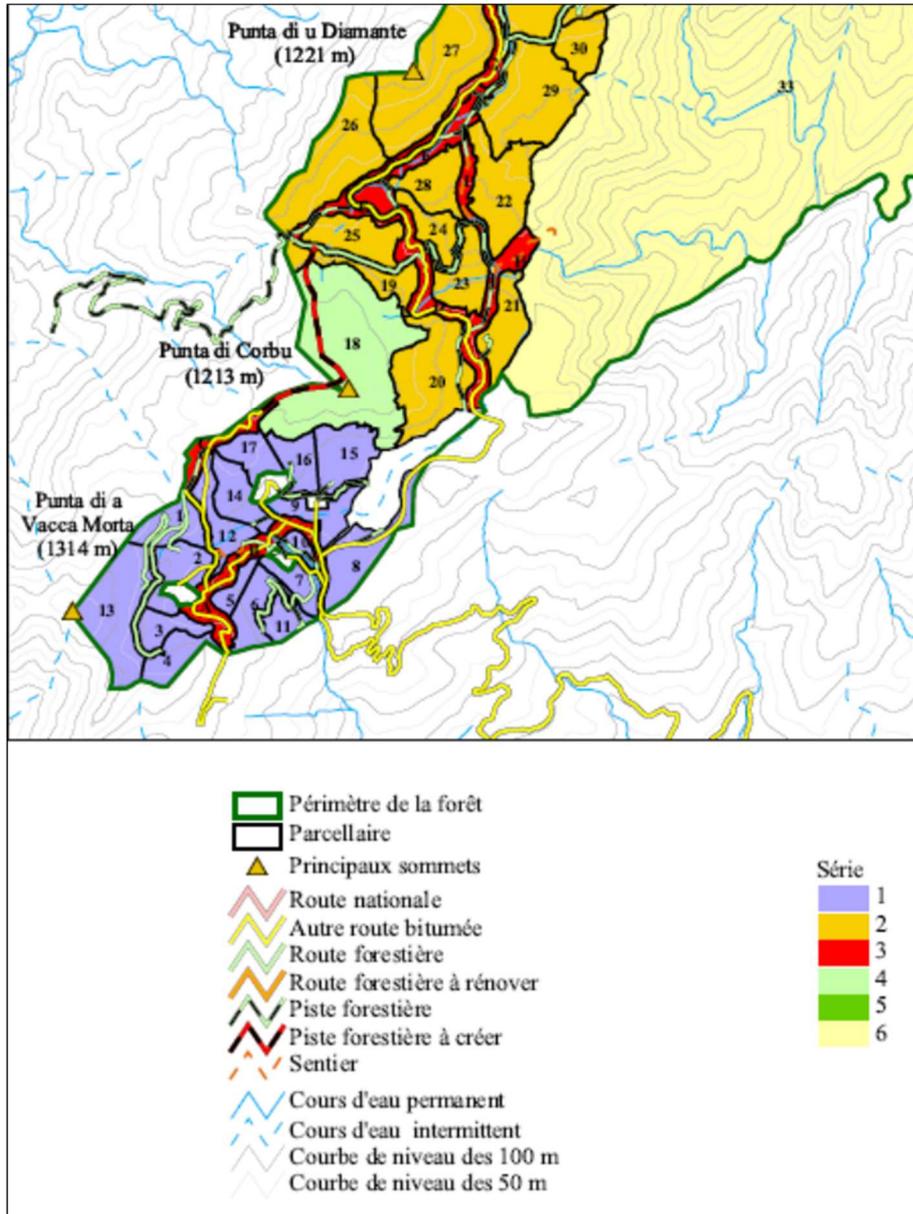
5.5.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de l'Ospedale

L'aménagement de la forêt de l'Ospedale couvre la période 2004-2018. *A priori* il doit être prorogé pour 5 ans (à confirmer). Pour l'ensemble de la forêt, on distinguera 6 séries. La ZPS n'est concernée que par les séries 1, 2 et 4. La totalité de sa surface est en zone de production de bois.

- **série 1 (329,3 ha)** : concerne les parcelles 1 à 17. L'objectif est la production ligneuse du Pin lariciu et la conservation du milieu naturel et du paysage. Le traitement en futaie irrégulière par bouquets y est appliqué.

- **série 2 (658 ha)** : concerne les 19 à 32 et 34 à 35. L'objectif est la production ligneuse de pin maritime et de Pin lariciu, tout en assurant une protection sanitaire des pins maritimes et une prise en compte du paysage et du milieu naturel. Le traitement en futaie régulière par parquets y sera appliqué.

- **Série 4 (125,5 ha)** : Série d'intérêt écologique particulier. L'objectif est la conservation de la sapinière et de la pinède de crête de valeur écologique remarquables.



Carte n° 29 : cartographie des séries d'aménagement de l'unité « Forêt territoriale de L'Ospedale »

Décisions relatives à la première série

Cette série est composée principalement de peuplements irrégularisés de pins lariciu (et de quelques peuplements mélangés avec du pin maritime ou de pin maritime pur) sur stations mésophiles, favorables au Pin lariciu. Le pin maritime occupe des stations de Pin lariciu. Le choix a été fait de favoriser au maximum le Pin

lariciu, sans toutefois éradiquer le pin maritime (inévitable compte tenu de la fructification des graines de pin maritime). De surcroît, la sensibilité paysagère y est très forte. Les arbres morts ou creux seront conservés (sauf exigences impératives DFCI) ; les clairières et cols ne seront pas boisés et la diversité des essences forestières, notamment dans le sous-étage sera favorisée.

Année conseillée	N° de parcelles	Surface approximatives (ha)	Volume/ha (m ³)	Volume présumé réalisable (m ³)
2005	16	15,34	220	3 350
2006	2	22	220	4 800
2007	7	13,4	220	2 900
2007	10	7,38	220	1 600
2008	8	20,08	220	4 400
2009	3	13,62	220	2 950
2010	9	14,22	220	3 100
2011	6	18,95	220	4 150
2012	12	19,91	220	4 350
2013	13	17,83	220	3 900
2014	15	18,56	220	4 050
2015	14	19,85	220	4 350
2016	1	18,03	220	3 950
2017	5	7,65	220	1 650
2017	11	12,05	220	2 650
2018	17	13,13	220	2 850

Tableau n° 28 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série 1 – forêt territoriale de L'Ospedale

Décisions relatives à la deuxième série

Cette série est constituée exclusivement d'une pinède de pin maritime, sur des habitats à pins maritime et à Pin lariciu. Etant donné des critères commerciaux, écologiques, et surtout sanitaires (risque d'un dépérissement par *Matsuccoccus*), la décision a été prise de restaurer les habitats à Pin lariciu. Dans un premier temps, cette substitution d'essence s'effectuera par plantation ; à terme, les plantations vieilles constitueront des semenciers permettant de poursuivre cet effort par régénération naturelle.

Année conseillée	Parquet	Parcelle	Surface ha	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Essence régénérée	Mode de régénération	Impact paysager (d'après étude sommaire de l'aménagement)
2004	VII	34	7,5	Ensemencement	1 150	PM	naturelle	
2006	II	29	10	Définitive *	2 500	PL/PM	Naturelle et plantation	Néant sauf sur les flancs et buttes
2007	VI	32	10	Rase	2 500	PL	plantation	Lisière ouest à travailler
2009	VIII	34	7,5	Définitive dès que régénération acquise	750		naturelle	Depuis route d'Aravu
2011	III	29	10	Définitive *	2 500	PL/PM	Naturelle et plantation	Néant sauf sur les flancs et buttes
2013	V	30	12	Définitive *	3 000	PL/PM	Naturelle et plantation	Néant sauf sur les flancs et buttes
2014	I	26	3	Rase	750	PL	plantation	Néant sauf houppiers visibles du point de vue des buvettes
2016	IV	29	10,5	Définitive *	2 650	PL/PM	Naturelle et plantation	Néant sauf sur les flancs et buttes

Tableau n° 29 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série 2 – forêt territoriale de L'Ospedale

Décisions relatives à la quatrième série

La parcelle 18, située sur la ZPS, est composée de peuplements présentant un très fort intérêt écologique et patrimonial. Cette parcelle est composée de deux petites sapinières relictuelles (1 et 2,5 ha). Ces sapinières se caractérisent par une structure irrégulière (multi strates) avec un mélange d'essences : gros pins lariciu pour le peuplement en crête proche du pylône, et aulnes glutineux et autres feuillus de la ripisylve pour le peuplement dans le talweg le long de la route départementale. La parcelle 18 comprend aussi une vieille futaie de pins lariciu. En grande majorité située sur l'habitat « forêts ouvertes montagnardes de Pin lariciu », cette vieille futaie est constituée de gros bois, voire de très gros bois. Les pins lariciu du plateau sont petits en taille, bas branchus et biscornus. Des arbres morts se trouvent aussi dans cette futaie. La sittelle y a été répertoriée.

Depuis 2011, seules des coupes prévues au sein de la série 1 ont été martelées, et une seule vendue. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de chacune, incluant les arbres à haute valeur biologiques conservés.

Catalogue vente	FORET	PARCELLE	TYPE DE COUPE	SURFACE COUPE (ha)	ANNEE DE MARTELAGE	VENTE	BIO Pin Lariciu	Sentinelle Pin Lariciu	Semencier Pin Lariciu	BIO Pin maritime	Sentinelle Pin maritime	BIO Chêne vert
2011	Ospedale	6	jardinage	3,50	2011	OUI						
2014	Ospedale	15	ensemencement	4,6	2013	NON				3	5	4
2014	Ospedale	15	jardinage	5,8	2013	NON				3	5	
2015	Ospedale	14	amélioration indifférenciée	3,8	2014	NON	13	14				
2015	Ospedale	15	amélioration indifférenciée	4,39	2014	NON	5	2	9			
2016	Ospedale	1	amelioration	6	2016	NON	9		6			
Total				28,09			27	16	15	6	10	4

Tableau n° 30 : coupes martelées entre 2011 et 2017 en forêt territoriale de L'Ospedale – réserve d'arbres à haute valeur écologique

Les dénominations des différentes catégories d'arbres conservés sont issues de la Directive interne d'Application (DiA) relative aux « arbres favorables à la biodiversité » dite DiA « arbres bio », à savoir :

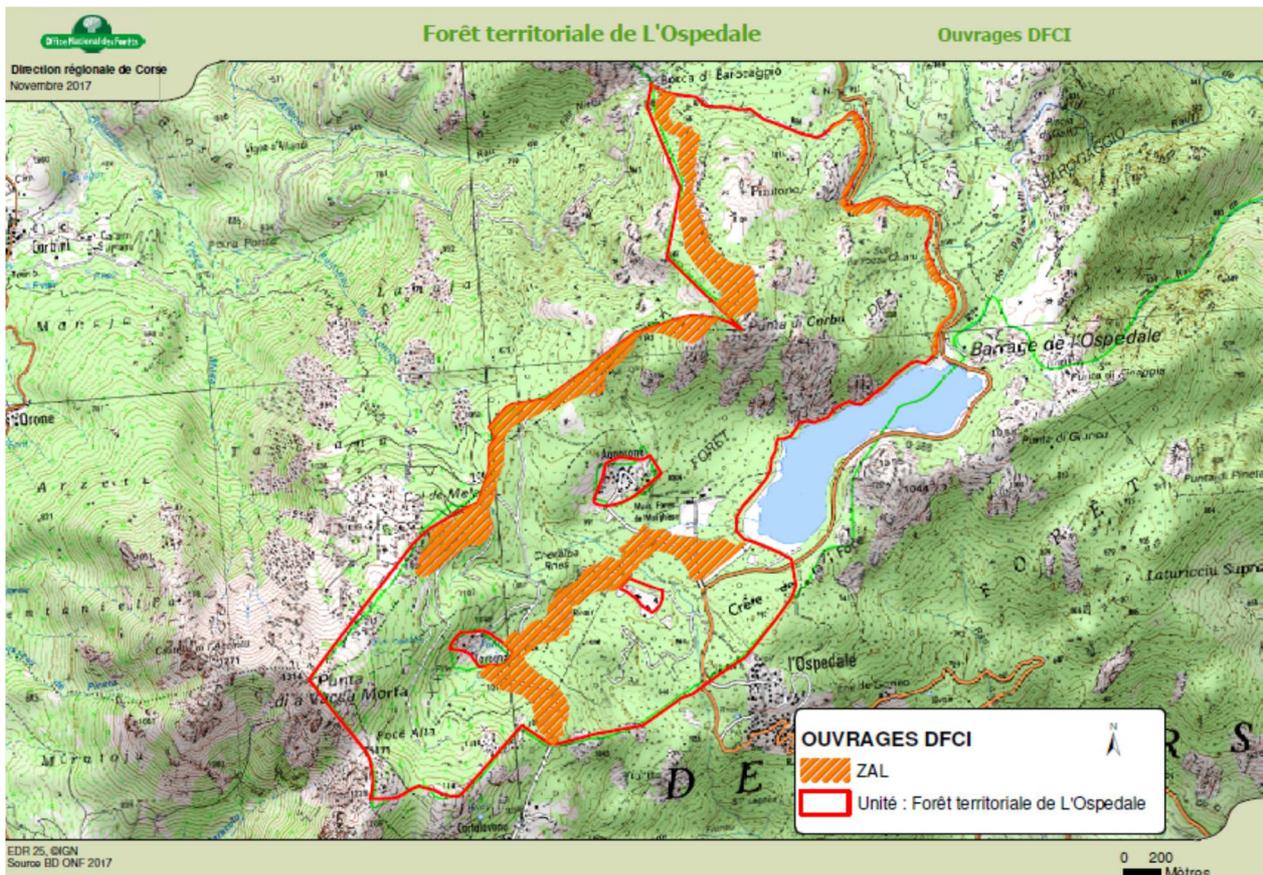
- **BIO** : arbres jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème forestier, en tant que support, gîte, nid, habitat, nourriture, vecteur de qualité génétique, aide à la capacité de résilience du peuplement, futur arbre dépérissant puis mort, arbres morts sur pied...
- **Semencier** : arbre choisi parmi les plus belles qualités pour régénérer le peuplement
- **Sentinelle** : semencier conservé sur pied jusqu'à la sénescence.

5.5.5.2 Les études PRMF

La forêt de l’Ospedale est couverte partiellement par deux PRMF : celle du massif de l’Ospedale et celle du massif du Cavu.

La PRMF de l’Ospedale, rédigée en 1994 – 1995, prévoit notamment des ZAL et points d’eau (dont la majeure partie a été réalisée).

La PRMF du Cavu est plus orientée surtout ses ouvrages vers l’amélioration de la maîtrise des flux touristiques (sites de baignades) et l’évacuation en cas de sinistre majeur.



Carte n° 30 : ouvrages DFCI sur l’unité de « L’Ospedale »

La ZPS comporte trois ZAL pour une surface totale de 75 ha, dont 35,6 ha en Pin maritime et 39,4 ha en Pin lariciu :

- ZAL de Cartalavone : 30,6 ha en pin maritime
- ZAL de Diamente : 5 ha en Pin maritime
- ZAL du Col de Mela : 39,6 ha en Pin lariciu

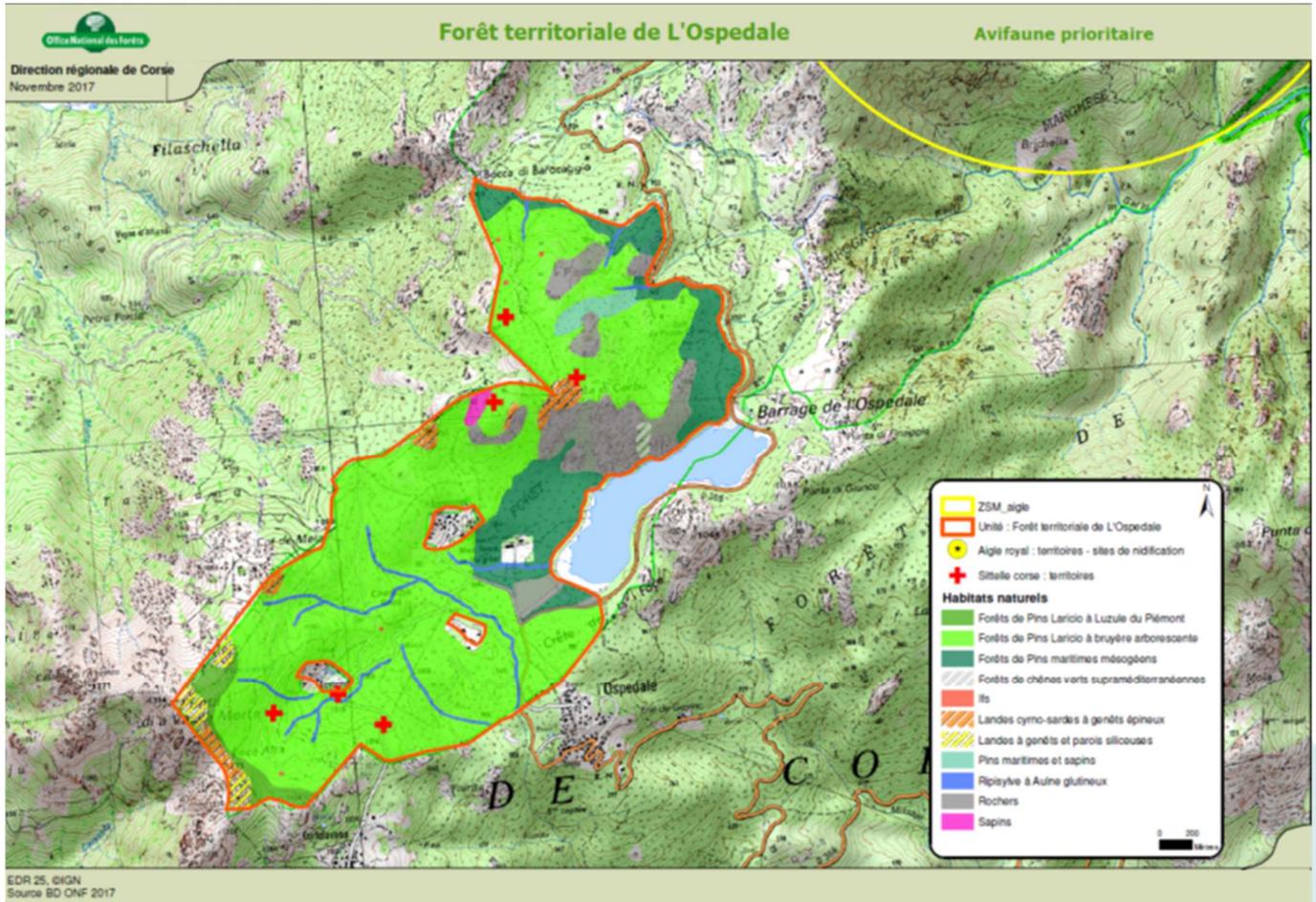
Ces ouvrages font l’objet d’un entretien régulier (élimination du sous-étage) en fonction des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

5.5.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

La sittelle corse est présente dans la ZPS. L'autour des palombes a été observé à plusieurs reprises sur le site mais aucun site de nidification n'a pu être localisé. L'aigle royal fréquente aussi le site mais aucune aire n'est répertoriée dans la ZPS. La plus proche se situe plus au nord, en forêt territoriale de L'Ospedale, dans le canton du Monte Rossu.

<i>Unités</i>	L'Ospedale	
	<i>Espèces</i>	Effectif
Autour des palombes (couples)	inconnu	observations d'individus sur le massif
Aigle royal (couples)	0	pas de territoires à proximité
Sittelle corse (territoires)	6	données de 2004
Gypaète barbu (individus)	1 à 2	fréquentation épisodique
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitats favorables peu représentés

Tableau n° 31 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « L'Ospedale »



Carte n° 31 : avifaune prioritaire pour l'unité de « L'Ospedale »

5.5.7 Les activités socio-économiques

5.5.7.1 Agriculture et élevage

L'activité agricole et pastorale est très peu présente sur le site. Seul un troupeau d'ovins parcourt une partie de la ZPS durant les mois d'estive. On peut noter aussi la présence de bovins en divagation sur le plateau de Marghèse.

5.5.7.2 La chasse

La battue au sanglier est l'activité cynégétique la plus importante sur le site. La chasse à la bécasse et au pigeon est aussi pratiquée. Toutefois, la pression de chasse n'est pas très importante.

5.5.7.3 La pêche

Le site est géré par l'AAPPMA de « la gaule du sud » ; tous les cours d'eau sont classés en 1ère catégorie. Le lac de L'Ospedale est aussi fréquenté pour la pêche.

5.5.7.4 Les activités de pleine nature

Le massif de L'Ospedale possède une attractivité touristique importante. Sa localisation géographique (30 minutes de Porto Vecchio, proximité des aiguilles de Bavella) entraîne une fréquentation estivale forte (jusqu'à 800 personnes par jour – ONF 2012), essentiellement autour du lac et pour la randonnée ; le site de Piscia di Gallu (hors ZPS) est indiqué dans tous les guides touristiques. De nombreuses activités commerciales sont présentes sur le site (canyoning, parc aventure, VTT...). Toutefois, on ne note jusqu'à aujourd'hui aucun impact significatif sur les espèces d'oiseaux prioritaires, et ce d'autant plus qu'aucune donnée n'est disponible sur le site (en dehors de la sittelle, peu sensible à la fréquentation humaine) pour les espèces d'oiseaux prioritaires les plus sensibles (Autour des palombes, Faucon pèlerin, Aigle royal).

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
L'Ospedale							

Tableau n° 32 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles sur l'unité de « L'Ospedale »

5.5.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de L'Ospedale

La forêt de L'Ospedale, à l'instar de celle de Bavella, possède une attractivité touristique importante. La sensibilité accrue du massif au risque incendie (notamment par les peuplements de pin maritime) est l'élément majeur d'orientation des mesures de gestion.

Pour la sittelle :

Les objectifs pour la sittelle :

- le monitoring de population, en lien avec la gestion de l'habitat à Pin lariciu en zone de production (DiA « arbres bio » ; DiA « ilots de vieux bois »)
- la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans l'entretien des ouvrages DFCI (ZAL) issues de la PRMF ;

Cotation de l'enjeu sittelle pour l'unité de « L'Ospedale » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de reproduction n'est recensé sur la ZPS ; seuls des individus ont été observés ponctuellement. Le déficit dans l'effort de prospection ne permet pas de définir le statut de l'espèce sur le site.

Les objectifs pour l'autour des palombes

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « L'Ospedale » : ENJEU FORT

Pour l'aigle royal

Aucun couple nicheur n'est recensé dans ou à proximité de la ZPS. Le site peut toutefois être fréquenté pour la prospection de zones de chasse.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Amélioration des connaissances sur la présence de l'espèce sur le site.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « L'Ospedale » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin

Aucune donnée concernant l'espèce n'est recensée sur l'unité. Les habitats de falaises sont très peu représentés au sein de l'unité (56 ha).

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

- Amélioration des connaissances sur la présence de l'espèce sur le site.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « L'Ospedale » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

La population insulaire se cantonne aujourd'hui au massif du Cintu, depuis la disparition du couple territorial de Bavella durant la dernière décennie. Le suivi télémétrique des juvéniles relâchés ou nés *in-natura* indique une fréquentation ponctuelle des massifs montagneux du sud de l'île.

Les objectifs pour le gypaète barbu :

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site par les individus erratiques.
- Cotation de l'enjeu pour l'unité de « L'Ospedale » : **ENJEU FAIBLE**

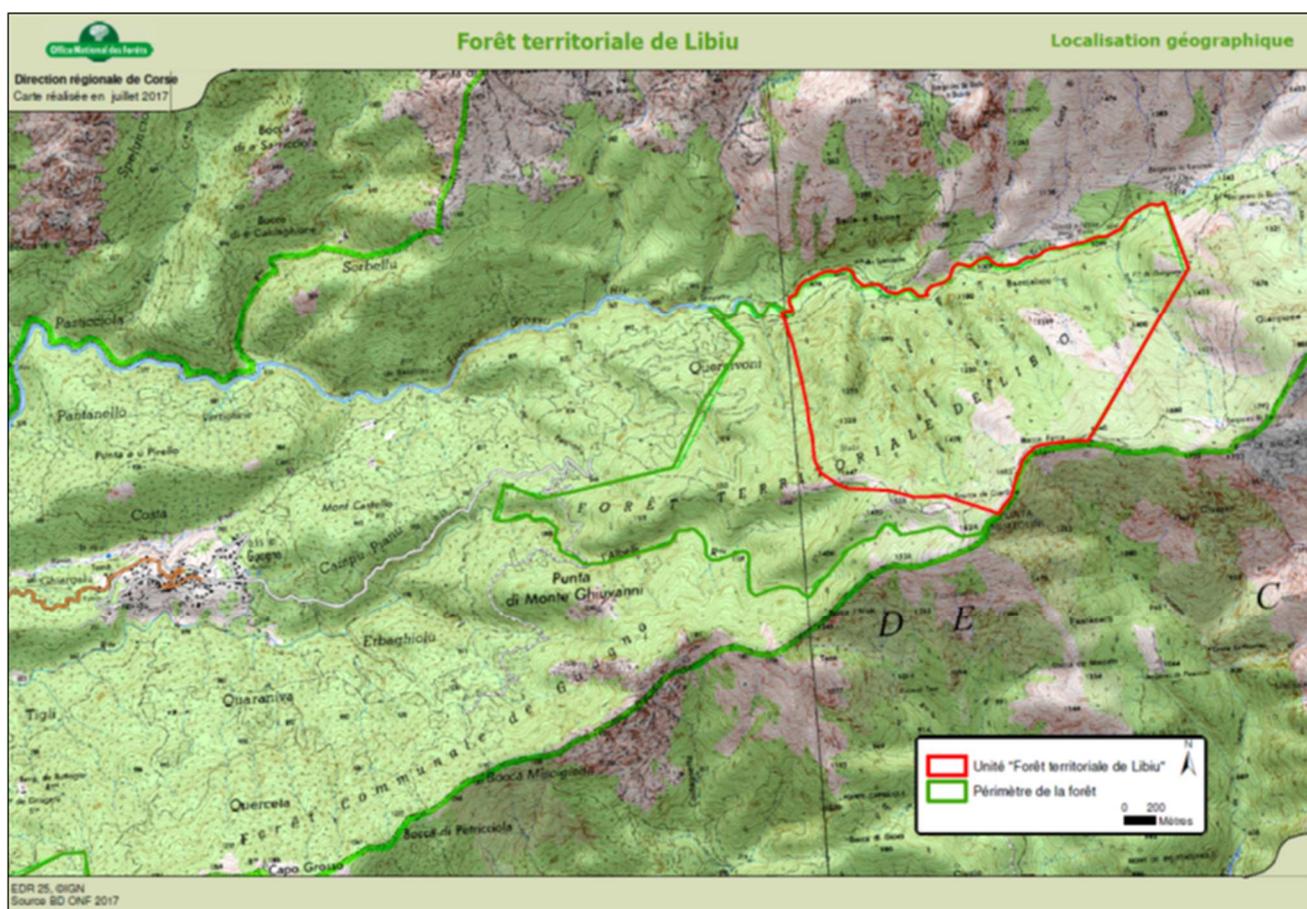
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
L'Ospedale	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Détermination de la présence de l'espèce	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n°33 : cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de « L'Ospedale »

5.6 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE LIBIU »

5.6.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Libiu	Guagnu	1 627	304	19%



Carte n° 32 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Libiu



Photo n° 18 : vue interne de la ZPS

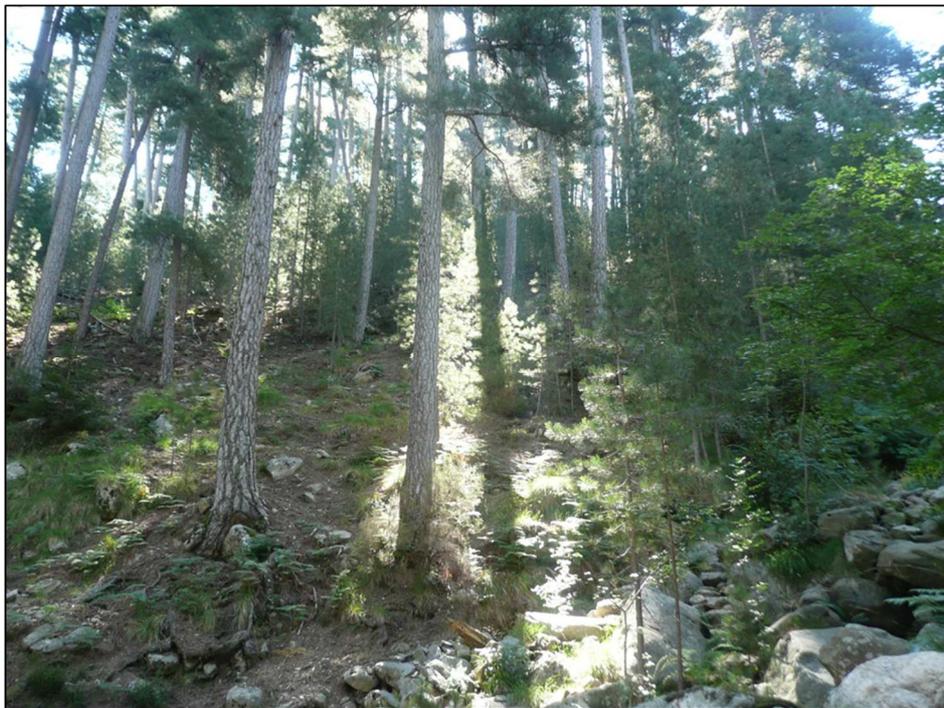


Photo n° 19 : futaie de Pin lariciu dans la ZPS

5.6.2 Etat du foncier

L'unité de ZPS est sise dans la forêt territoriale de Libiu, sur le territoire de la commune de Guagnu. Le propriétaire pour l'ensemble du site est la Collectivité de Corse.

Le périmètre de la ZPS concerne les parcelles forestières 1 à 7, 10 et 11.

5.6.3 Caractéristiques écologiques

La ZPS concerne le canton forestier de Giardine. Il s'étend de 800 à 1 640 m d'altitude, sur un versant d'exposition générale nord-ouest. Il est délimité par la crête de la Punta Muzzolini et bordé par les rivières du Fiume Grossu et de l'Albelli. La pente moyenne est supérieure à 50%.

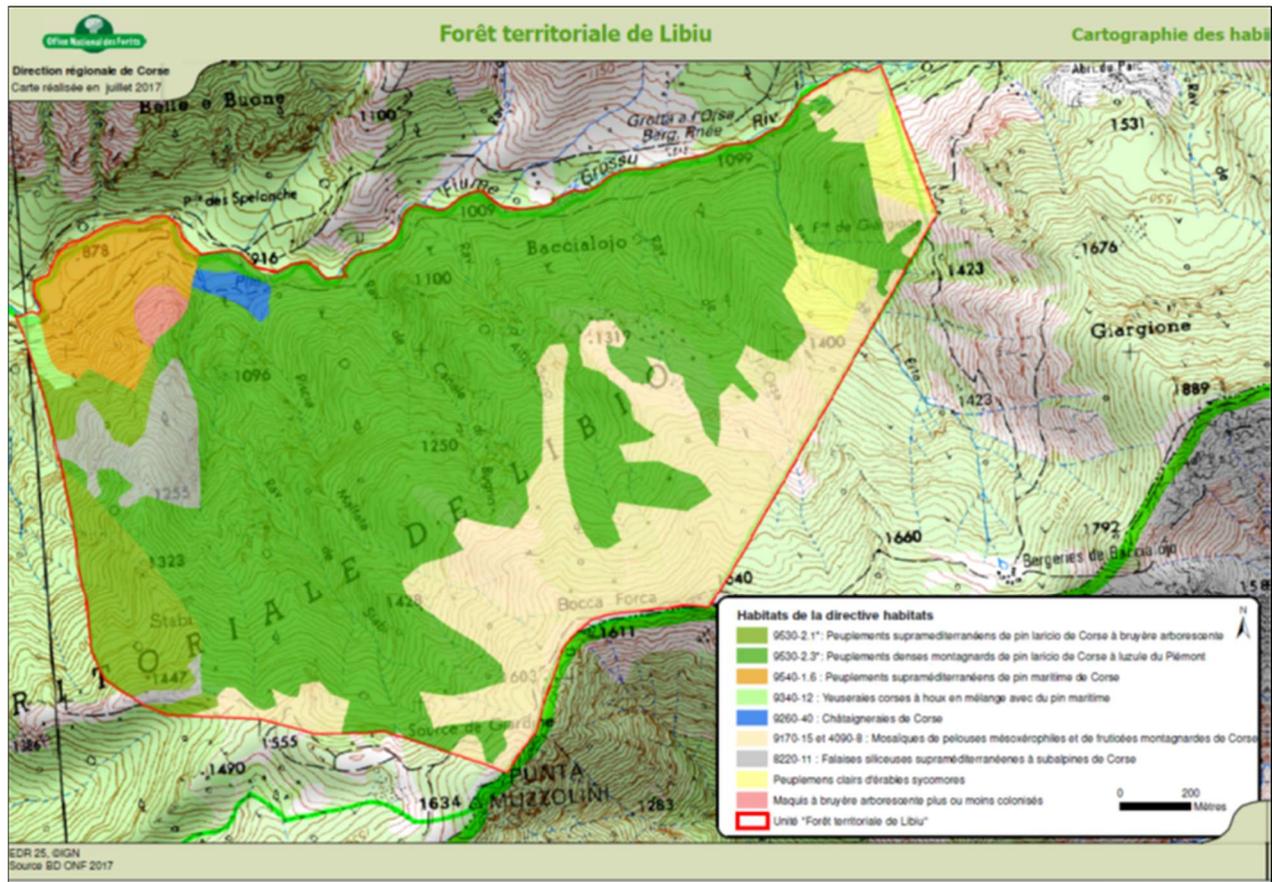
De nombreux cours d'eau à débits permanents et temporaires parcourent ce massif. On note aussi la présence de deux sources captées : source Giardine et fontaine de Giargone.

5.6.4 Les habitats

L'unité « forêt territoriale de Libiu » est composé en grande majorité de peuplements de Pin lariciu, associés à de vastes zones de landes ouvertes d'altitudes.

Habitats naturels	Surface (ha)	%
Chataigneraies de la Corse	1,79	0,59%
Yeuseraies corses à Houx	1,23	0,40%
Erablaie	7,68	2,51%
Landes	66,79	21,86%
Maquis	1,83	0,60%
Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	17,83	5,84%
Peuplements denses montagnards de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont	184,82	60,49%
Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	13,81	4,52%
Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	9,74	3,19%
Total général	305,52	100%

Tableau n° 34 : habitats naturels de l'unité de « Libiu »



Carte n° 33 : cartographie des habitats de l'unité de « Libiu »

5.6.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.6.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Libiu

L'aménagement de la forêt territoriale de Libiu a été proposé pour approbation à la Collectivité de Corse propriétaire. Ce document couvre la période 2017 – 2036.

L'ensemble de l'unité, située sur le canton de Giardine, est classée dans le groupe HSN (Hors Sylviculture Naturelle) – Intérêt écologique et paysager particulier. Les peuplements sont laissés en libre évolution naturelle.

Les mesures de gestion concernant la biodiversité émises dans le document d'aménagement font référence à la fois aux plans d'action spécifiques d'espèces (ex : 2^e Plan National d'Actions en faveur de la sittelle corse) et à des Directives d'Application Régionales (DiA) telles la directive « arbres bio » (N°9005-14-DIA-SAM-004 ; ONF, 2014) et « îlots de vieux bois » (N°9005-16-DIA-SAM-005 ; ONF, 2016).

Ainsi, l'aménagement propose la recherche et le suivi des territoires de sittelle corse, autour des palombes, aigle royal et gypaète barbu.

5.6.5.2 Le PLPI Cruzzini – vallée de Guagnu

Le Plan Local de Protection contre les Incendies (PLPI) est un document d'objectif et de planification des infrastructures d'aide à la lutte contre les incendies. Il couvre des unités de massifs instaurés dans le cadre du PPFENI (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies, 2006 - 2012).

La zone d'étude du document, validé en 2012, s'étend à l'ouest jusqu'au Liamone (Murzo) à 112m d'altitude puis monte vers la punta di Miglia (821m) passant par le col de Sevi (1110 m) au Capu a u Tozzu (2007 m). Il se poursuit au nord avec la limite de la Haute-corse par la punta Cimatella (2098m) au sud de Nino et Camputile pour rejoindre Bocca d'Acqua Ciarnente (1568m) jusque vers Punta Muzzella (2206m). La limite Est plonge alors vers Punta di Pinzi Corbini (2021m) rejoignant Pastricciola. La plus grande partie de la zone d'étude est donc constituée par de la haute montagne.

Aucun ouvrage DFCI n'est prévu sur la ZPS.

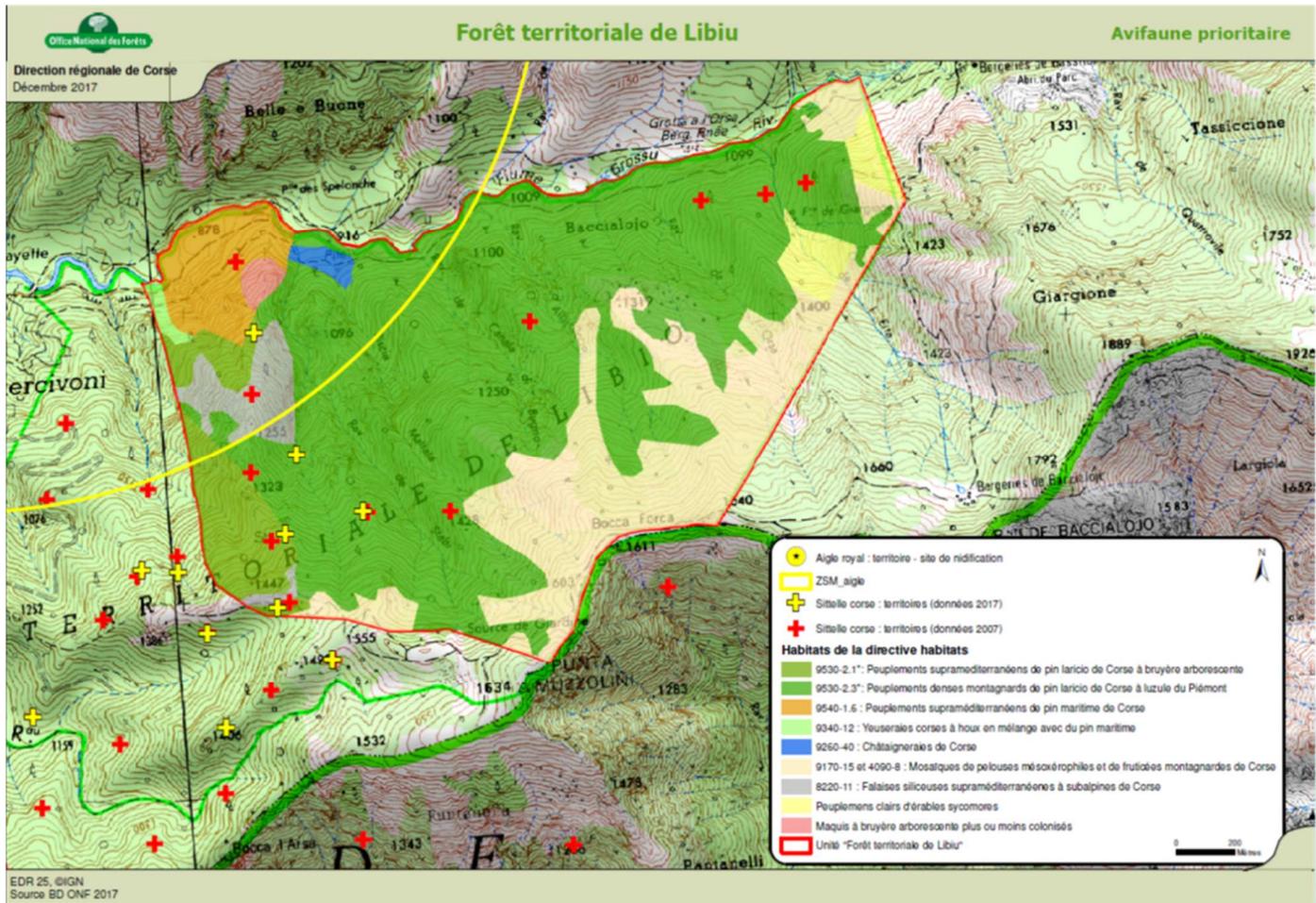
5.6.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

La sittelle corse est présente dans la ZPS. L'autour des palombes a été observé à plusieurs reprises sur le site mais aucun site de nidification n'a pu être localisé.

L'aigle royal fréquente aussi le site mais aucune aire n'est répertoriée dans la ZPS.

<i>Unités</i>	Libiu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	inconnu	pas d'infos
Aigle royal (couples)	1	Territoire de Guagnu
Sittelle corse (territoires)	8	données 2017 - 2018 / 25 territoires en 2007 et pas de perturbations notables recensées
Gypaète barbu (individus)	3 à 4	surtout des immatures
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitats favorables peu représentés

Tableau n° 35 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Libiu »



Carte n° 34 : avifaune prioritaire pour l'unité de « Libiu »

5.6.7 Les activités socio-économiques

5.6.7.1 Agriculture et élevage

Aucune activité pastorale n'est recensée sur le site, mais on note la présence de chèvres en estive plus haut qui empruntent régulièrement le sentier longeant la rivière et traversant la ZPS.

5.6.7.2 La chasse

Deux associations de chasse se partagent la vallée : l'association de chasse de Guagnu et l'association de chasse de Soccia. La battue au sanglier est principalement pratiquée. Pigeons et bécasses sont également chassés.

5.6.7.3 La pêche

La pêche est pratiquée dans les cours d'eau principaux de la vallée du Fiume Grossu. Il existe une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA de l'Albelli).

5.6.7.4 Les activités de pleine nature

La ZPS est difficilement accessible. Seule existe la bretelle du GR20 partant du village de Guagnu et menant au refuge de Petra Piana. Ce sentier emprunte la partie basse du canton de Giardine sur 3,3 km (vallée du Fiume Grossu).

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Libiu							

Tableau n° 36 : évaluation 6 des facteurs de contraintes potentielles sur l'unité de « Libiu »

5.6.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Libiu »

Les 2/3 Est du canton de Giardinu, placé hors zone de sylviculture de production, pourrait être proposé au classement en Réserve Biologique Intégrale (RBI) pour l'habitat à Pin lariciu. La qualité et la diversité de ses peuplements, associées à sa très faible fréquentation en font un haut lieu de naturalité à préserver.

Pour la sittelle :

Les objectifs pour la sittelle :

- le monitoring de population

Cotation de l'enjeu sittelle pour l'unité de « Libiu » : ENJEU MOYEN

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de reproduction n'est recensé sur la ZPS ; seuls des individus ont été observés ponctuellement. Le déficit dans l'effort de prospection ne permet pas de définir le statut de l'espèce sur le site.

Les objectifs pour l'autour des palombes

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Libiu » : ENJEU FAIBLE

Pour l'aigle royal

Aucun couple nicheur n'est recensé dans ou à proximité de la ZPS. Le site peut toutefois être fréquenté pour la prospection de zones de chasse.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Amélioration des connaissances sur la présence de l'espèce sur le site.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Libiu » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin

Aucune donnée concernant l'espèce n'est recensée sur l'unité. Les habitats de falaises sont très peu représentés au sein de l'unité (moins de 10 ha).

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

- Amélioration des connaissances sur la présence de l'espèce sur le site.

- Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Libiu » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

Le suivi télémétrique et les observations effectuées sur la haute vallée de Guagnu indiquent une fréquentation très régulière du secteur par plusieurs individus. Il est donc important de poursuivre l'effort de suivi sur cette zone.

Les objectifs pour le gypaète barbu :

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site et la détection éventuelle de l'installation d'un nouveau couple reproducteur.

- Cotation de l'enjeu pour l'unité de Libiu » : ENJEU MOYEN

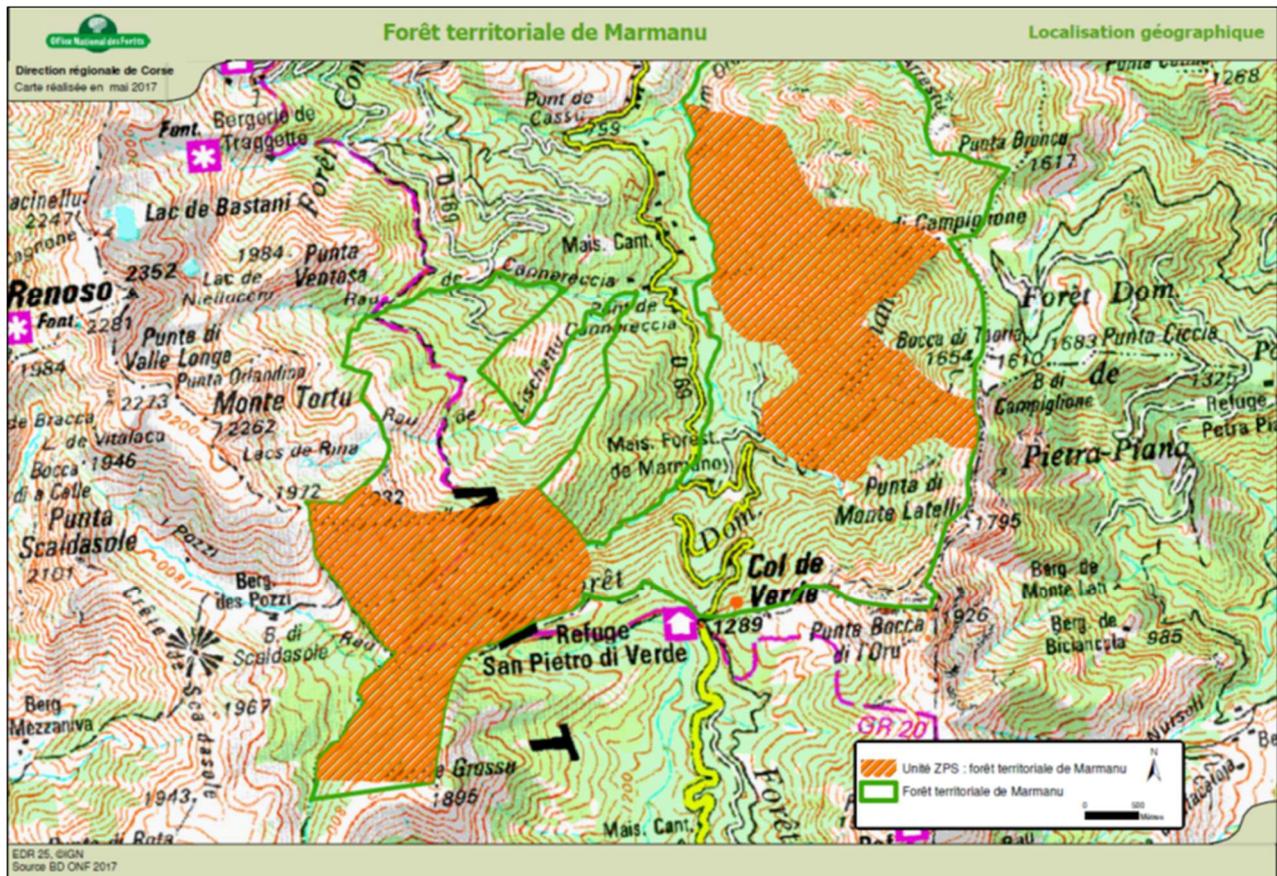
		Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce			
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Libiu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 37 : cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de « Libiu »

5.7 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE MARMANU »

5.7.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Marmanu	Ghisoni Zicavu	2 190	886	40%



Carte n° 35 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Marmanu

5.7.2 Etat du foncier

L'unité de ZPS est sise dans la forêt territoriale de Marmanu, sur les territoires des communes de Ghisoni et Zicavu. Le propriétaire pour l'ensemble du site est la Collectivité de Corse.

Le périmètre de la ZPS concerne les parcelles forestières suivantes : 7 / 102 à 109 / 202 / 204 / 205 / 210

Dans un souci d'amélioration et de rationalisation de la gestion forestière, l'ONF a proposé en 2018 à la CdC de basculer la partie de la forêt territoriale de Marmanu se trouvant sur la commune de Palneca à la forêt territoriale de Sant'Antone. La Cdc a approuvé le principe. Le transfert effectif n'a pour l'heure pas été officiellement acté. Il est probable que ce transfert soit inscrit dans le nouveau document d'aménagement de la forêt territoriale de Marmanu, en cours d'élaboration.

5.7.3 Caractéristiques écologiques

La forêt occupe la partie supérieure du bassin du Fiumorbu. Elle est bordée au nord par la forêt communale de Ghisoni et au-delà du col de Verde par la forêt territoriale de Saint Antoine. Ces versants présentent des zones boisées aux pentes moyennes à fortes avec quelques escarpements rocheux. A l'est, les versants sont rocheux, escarpés et aux pentes fortes.

Le réseau hydrographique est composé de nombreux petits torrents, dont les principaux sont le Riviseccu, l'Ariola ou le Radicellu.

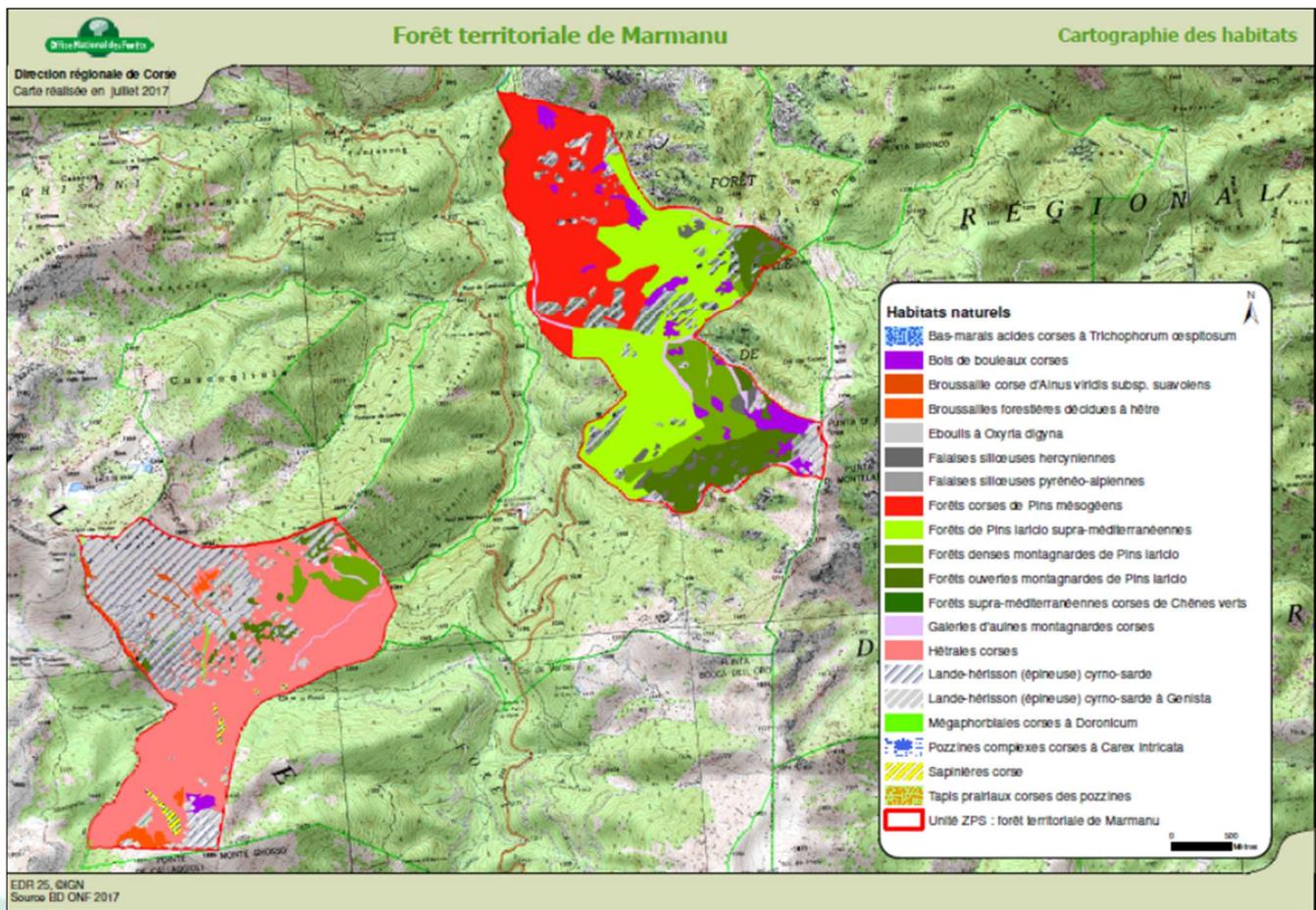
5.7.4 Les habitats

L'unité ZPS est essentiellement constituée par des peuplements de pins lariciu (28,9 %), des hêtraies (23,5%) et des peuplements de pin maritime (15,9%).

Habitats	Surface (ha)	% surface ZPS
Bois de bouleaux corses	28,68	3,3%
Broussaille corse d' <i>Alnus viridis</i> subsp. <i>suavolens</i>	3,85	0,4%
Broussailles forestières d'Ūcidues à hêtre	6,78	0,8%
Eboulis à <i>Oxyria digyna</i>	0,87	0,1%
Falaises siliceuses hercyniennes	12,14	1,4%
Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	1,25	0,1%
Forêts corses de Pins mésogéens	140,29	15,9%
Forêts de Pins lariciu supra-méditerranéennes	142,48	16,1%

Forêts denses montagnardes de Pins lariciu	55,65	6,3%
Forêts ouvertes montagnardes de Pins lariciu	57,02	6,5%
Forêts supra-méditerranéennes corses de Chênes verts	0,60	0,1%
Galeries d'aulnes montagnardes corses	11,20	1,3%
Hêtraies corses	207,62	23,5%
Lande-hérisson (épineuse) cyrno-sarde	81,52	9,2%
Lande-hérisson (épineuse) cyrno-sarde à Genista	126,52	14,3%
Mégaphorbiaies corses à Doronicum	0,83	0,1%
Pozzines complexes corses à Carex intricata	0,62	0,1%
Sapinières corse	4,07	0,5%
Tapis prairiaux corses des pozzines	0,33	0,0%

Tableau n° 38 : habitats naturels pour l'unité de « Marmanu »



Carte n° 36 : cartographie des habitats de l'unité de « Marmanu »

5.7.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.7.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Marmanu

L'aménagement de la forêt territoriale de Marmanu couvre la période 2005 – 2019. Il est en cours de révision. Selon les objectifs de gestion définis dans le document, la forêt était découpée en 4 séries. La ZPS est concernée par les séries 1, 3 et 4.

- 1ère série : production de bois d'œuvre de Pin lariciu (232,76 ha)

Concerne les cantons de Lischettu, Cuscogliule et Verde. L'objectif est la production de bois d'œuvre de Pin lariciu. Le traitement retenu est celui de la futaie irrégulière par parquets. Le diamètre minimum d'exploitabilité est de 50 cm. Durant cet aménagement, 31,32 ha seront régénérés (parquets) ; le reste de la série sera passée en amélioration. La ZPS est uniquement concernée par la parcelle 7, soit 19 ha. Une seule coupe est inscrite à l'état d'assiette prévisionnel sur cette parcelle ; il s'agit d'une coupe d'amélioration sur une surface de 15,66 ha, mais qui n'a pour l'heure pas été martelée.

- 3ème série : production du hêtre, sapin et pins (472,91 ha)

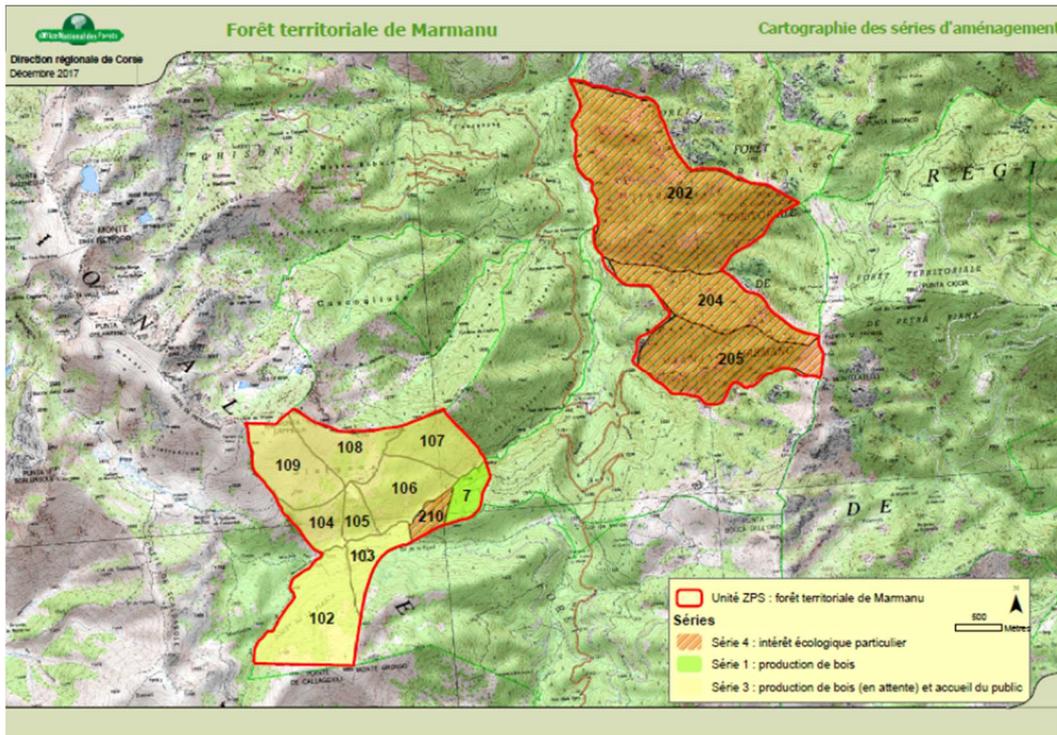
Concerne les cantons de Gialgone et Flasca. L'objectif est la production de bois associée à la protection des sols et des milieux et à l'accueil du public. Le traitement sylvicole retenu est la futaie irrégulière pied à pied. Toutefois, la production est en attente car les parcelles ne sont pour l'heure pas desservies. Si la desserte est réalisée (parcelles 106 et 107), seuls 83,37 ha pourront faire l'objet d'interventions sylvicoles. Au titre de la ZPS, sont concernées les parcelles 102 à 109, soit 372 ha.

N° Pile	Surface de la coupe	Année 1ère rotation	Volume réalisable Résineux	Volume réalisable Feuillus	Année 2ème rotation	Volume réalisable Résineux	Volume réalisable Feuillus
106	14	2008	637	810	2014	637	810
107	13	2008	325	800	2014	325	800
106	14	2010	637	810	2016	637	810
107	13	2010	325	802	2016	325	800
106	15,36	2012	699	846	2019	699	846
107	14,01	2012	350	860	2019	350	860
Total	83,37		2973	4928		2973	4926

Tableau n°39 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série 3 – forêt territoriale de Marmanu

- 4ème série : hors production – intérêt écologique particulier (1 155,45 ha)

Concerne les cantons de Campiglione et Petra Scopina. L'objectif est la conservation des milieux et des espèces. Aucun traitement sylvicole n'y sera appliqué. Les peuplements en place seront laissés à leur libre évolution naturelle. La ZPS est concernée par les parcelles 202, 204, 205 et 210.



Carte n° 37 : cartographie des séries d'aménagement

FORET	PARCELLE	TYPE DE COUPE	SURFACE COUPE	ANNEE DE MARTELAGE	VENTE	Sec (mort sur pied) Pin lariciu	BIO Pin lariciu	Sentinelle Pin lariciu	Semencier Pin Lariciu	BIO Hêtre	Sentinelle Hêtre	Semencier Hêtre
Marmanu	4	jardinage	4,5	2013	Non					16	4	1
Marmanu	26	jardinage	3,5	2013	Non					4	1	
Marmanu	13	jardinage	6	2014	Non	3	4	1	3			
Marmanu	10	jardinage	9	2016	Non	4	6	3	2			
Total			23			7	10	4	5	20	5	1

Tableau n° 40 : coupes martelées en forêt territoriale de Marmanu entre 2011 et 2018

Pour l'avifaune, les mesures de gestion proposées dans le document d'aménagement étaient :

- pour la sittelle corse : maintenir en place des étocs et suffisamment d'arbres morts (environ 1 à 2 / ha). Conserver des arbres isolés et des bouquets de vieillissement dans les zones de production.
- pour l'autour des palombes : les arbres où des nids sont repérés seront maintenus en place.

Ces préconisations sont complétées par les préconisations actuelles de gestion, notamment pour l'habitat à Pin lariciu en lien avec les besoins écologiques de la sittelle corse (préconisations PNA sittelle, DiA « arbres bio », DiA îlots de vieux bois, guide des prescriptions environnementales).

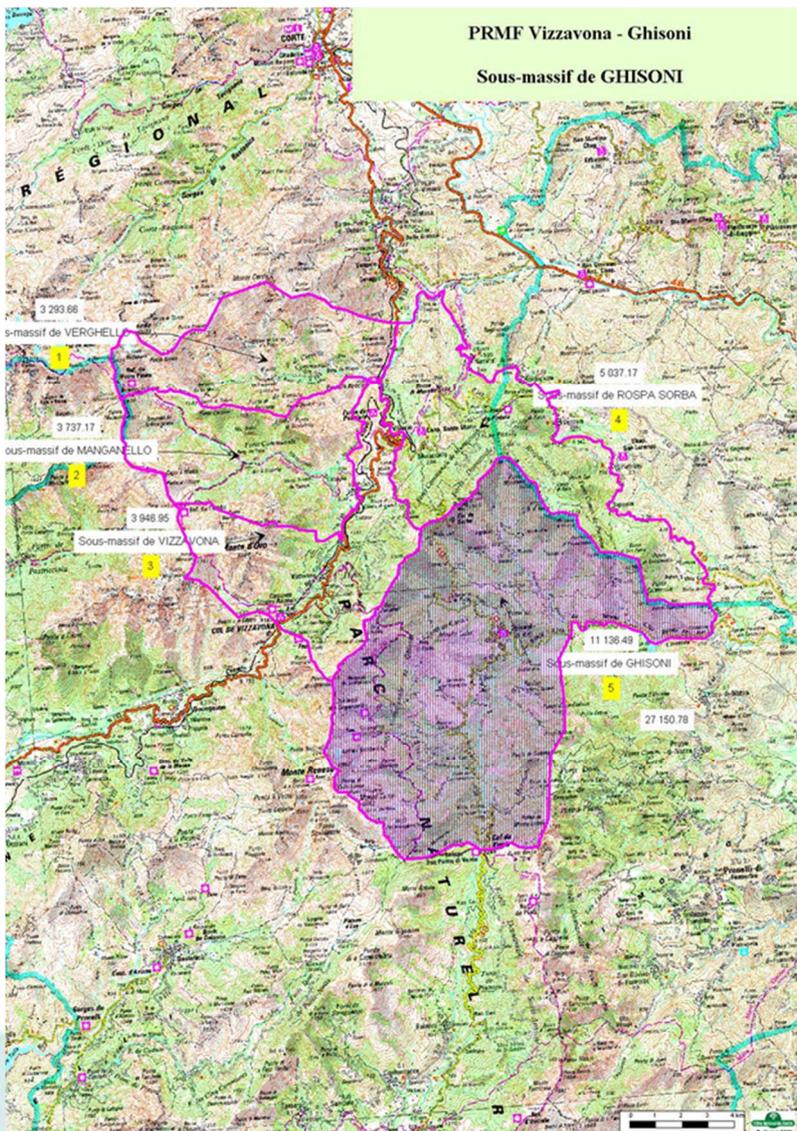
5.7.5.2 Le PLPI de Ghisoni

Le PLPI de Ghisoni couvre 66 000 ha et concerne 15 communes. Son périmètre s'étend de la mer à la montagne. Toutefois, pour la protection spécifique des massifs forestiers, le document renvoie à l'étude spécifique de la PRMF de Ghisoni.

5.7.5.3 La PRMF de Vizzavona - Ghisoni

La PRMF de Vizzavona – Ghisoni concerne les massifs forestiers de la partie du Monte d'Oru et de la vallée de Ghisoni. Elle distingue 5 sous massifs :

- sous- massif du Verghellu : concerne toute la vallée du Verghellu, depuis le Monte Rotondu jusqu'à la RT 10 ;
- sous-massif du Manganello : concerne la vallée du Manganello, depuis Bocca Manganello jusqu'au hameau de Tattone ;



- sous-massif de Vizzavona : englobe le Monte d'Oru, le village de Vivariu et jusqu'aux crêtes sud de Bocca Palmentu ;
- sous-massif de Rospa Sorba : comprend la forêt territoriale de Rospa Sorba et la rive droite du bassin versant du Vecchio (Rospigliani, Noceta...)
- sous-massif de Ghisoni : concerne la vallée de Ghisoni, depuis le col de Verde jusqu'à Punta Martinellu en limite avec le sous-massif de Rospa Sorba.

Chaque sous-massif fait l'objet d'une PRMF spécifique. Le document relatif au sous-massif de Ghisoni est en cours d'élaboration.

Aucun ouvrage majeur ne concerne la ZPS.

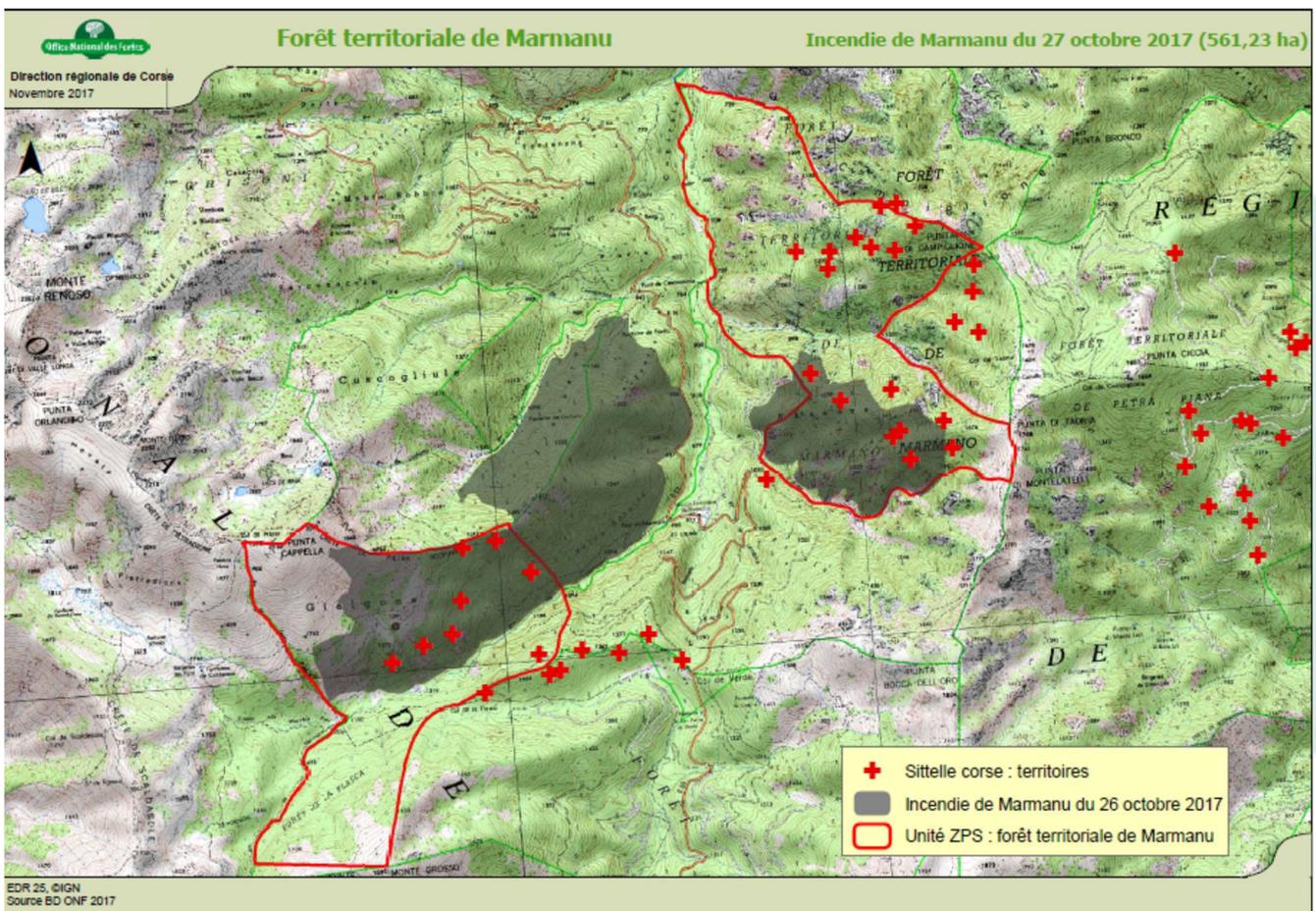
Carte n° 38 : périmètre de l'étude PRMF pour le massif de Ghisoni

5.7.6 L'incendie du 27 octobre 2017

Le 27 octobre 2017, un important incendie a touché le massif forestier de Marmanu. Parti du canton de la Flasca, il a parcouru une surface totale de 561,23 ha. Les deux cantons forestiers de la ZPS ont été touchés, sur une superficie de 280 ha, soit 31,6% de la surface de la ZPS.

L'incendie a affecté principalement 118,25 ha d'habitats à Pin lariciu, 80,13 ha de landes, 69,3 ha de hêtraies et 5,4 ha d'habitats de falaises.

Les peuplements de Pin lariciu abritaient environ 24 couples de sittelle (ONF, 2004). L'inventaire post-incendie, réalisé au printemps 2018, a permis de constater la disparation de la moitié des territoires présents avant le sinistre (*compte rendu GT sittelle corse du 18 septembre 2018*).



Carte n° 39 : impact de l'incendie du 27 octobre 2017 sur la population de sittelle présente dans la ZPS

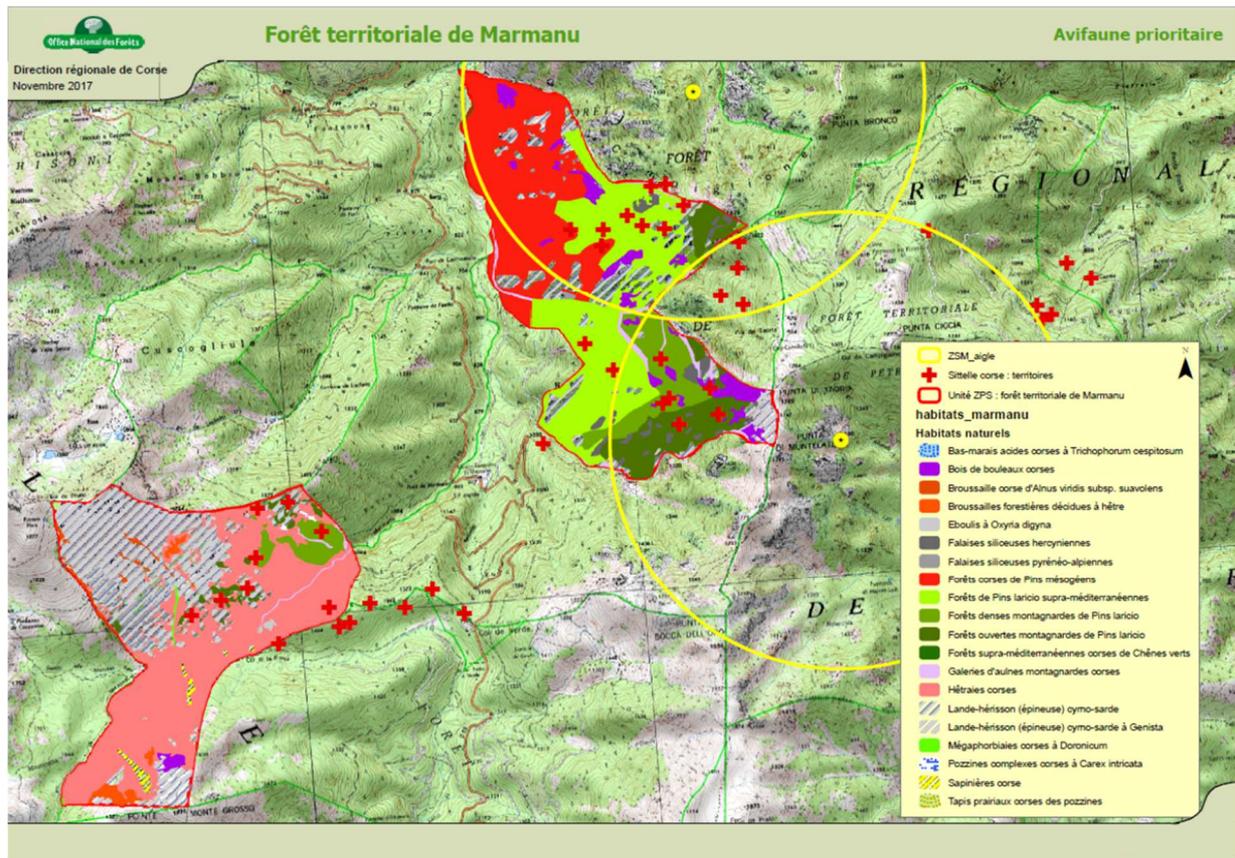
5.7.7 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'autour des palombes a été observé à plusieurs reprises sur le site mais aucun site de nidification n'a pu être localisé. L'aigle royal fréquente aussi le site mais aucune aire n'est répertoriée dans la ZPS. La sittelle corse est présente au sein de la ZPS ; la comparaison des inventaires entre 2004 et 2018 (passage après feu) sur le périmètre d'emprise du feu montre une diminution d'environ la moitié des territoires.

On peut a priori attribuer cette perte au passage du feu, cependant les effectifs avant feu (2017 par ex) ne sont pas connus. Il se pourrait que la diminution de territoires ait été amorcée avant ce feu (entre 2004 et 2018) sans que l'on puisse confirmer cette hypothèse.

<i>Unités</i>	Marmanu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1 à 2	observations d'individus sur le massif
Aigle royal (couples)	2	territoires de Ghisoni et Pietra Piana
Sittelle corse (territoires)	12	-- : impact de l'incendie de 2017 mais pas de données entre 2004 et 2018
Gypaète barbu (individus)	1 à 2	fréquentation épisodique
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat favorable

Tableau n° 41 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Marmanu »



Carte n° 40 : avifaune prioritaire pour l'unité de « Marmanu »

5.7.8 Les activités socio-économiques

5.7.8.1 Agriculture et élevage

Il n'y a pas d'activité agricole ou pastorale sur le secteur de la ZPS.

5.7.8.2 La chasse

Le nombre de chasseur est relativement faible. La pratique de la battue au sanglier est majoritaire. Le pigeon et la bécasse sont aussi chassés.

5.7.8.3 La pêche

Les différents cours d'eau surtout fréquentés pour la baignade mais l'activité pêche est peu développée.

5.7.8.4 Les activités de pleine nature

La randonnée est le principal domaine d'activité sur le site. Seul le canton de la Flasca est concerné ; en effet, ce dernier est traversé par le GR 20 jusqu'au col de Verde. La fréquentation du site y est donc importante d'avril à septembre. Pour info, la fréquentation des Pozzi en juillet 2016 est estimée à 100-150 personnes/jour (PNRC, 2016).

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Marmanu							

Tableau n° 42 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Marmanu »

5.7.9 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Marmanu »

Les deux cantons forestiers qui composent la ZPS ont des caractéristiques relativement communes, avec une répartition altitudinale plus importante pour le canton de Gialgone.

Etant donné l'incendie du 26 octobre 2017 et la surface d'habitat à Pin lariciu touchée, l'enjeu principal du site réside dans le suivi post-incendie de la population de sittelle.

Pour la sittelle :

Sous Punta di Taoria, il est probable que le nouvel aménagement forestier préconise une libre évolution du peuplement. C'est au niveau du canton de Gialgone qu'il faudra veiller à la gestion post-incendie des peuplements de Pin lariciu ; le secteur étant probablement remis en sylviculture de production de bois. Début 2019, seuls des travaux de sécurisation des pistes et sentiers ont été entrepris.

Les objectifs pour la sittelle :

- le monitoring post-incendie de la population
- la prise en compte des besoins écologiques de l'espèce en cas de réalisation de travaux post-incendie touchant des habitats à Pin lariciu (ex : maintien de tous les arbres morts sur pied, sauf sécurisation des sentiers et routes)
- l'application des mesures de gestion de l'habitat à Pin lariciu (DiA « arbres bio » et DiA « ilots de vieux bois ») dans les zones de sylviculture de production de bois.

Cotation de l'enjeu sittelle pour l'unité de « Marmanu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de reproduction n'est recensé sur la ZPS. Le déficit dans l'effort de prospection ne permet pas de définir le statut de l'espèce sur le site.

Les objectifs pour l'autour des palombes

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Marmanu » : ENJEU FAIBLE

Pour l'aigle royal

2 couples nicheurs sont recensés à proximité de la ZPS, sur le canton de Gialgone.

Les objectifs pour l'aigle royal

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site par les couples recensés.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Marmanu » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin

Aucune donnée concernant l'espèce n'est recensée sur l'unité. Les habitats de falaises sont très peu représentés au sein de l'unité (moins de 10 ha).

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

- Amélioration des connaissances sur la présence de l'espèce sur le site.

- Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Marmanu » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

Le suivi télémétrique et les observations effectuées sur la haute vallée de Guagnu indiquent une fréquentation très régulière du secteur par plusieurs individus. Il est donc important de poursuivre l'effort de suivi sur cette zone.

Les objectifs pour le gypaète barbu :

- **Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site et la détection éventuelle de l'installation d'un nouveau couple reproducteur.**

- **Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Marmanu » : ENJEU MOYEN**

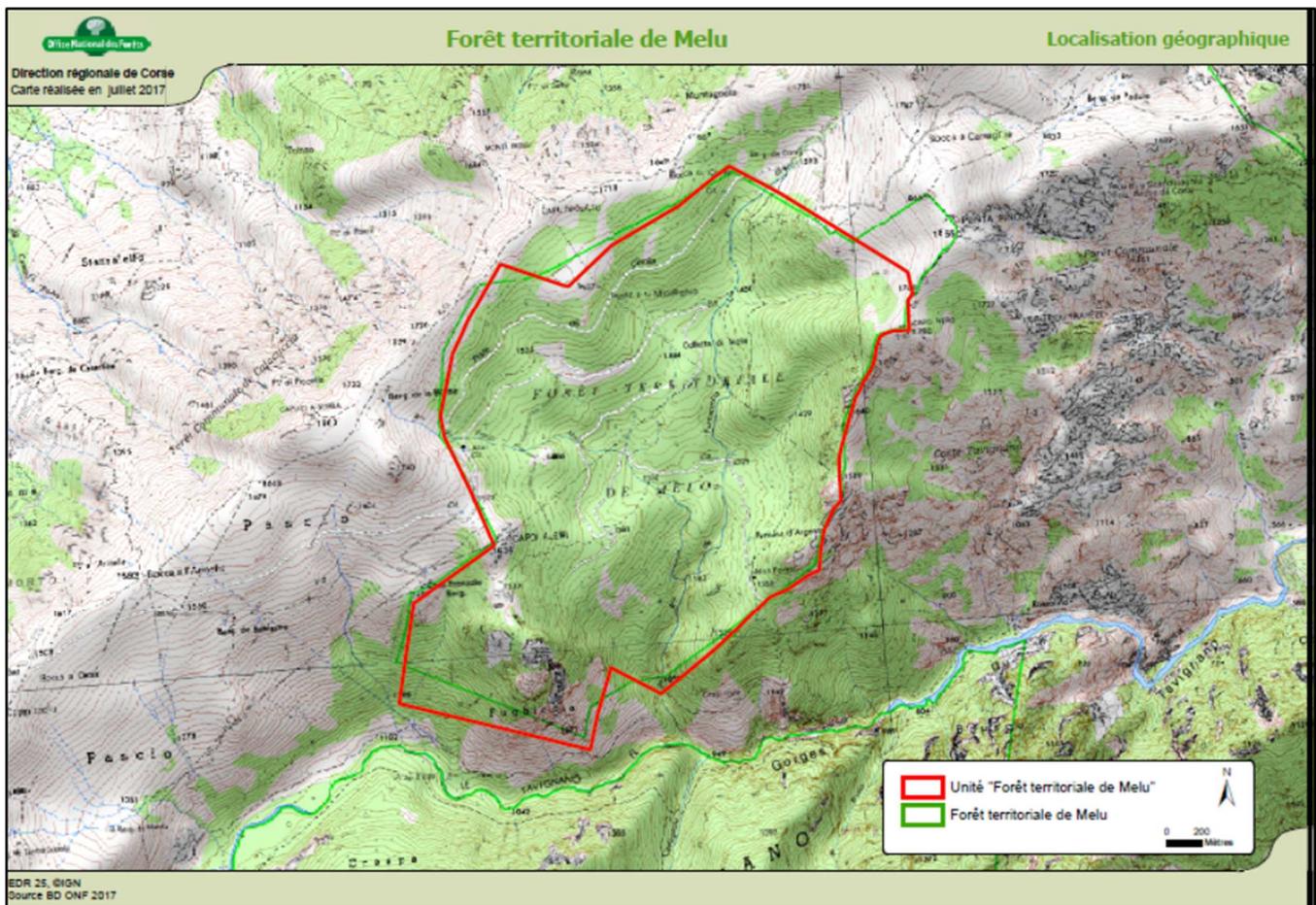
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Marmanu	Monitoring post-incendie	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n°43 : cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité « forêt territoriale de Marmanu »

5.8 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU MELU »

5.8.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Melu	Calacuccia – Corscia - Corté	588	588	100%



Carte n° 41 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Melu



Photo n° 20 : forêt territoriale du Melu vue depuis le vallon de Castagnolu (rive droite du Tavignanu)

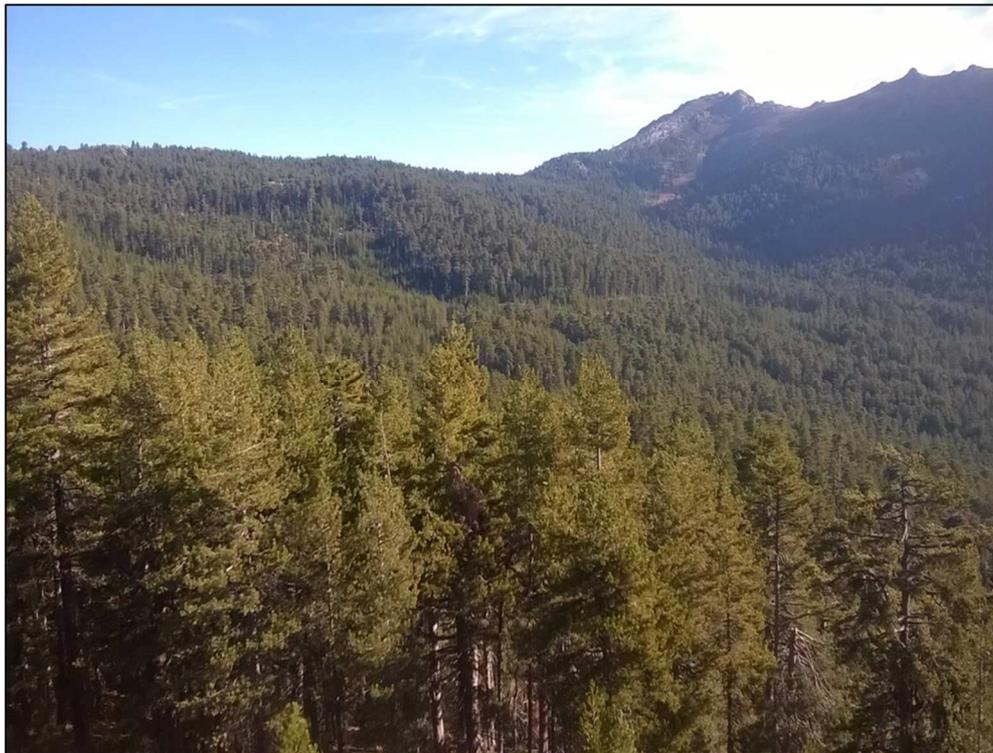


Photo n° 21 : forêt territoriale du Melu depuis Bocca Aleri

5.8.2 Etat du foncier

L'unité de ZPS est sise dans la forêt territoriale de Melu, sur les territoires des communes de Calacuccia, Corscia et Corté. Le propriétaire, pour l'ensemble du site est la Collectivité de Corse. L'ensemble des parcelles forestières est inclus dans la ZPS.

5.8.3 Caractéristiques écologiques

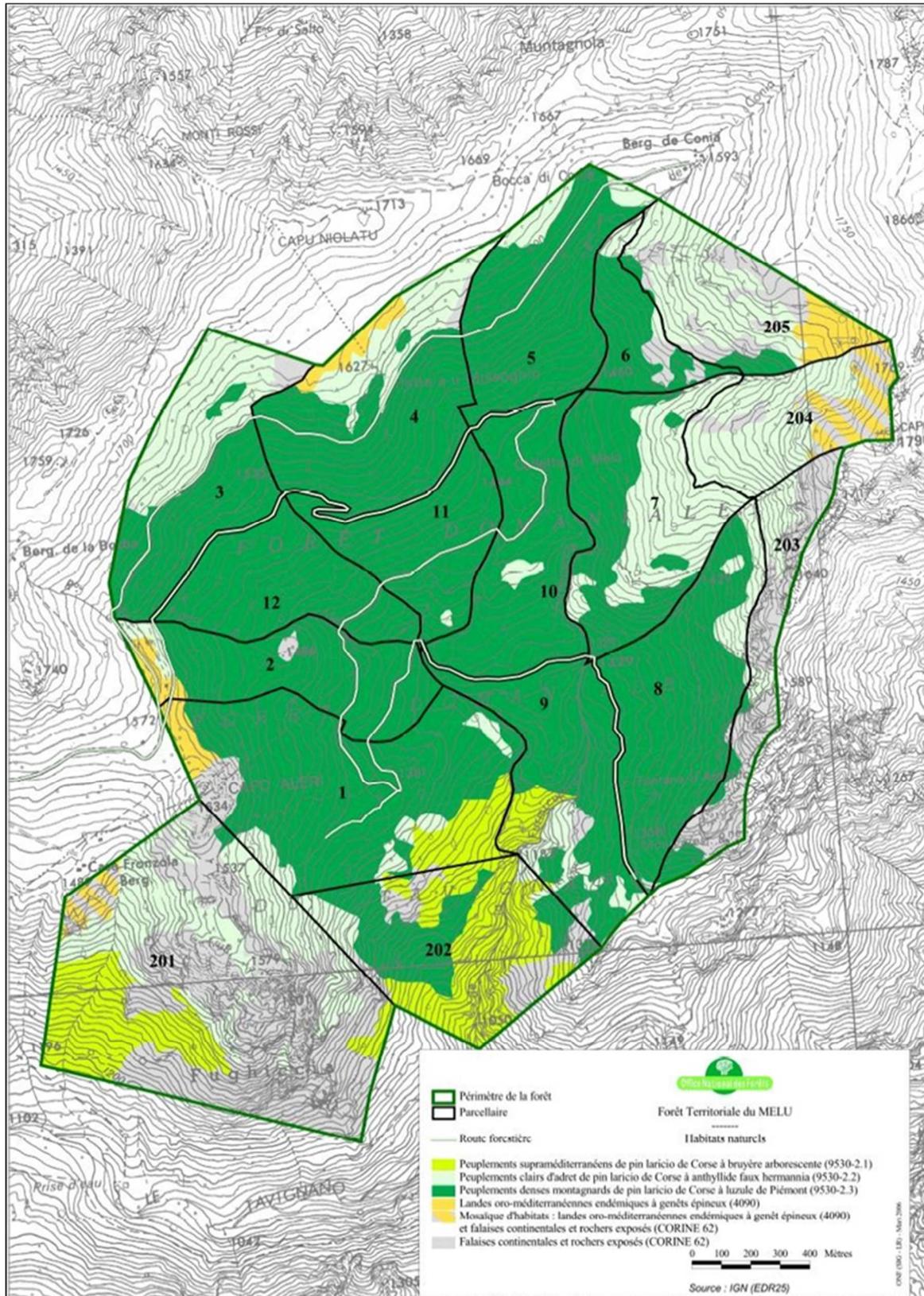
La forêt territoriale de Melu est située en versant sud de la vallée du Tavignanu, sur des pentes moyennes de 39%. Les sommets du Capu Neru (1790 m) à l'est et du Capu Aleri (1634m) à l'ouest dominant le massif. Le réseau hydrographique est constitué principalement par le ruisseau de Furmicuccia, quasiment sec en été, qui alimente le bassin versant du Tavignanu. Il est lui-même alimenté par les ruisseaux de Pianu a u Melu (provenant des bergeries de A Borba) et de Conia (sources en amont des bergeries de Conia).

5.8.4 Les habitats

La forêt territoriale de Melu est composée en très grande majorité de peuplements de Pin lariciu. Le reste étant des habitats à falaises et des landes.

Libellé des habitats	Code Natura 2000	Surface (ha)	%
Habitats prioritaires			
Peuplements denses montagnards de Pin lariciu de Corse à luzule du Piémont	9530 2.3*	323.69	54 %
Peuplements clairs d'adret de Pin lariciu de Corse à anthyllide faux hermannia	9530 2.2*	119.14	20 %
Peuplements supraméditerranéens de Pin lariciu de Corse à bruyère arborescente	9530 2.1*	44.48	8 %
Habitats communautaires			
Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	62.24	80.20	14 %
Landes épineuses cyrno-sardes à <i>Genista</i>	4090	10.55	2 %
Total habitats		578.06	98 %
Habitats non concernés par la Directive Habitats			
Landes et rochers fortement imbriqués		10.24	2 %
Surface totale		588.30	100 %

Tableau n° 44 : habitats naturels pour l'unité du « Melu »



Carte n° 42 : cartographie des habitats de l'unité du « Melu »

5.8.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.8.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Melu

L'aménagement de la forêt territoriale de Melu couvre la période 2007 – 2026. Le document divise la forêt en 4 séries. La ZPS est concernée par les quatre séries, dont 391 ha en zone de production.

- **1ère série (parcelles 1 à 5 et 9 à 12 / 303 ha)**: production de bois d'œuvre de Pin lariciu tout en assurant la préservation de l'habitat de la sittelle corse, très présente sur le massif.

année	parcelle	ex-parquet	surface fonctionnelle (ha)	GPR (m2/ha)	VPR (m3/ha)	VPR (m3)	Observation	VPR total (m3)
2006	2		3,36	20,0	246	824	coupe anticipée. Aménagement en révision	3053
	2		6,30	16,0	216	1 142	coupe anticipée. Aménagement en révision	
	4	III ouest enclos	6,73		106	607	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
	4	XIII partie	3,77		127	480	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
2007	2		17,38	9,1	124	2 148	Fin parcelle 2 anticipée en 2006	3179
	4	III est enclos	6,36		140	746	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
	5	I haut	2,68		111	285	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
2008	3		19,97	3,9	43	860		1550
	6	I milieu	6,18		113	700	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
2009	12		23,60	9,5	118	2 778		3497
	1	VII	3,76		97	362	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
	1	IX	2,66		140	367	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
2010	6		17,92	7,0	93	1 669		2845
	6	I bas	6,36		119	637	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
	3	XI partie	6,63		96	639	Fin Groupe de régénération de l'aménagement précédent	
2011	4		20,60	6,6	82	1 672		1 672
2012	9		22,19	6,9	76	1 680		1 680
2013	10		18,17	10,8	140	2 546		2 546
2014	11		14,14	9,8	126	1 782		1 782
2015	1A		16,38	6,9	96	1 476		1 476
2016	1B		20,63	8,8	121	2 503		2 503
2017	2		26,03	6,2	86	2 213		2 213
2018	3		19,97	3,9	43	862		862

Tableau n° 45 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série 1 – forêt territoriale du Melu

- **2ème série (parcelles 6 à 8 / 88 ha):** production de bois de Pin larici en attente de desserte.

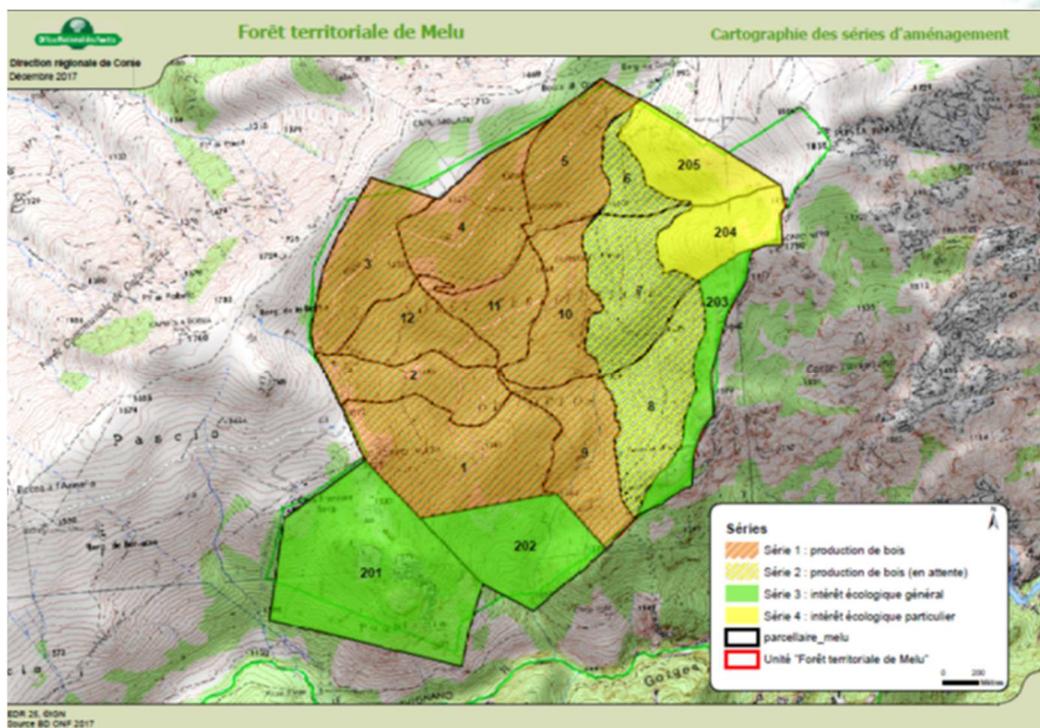
intervalle pluriannuel	année médiane	parcelle	surface fonctionnelle (ha)	GPR (m ² /ha)	VPR (m ³ /ha)	VPR (m ³)
2008-2014	2011	6	3,60	10,8	149	537
2012-2018	2015	7	16,69	9,9	138	2 297
2015-2021	2018	8	17,85	9,5	130	2 316
2018-2024	2021	6	3,60	9,1	126	453
2022-2028	2025	7	16,69	6,8	94	1 563
2025-2031	2028	8	17,85	6,5	89	1 584

Le volume présumé réalisable dans la Série 2 de 2007 à 2026 est de 8 751 m³, soit 438 m³/an sur 20 ans.

Tableau n° 46 : état d'assiette prévisionnel des coupes – série 2 – forêt territoriale du Melu

- **3ème série (parcelles 201 à 203 / 147 ha):** conservation naturelle des milieux et des espèces. Les peuplements seront laissés en libre évolution naturelle.

- **4ème série (parcelles 204 et 205 ; 32 ha):** conservation assistée des milieux et des espèces remarquables. Prise en compte de la sittelle corse et de la diversité des habitats naturels. Les peuplements en place seront laissés à leur libre évolution naturelle.



Carte n° 43 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale du Melu

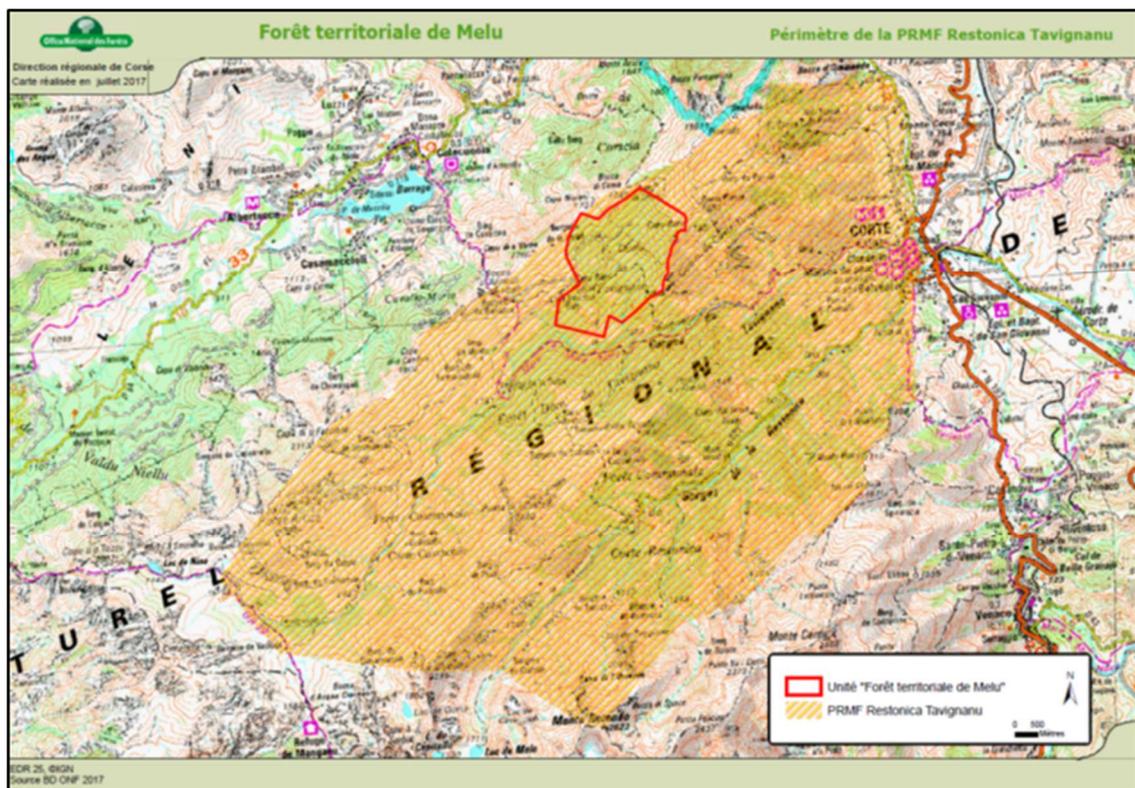
L'accès au massif se fait par une très longue piste (13 km) depuis la vallée du Niolu, de statut foncier divers. Cette piste est très empruntée tout au long de l'année (en dehors de la période hivernale compte tenu de l'enneigement et de la formation de plaques de glace sur la chaussée) et est en très mauvais état, rendant ainsi la circulation des grumiers quasiment impossible. Pour cette raison, la mobilisation des bois sur la forêt territoriale du Melu est pour l'heure suspendue.

5.8.5.2 Le PLPI du massif Niolu - Corté

Le PLPI du massif Niolu – Corté couvre 39 111 ha et concerne 6 communes. Son périmètre s'étend sur les cantons de Corté et du Niolu. Toutefois, la prise en compte de la défense du massif forestier du Melu est déclinée dans la PRMF Restonica – Tavignanu.

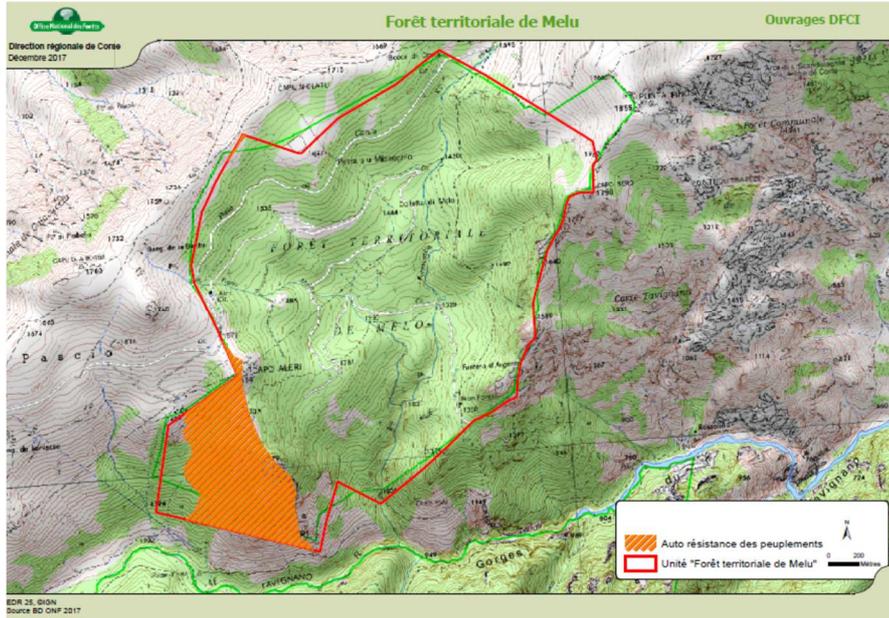
5.8.5.3 La PRMF de Restonica - Tavignanu

Le document, issu du PLPI du massif Niolu – Corté, a été validé en 2015. L'étude couvre une superficie de 12 500 ha et prend en compte la forêt communale de Corte Restonica (4 471 ha), la forêt territoriale du Tavignanu (1 024 ha), la forêt territoriale de Melu (588 ha) et la partie basse de la Forêt Territoriale de Forca (ONF, 2015).



Carte n° 44 : périmètre de l'étude PRMF du massif de Restonica - Tavignanu

Le document recense les habitats, les espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial. L'analyse des contraintes écologiques et des mesures de conservation spécifiques sont mises en œuvre lors de la réalisation des ouvrages prévus au titre de la PRMF.



Carte n° 45 : ouvrages DFCI sur l'unité du « Melu »

Un seul ouvrage DFCI concerne spécifiquement la ZPS ; c'est une coupure de combustible (autorésistance des peuplements) d'une superficie de 102,7 ha sous Capu Aleri. Il a été réalisé en brulage dirigé en 2015.

5.8.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

Les espèces prioritaires d'avifaune sont présentes sur la ZPS. L'aigle royal ne possède pas de site de nidification connu sur le massif mais le fréquente très régulièrement, tout comme le gypaète barbu.

L'autour des palombes est bien présent en forêt territoriale ; le données de suivi remontent jusqu'à 2000 – 2001. Actuellement, le couple territorial fréquente un même site depuis plusieurs années, avec des succès de reproduction (sauf pour l'année 2016).

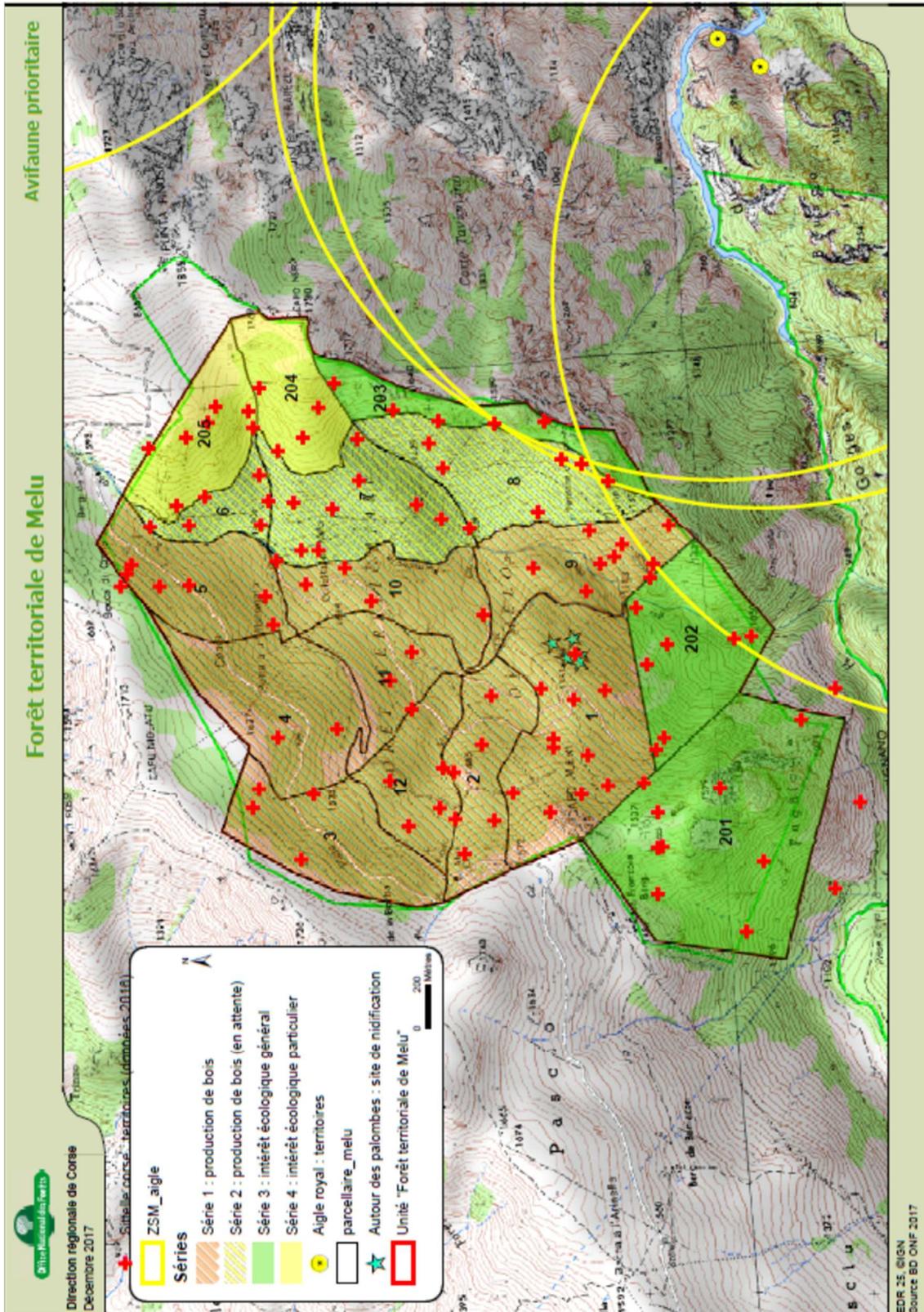
La sittelle corse a fait l'objet d'un inventaire de population sur l'ensemble de la forêt territoriale du Melu en 2016 ; il a été réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN corse). Jusqu'à lors, aucun inventaire exhaustif n'avait été entrepris sur le massif.

Ainsi, 101 données correspondant à une présence avérée avec au moins un oiseau ont été recensées, dont 30 nidifications certaines, 16 probables, 50 possibles et 5 sans critère retenu (dont 4 hors forêt territoriale).

A titre de comparaison, il semble que la forêt du Melu abrite une densité de territoires supérieure à celle relevée en forêt territoriale de Valduniellu en 2015 (CEN, 2016).

<i>Unités</i>	Melu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	stable
Aigle royal (couples)	1 à 2	territoires de Corscia et Tavignanu
Sittelle corse (territoires)	96	premier inventaire en 2016
Gypaète barbu (individus)	2 à 4	couples territoriaux de Popolasca et Restonica
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitats favorables peu représentés

Tableau n° 47 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du « Melu »



Carte n° 46 : avifaune prioritaire pour l'unité du «Melu »

5.8.7 Les activités socio-économiques

5.8.7.1 Agriculture et élevage

Il n’y a pas d’activité agricole ou pastorale au sein de la ZPS mais on dénombre 3 éleveurs (ovin, caprin et bovin) à proximité immédiate de la forêt, amenant leurs troupeaux en estive sur le Pasciu. Seules quelques vaches sont observées en forêt. On note aussi la présence de cochons en libre parcours ; ce qui engendre des dégradations d’habitats (zone humide en parcelle 5) par leur foussement et le piétinement.

5.8.7.2 La chasse

La chasse en battue au sanglier est pratiquée de manière ponctuelle. Le pigeon et la bécasse sont aussi recherchés.

5.8.7.3 La pêche

L’assèchement des petits cours d’eau en période estivale réduisent beaucoup l’activité piscicole sur le site.

5.8.7.4 Les activités de pleine nature

Deux sentiers de randonnée traversent la forêt : une variante du Mare a Mare nord (entre le Tavignanu et Bocca a l’Arinella) et une jonction avec le sentier de l’Arcu di i Scandulaghji via les bergeries de Conia. Ces sentiers sont régulièrement empruntés, que ce soit par les touristes ou les locaux.

On peut aussi noter l’apparition récente de circuits de randonnée motorisée (quad, 4x4) qui peuvent entraîner une perturbation pour la faune et une dégradation des habitats.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Melu							

Tableau n° 48 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l’unité du « Melu »

5.8.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Melu »

Pour la sittelle corse :

La forêt territoriale du Melu est, au niveau de la ZPS, un des plus vastes ensembles d'habitats à Pin lariciu. Au regard du contexte actuel (forte population de sittelle, suspension de la mise en œuvre de l'aménagement forestier par le propriétaire) cette forêt pourrait être candidate à la mise en place d'une aire protégée spécifique à la sittelle.

Les objectifs pour la sittelle corse :

- *la gestion de l'habitat à Pin lariciu en zone de production, conformément aux orientations et modalités de gestion actuelles (PNA, DiA « arbres bio » ; DiA « ilots de vieux bois »). Le comité de suivi institué dans le cadre du PNA veillera à préciser les modalités de suivi de la population de sittelle sur le site.*
- *la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI (issus de la PRMF) ;*
- *l'étude des possibilités de création d'une aire protégée au bénéfice de la sittelle.*

Cotation de l'enjeu SITTELLE CORSE pour l'unité du « Melu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Le couple territorial du Melu reste fidèle à son site de reproduction depuis plusieurs années. Son suivi demeure donc une priorité.

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- *Suivi annuel du site de reproduction ;*
- *Application des prescriptions environnementales spécifiques à l'espèce*

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Melu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal :

Les sites de nidification connus sont hors périmètre de la ZPS ; toutefois, les landes d'altitude constituent des territoires de prospection et de chasse importants.

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site par l'espèce
- Maintenir les espaces ouverts et les landes d'altitude présents sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Melu » : ENJEU MOYEN

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité. Toutefois, les falaises présentes dans la vallée du Tavignanu sont propices à la présence de l'espèce.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Melu » : ENJEU MOYEN

Pour le gypaète barbu

Il n'y a pas de couples territoriaux au sein de l'unité. Toutefois, le massif est souvent fréquenté par les individus territoriaux de Popolasca et de la Restonica, ainsi que par les individus erratiques. Un site de nourrissage artificiel, situé sur la crête vers le col de l'Arinella.

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi de la population sur le secteur, en lien avec le programme régional piloté par le SMPRNC.
- Réalisation d'actions en faveur du maintien ou de la réouverture de zones ouvertes d'altitude.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Melu » : ENJEU FAIBLE

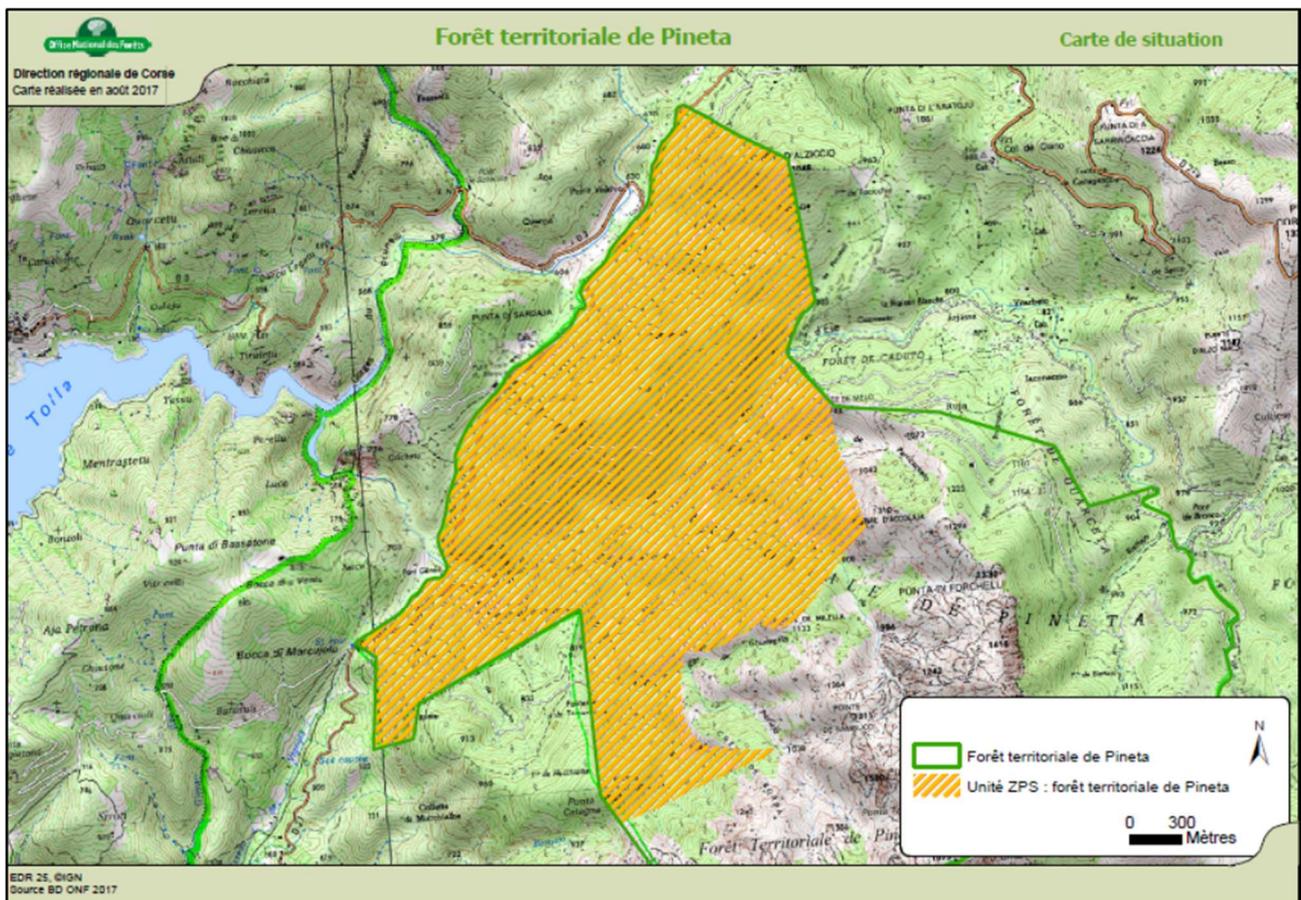
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Melu	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi du site de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 49 : enjeux de gestion pour l'unité du « Melu »

5.9 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE PINETA »

5.9.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Commune de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Pineta	Bastelica (2A)	1 172	582	49,7 %



Carte n° 47 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Pineta

5.9.2 Caractéristiques écologiques

La forêt territoriale de Pineta est située en versant nord-ouest de la vallée du Prunelli, entre 600 et 1679 m d'altitude (Punta di Manteluciu).

Le réseau hydrographique est constitué principalement par la rivière d'Ese qui traverse la forêt, ainsi que par des petits torrents plus ou moins importants (Imbutu, Catagna, Ghiataghja...) et caractérisés par des étiages estivaux très faibles durant tout l'été.

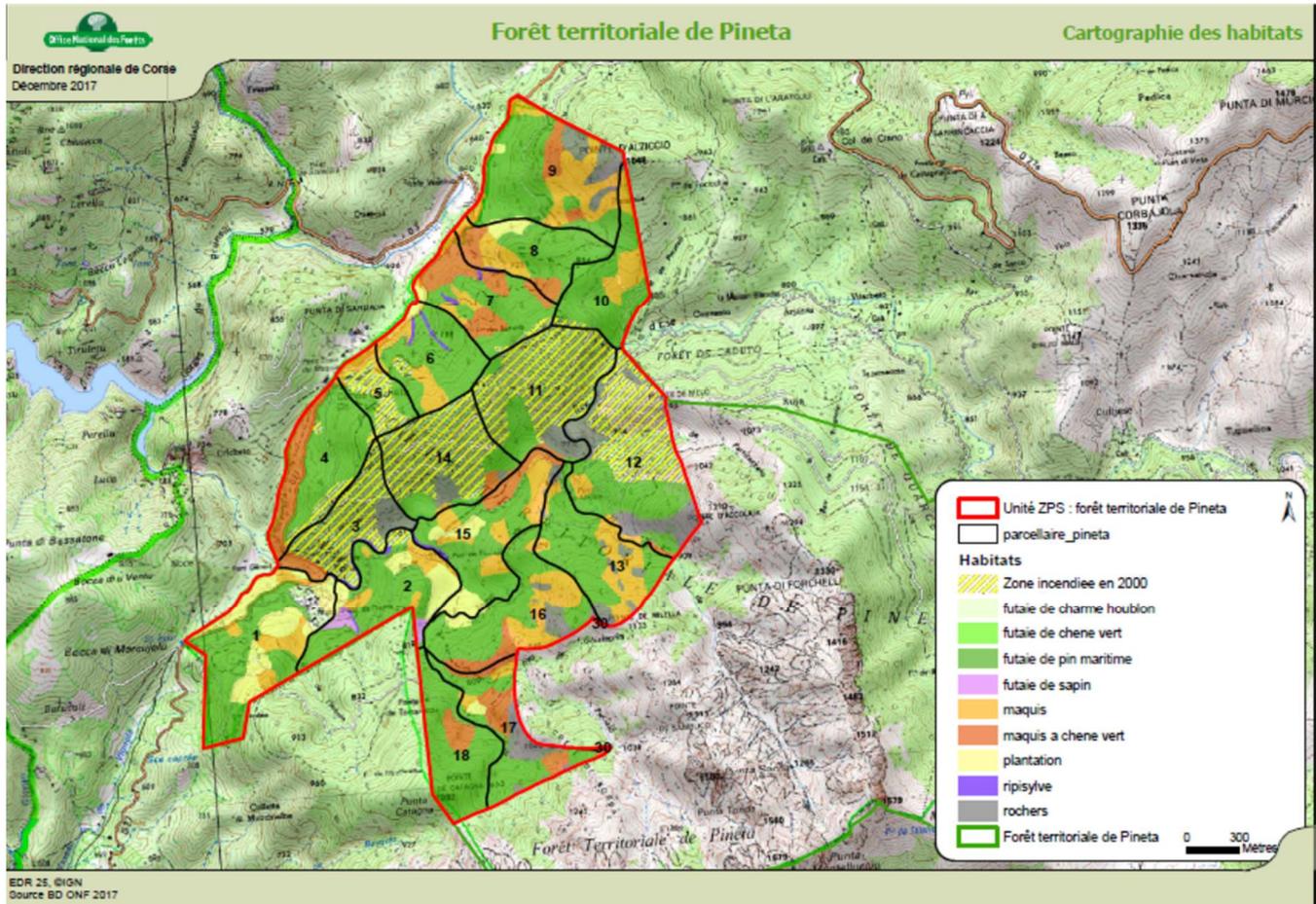
5.9.3 Les habitats

Le massif forestier de Pineta est composé de formations végétales de moyenne altitude (pin maritime, chêne vert et maquis), le rendant très sensible aux incendies. Ainsi, la forêt territoriale a subi deux incendies importants durant les 50 dernières années. Le premier en 1971 a parcouru 331 ha ; le second en 2000 a parcouru 204 ha, dont une bonne partie avait déjà été parcourue par celui de 1971, plus les parcelles 8 et 9 parcourues en 2015 dont des zones bien brûlées.

Habitats	Surface (ha)	Proportion
Futaie de pin maritime	266,79	46,11%
Zone incendiée	118,69	20,51%
Maquis	73,27	12,66%
Maquis à chêne vert	47,84	8,27%
Rochers	36,39	6,29%
Plantations	30,44	5,26%
Ripsisylve	3,14	0,54%
Futaie de sapin	2,02	0,35%
Total général	578,58	100%

Tableau n° 50 : habitats naturels pour l'unité de «Pineta»

Le faciès de la forêt est donc fortement marqué par les incendies, avec des mosaïques de vides emmaquisés, de semis-gaulis-perchis surmontés de quelques réserves, de futaies claires et de futaies denses de pin maritime. Le chêne vert est aussi bien présent.



Carte n° 48 : cartographie des habitats de l'unité de «Pineta»

5.9.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.9.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Pineta

L'aménagement de la forêt territoriale de Pineta couvrait la période 2002 – 2016. Il n'a pour l'heure pas encore été révisé. Le document prévoyait 3 séries.

La ZPS est uniquement concernée par la série 1, sur la totalité de sa surface ; l'objectif est la production de bois d'œuvre de pin maritime (586 ha).

Les tableaux ci-dessous détaillent l'état d'assiette prévisionnel des coupes sur la durée de l'aménagement.

- Groupe de régénération :

N° du groupe de régénération ¹²	N° de parcelle	N° de l'unité peuplement	S (ha)	Densité (N/ha)	diam moy	% prélevé	Année	passage 1		passage 2		Année démaquaisage	Année Plantation	
								Type de coupe ¹¹	V (m³) Indicatif	Année proposée	S (ha)			V (m³) Indicatif
1	15	15-20	1,80	50 à 100	GB	100%	2002	DEFI	325			2002	(pas de plantation)	
	16	16-10	1,13	50 à 100	GB	100%	2002	DEFI	203			2002	(pas de plantation)	
2	9	9-22	1,32	> à 200	GB	70%	2003	DEFI	517	2008	1,32	222	2003	(pas de plantation)
	9	9-23	1,69	0 à 50	TGB	100%	2003	DEFI	120			2003	(pas de plantation)	
3	1	1-26	1,58	100 à 200	TGB	65%	2004	ENSE	304	2009	1,58	167	2003	2010
	1	1-7	3,44	0 à 50	TGB	100%	2004	DEFI	245			2003	2005	
	1	1-8	1,68	50 à 100	GB	100%	2004	DEFI	303			2003	(pas de plantation)	
4	2	2-11	1,96	100 à 200	GB	65%	2005	ENSE	437	2010	1,96	240	2004	(pas de plantation)
	2	2-12	2,85	0 à 50	GB	100%	2005	DEFI	234			2004	2006	
5	17	17-2	0,56	0 à 50	TGB	100%	2006	DEFI	40			2005	(pas de plantation)	
	18	18-1	1,77	0 à 50	TGB	100%	2006	DEFI	126			2005	2007	
	18	18-2	0,21	50 à 100	TGB	100%	2006	DEFI	33			2005	(pas de plantation)	
	17	17-1	0,97	50 à 100	TGB	100%	2006	DEFI	151			2005	(pas de plantation)	
	17	17-11	1,20	50 à 100	GB	100%	2006	DEFI	216			2005	(pas de plantation)	
6	16	16-6	1,78	> à 200	TGB	70%	2008	ENSE	605	2013	1,78	259	2008	(pas de plantation)
7	16	16-5	3,17	50 à 100	GB	100%	2009	DEFI	570			2008	2010	
	16	16-16	1,91	100 à 200	TGB	65%	2009	ENSE	367	2014	1,91	202	2008	(pas de plantation)
8	1	1-14	2,51	> à 200	GB	70%	2010	ENSE	984	2015	2,51	422	2010	[2018]
9	15	15-6	3,09	100 à 200	GB	65%	2011	ENSE	688	2016	3,09	379	2011	[2019]
10	17	17-5	0,96	0 à 50	GB	100%	2012	DEFI	79			2011	(pas de plantation)	
	18	18-4	5,47	0 à 50	GB	100%	2012	DEFI	449			2011	2013	
	18	18-6	3,87	50 à 100	GB	100%	2012	DEFI	697			2011	2013	
11	13	13-14	4,31	50 à 100	GB	100%	2013	DEFI	775			2012	2014	
	13	13-21	0,84	50 à 100	TGB	100%	2013	DEFI	131			2012	(pas de plantation)	
	13	13-6	2,05	0 à 50	GB	100%	2013	DEFI	169			2012	(pas de plantation)	
12	1	1-19	2,20	50 à 100	TGB	100%	2016	DEFI	343			2015	[2019]	

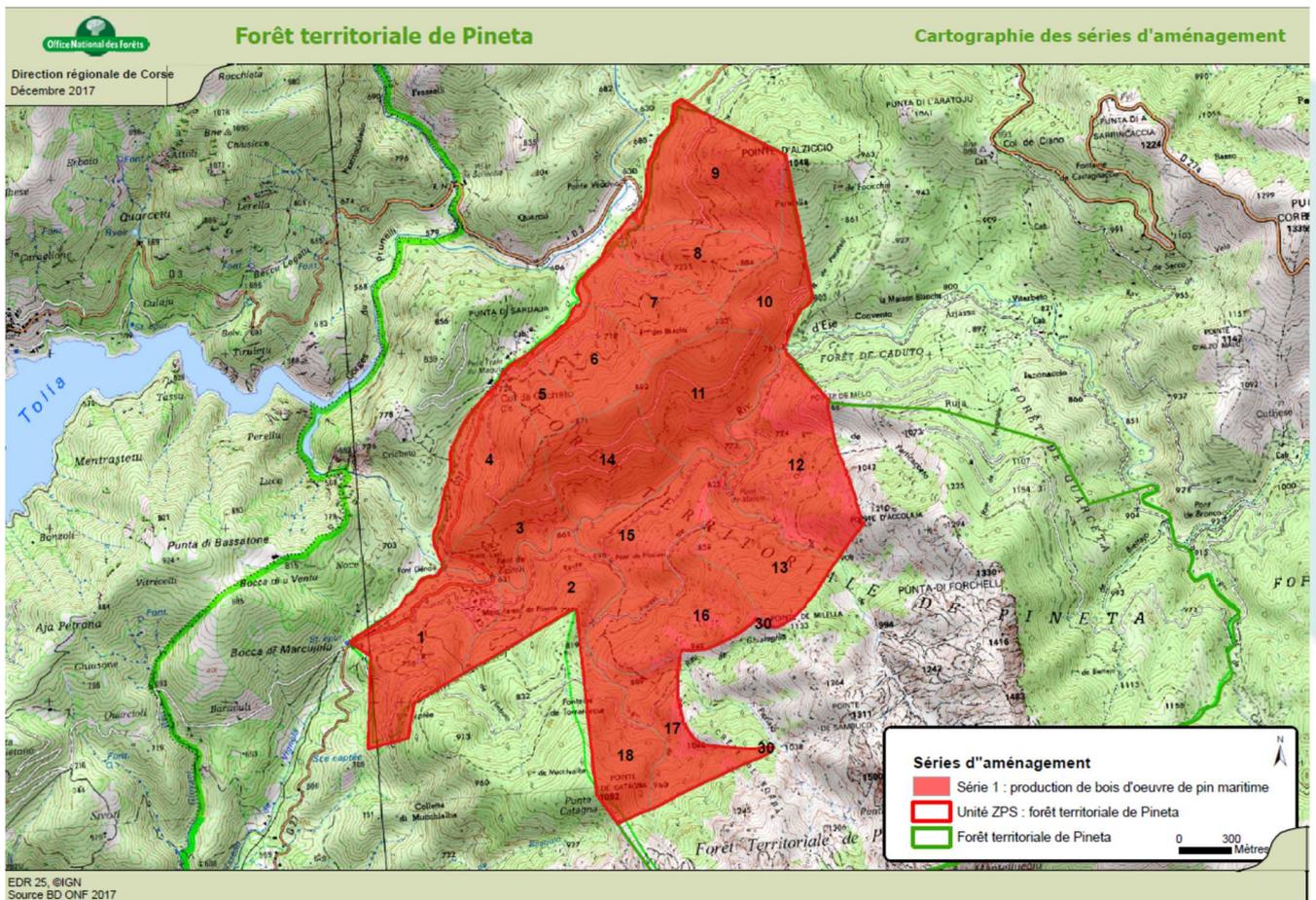
Tableau n° 51 : état d'assiette prévisionnel des coupes de régénération – forêt territoriale de Pineta

• Groupe d'amélioration :

N° du groupe d'amélioration	Priorité	N° de parcelle	N° de l'unité peuplement	Surface	N/ha	diam moy	% prélevé	V prélevé (m3) indicatif	V prélevé total (m3)	année
1	1	13	13-4	0,25	100 à 200	GB	30%	26	1 210	2004
		12	12-5	3,34	> à 200	GB	30%	560		
		12	12-17	1,73	100 à 200	GB	30%	179		
		12	12-6	2,83	100 à 200	BM1	30%	446		
2	1	4	4-9	2,25	> à 200	BM1	30%	573	1 845	2007
		4	4-4	7,58	> à 200	GB	30%	1272		
3	2	2	2-20	5,30	> à 200	BM2	30%	1078	1 078	2008
5	2	6	6-15	1,84	100 à 200	GB	30%	190	471	2011
		6	6-2	1,67	> à 200	GB	30%	281		
6	2	9	9-13	3,05	100 à 200	BM2	30%	382	994	2014
		9	9-14	3,90	100 à 200	BM1	30%	612		
4	1	10	10-8	5,49	> à 200	GB	30%	921	1 118	2010
		10	10-12	1,90	100 à 200	GB	30%	197		

Priorité 1 : priorité principale ; priorité 2 : priorité secondaire

Tableau n° 52 : état d'assiette prévisionnel des coupes d'amélioration – forêt territoriale de Pineta



Carte n° 49 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Pineta

En termes de prescriptions environnementales, le document préconisait notamment pour la sittelle corse :

- le maintien de 10 arbres/ha en bordure des voies de vidanges ;
- d'éviter les coupes à blanc de plus de 3 ha sur les sites où la sittelle a été recensée ;
- lors d'une coupe sur un site à sittelle, s'assurer de la présence de peuplements refuge proches (à moins de 200m) ;
- d'éviter toute perturbation des peuplements lors de la période de ponte et de nidification (mai) sur les sites à sittelle.

L'AF a été rédigé après l'incendie donc l'état d'assiette prend en compte les surfaces incendiées ; la nécessité de régénérer venait des vieux peuplements encore debout et n'avait rien à voir avec le feu qui au contraire à ouvert de grandes surfaces en régénération.

Seules les coupes de régénération ont été effectuées (sauf une partie du parquet X principalement en parcelle 18).

Parcelles	Type de coupe	Volume (m3)	Année décharge	Obs.
3 et 4	produit accidentel (incendie)	210,59	2003	
11 et 14	produit accidentel (incendie)	213,80	2003	
1 - parquet III (1-7, 1-8, 1-26)	définitive	1 225,05	2006	
2 - parquet IV (2-11, 2-12)	définitive	1 083,12	2006	
9 - parquet II (9-22, 9-23)	définitive	564,00	2006	
1	produit accidentel (scolytes)	50,36	2007	
2	produit accidentel (scolytes)	100,25	2007	
17 et 18 - parquet V (17-1, 17-2, 17-11, 18-1, 18-2)	définitive	589,53	2007	
10	définitive	124,82	2008	coupe non réglée
13, 15 et 16 - parquet I (15-20, 16-10)	définitive	422,29	2008	coupe interrompue
16 - parquet VII partie (16-16)	définitive	820,68	2009	
13 - parquet XI (13-6, 13-14, 13-21)	définitive	1 379,19	2010	

1 - parquets VIII et XII (1-14, 1-19)	définitive	1 145,21	2011	
15 - parquet IX (15-6)	définitive	974,98	2012	
16 - parquets VI et VII partie (16-5, 16-6)	définitive	668,41	2012	
18 - parquet X partie (18-6)	définitive	1 723,42	2014	
1,2,12,15 et 16 lot 1	emprise	349,12	2016	emprise sur piste déjà existante demande d'abandon de coupe donc tout n'a pas été exploité
		11 644,82		

Tableau n° 53 : bilan des coupes dans le pin maritime exploitées entre 2001 et 2016 en forêt territoriale de Pineta

A ce jour, 4 coupes sont proposées à la vente ; une seule concerne du pin maritime, à savoir une coupe d'emprise (parcelle 12) pour un volume estimatif de 134 m³. Elle est proposée depuis 2013 ; l'élargissement de la piste n'étant plus d'actualité, la coupe est abandonnée.

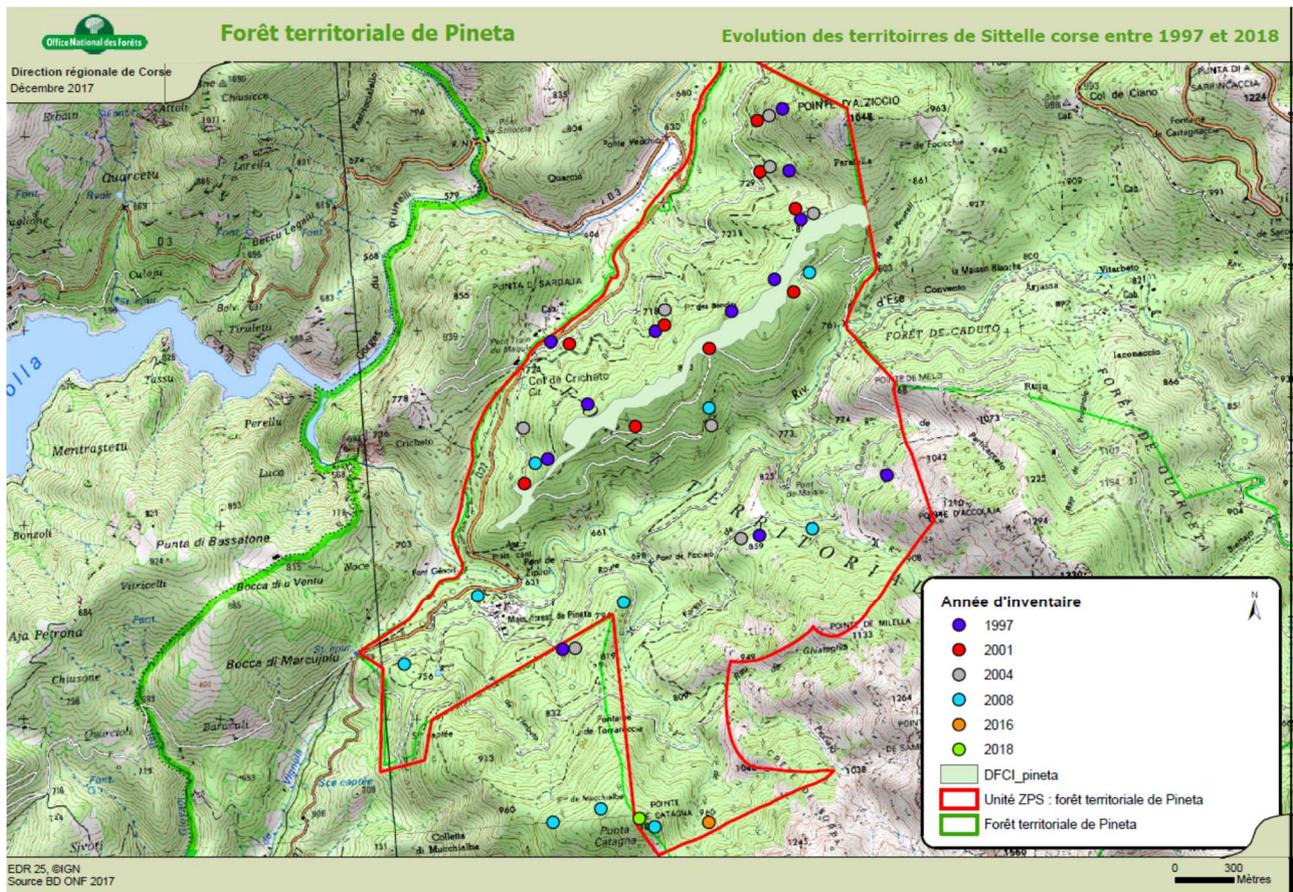
Au niveau DFCI, une ZAL traverse la forêt sur une superficie de 21 ha.

5.9.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

Historiquement, la forêt de Pineta est une des rares forêts de pin maritime à abriter une population de sittelle corse. Aussi, de nombreux suivis ont été réalisés. L'inventaire de 2016 n'a permis de recenser un seul couple et deux individus non appariés, dans les parcelles 17 et 18 en limite de la forêt communale de Bastelica.

En 2017 la population semblait s'être éteinte mais un territoire a été identifié en 2018 en parcelle 18 (mâle chanteur).

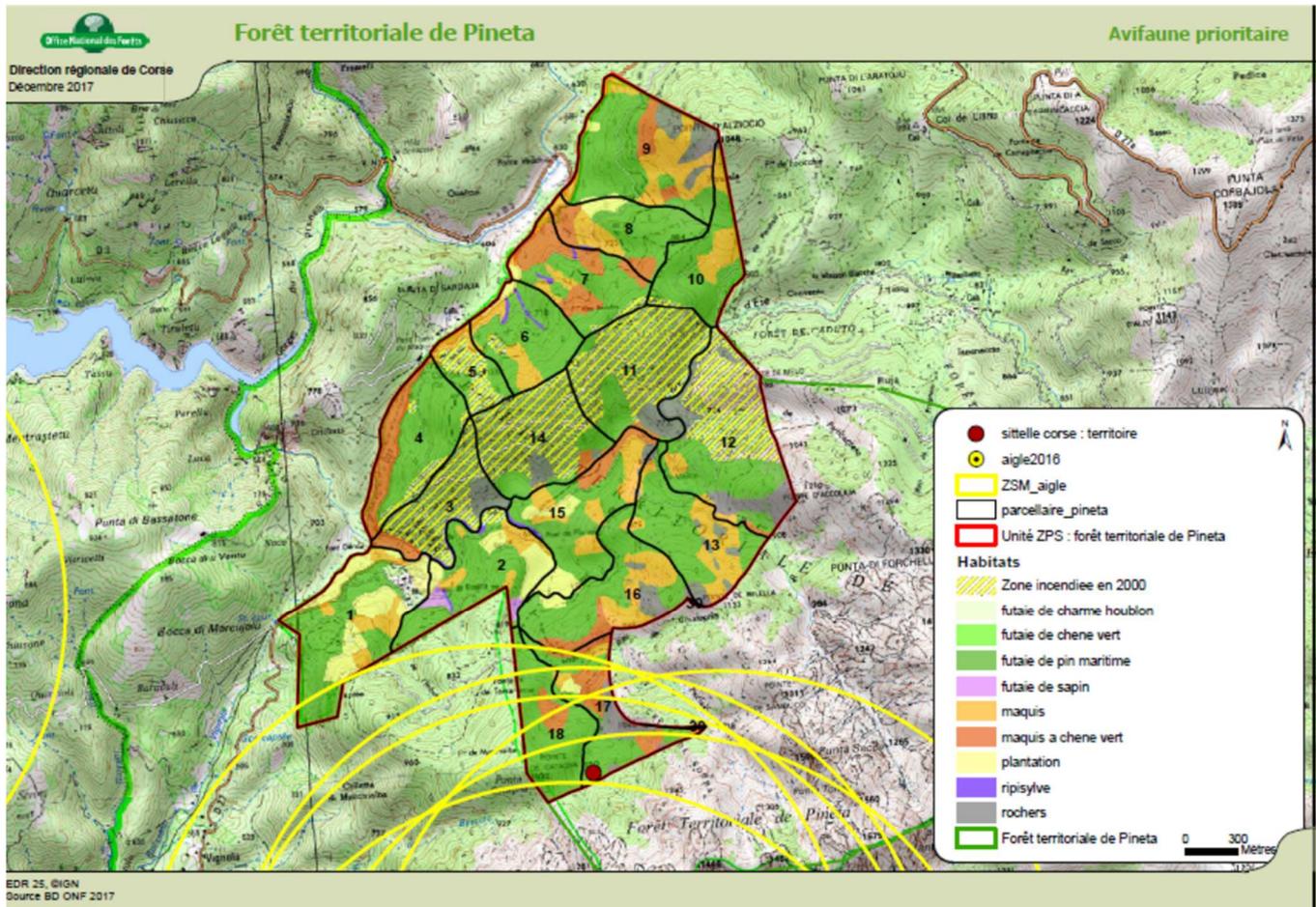
L'incendie de 2000 peut être un facteur déterminant dans cette « disparition », tout du moins pour les territoires parcourus par le sinistre ou en périphérie proche. Les travaux post-incendie ainsi que certaines coupes de bois pourraient aussi avoir eu un effet sur le déclin important de cette population (*Seguin et al., 2017*).



Carte n° 50 : évolution des territoires de Sittelle corse sur Pineta entre 1997 et 2018

Unités	Pineta	
Espèces	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	inconnu	observations d'individus sur le massif
Aigle royal (couples)	1 à 2	territoires de Cauro et Ocana
Sittelle corse (territoires)	1	-- : 8 en 2008
Gypaète barbu (individus)	-	fréquentation épisodique
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat peu favorable

Tableau n° 54 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Pineta »



Carte n° 51 : avifaune prioritaire pour l'unité « forêt territoriale de Pineta »

5.9.6 Les activités socio-économiques

5.9.6.1 Agriculture et élevage

On note la présence de bovins et de porcins en divagation, essentiellement le long des voiries forestières et leurs abords. Les dégâts occasionnés concernent essentiellement les zones de régénération et les plantations.

5.9.6.2 La chasse

En moyenne, 25 à 30 licences individuelles sont vendues sur Pineta (ONF, 2002). L'essentiel de l'activité se concentre sur la battue au sanglier. Le pigeon est aussi chassé à l'affût.

5.9.6.3 La pêche

L'activité n'est pas très importante sur le site et n'engendre aucun effet néfaste.

5.9.6.4 Les activités de pleine nature

Située seulement à une quarantaine de km d’Ajaccio, la forêt de Pineta voit se développer les activités de loisirs (promenade, randonnée, VTT...), aussi bien par la population résidente que par les touristes. L’impact de ces activités est pour l’instant réduit.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Pineta							

Tableau n° 55 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l’unité de « Pineta »

5.9.7 Synthèse pour l’unité « Forêt territoriale Pineta

La forêt territoriale de Pineta possède un enjeu fort pour la connaissance de l’écologie de la sittelle dans l’habitat à pin maritime. Dans le même temps, sa sensibilité aux incendies et les dégâts qu’elle a subit devraient nécessiter la mise en place d’un protocole d’étude sur la gestion des zones incendiées et l’évolution des populations de sittelles post-incendie.

Pour la sittelle corse

Les objectifs pour la sittelle corse :

- la gestion de l’habitat à pin maritime en zone de production, conformément aux orientations et modalités de gestion actuelles (PNA, DiA « arbres bio » ; DiA « ilots de vieux bois ») ;
- la poursuite du monitoring de la population de sittelle, y compris en élargissant aux massifs forestiers limitrophes (forêt communale de Bastelica notamment) pour détecter l’éventuel déplacement de couples sur des secteurs non perturbés ;
- la prise en compte des caractéristiques écologiques de l’espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI ;

Cotation de l’enjeu SITTELLE CORSE pour l’unité de « Pineta » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Un site de reproduction a été découvert en 2018 par le CEN, en limite de la ZPS.

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Suivi annuel du site de reproduction ;
- Application des prescriptions environnementales spécifiques à l'espèce dans les zones de sylviculture de production.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Pineta » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal :

Les sites de nidification connus sont hors périmètre de la ZPS ; toutefois, les zones ouvertes de maquis bas ou de rochers exposés peuvent constituer des territoires de prospection et de chasse.

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site par l'espèce

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Pineta » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

- Prospection de sites comprenant des favorables (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Pineta » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

Il n'y a pas de couples territoriaux à proximité du site. Toutefois, le massif peut être parcouru ponctuellement par des oiseaux erratiques entre les massifs du Cintu et de Bavella.

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi ponctuel de la population sur le secteur, en lien avec le programme régional piloté par le SMPRNC.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Melu » : ENJEU FAIBLE

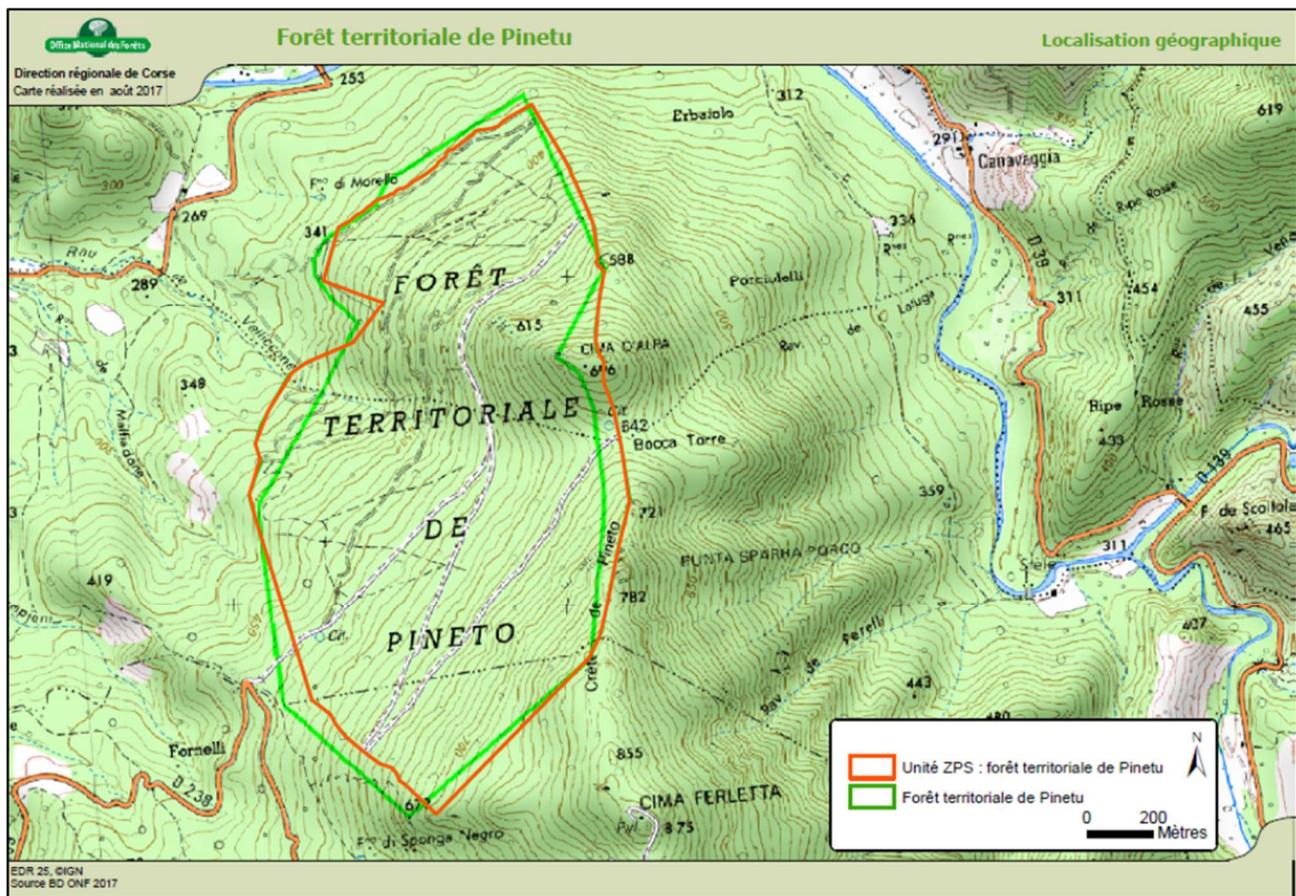
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Pineta	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi du site de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 56 : enjeux de gestion pour l'unité de « Pineta »

5.10 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE PINETU »

5.10.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Commune de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Pinetu	Aiti / Gavignanu / Salicetu	160	160	100 %



Carte n° 52 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Pinetu



Photo n° 22 : futaie de pin maritime sur maquis à chêne vert et arbousier (secteur Cima d'Alpa)



Photo n° 23 : peuplement de pin maritime (secteur de Bocca Torre)

5.10.2 Caractéristiques écologiques

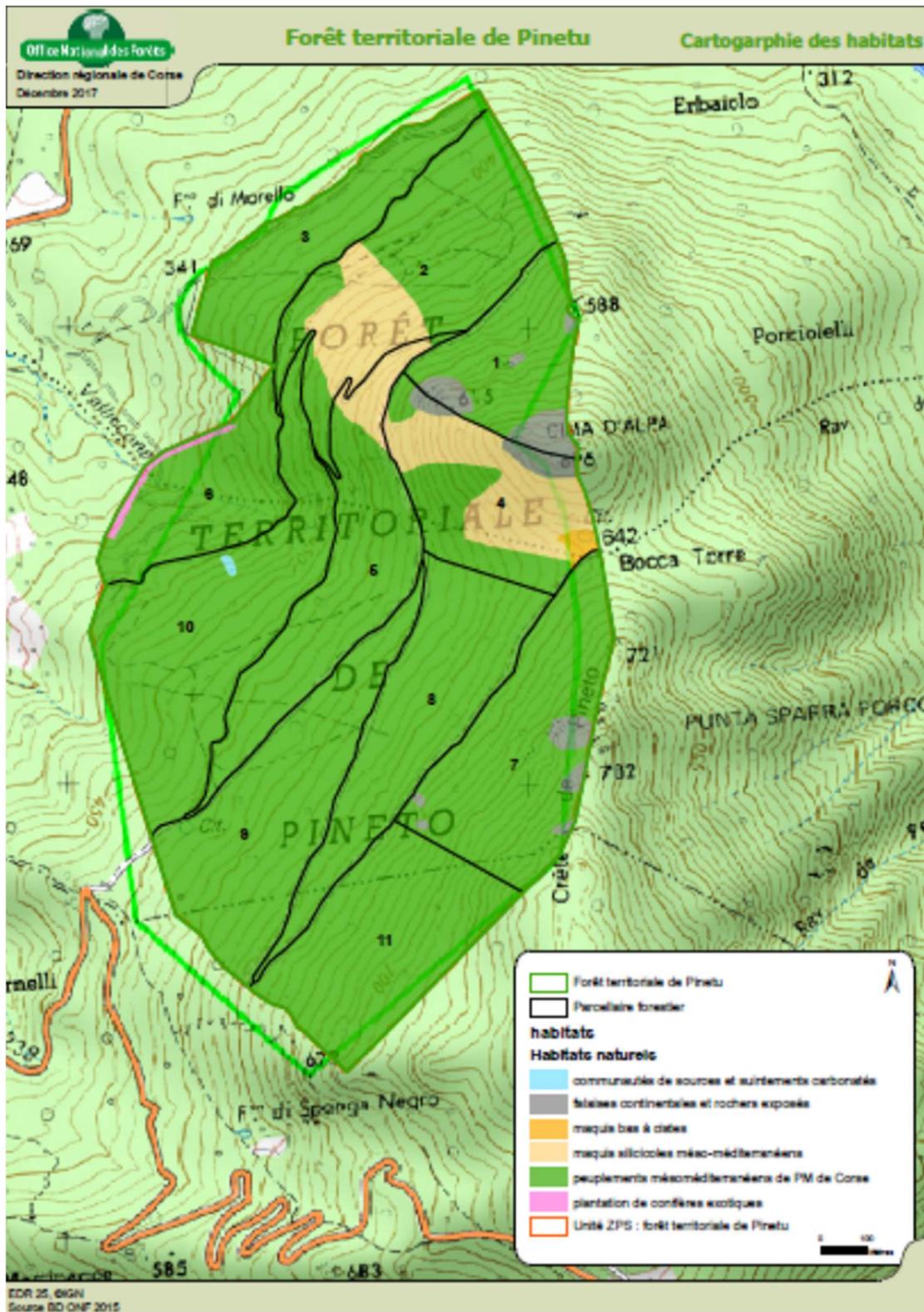
La forêt territoriale de Pinetu est située sur le versant oriental du Golu. La limite de la forêt s'appuie sur la crête qui s'étire entre la Cima d'Alpa (696 m) et la Cima Ferletta (875 m). L'altitude moyenne est de 529 m. Un seul cours d'eau, le ruisseau de Vallicone, traverse la forêt. Il est sec en été.

5.10.3 Les habitats

La forêt territoriale de Pinetu est composée en très grande majorité de peuplements de pin maritime ravagés par *Matsucoccus feytaudi*.

Habitats naturels	Surface (ha)	Proportion
Communautés de sources et suintements carbonatés	0,09	0,06%
Falaises continentales et rochers exposés	3,94	2,45%
Maquis bas à cistes	0,44	0,27%
Maquis silicicoles mésoméditerranéens	13,09	8,15%
Peuplements mésoméditerranéens de pin maritime de Corse	142,45	88,66%
Plantations de conifères exotiques	0,66	0,41%
Total général	160,67	100%

Tableau n° 57 : habitats naturels pour l'unité de « Pinetu »



Carte n° 53 : cartographie des habitats de l'unité de «Pinetu »

5.10.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.10.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Pinetu

L'aménagement de la forêt territoriale de Pinetu couvre la période 2008 – 2022.

Le document prévoit deux séries :

- 1ère série : production de bois résineux (parcelles 7 à 9 et 11 ; 64 ha). Concerne les futaies adultes de pin maritime ayant résisté à l'attaque du ravageur *Matsucoccus feytaudi*
- 2ème série : sylvo-pastoralisme (parcelles 1 à 6 et 10 ; 97 ha). Englobe, sur le reste de la forêt, les futaies de pin maritime fortement colonisées par *Matsucoccus* et dans un état de dépérissement avancé.

Etant donnée la présence avérée d'un couple nicheur d'autour des palombes, l'aménagement prévoit de mettre en œuvre les mesures de gestion énoncées dans le Plan de restauration de l'Autour des palombes en Corse (Thibault, Seguin, Torre, 2003), à savoir notamment :

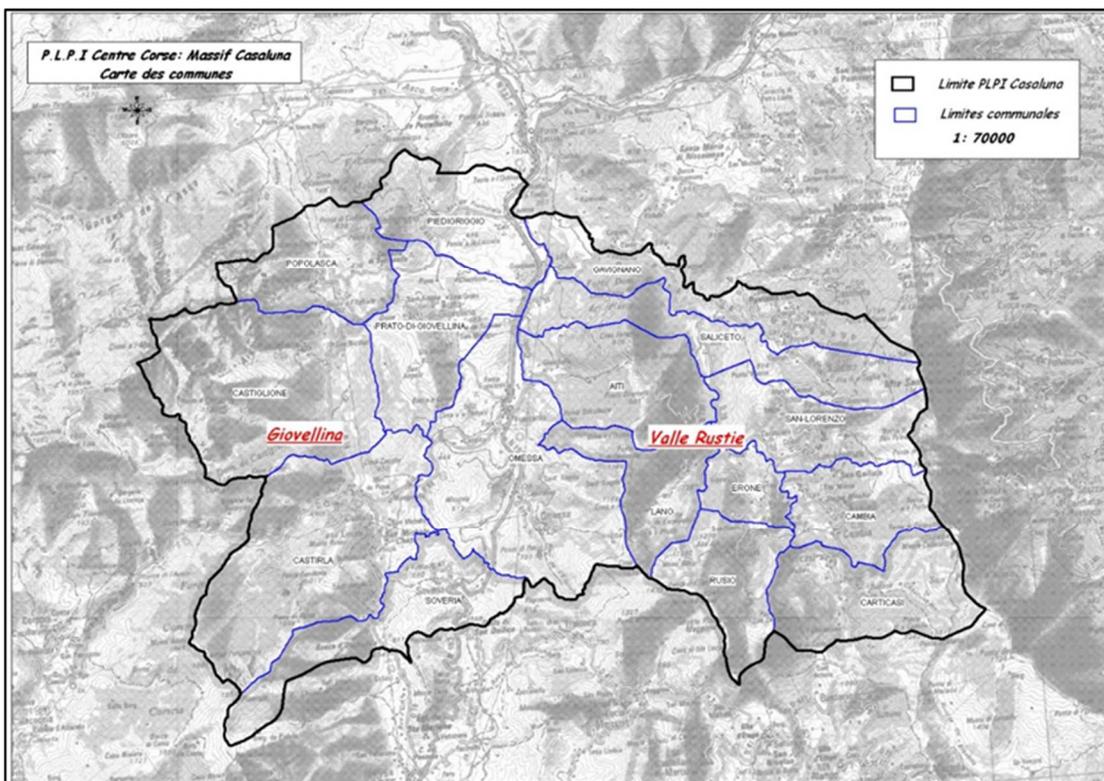
- Apporter la plus grande vigilance à l'arbre porteur du nid : celui-ci étant mort, il est voué à disparaître (chablis). Un suivi annuel sera à programmer.
- Conserver les arbres formant un bouquet autour de l'arbre porteur de nid : en fonction de l'état sanitaire compte tenu de *Matsucoccus*.
- Exclure toute intervention pendant la période de reproduction (ponte et envol des jeunes) : interdire tous travaux du 30 mars au 1er août dans le site de nidification (rayon de 220 m). Pour la zone de plaine, on étendra cette période de restriction, pour les travaux mécanisés, à la zone familiale d'émancipation (rayon de 440 m minimum, étendu à 875 m si besoin).
- Limiter les modifications de l'habitat dans le périmètre immédiat du nid et le site de nidification : la réalisation de parquets sera faite en fonction de l'évolution de la fréquentation du site par l'autour.
- Laisser des chablis au sol dans un rayon de 150 à 200 m autour de l'arbre porteur : ils représentent des sites pour dépecer les proies.
- Conserver des chandelles dans ce même périmètre : sont utilisées pour les activités de repos, toilette, surveillance, chasse.
- Proposer un site de nidification plus pérenne : la parcelle 11 abrite un peuplement sain de pin maritime et les interventions sylvicoles y sont limitées au cours de l'aménagement. Il est émis la possibilité d'installer une plateforme sur un arbre dans un secteur de la parcelle répondant aux critères de l'habitat de l'autour des palombes. Le cahier des charges restera à être précisé.

5.10.4.2 Le PLPI du massif de la Casaluna

Le document a été validé en décembre 2009. Historiquement, les communes de la microrégion du Valle Rustie et de la Ghjuvella n'avaient jamais bénéficié de Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers (PIDAF).

Un travail a donc été initié par les services de l'Etat, en partenariat avec les organismes de prévention et de lutte (DDTM, ONF, CD 2B, OEC, Chambre d'agriculture...) pour élaborer un Plan Local de Prévention des Incendies (PLPI) du centre corse « massif de Casaluna ».

Les propositions d'ouvrages retenus dans ce plan associent des actions destinées à réduire le nombre de départs de feu et à limiter l'extension des grands feux grâce à un cloisonnement de l'espace (OEC, 2009).



Carte n° 54 : périmètre de la zone d'étude du PLPI « massif de Casaluna » (OEC, 2009)

Aucun ouvrage majeur (ZAL ou coupure active) n'est prévu sur la ZPS.

5.10.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

La forêt de Pinetu abrite un couple d'autour des palombes, dont la reproduction est suivie chaque année depuis 2006. Deux nids étaient identifiés dans la forêt, sur des pins maritimes morts.

Malheureusement depuis 2015 ces arbres sont tombés et il n'a pas encore été possible de retrouver les nids de remplacement, compte tenu de la végétation dense empêchant toute prospection en dehors des pistes forestières. Des adultes et un juvénile ont été vus ces deux dernières années à environ 2 km du massif, laissant présager encore une présence du couple sur ce secteur.

Les sites de reproduction de l'aigle royal les plus proches se situent à Capuralinu et San Lurenzu. Ces couples doivent fréquenter le massif de Pinetu en transit ou pour la chasse.

<i>Unités</i>	Pinetu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	- : site de nidification abandonné depuis 2015
Aigle royal (couples)	0	pas de territoires à proximité
Sittelle corse (territoires)	pas présente sur le site	
Gypaète barbu (individus)	-	fréquentation épisodique
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitats favorables quasi absents

Tableau n° 58 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de «Pinetu »

5.10.6 Les activités socio-économiques

5.10.6.1 Agriculture et élevage

Un éleveur caprin (cheptel de 200 bêtes) possède une concession de pâturage en forêt territoriale. Son exploitation est située sur la commune de Salicetu. Les animaux parcourent la forêt d'octobre à juin ; le reste de l'année est passé en estive. Les chèvres empruntent le réseau de pistes à la recherche de zones ouvertes. La pression d'abrutissement est faible.

5.10.6.2 La chasse

Seule la chasse en battue au sanglier est pratiquée sur le massif, par une équipe de chasseurs de Francardu. Aucun autre gibier n'est chassé.

5.10.6.3 Les activités de pleine nature

Il n'y a pas de sentiers de randonnée sur la forêt ni d'activité de pleine nature pratiquée à l'intérieur du massif.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Pinetu							

Tableau n° 59 : évaluation des des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Pinetu »

5.10.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Pinetu »

La forêt de Pinetu constitue un site d'étude majeur pour l'étude de la résilience des peuplements de pins maritimes face à Matsuococcus. La dégradation de l'habitat a un impact direct sur les populations d'oiseaux. Ainsi, la disparition des sites de reproduction de l'autour des palombes sur la forêt impose un suivi étroit du site afin de localiser le site de substitution du couple territorial.

Pour l'autour des palombes

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- poursuite du monitoring de l'espèce sur le massif, y compris sur des zones favorables limitrophes à la ZPS;
- réalisation de l'action d'amélioration de l'habitat prévu au document d'aménagement : étude visant à installer une plateforme de nid artificiel sur un arbre dans un secteur de la parcelle 11, et répondant aux critères de l'habitat de l'autour des palombes. Le cahier des charges restera à être précisé par un groupe de travail spécifique.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Pineta » : ENJEU TRES FORT

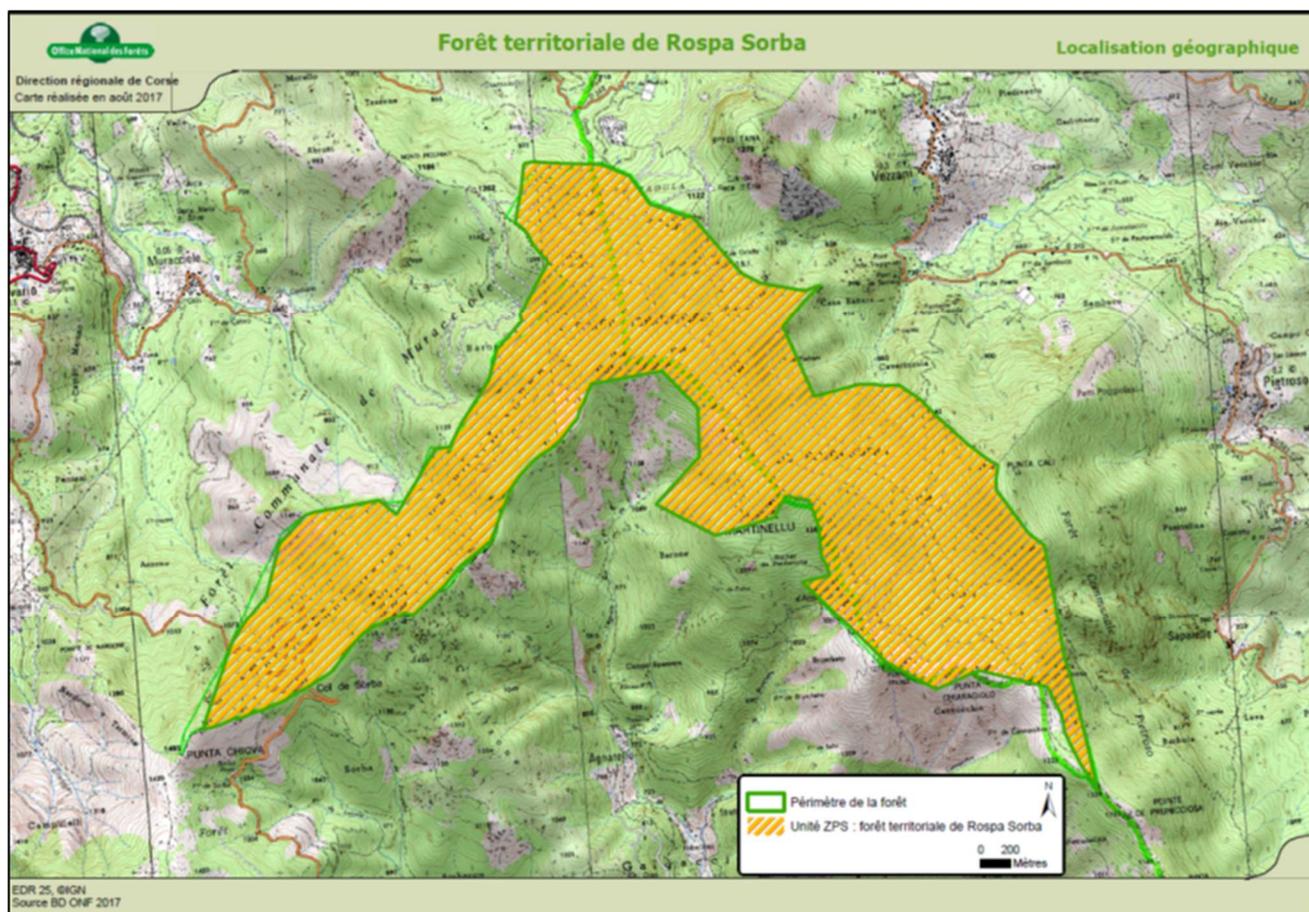
Unités	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce				
	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Pinetu	non concernée	Suivi du site de nidification	Pas de couples à proximité	Très peu d'habitats favorables	Fréquentation très épisodique

Tableau n° 60 : enjeux de gestion pour l'unité de « Pinetu »

5.11 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE ROSPA SORBA »

5.11.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Rospa Sorba	Ghisoni / Muracciole / Noceta / Pietrosu / Rospigliani / Vezzani	774	774	100 %



Carte n° 55 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Rospa Sorba



Photo n° 24 : futaie de Pin lariciu en forêt territoriale de Rospa Sorba (ONF, 2016)



Photo n° 25 : sapinière du plateau de Caralba (ONF, 2006)

5.11.2 Statuts de protection en vigueur et état du foncier

L'unité de ZPS est sise dans la forêt territoriale de Rospa Sorba, sur les territoires des communes de Ghisoni, Muracciole, Noceta, Pietrosu, Rospigliani et Vezzani. Le propriétaire, pour l'ensemble du site est la Collectivité de Corse. La forêt est aussi concernée par un autre site Natura 2000 : ZSC FR0402002 Forêt Territoriale de Rospa Sorba sur 238 ha.

5.11.3 Caractéristiques écologiques

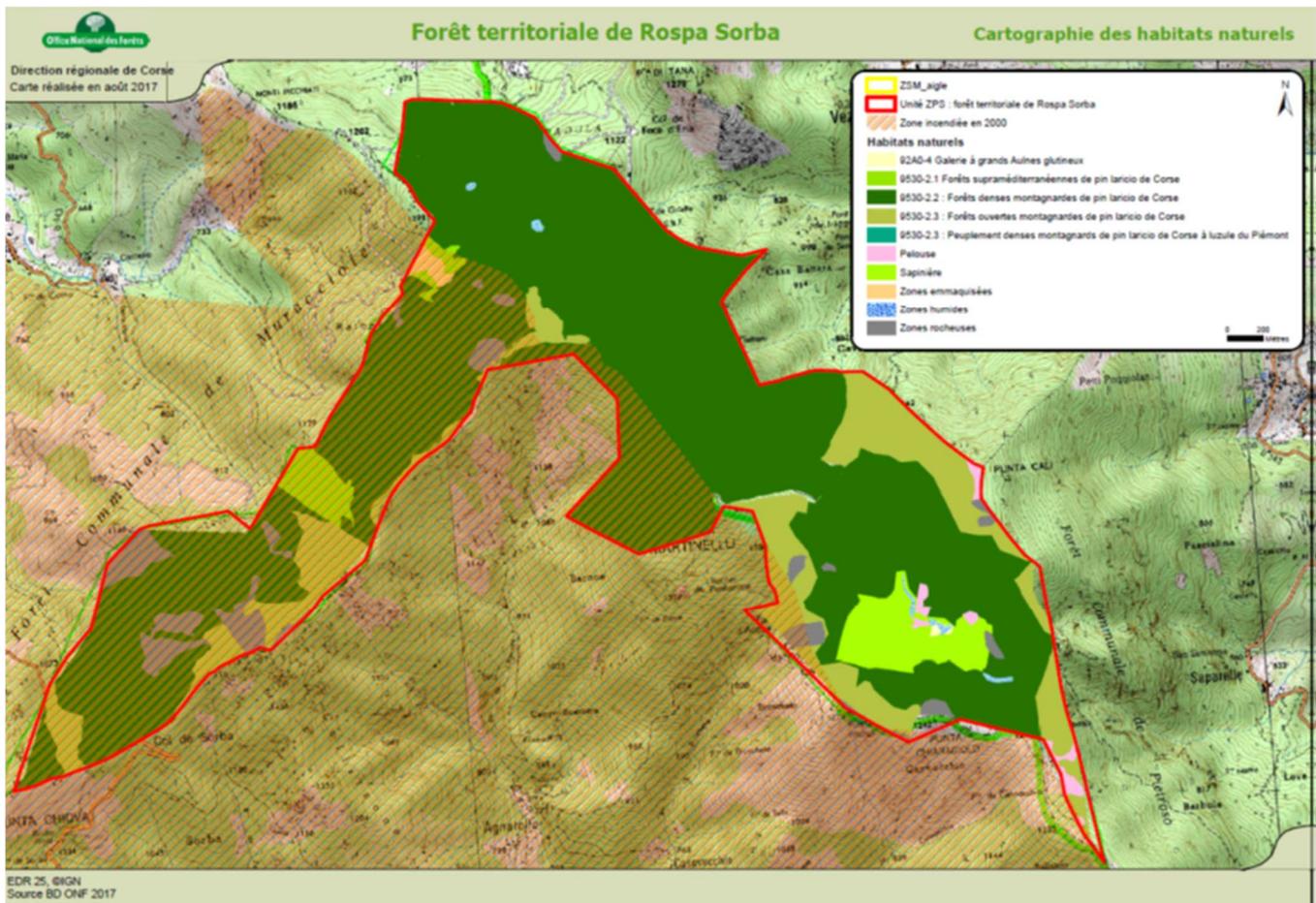
La forêt territoriale de Rospa Sorba occupe les contreforts des bassins versants du Vecchiu et du Fiumorbu, depuis la Punta Chiova, par la Punta Paglia vers la Pointe de Prunicciosa. L'exposition générale est nord, nord-ouest. L'altitude moyenne est de 1 250 m. Les pentes sont généralement très fortes (souvent supérieures à 60 %), sauf en partie est où la forêt occupe le fond et les versants d'une cuvette peu profonde (plateau de Caralba). Concernant le réseau hydrique, seuls de petits ruisseaux, à débit permanent mais très faible (sauf cas de crues), drainent la forêt.

5.11.4 Les habitats

La forêt territoriale de Rospa Sorba est composée en très grande majorité de peuplements de Pin lariciu. A noter tout de même la superficie non négligeable de sapinière.

Libellé des habitats naturels	Surface (ha)	Pourcentage
92A0-4 Galerie à grands Aulnes glutineux	0,82	0,11%
9530-2.1 Forêts supra méditerranéennes de Pin lariciu de Corse	14,09	1,82%
9530-2.2 : Forêts denses montagnardes de Pin lariciu de Corse	565,64	73,09%
9530-2.3 : Forêts ouvertes montagnardes de Pin lariciu de Corse	114,72	14,82%
9530-2.3 : Peuplement denses montagnards de Pin lariciu de Corse à luzule du Piémont	0,1	0,01%
Pelouse	8,03	1,04%
Sapinière	25,69	3,32%
Zones emmaquisées	2,58	0,33%
Zones humides	2,79	0,36%
Zones rocheuses	39,41	5,09%
Total général	773,87	100%

Tableau n° 61 : habitats naturels pour l'unité de « Rospa Sorba »



Carte n°56 : cartographie des habitats de l'unité de « Rospa Sorba »

5.11.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.11.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Rospa Sorba

L'aménagement de la forêt territoriale de Rospa Sorba couvre la période 2006 – 2025.

Le document prévoit cinq séries.

- 1ère série : production de bois d'œuvre résineux (232,60 ha)
- 2ème série : production de bois d'œuvre résineux (268,60 ha)
- 3ème série : conservation générale des milieux et production de bois d'œuvre (94,50 ha)
- 4ème série : protection contre l'incendie (41,80 ha)
- 5ème série : valorisation des paysages (128,50 ha).

La ZPS est concernée par toutes ces séries, dont 595 ha en zone de production de bois.

Les états d'assiette prévisionnels sont présentés dans les tableaux suivants.

N° de Parcelles	Rotation 1				Rotation 2			Observations
	Surface de la coupe*	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année rotation 2	
15	30,90	53	1633	2007	53	1629	2017	Coupe sanitaire : prélèvement des gros bois arrivés à -1d. Eclaircies dans les bois moyens.
16	5,30	0	0	2007	16	85	2017	Faible capital sur pied, prélèvement faible voir nul. Prélèvements des gros bois de qualité C et D arrivés au diamètre 60cm.
17	18,30	51	942	2008	52	944	2018	Eclaircie forte dans les bois moyens.
3	25,80	125	3216	2009	86	2216	2019	Récolte de sapin et de pin laricio - Travail dans les bois moyens en réalisant des éclaircies fortes. Capitalisation en qualité.
4	17,20	92	1577	2010	84	1452	2020	Prélèvement de sapin et de pin laricio - Travail dans les bois moyens. Capitalisation en volume et en qualité.
5	16,30	95	1544	2011	87	1413	2021	Prélèvement de sapin et de pin laricio - Travail dans les bois moyens.
9	13,00	57	737	2012	57	736	2022	Capitalisation en qualité des arbres bois.
N° de Parcelles	Rotation 1				Rotation 2			Observations
	Surface de la coupe*	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année rotation 2	
10	12,90	86	1114	2013	79	1021	2023	Eclaircie dans les bois moyens.
12	8,80	56	496	2013	56	492	2023	Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité - Prélèvement économe des GB diamètre 60 cm en C et D.
13	12,20	79	964	2014	55	674	2024	Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité - Prélèvement économe des GB diamètre 60 cm en C et D.
11p	3,70	83	308	2015	58	214	2025	Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité - Prélèvement des GB diamètre 60 cm en C et D.
1p	4,50	49	222	2015	50	223	2025	Enjeux DFCI - Eclaircies fortes dans les bois moyens.
			12753			11097		

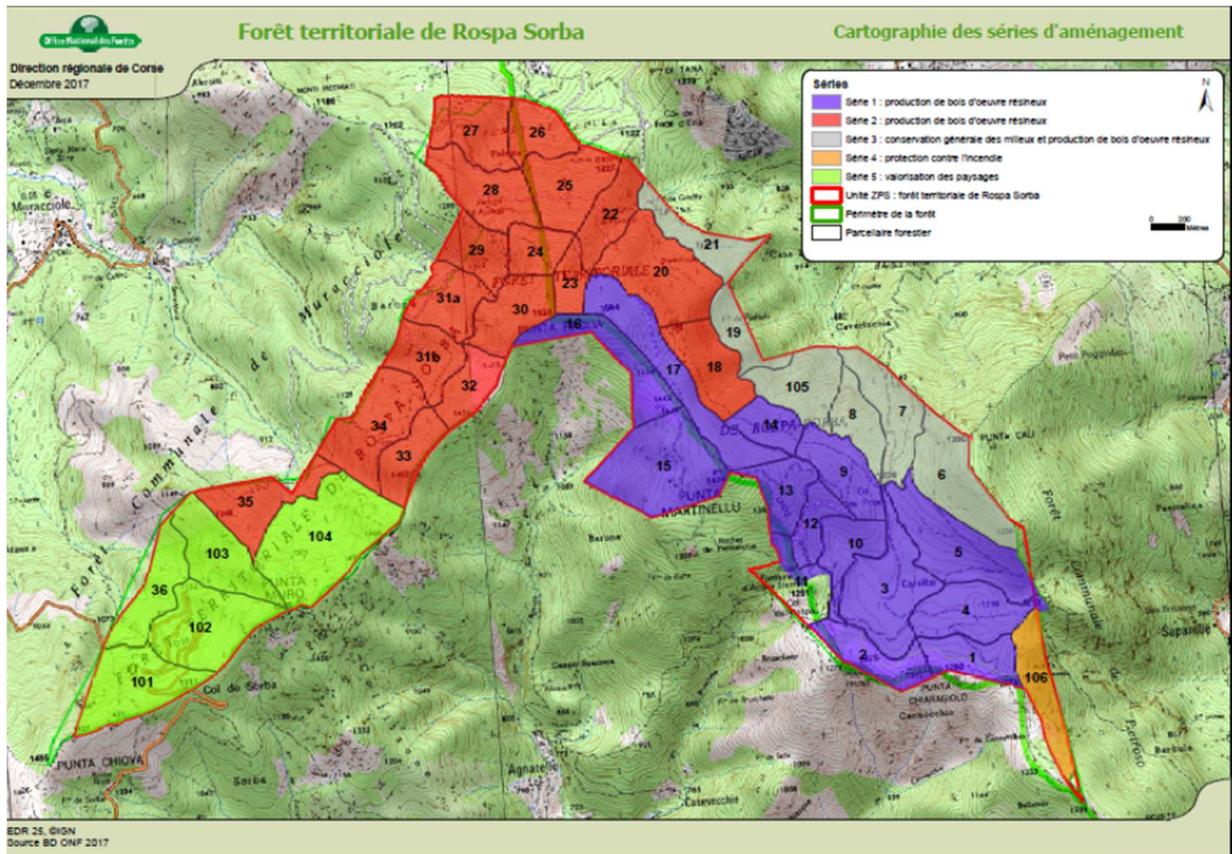
Tableau n° 62: état d'assiette prévisionnel des coupes de la série n°1

N° de Parcelle	Surface ha de la coupe*	V/ha prélevé m ³	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 2	Observations
18	15,20	46	695	2007	48	722	2019	Capitalisation en qualité des gros bois, prélèvement économe diamètre 60 cm pour les C et D. Création de cônes de régénération. 2 passages possibles
22	11,8	14	167	2008	49	578	2020	Prélèvements des gros bois arrivés au diamètre d'exploitabilité. 2 passages possibles
23	7,1	74	528	2009	53	378	2021	Eclaircie sanitaire, récolte des gros bois arrivés à - 1d. Eclaircie forte dans les bois moyens. 2 passages possibles
24	5,20	53	275	2010	54	279	2022	Eclaircie sanitaire, récolte des gros bois arrivés à - 1d. Eclaircie forte dans les bois moyens. 2 passages possibles
25	11,40	51	583	2011	52	594	2023	Eclaircie dans les bois moyens.
26	11,3	50	570	2012	51	582	2024	Capitalisation en qualité des gros - bois, prélèvement des gros bois de qualité C et D arrivés au diamètres 60.
27	16,9	46	776	2013	48	805	2025	Capitalisation en qualité des gros - bois, prélèvement des gros bois de qualité C et D arrivés au diamètres 60.
N° de Parcelle	Surface ha de la coupe*	V/ha prélevé m ³	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 2	Observations
28	19,5	45	881	2014				Eclaircie dans les bois moyens.
29	9,70	13	127	2015				Eclaircie dans les bois moyens, récolte sanitaire des gros bois.
30	14,2	78	1114	2016				Eclaircie dans les bois moyens, récolte sanitaire des gros bois.
31	11,20	0	0	2016				Prélèvement très faible voir nul. Faible capital sur pied.
35	13,2	52	684	2017				Pas de données typologiques disponibles. Parcelle en attente de réalisation de piste.
			6400				3938	

Tableau n° 63 : état d'assiette prévisionnel des coupes de la série n°2

N° de Parcelles	Surface de la coupe* ha	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME Réalisable m ³	Année Rotation 2	Observations
6	3,50	107	373	2007	74	257	2017	Eclaircie forte dans les bois moyens.
7	8,20	15	125	2008	51	419	2018	Eclaircie dans les bois moyens, prélèvement des gros bois de qualité C et D arrivés au diamètres 60 et capitalisation en qualité A et B.
8	7,40	57	421	2009	56	416	2019	Eclaircie dans les bois moyens, prélèvement des gros bois de qualité C et D arrivés au diamètres 60 et capitalisation en qualité A et B. Absence de données quantitatives, volume estimé.
19	2,80	66	184	2010	46	128	2020	Capitalisation en qualité des gros bois, prélèvement économe diamètre 60 cm pour les C et D. Création de cônes de régénération.
			1103				1221	

Tableau n° 64 : état d'assiette prévisionnel des coupes de la série n°3



Carte n° 57 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Rospa Sorba

L'aménagement prévoit des mesures de gestion spécifiques pour la conservation de la biodiversité, notamment par le maintien d'îlots de vieux bois et de tous les bois morts sur pied. Ces actions favorisent ainsi le maintien de plusieurs espèces animales telles la sittelle corse ou les chiroptères.

5.11.5.2 Le DocOb du site ZSC FR 9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »

La ZSC couvre une superficie de 238 ha, dans la partie sud-est de la forêt territoriale, au niveau du plateau de Caralba. Elle se situe dans la zone de production de bois. Le document d'objectifs, validé en 2015, prévoit les actions en faveur :

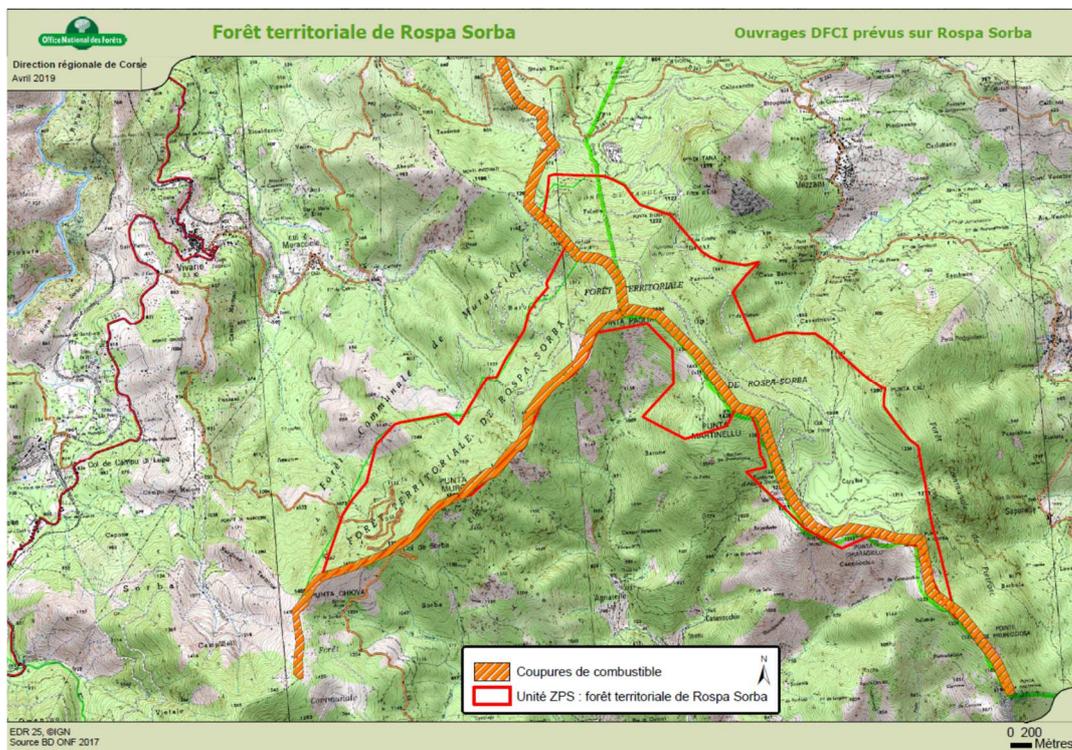
- des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore (Buxbaumie verte, Discoglosses corse et sarde, le Porte-queue de Corse, la Noctuelle des peucédans et les quatre espèces de chiroptères (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe et Murin de Bechstein))
- de l'ensemble des habitats naturels (peuplements de Pin lariciu, sapinière...)
- des actions visant à concilier les activités socio-économiques (gestion forestière et pastoralisme principalement) avec les enjeux de conservation des habitats et espèces du site.

Pour ce qui est de l'interaction avec les objectifs de la ZPS, ce sont essentiellement les actions en faveur des peuplements de Pin lariciu qui ont une importance particulière, notamment au regard des besoins écologiques de la sittelle corse.

5.11.5.3 La PRMF de Vizzavona Ghisoni

Le document a été approuvé en août 2013. Il couvre, pour le versant de Vizzavona, les massifs forestiers des vallées du Verghellu, Manganelu et Rospa Sorba. Sur la forêt territoriale de Rospa Sorba, 3 ouvrages majeurs sont prévus : il s'agit de coupures de combustible au niveau des crêtes principales du massif, pour une surface estimée d'environ 92 ha. L'objectif est de cloisonner le massif afin de limiter la propagation d'un incendie.

Les peuplements forestiers en place (en termes de structures) ne seront pas impactés par la réalisation de ces ouvrages.

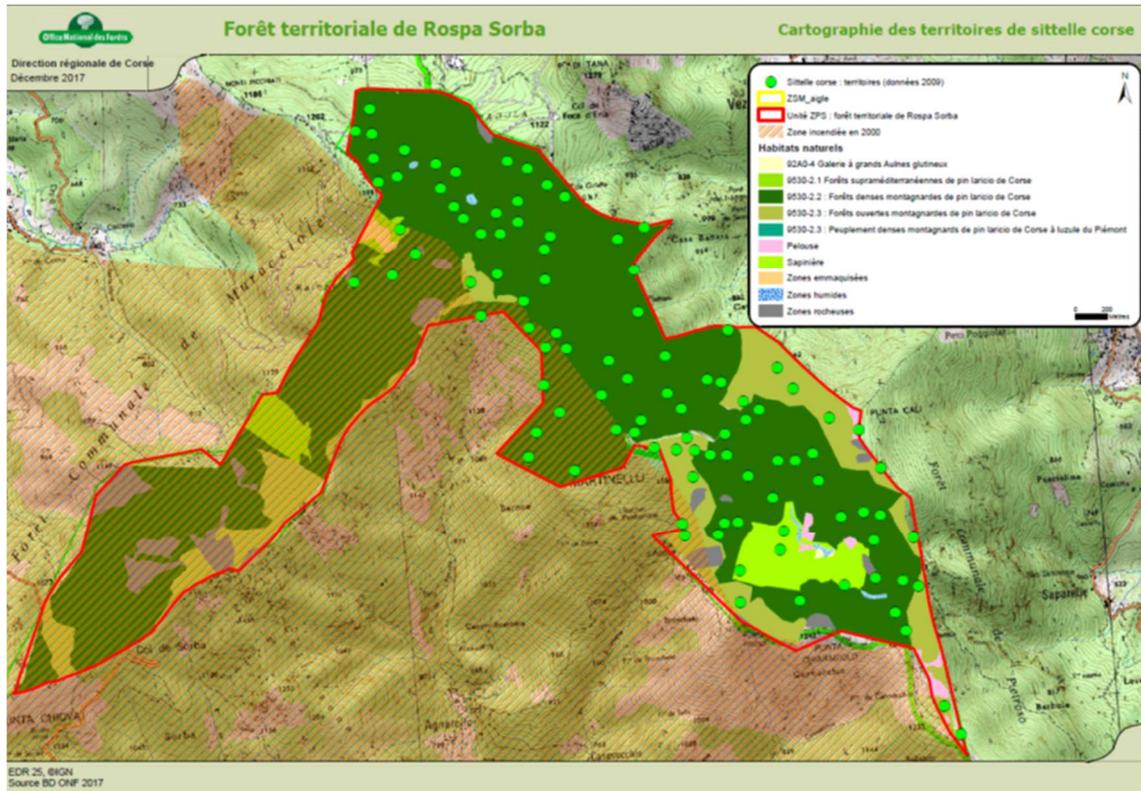


Carte n° 58 : ouvrages DFCI prévus sur la forêt territoriale de Rospa Sorba

5.11.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

L'intérêt majeur de la forêt territoriale de Rospa Sorba, pour ce qui concerne l'enjeu de la ZPS, est sa population de sittelle corse. Son étude, en complément d'autres populations sur Valduniellu ou Aitone, a permis d'affiner les données concernant l'habitat théorique optimal de l'espèce.

En août 2000, un grand incendie a frappé le massif et parcouru plus de 400 ha. De vastes zones de peuplements de Pin lariciu ont été détruits, laissant encore aujourd'hui de vastes zones asylvatiques. De très nombreux territoires de sittelles ont ainsi disparus.



Carte n° 59 : cartographie des territoires de sittelles sur l'unité « Forêt territoriale de Rospa Sorba »

L'autour des palombes a été observé à plusieurs reprises sur le massif, notamment vers le plateau de Caralba, mais aucune aire n'a pu être localisée.

L'aigle royal, dont la plus proche des aires de nidification connues est dans la vallée du Verghellu, fréquente aussi le site en zone de chasse et de transit.

Unités	Rospa Sorba	
Espèces	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	observations d'individus sur le massif
Aigle royal (couples)	0	observations d'individus sur le massif
Sittelle corse (territoires)	97	données de 2009
Gypaète barbu (individus)	1 à 2	fréquentation ponctuelle
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat favorable

Tableau n° 65 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Rospa Sorba »

5.11.7 Les activités socio-économiques

5.11.7.1 Agriculture et élevage

Il n'existe aucune bergerie en activité au sein de la forêt territoriale. Toutefois, 3 éleveurs se partagent la zone en parcours. Le nombre de bêtes est estimé à environ 400 caprins, 10-15 bovins et 50 porcins (ONF, 2015). Les caprins sont cantonnés sur les crêtes (Punta Martinelli et crête d'Agnarelli). Les bovins et porcins se concentrent plus au niveau du plateau de Caralba et de la zone humide.

5.11.7.2 La chasse

La chasse est pratiquée de manière régulière sur le massif, surtout pour la bécasse, le pigeon et la perdrix. Les battues au sanglier sont aussi pratiquées.

5.11.7.3 La pêche

La forêt n'est pas concernée par l'activité de pêche.

5.11.7.4 Les activités de pleine nature

La fréquentation du massif est assez faible pour le moment ; mais elle peut s'accroître avec le développement de la pratique des randonnées équestres et du VTT.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Rospa Sorba							

Tableau n° 66 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Rospa Sorba »

5.11.8 Synthèse pour l'unité « forêt territoriale de Rospa Sorba »

De par son accessibilité et la qualité de ses peuplements de Pin lariciu, la forêt de Rospa Sorba est un site d'étude privilégié pour les espèces d'écologie forestière (oiseaux, chiroptères...). Les derniers travaux en date sur l'analyse de l'habitat préférentiel de la sittelle corse (Torre, 2017), réalisés en partie sur le massif de Rospa Sorba, ont permis d'orienter les mesures de gestion forestière.

Pour la sittelle corse :

Les objectifs pour la sittelle corse :

- la mise à jour de l'inventaire exhaustif du massif de la population de sittelle, datant de 2009 ;
- la gestion de l'habitat à Pin lariciu en zone de production, conformément aux orientations et modalités de gestion actuelles (PNA, DiA « arbres bio » ; DiA « ilots de vieux bois ») ;
- la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI (issus de la PRMF) ;

Cotation de l'enjeu SITTELLE CORSE pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU TRES FORT

Pour l'autour des palombes :

Aucun site de reproduction n'est recensé sur le massif, malgré l'observation d'individus à différentes périodes de l'année

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU FORT

Pour l'aigle royal :

Les sites de nidification connus sont hors périmètre de la ZPS ; toutefois, les zones ouvertes présentes sur le massif constituent des territoires de prospection et de chasse.

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Monitoring de population afin d'estimer la fréquentation du site par l'espèce
- Maintenir les espaces ouverts et les landes d'altitude présents sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

Il n'y a pas de couples territoriaux au sein de l'unité. Toutefois, le massif peut être ponctuellement fréquenté par les individus territoriaux de la Restonica, ainsi que par les individus erratiques.

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi ponctuel de la population sur le secteur, en lien avec le programme régional piloté par le SMPRNC.
- Réalisation d'actions en faveur du maintien ou de la réouverture de zones ouvertes d'altitude.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU FAIBLE

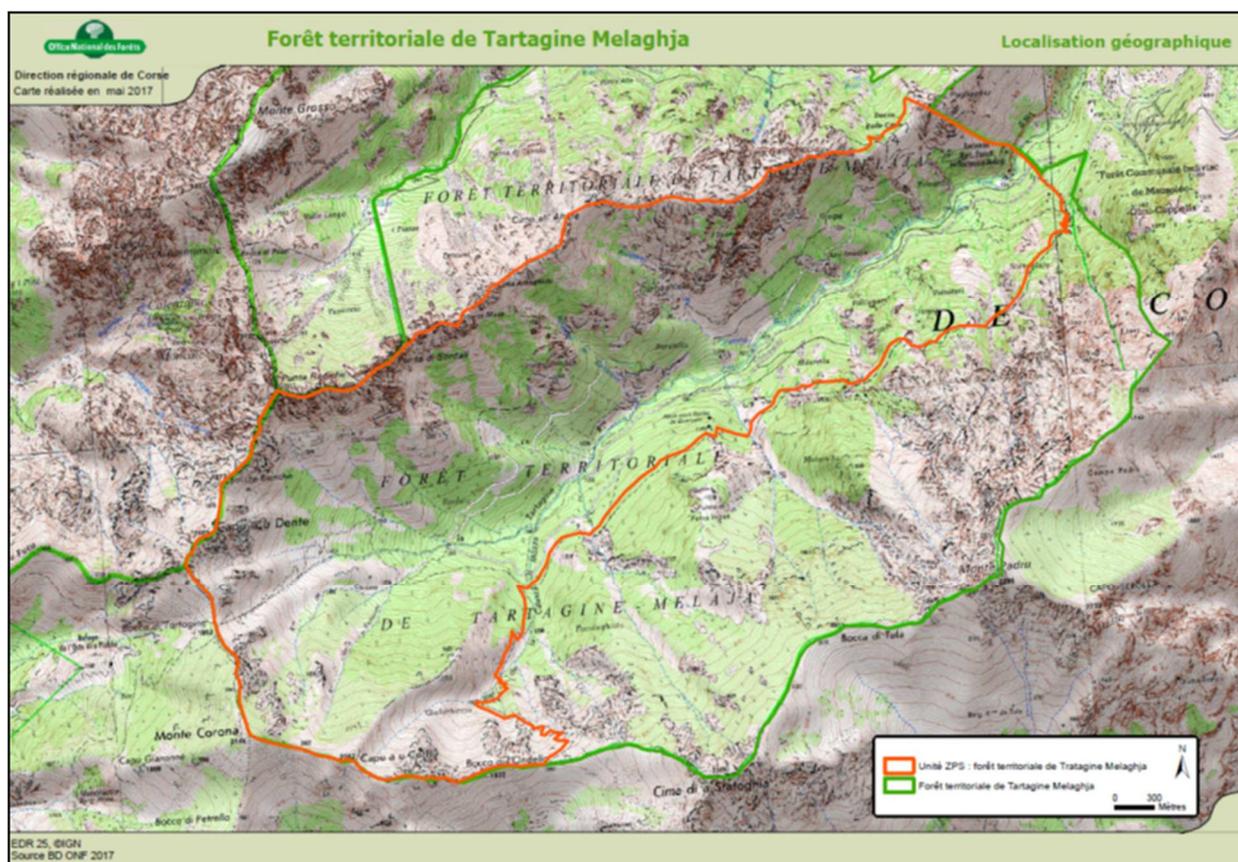
Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Rospa Sorba	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 67 : enjeux de gestion pour l'unité de « Rospa Sorba »

5.12 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE TARTAGINE MELAGHJA »

5.12.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Tartagine Melaghja	Mausoleu / Olmi Cappella	2 821	1 422	50,4 %



Carte n° 60 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Tartagine Melaghja



Photo n° 26 : vue de la ZPS depuis le sentier menant à Bocca di Tartagine



Photo n° 27 : vallée de la Tartagine vue depuis la RD 963

5.12.2 Caractéristiques écologiques

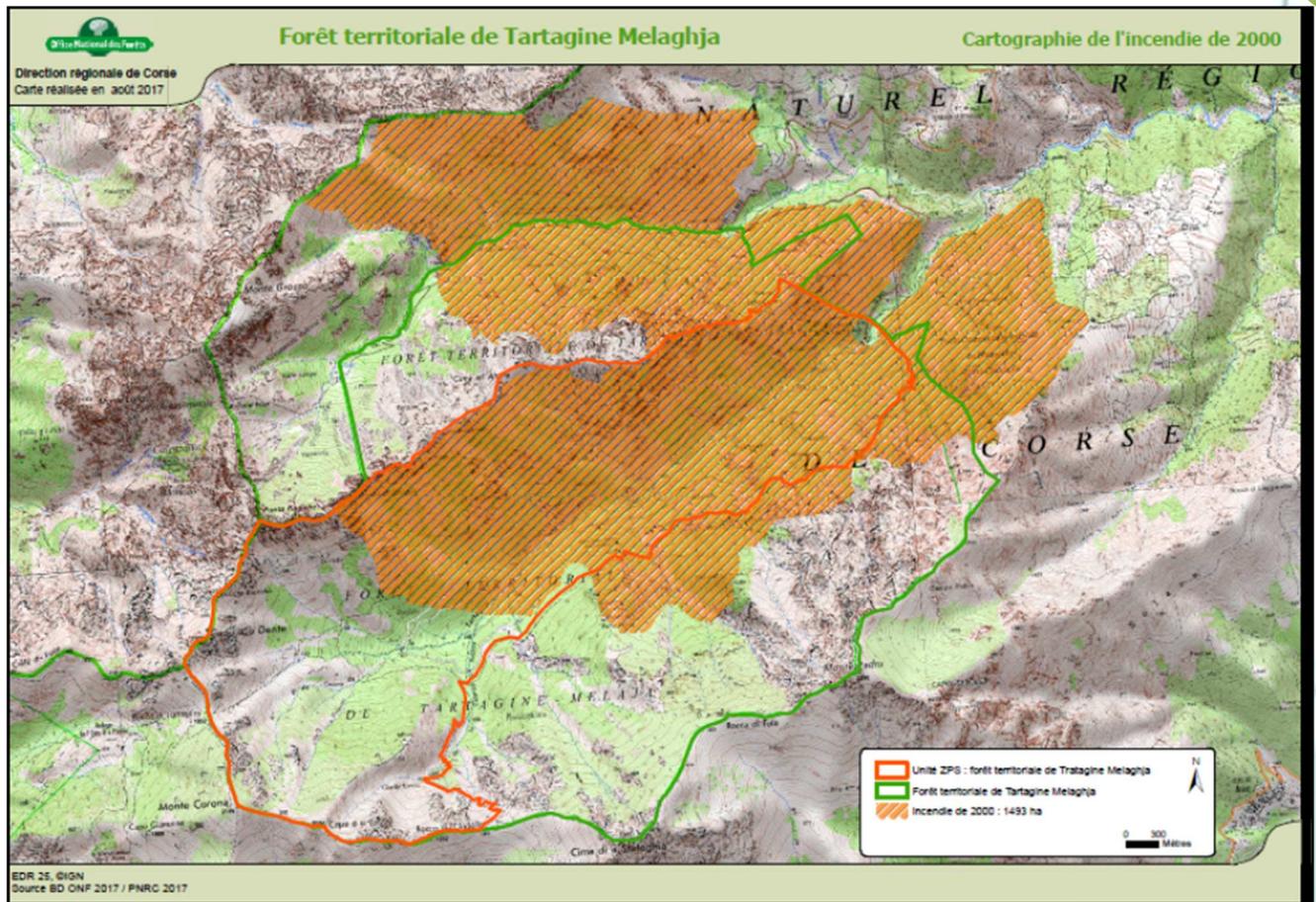
La forêt territoriale de Tartagine Melaghja occupe deux vallées parallèles ouvertes vers l'Est et abritant les rivières de la Tartagine et de la Melaghja. La vallée de la Tartagine est fermée, à l'ouest par les premiers sommets de la chaîne centrale (Capu al Dente -2 032 m- et Monte Corona -2 144m-), au sud par le chaînon du Monte Padru (2 393 m) et de la Cima di a Statoghja (2 305 m). L'altitude générale varie de 700 à 2 393 m (Monte Padru). Le relief est très minéral et accidenté ; la pente moyenne est supérieure à 60 %.

5.12.3 Les habitats

La forêt territoriale de Tartagine Melaghja a subi à plusieurs reprises des incendies. Le dernier en 2003 a parcouru 1 493 ha (50 % du massif).

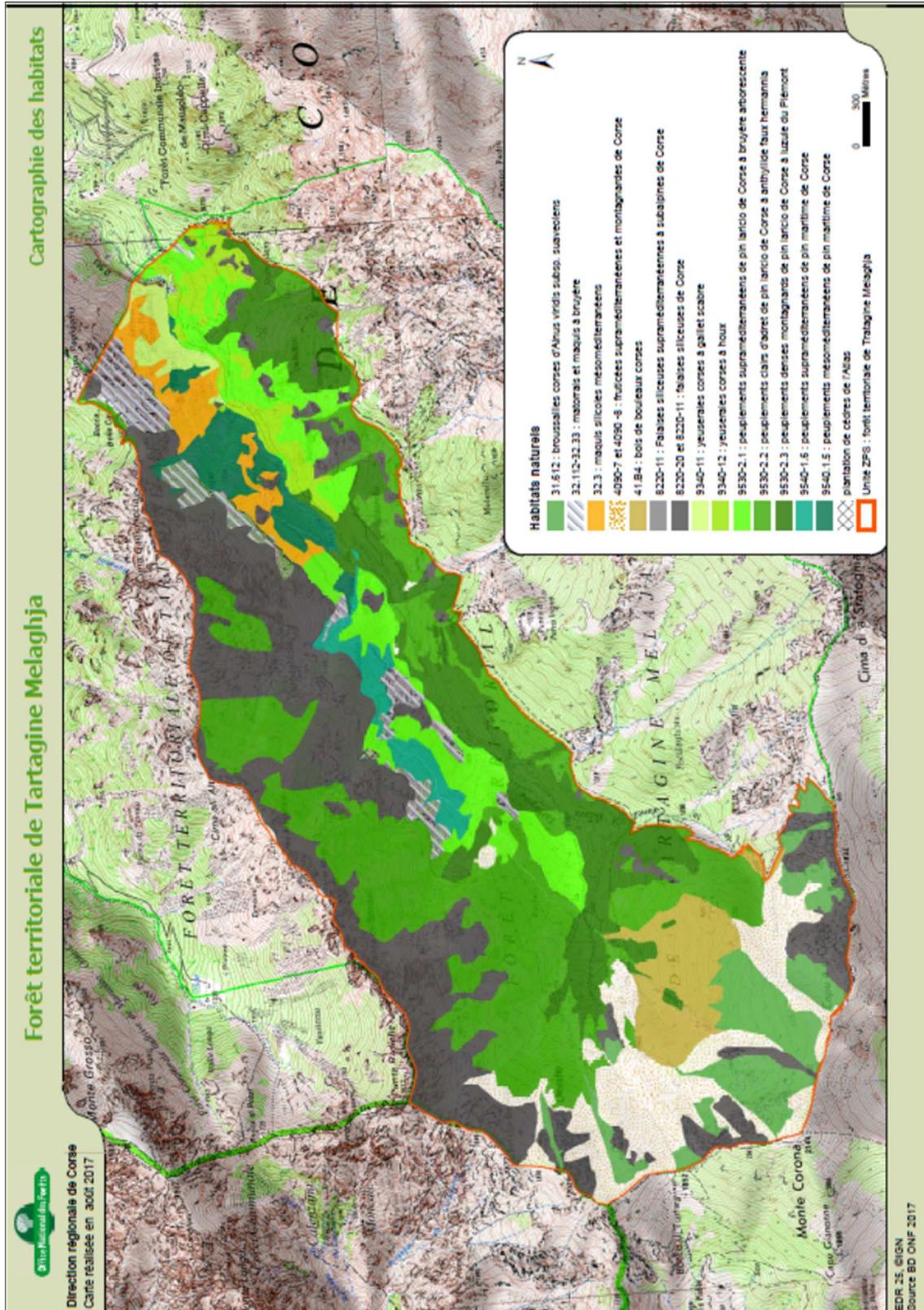
Libellé des habitats naturels	Surface (ha)	Proportion
31.612 : broussailles corses d' <i>Alnus viridis</i> subsp. <i>suaveolens</i>	88,31	6,23%
32.112-32.33 : matorrals et maquis à bruyère	47,56	3,35%
32.3 : maquis silicoles mésoméditerranéens	31,65	2,23%
4090-7 et 4090-8 : fruticées supraméditerranéennes et montagnardes de Corse	113,86	8,03%
41.B4 : bois de bouleaux corses	58,74	4,14%
8220-20 et 8220-11 : falaises siliceuses de Corse	348,35	24,57%
9340-11 : yeuseraies corses à gaillet scabre	15,31	1,08%
9340-12 : yeuseraies corses à houx	34,46	2,43%
9530-2.1 : peuplements supraméditerranéens de pin laricio de Corse à bruyère arborescente	108,13	7,63%
9530-2.2 : peuplements clairs d'adret de pin laricio de Corse à anthyllide faux hermannia	319,82	22,56%
9530-2.3 : peuplements denses montagnards de pin laricio de Corse à luzule du Piémont	182,3	12,86%
9540.1.5 : peuplements mésoméditerranéens de pin maritime de Corse	40,83	2,88%
9540-1.6 : peuplements supraméditerranéens de pin maritime de Corse	27,61	1,95%
plantation de cèdres de l'Atlas	0,67	0,05%
Total général	1417,60	100%

Tableau n° 68 : habitats naturels pour l'unité de « Tartagine Melaghja »



Carte n° 61 : cartographie de l'incendie de 2003 en forêt territoriale de Tartagine Melaghja

Cette succession de catastrophes entraîne de profonds changements dans la répartition des habitats sur les deux vallées et façonnent les paysages. Les zones continuellement parcourues par les incendies successifs (en versants sud) présentent actuellement un paysage asylvatique de maquis bas.



Carte n° 62 : cartographie des habitats de l'unité « de Tartagine Melaghja »

5.12.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.12.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Tartagine Melaghja

L'aménagement de la forêt territoriale de Tartagine Melaghja couvre la période 2011 – 2025.

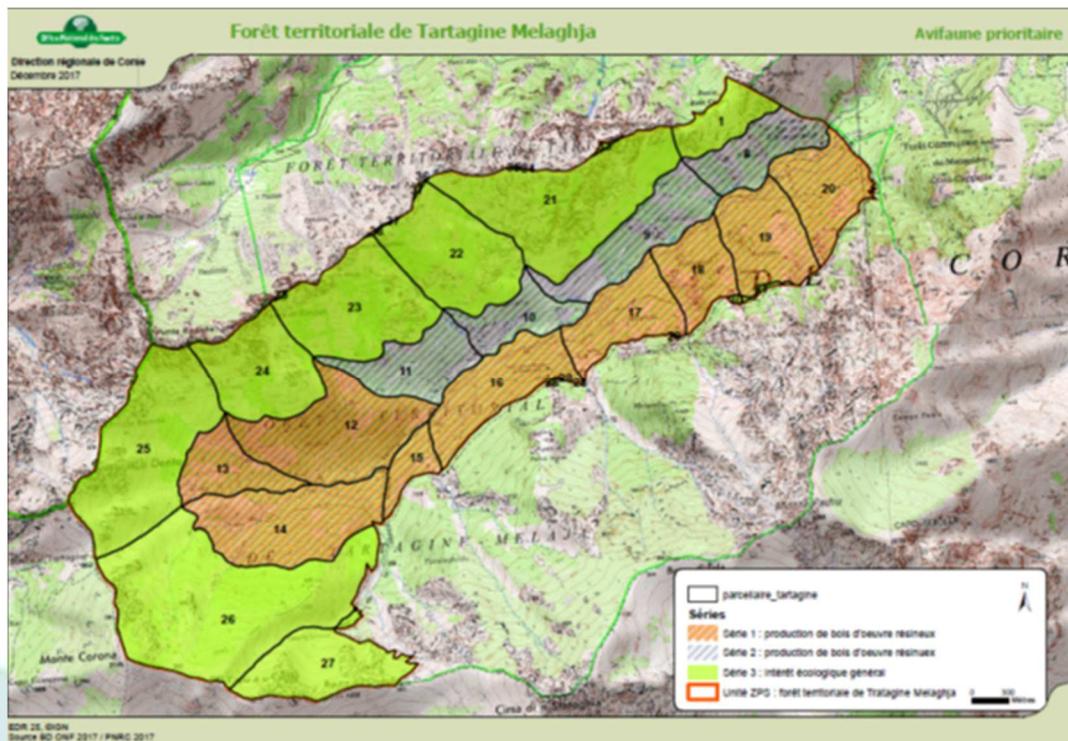
Le document prévoit quatre séries : seule la série n°4 ne concerne pas la ZPS.

- 1ère série : production de bois résineux (701,90 ha). Elle regroupe les parcelles accessibles et valorisables, en versant nord de la Tartagine et de la Melaghja, et est composée de futaies de Pin lariciu, localement mélangées avec du chêne vert, et des peuplements en reconstitution suite à l'incendie de 2003. La ZPS est concernée sur 512 ha.

- 2ème série : production de bois résineux (178,90 ha). Sur le versant sud de la Tartagine, elle regroupe les parcelles accessibles composées de futaies de pin maritime, de maquis colonisé par le pin maritime et le chêne vert, et de peuplements de Pin lariciu en reconstitution (70 ha). La ZPS est concernée sur 178 ha.

- 3ème série : conservation générale des milieux (1 940,30 ha). Dite d'intérêt écologique général, elle regroupe les parcelles inaccessibles, sur zones rocheuses, à fortes pentes et asylvatiques. L'objectif principal est la conservation des milieux et des espèces remarquables présentes, dont la sittelle corse, l'aigle royal, le gypaète barbu, l'autour des palombes et le mouflon de Corse.

- 4ème série : attente – problème foncier (36,90 ha).



Carte n° 63 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Tartagine Melaghja

Les états d'assiette prévisionnels des coupes, pour chaque série, sont présentés dans les tableaux suivants.

N° de Parcelles	Rotation 1				Rotation 2			Observations
	Surface de la coupe*	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année rotation 2	
2	1,97	0	0	2011	12	25	2021	Prélèvement nul - Coupe sanitaire : prélèvement en priorité des bois présentant des blessures.
3	2,01	38	77	2011	39	78	2021	Prélèvement nul - Coupe sanitaire : prélèvement en priorité des bois présentant des blessures.
20	29,88	14	423	2011	48	1421	2021	Prélèvement faible. Gestion du mélange, préservation des feuillus.
6	33,57	64	2148	2012	44	1491	2022	Eclaircie forte dans les petits bois et bois moyens. Coupes sanitaires au niveau des gros bois.
13	11,96	118	1408	2013	98	1176	2023	Travail dans les bois moyens en réalisant des éclaircies fortes. Capitalisation en qualité (B et C).
7	12,74	83	1061	2014	76	971	2024	Capitalisation en qualité des gros bois, Eclaircie dans les bois moyens.
12p	31,88	53	1693	2015	52	1668	2025	Eclaircie dans les bois moyens.
12p	31,88	44	1392	2016	43	1374	2026	Eclaircie dans les bois moyens.
4	13,02	39	512	2017				Eclaircie dans les bois moyens.
5	26,46	40	1064	2018				Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité.
17	35,53	12	421	2019				Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité
			12204			8204		

N° de Parcelles	Rotation 1				Rotation 2			Observations
	Surface de la coupe*	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année Rotation 1	V/ha prélevé m ³ /ha	VOLUME réalisable m ³	Année rotation 2	
18	9,02	0	0	2020				Prélèvement nul à très faible, coupe sanitaire.
19	14,39	0	0	2021				Prélèvement nul à très faible, coupe sanitaire.
14	23,81	12	289	2022				Prélèvement très faible, coupe sanitaire.
15	16,62	0	0	2023				Prélèvement nul à très faible, coupe sanitaire dans les bois moyens
16	44,86	38	1716	2024				Eclaircie dans les bois moyens, capitalisation en qualité

Tableau n° 69 : état d'assiette prévisionnel des coupes de la série n°1

Passage en coupe		Volume					
Année médiane	Intervalle	Parcelles	Surface fonctionnelle (ha)	Essence	Volume présumé réalisable * (m ³)	Type de coupe	Observations
	2011-2021	8	0	Pin maritime	0	sanitaire	Prélèvements des arbres malades et/ou dépérissants.
		9	21,50	Pin maritime	450	sanitaire	
		10	13,00	Pin maritime	260	sanitaire	
		11	9,50	Pin maritime	500	sanitaire	

Tableau n° 70: état d'assiette prévisionnel des coupes de la série n°2

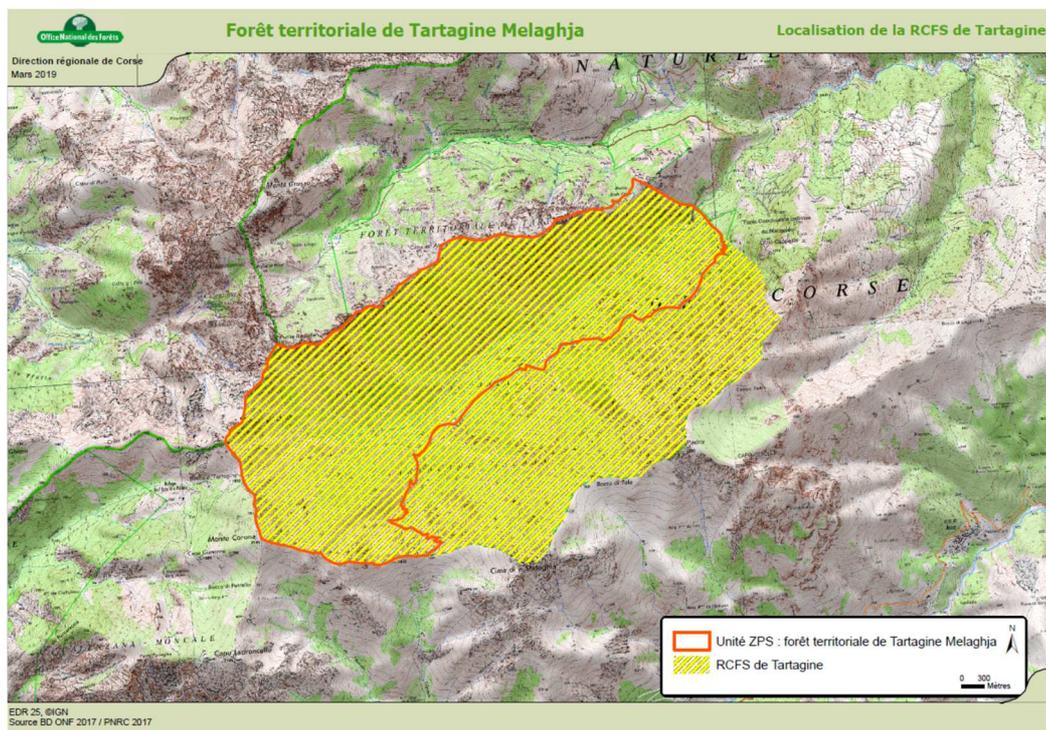
L'état précaire de certains ouvrages d'art sur la route départementale menant au massif forestier a entraîné, depuis de nombreuses années, une limitation de tonnage pour la circulation des véhicules, et par voie de conséquence la suspension de la mobilisation des bois. Les travaux de confortement et de réfection de la chaussée ont été réalisés en 2016 – 2017.

A ce jour, 3 coupes sont proposées à la vente (coupes jardinées en parcelles 6, 13 et 20), pour un volume total estimatif de 1 629 m³ de Pin lariciu.

Au niveau DFCI, seules des coupures de combustibles, à réaliser en brulage dirigé, sont prévues : une sur la crête entre la vallée de Tartagine et de Melaghja (28 ha) et l'autre au niveau du col de Tartagine (7 ha entre le Monte Corona et Bocche blanche). Cela concerne quasi exclusivement des habitats à landes d'altitude.

5.12.4.2 Le plan de gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Tartagine

La RCFS de Tartagine couvre une superficie de 2 212 ha, en forêt territoriale de Tartagine entre 800 et 2 390 m d'altitude. Elle est mitoyenne de la RCFS d'Ascu, constituant un espace protégé de près de 6 000 ha.



Carte n° 64 :
localisation de la RCFS
de Tartagine sur la
forêt territoriale de
Tartagine Melaghja

Par délibération en date du 25 octobre 2007, l'Assemblée de Corse a confié la co-gestion de la réserve à l'ONF et l'ONCFS. Un plan de gestion a ensuite été établi pour définir les objectifs de gestion du site.

Le document en vigueur couvrait la période 2011 – 2015. Il n'a pour l'heure pas encore été révisé et les objectifs énoncés demeurent encore aujourd'hui applicables.

Les objectifs de gestion de la réserve s'articulent autour de 6 grands axes :

- Maîtrise du site en réserve
- Conservation du patrimoine naturel et développement des corridors écologiques
- Gestion des risques et des activités
- Accueil, information et formation
- Acquisition de connaissances
- Gestion du fonctionnement de la réserve

5.12.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

La forêt territoriale de Tartagine Melaghja accueille les trois espèces d'oiseaux au titre du classement en ZPS.

Concernant l'autour des palombes, deux sites de reproduction avaient été localisés sur le massif, l'un sur la vallée de la Melaghja, et l'autre sur Tartagine. L'incendie de 2003 a partiellement détruit le site de la Melaghja. Le couple fréquentait le site de Tartagine, avec des succès de reproduction variables annuellement. Malheureusement, le nid connu n'a plus été utilisé depuis 2012 ; mais des adultes ont été observés à plusieurs reprises à l'intérieur du périmètre de la ZPS. Les prospections réalisées en période d'élevage et d'envol des jeunes (juin – juillet) n'ont pas permis pour l'heure de localiser de nouveaux nids.

La population de sittelle sur le massif a fortement été impactée par l'incendie de 2003. En 1992, on dénombrait 24 territoires. Après l'incendie, on ne comptabilisait plus que 15 territoires en 2004 et 13 en 2005, soit un déclin de 38 % (Moneglia et al., 2007).

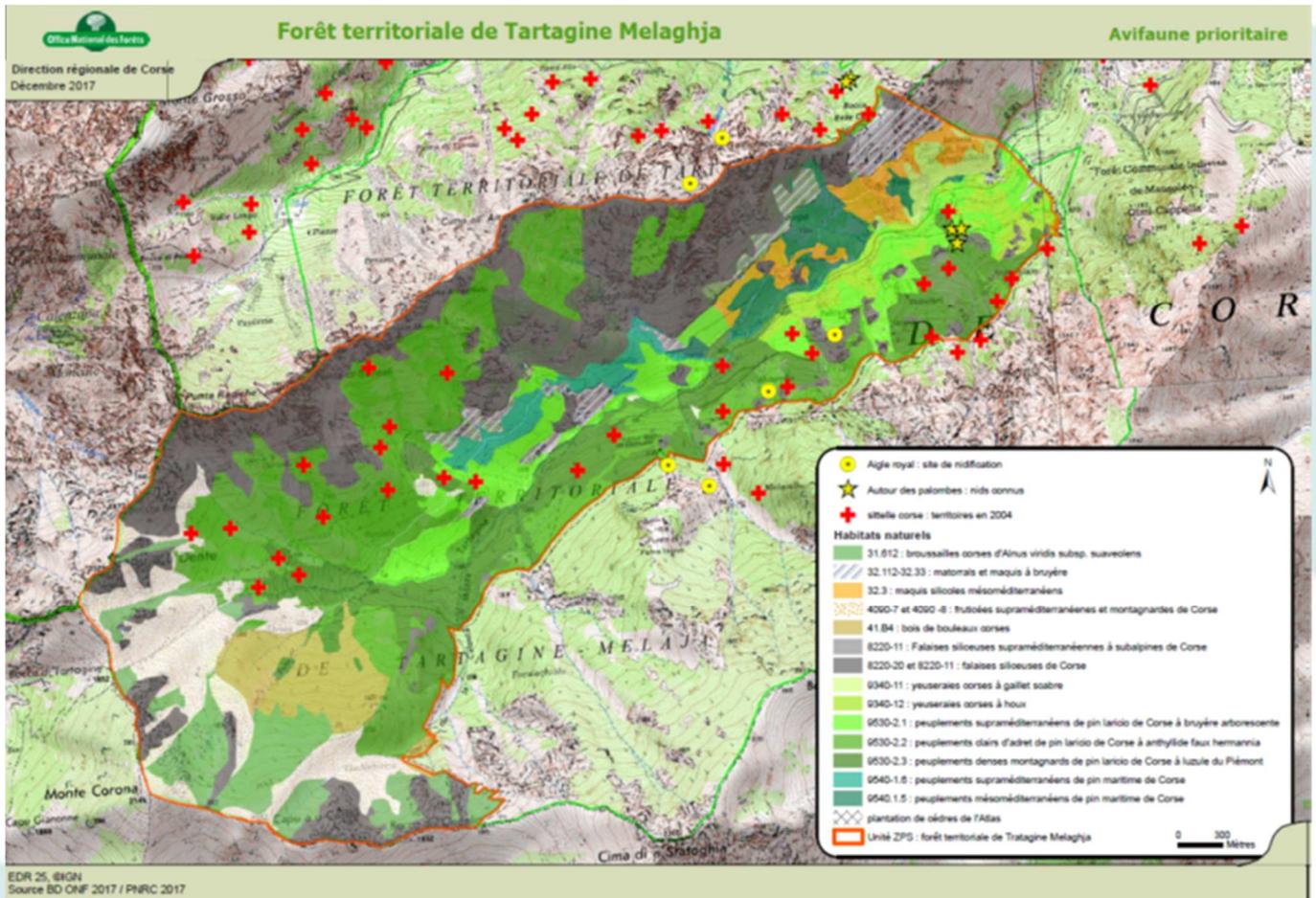
En 2017, un nouvel inventaire a été réalisé : 15 territoires ont été recensés (Endemys, 2017 – *comm pers*), ce qui semble démontré une certaine stabilité de la population. Mais cette tendance reste à confirmer sur un plus long terme.

L'aigle royal est très présent sur le massif ; on compte au moins 6 aires de nidification dans ou en limite de la ZPS.

Parallèlement, on comptait sur Tartagine jusqu'en 2015 un couple territorial de gypaètes barbus. Même s'il n'y a pas eu depuis de reproduction sur le massif, des adultes et des jeunes oiseaux fréquentent le massif, observés notamment lors du nourrissage artificiel réalisé par le PNRC sur le charnier de la Melaghja. Toutefois, les différentes observations n'ont pas permis d'établir avec certitude si les adultes observés sont les individus territoriaux du massif ou si ce sont des adultes provenant des territoires proches (Ascu, Bonifatu, Fangu).

Unités	Tartagine Melaghja	
Espèces	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	- : site de nidification abandonné depuis 2013
Aigle royal (couples)	1 à 2	territoires de Tartagine et Melaghja
Sittelle corse (territoires)	15	stable depuis le post-incendie de 2003 / baisse de 38% par rapport à l'effectif estimé en 1992
Gypaète barbu (individus)	2 à 6	couples territoriaux d'Ascu et Bonifatu, immatures
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat favorable

Tableau n° 71 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Tartagine Melaghja »



Carte n° 65 : avifaune prioritaire pour l'unité de « Tartagine Melaghja »

5.12.6 Les activités socio-économiques

5.12.6.1 Agriculture et élevage

L'activité pastorale est très importante dans le Giunsani. Six éleveurs font parcourir leurs bêtes en forêt territoriale. Le nombre de têtes de bétail avait été estimé (ONF, 2010) à environ 800 caprins, 150 bovins et 300 ovins, dispersés sur toute la forêt.

5.12.6.2 La chasse

La vallée de la Tartagine est classée en Réserve de chasse et de faune sauvage de Corse (RCFS de Corse). Sa gestion est assurée conjointement par l'ONF et l'ONCFS (arrêté N°08.39CE du 01/09/2008). Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve. Par ailleurs, une association intercommunale de chasse existe (environ une dizaine de personnes) et pratique des battues au sanglier dans toute la microrégion (hors RCFS), et notamment dans la vallée de la Melaghja. Des chiens courant rentrent ainsi pister à l'intérieur du périmètre de la réserve, entraînant un dérangement non négligeable sur la grande faune (mouflons, sangliers).

5.12.6.3 La pêche

Les cours d'eau de la Tartagine et de la Melaghja ont de tout temps été fréquentés par les pêcheurs. Aucune AAPPMA n'est recensée sur le site. La Tartagine et ses affluents avaient été classés en réserve de pêche temporaire (délibération N°10/063 AC) jusqu'en 2015.

5.12.6.4 Les activités de pleine nature

Durant la saison estivale, les rivières de la Tartagine et de la Melaghja sont prisées par les locaux et les touristes pour la baignade. La RD 963 conduit jusqu'à l'entrée de la forêt territoriale, où on peut comptabiliser jusqu'à une trentaine de véhicule par jour en haute saison. Un gîte communal a été créé dans le bâtiment de l'ancienne maison forestière de Tartagine.

D'autre part, il existe plusieurs sentiers de randonnée qui parcourent les deux vallées : sentier du Monte Grossu, sentier de Bocca a Tartagine (menant au refuge d'Ortu di Piobbu) notamment.

Le risque incendie est important sur ce massif ; l'information du grand public est primordiale. Un panneau indiquant le niveau de risque incendie est d'ailleurs installé au niveau du parking de la maison forestière de Tartagine.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Tartagine Melaghja							

Tableau n°72 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Tartagine Melaghja »

5.12.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Tartagine »

La forte présence des espèces d'oiseaux prioritaires au niveau de la ZPS donne à la forêt territoriale de Tartagine Melaghja un caractère majeur dans la gestion conservatoire des espèces et de leurs habitats. Le suivi à long terme des populations post-incendie est aussi un axe de réflexion à prendre en compte.

Pour la sittelle corse

Les données du suivi post-incendie de la population de Tartagine peuvent fournir des pistes de réflexion sur l'évolution des populations touchées plus récemment (Marmanu, Sant'Antone).

Les objectifs pour la sittelle corse :

- poursuite du monitoring post-incendie de la population de Tartagine Melaghja
- la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI (issus de la PRMF) ;

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Tartagine Melaghja » : ENJEU FORT

Pour l'autour des palombes :

Le site de reproduction connu n'est plus utilisé depuis 2012. Aucun nouveau site n'a été localisé sur le massif, malgré l'observation occasionnelle d'oiseaux.

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Tartagine Melaghja » : ENJEU FORT

Pour l'aigle royal :

Les couples territoriaux de Tartagine et Melaghja sont très fidèles à leurs sites de nidification. Il conviendra de préserver au mieux la quiétude de ces couples.

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Suivi annuel des couples territoriaux ;
- Maintien des espaces ouverts et des landes d'altitude présents sur le massif ;
- Veille des possibles perturbations pouvant affecter la reproduction des couples du massif

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Tartagine Melaghja » : ENJEU TRES FORT

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité. La forte proportion de zones de falaises rend très probable la présence d'un couple nicheur sur le massif.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Tartagine Melaghja » : ENJEU FORT

Pour le gypaète barbu

Il n'y a pas de couples territoriaux au sein de l'unité. Toutefois, le massif peut être ponctuellement fréquenté par les individus des couples territoriaux d'Ascu et de Bonifatu, ainsi que par des individus erratiques.

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi de la population sur le secteur, afin de détecter l'éventuelle installation d'un nouveau couple nicheur
- Réalisation d'actions en faveur du maintien ou de la réouverture de zones ouvertes d'altitude.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Rospa Sorba » : ENJEU FORT

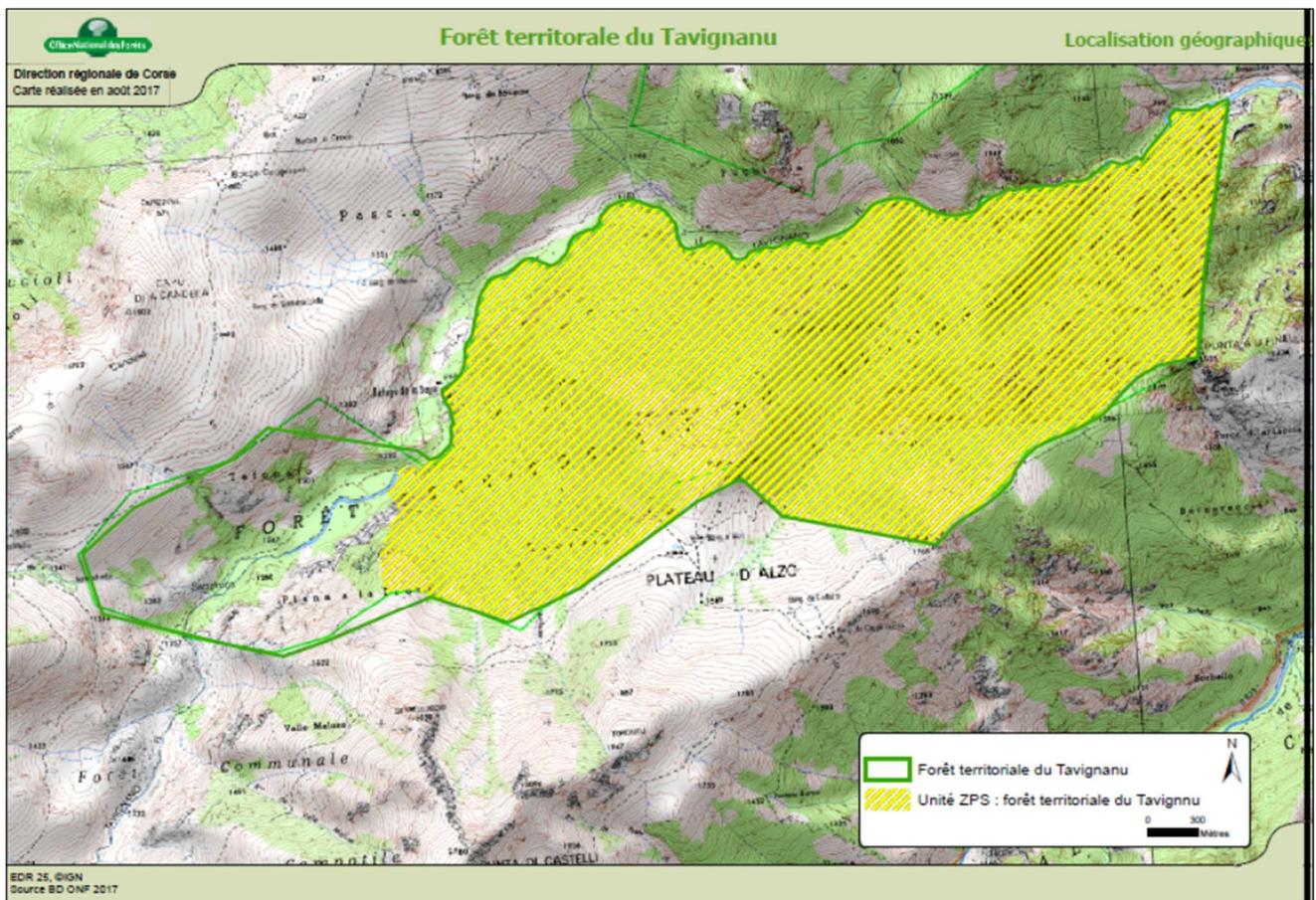
Unités	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce				
	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Tartagine Melaghja	Monitoring post-incendie	Suivi du site de nidification	Suivi des sites de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 73 : cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité de « Tartagine Melaghja »

5.13 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DU TAVIGNANU »

5.13.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Tavignanu	Corte	1 024	839	82,4 %



Carte n° 66 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Tavignanu



Photo n° 28 : falaises rocheuses du vallon de Bruscu vues depuis la rive gauche du Tavignanu



Photo n° 29 : vallon de Castagnolu

4.13.2 Statuts de protection en vigueur et état du foncier

L'unité de ZPS est sise dans la forêt territoriale du Tavignanu, sur le territoire de la commune de Corté. Le propriétaire, pour l'ensemble du site est la Collectivité de Corse. La forêt territoriale est aussi concernée par le site Natura 2000 ZSC FR9400578 Massif du Rotondo.

5.13.3 Caractéristiques écologiques

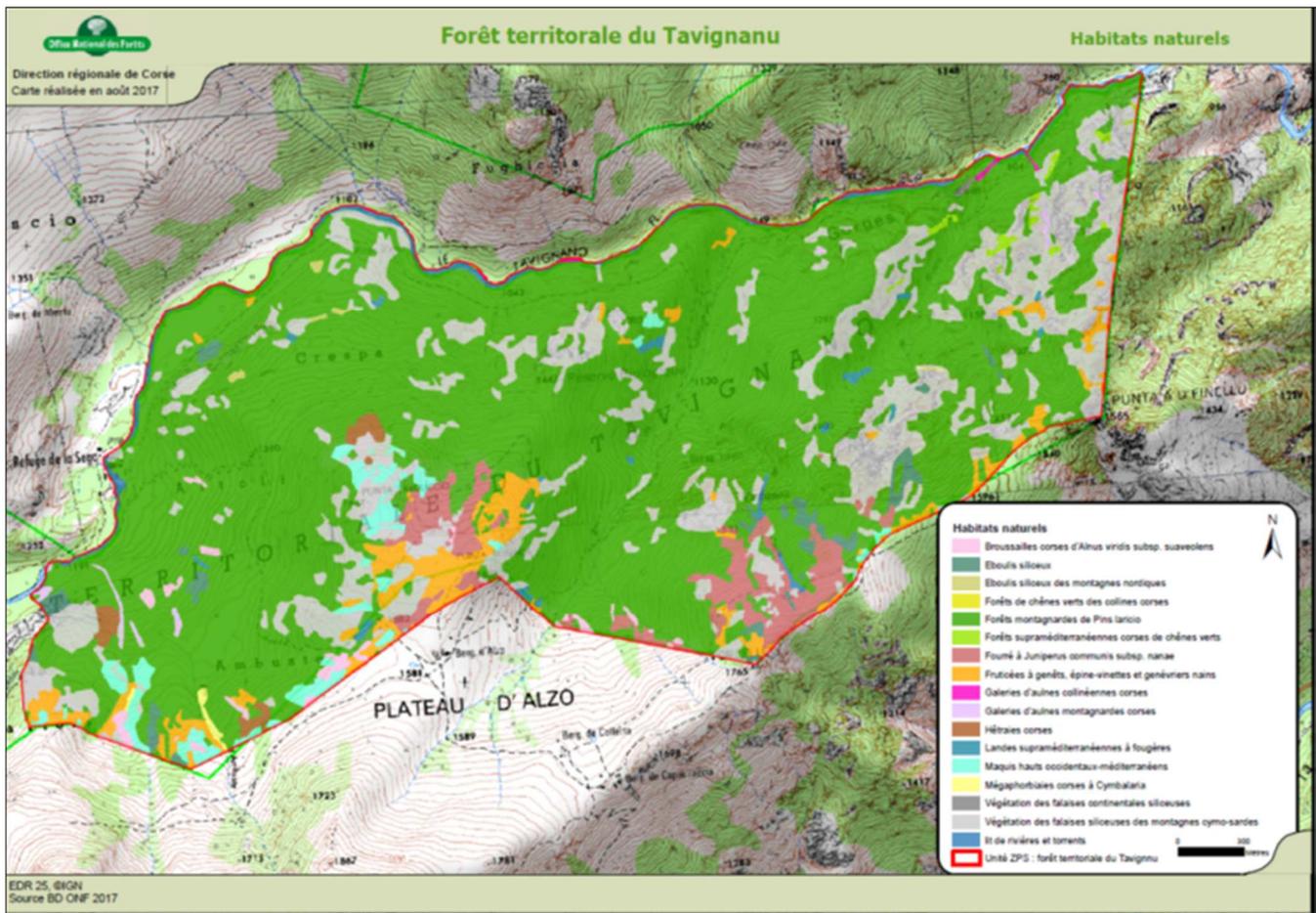
La forêt territoriale du Tavignanu se répartit sur les deux versants de la vallée, entre Capu alle Furcelle (1 765 m ; point culminant) et 760 m d'altitude dans le fond des gorges. Le Tavignanu prend sa source au lac de Ninu et se jette à Aleria, ce qui en fait le deuxième fleuve le plus long de Corse (environ 90 km). Les nombreux talwegs accidentés donnent naissance à des petits cours d'eau intermittents ; certains ont des débits permanents (Castagnolu, Scruchjella) et alimentent ainsi le fleuve. Le régime hydrique est de type torrentiel.

5.13.4 Les habitats

La forêt territoriale du Tavignanu est constituée en grande majorité de futaies de Pin lariciu et d'habitats de falaises dans une moindre mesure. Le relief escarpé morcelle le paysage.

Libellé des habitats naturels	Surface (ha)	%
Broussailles corses d' <i>Alnus viridis</i> subsp. <i>suaveolens</i>	5,38	0,64%
Eboulis siliceux	10,26	1,23%
Eboulis siliceux des montagnes nordiques	0,89	0,11%
Forêts montagnardes de Pins laricio	578,47	69,21%
Forêts supraméditerranéennes corses de chênes verts	2,61	0,31%
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp. <i>Nanae</i>	28,23	3,38%
Fruticées à genêts, épine-vinettes et genévriers nains	30,24	3,62%
Galleries d'aulnes collinéennes corses	0,61	0,07%
Hêtraies corses	4,53	0,54%
Landes supraméditerranéennes à fougères	3,18	0,38%
lit de rivières et torrents	7,20	0,86%
Maquis hauts occidentaux-méditerranéens	15,69	1,88%
Mégaphorbiaies corses à <i>Cymbalaria</i>	1,17	0,14%
Végétation des falaises continentales siliceuses	0,31	0,04%
Végétation des falaises siliceuses des montagnes cyrno-sardes	147,09	17,60%
Total général	835,85	100%

Tableau n° 74 : habitats naturels présents dans l'unité du « Tavignanu »



Carte n° 67 : cartographie des habitats de l'unité du «Tavignanu »

L'incendie de 2000 a eu un impact sur les peuplements de Pin lariciu, qui tend à recoloniser les espaces les plus dégradés.

5.13.5 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.13.5.1 L'aménagement de la forêt territoriale du Tavignanu

L'aménagement de la forêt territoriale du Tavignanu couvre la période 2008 – 2027.

Le document prévoit trois séries ; toutes concernent la ZPS.

- 1ère série : intérêt écologique et paysager général et accueil du public (297 ha)

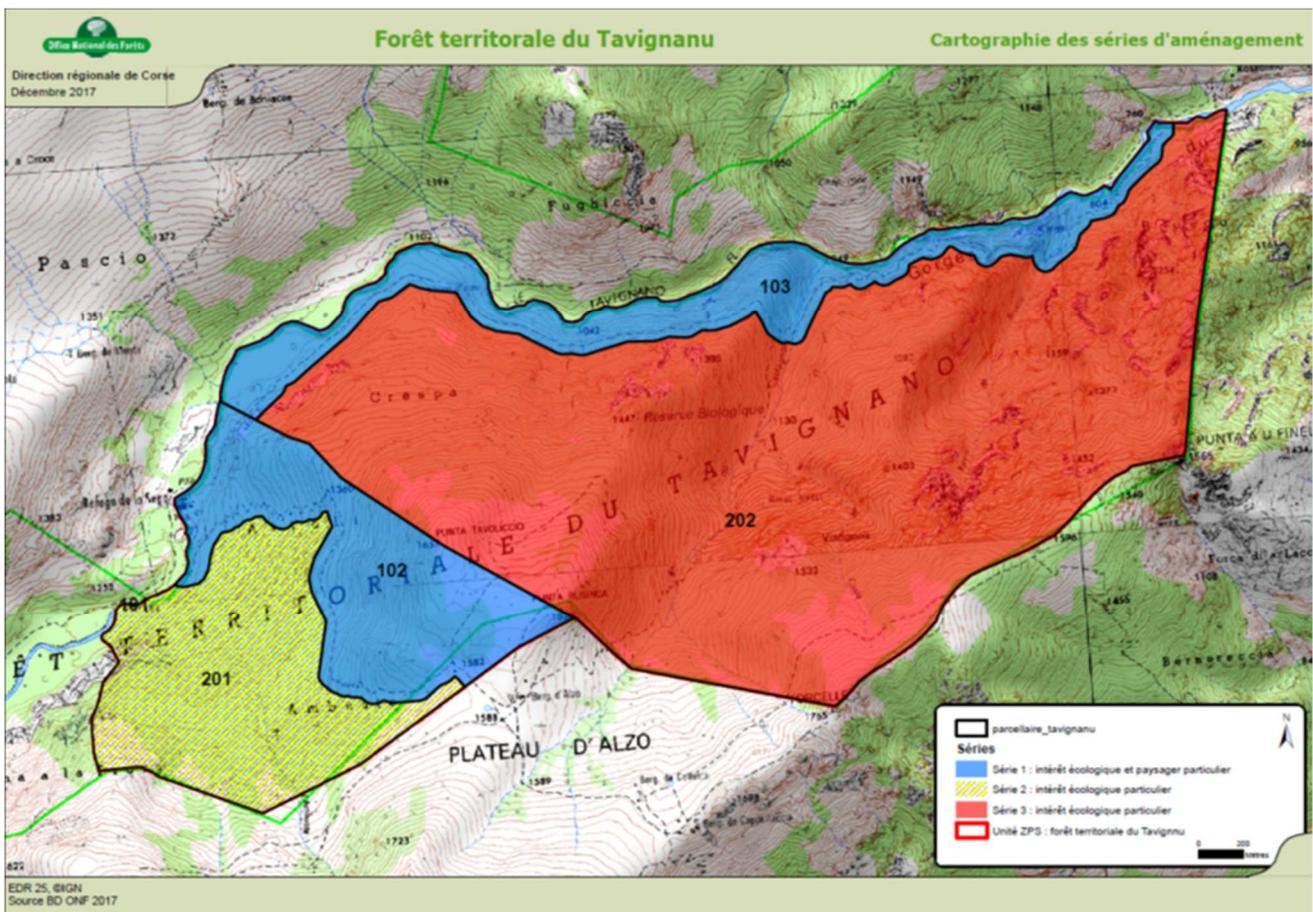
Elle est affectée à la conservation générale des milieux, des espèces, des paysages et à l'accueil du public (parcelles 101, 102 et 103). Les peuplements sont laissés à leur libre évolution, sauf aux abords des sentiers de randonnée (sécurité des usagers et entretien périodique).

- 2ème série : intérêt écologique particulier (184 ha)

Elle est affectée à la conservation du milieu et des espèces remarquables (parcelle 201). Les peuplements sont laissés à leur dynamique naturelle. Elle héberge une partie de l'ancienne RBI du Tavignano (12 ha hors ZPS) et pourrait être candidate, dans son intégralité, au classement en RBD.

- 3ème série : intérêt écologique particulier (543 ha tout en ZPS)

Elle est affectée à la conservation du milieu et des espèces remarquables (parcelle 202). Les peuplements sont laissés à leur dynamique naturelle ; seul le peuplement d'ifs dans le secteur de Bruscu pourra faire l'objet de travaux de maintien, voire de restauration de l'habitat. Elle héberge une partie de l'ancienne RBI du Tavignano (38 ha) et pourrait être candidate, dans son intégralité, au classement en RBI.



Carte n° 68 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale du Tavignano

5.13.5.2 La PRMF Restonica – Tavignanu

Voir paragraphe 1.12.5.3 concernant l'unité de la « Forêt territoriale du Melu »

Aucun ouvrage majeur (ZAL ou coupure de combustible) n'est prévu sur la ZPS.

5.13.5.3 Le DocOb de la ZSC FR9400578 Massif du Rotondo

Le site Natura 2000 ZSC FR9400578 « Massif du Rotondo » englobe toute la forêt territoriale du Tavignanu. Le document d'objectifs est en cours de rédaction.

5.13.6 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

Unités Tavignanu		
Espèces	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1	nid non utilisé trouvé en 2013
Aigle royal (couples)	1	territoire du Tavignanu
Sittelle corse (territoires)	54	données de 2004 / inventaire partiel en 2018 (23 territoires)
Gypaète barbu (individus)	2 à 4	couples territoriaux de Popolasca et Restonica
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	habitat favorable

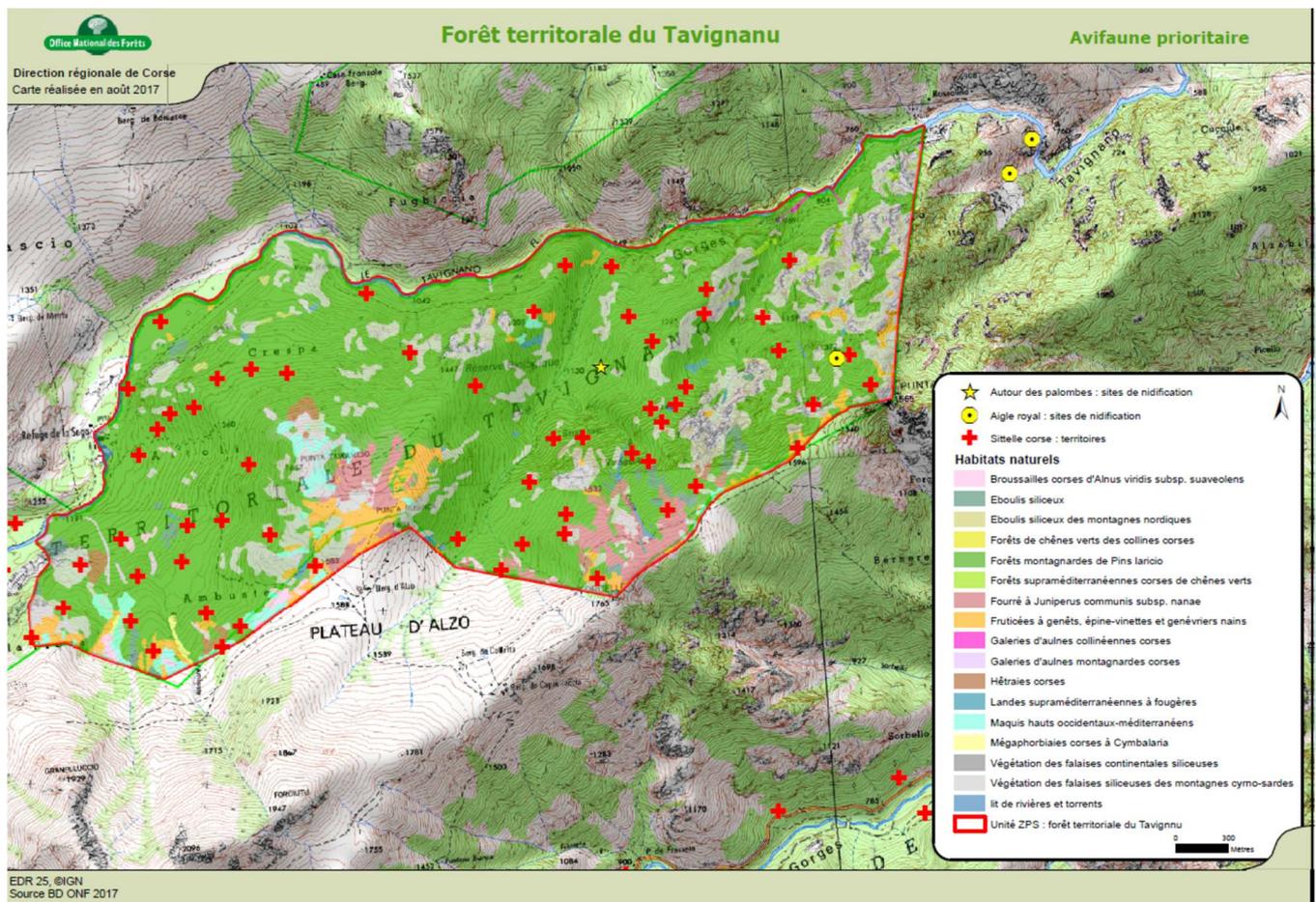
Tableau n° 75 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du « Tavignanu »

L'autour des palombes a été observé à plusieurs reprises sur le site. Un vieux nid a été localisé en 2015 dans le vallon de Castagnolu mais aucune reproduction n'a pu être constatée depuis.

L'aigle royal possède des sites de nidifications dans et à proximité immédiate du site ; la vallée est fréquentée régulièrement par des individus (adultes, juvéniles) en quête de nourriture.

La sittelle corse est bien représentée sur le site. Toutefois, le dernier recensement effectué remonte à 2004, soit après le feu de 2000. Le comité de suivi du PNA a émis le souhait de réactualiser ces données ; un nouvel inventaire a été programmé en 2018 mais n'a pu être réalisé dans son intégralité. Il sera très certainement complété en 2019. Sur le secteur parcouru en 2018, le nombre de territoires (23) est en légère augmentation par rapport à 2004 (19).

Enfin, le gypaète barbu est régulièrement observé dans la vallée du Tavignanu ; les couples territoriaux de la Restonica et de Popolasca sont les plus proches du site.



Carte n° 69 : cartographie de l'avifaune prioritaire sur l'unité du «Tavignanu »

5.13.7 Les activités socio-économiques

5.13.7.1 Agriculture et élevage

De par son accessibilité réduite, la forêt territoriale n'abrite pas de bergeries d'estive. Toutefois, sa proximité avec le plateau d'Alzu conduit à une fréquentation d'une partie de la forêt par les troupeaux « domestiques ». Ainsi, 8 éleveurs conduisent leurs troupeaux sur le plateau d'Alzu (ONF, 2008), ce qui représente environ 2000 ovins, 300 caprins et 200 bovins. Les bêtes sont laissées en libre parcours et se concentrent essentiellement sur les zones les moins escarpées. Les autres secteurs sont soumis à une divagation plus diffuse.

5.13.7.2 La chasse

La chasse est pratiquée en forêt territoriale essentiellement sur les crêtes à partir du plateau d'Alzu. Selon la société de chasse de Corté, environ trois battues sont organisées par an. La chasse à la plume (perdreix, bécasses, pigeons) est également pratiquée.

5.13.7.3 La pêche

Le Tavignanu et ses affluents (Castagnolu notamment) sont régulièrement fréquentés par les pêcheurs. La souche méditerranéenne de la truite domine, avec présence de la souche atlantique et ponctuellement de la souche insulaire *macrostigma*.

5.13.7.4 Les activités de pleine nature

La vallée du Tavignanu est surtout fréquentée pour la randonnée. Ainsi, 13,5 km de sentier traversent le massif, notamment le Mare a Mare nord (entre la passerelle du Russulinu et le refuge de la Sega) ou les sentiers menant au plateau d'Alzu (par le vallon de Castagnolu ou depuis le refuge de la Sega). Plus bas dans la vallée, le Tavignanu est aussi fréquenté pour la baignade, aussi bien par les cortenais que par les touristes.

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Tavignanu							

Tableau n° 76 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité du « Tavignanu »

5.13.8 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale du Tavignanu »

La forêt territoriale du Tavignanu est un massif enclavé, uniquement accessible à pied, et une grande partie du l'est très difficilement (absence de sentier, falaises rocheuses...). Bien qu'ayant subi un grand incendie en 2000, la forêt territoriale du Tavignanu représente, au niveau de la ZPS, l'un des plus vastes habitats à Pin lariciu. L'aménagement forestier laisse la possibilité aux séries 2 et 3 de candidater au réseau des réserves biologiques ce qui inclurait une bonne partie de cette unité de ZPS. L'enjeu de conservation de l'habitat à Pin lariciu, notamment en faveur de la sittelle corse, représente l'enjeu majeur de ce site.

Pour la sittelle corse

Les objectifs pour la sittelle corse :

- mise à jour de l'inventaire de population sur le massif
- la prise en compte des caractéristiques écologiques de l'espèce dans la mise en œuvre des équipements de DFCI (issus de la PRMF) ;

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Tavignanu » : ENJEU FORT

Pour l'autour des palombes :

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Tavignanu » : ENJEU FAIBLE

Pour l'aigle royal :

La vallée du Tavignanu est régulièrement survolée par des avions militaires en exercice. Il convient de veiller à préserver la quiétude des sites de nidification situés sur le massif, dans et hors ZPS.

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Suivi annuel du couple territorial ;
- Maintien des espaces ouverts et des landes d'altitude présents sur le massif ;
- Veille des possibles perturbations pouvant affecter la reproduction du couple sur le massif (survol d'aéronefs notamment)

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Tavignanu » : ENJEU FORT

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité. La forte proportion de zones de falaises rend très probable la présence d'un couple nicheur sur le massif.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction. Si un site est localisé, il conviendra de s'assurer des menaces potentielles pesant sur ce site, et le cas échéant, proposer des mesures de protection.

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Tavignanu » : ENJEU MOYEN

Pour le gypaète barbu

La vallée du Tavignanu est régulièrement fréquentée par les couples territoriaux limitrophes et des individus erratiques. Tout comme l'aigle royal, les oiseaux peuvent être perturbés par le passage régulier d'aéronefs.

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi de la population sur le secteur, afin de détecter l'éventuelle installation d'un nouveau couple nicheur
- Veille des possibles perturbations pouvant affecter la reproduction du couple sur le massif (survol d'aéronefs notamment)

Réalisation d'actions en faveur du maintien ou de la réouverture de zones ouvertes d'altitude

Cotation de l'enjeu pour l'unité du « Tavignanu » : ENJEU MOYEN

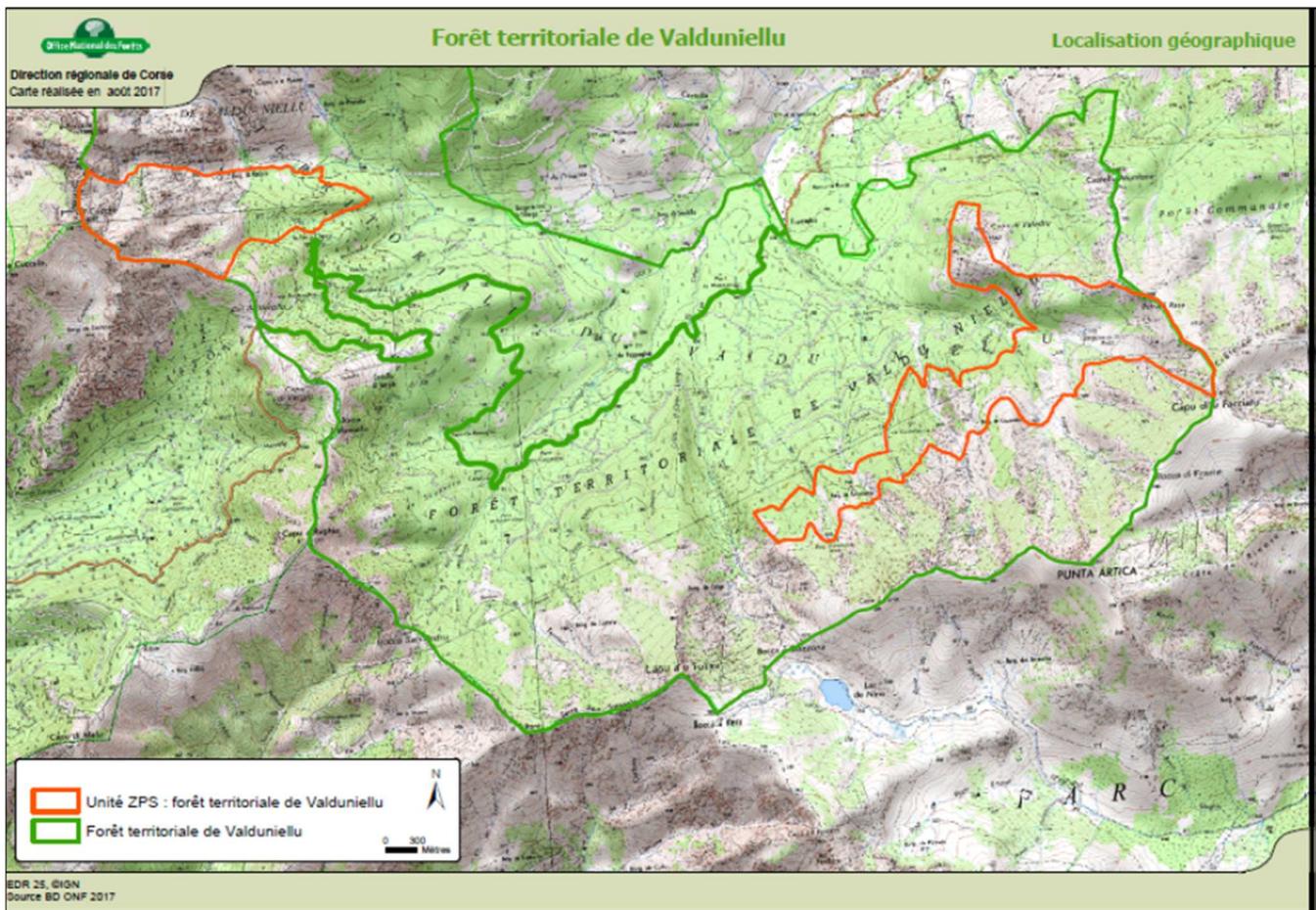
		Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce			
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Tavignanu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Limitation du dérangement par survol d'aéronefs	Amélioration des connaissances	Limitation du dérangement par survol d'aéronefs

Tableau n° 77 : Cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité du « Tavignanu »

5.14 L'UNITE « FORET TERRITORIALE DE VALDUNIELLU »

5.14.1 Caractéristiques générales de l'unité

Forêt territoriale	Communes de localisation	Superficie de la forêt (ha)	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Pourcentage de forêt concernée
Valduniellu	Albertacce	4 436	492	11 %



Carte n° 70 : localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Valduniellu



Photo n° 30 : vue du secteur de Punta E Cricche depuis le canton de Paratella



Photo n° 31 : canton de Capu Valendru : futaie de Pin lariciu en mélange avec le bouleau (ONF, 2017)

5.14.2 Caractéristiques écologiques

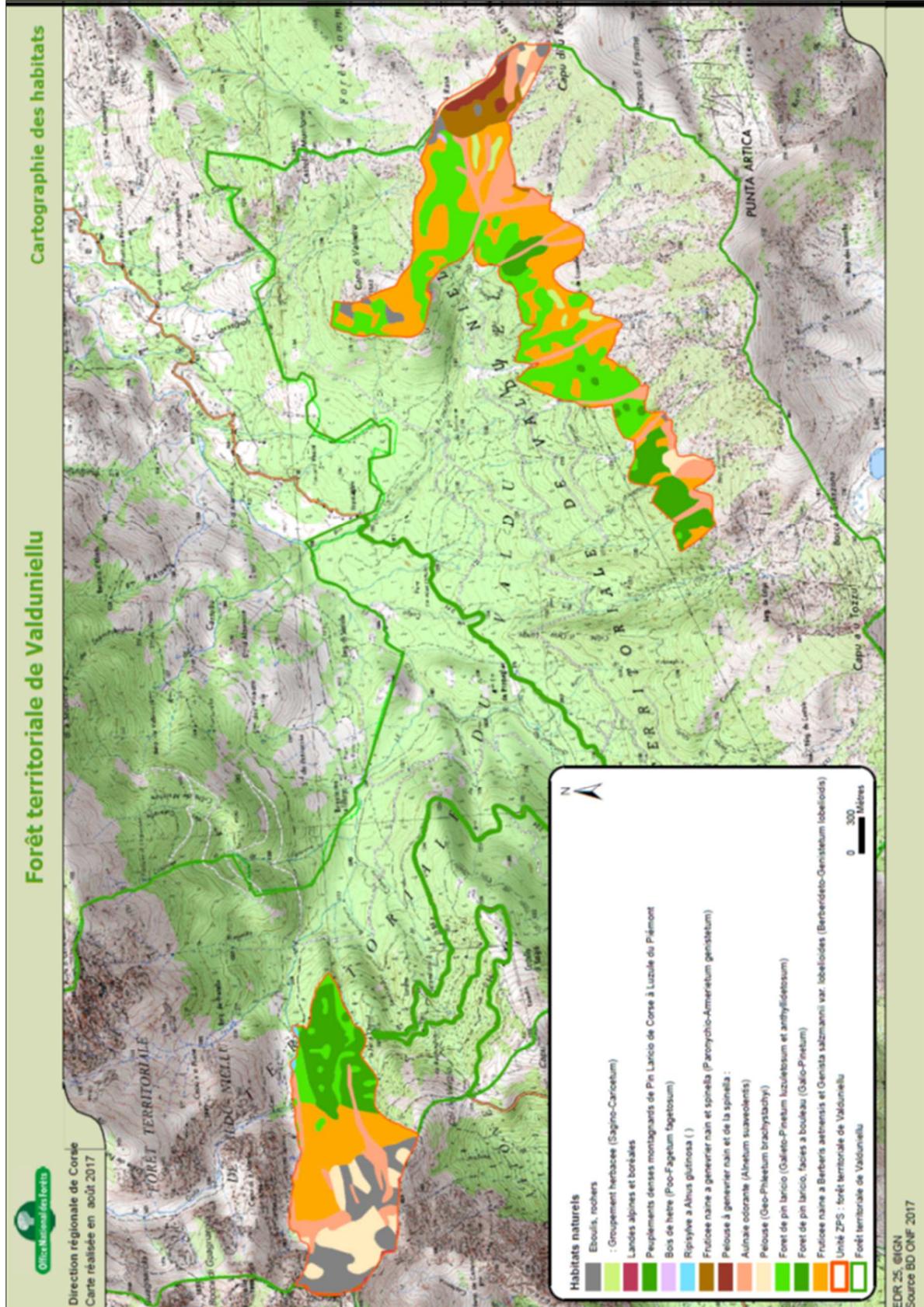
La forêt territoriale de Valduniellu occupe la haute vallée du Golu, cernée par les sommets du Paglia Orba (2 525m) à l'ouest et la Punta Artica (2 327 m) et du Facciatu (2 113 m) à l'est. En dehors des zones de crêtes qui présentent des escarpements rocheux, les pentes sont en moyenne de 40%. Les versants boisés sont en général peu rocheux. Le réseau hydrographique est important, avec de nombreux ruisseaux et petits torrents se jetant dans le Golu, qui est le cours d'eau le plus important de Corse. Son débit, en modulation normale, est de 4,07 m³/sec (amont de Cuccia), pour un bassin versant de 162 km².

5.14.3 Les habitats

La forêt territoriale de Valduniellu est constituée en grande majorité de peuplements de Pin laricio. Ses variations altitudinales et d'exposition lui permettent aussi le développement d'une variété d'habitats remarquables.

Habitats naturels	Surface (ha)	%
Aulnaie odorante (Alnetum suaveolentis)	62,82	12,78%
Eboulis, rochers	39,50	8,03%
Forêt de pin laricio, faciès à bouleau (Galio-Pinetum)	68,51	13,93%
Forêts de pin laricio (Galiato-Pinetum luzuletosum et anthyllidetosum)	111,79	22,74%
Fruticee naine à Berberis aetnensis et Genista salzmannii var. lobelioides	146,28	29,75%
Fruticee naine à genévrier nain et spinella	14,26	2,90%
Groupement herbacée (Sagino-Caricetum)	5,41	1,10%
Landes alpines et boréales	0,55	0,11%
Pelouse (Geo-Phleetum brachystachyi)	34,16	6,95%
Ripisylve à Alnus glutinosa	0,49	0,10%
Série acidophile corse du hêtre : Bois de hêtre (Poo-Fagetum fagetosum)	0,29	0,06%
Série du genévrier nain et de la spinella : Pelouse	7,63	1,55%
Total général	491,69	100%

Tableau n° 78 : inventaire des habitats naturels de l'unité de « Valduniellu »



Carte n° 71 : cartographie des habitats de l'unité de « Valduniellu »

5.14.4 Les plans de gestion en vigueur sur le site

5.14.4.1 L'aménagement de la forêt territoriale de Valduniellu

L'aménagement de la forêt territoriale de Valduniellu couvre la période 2007 – 2026.

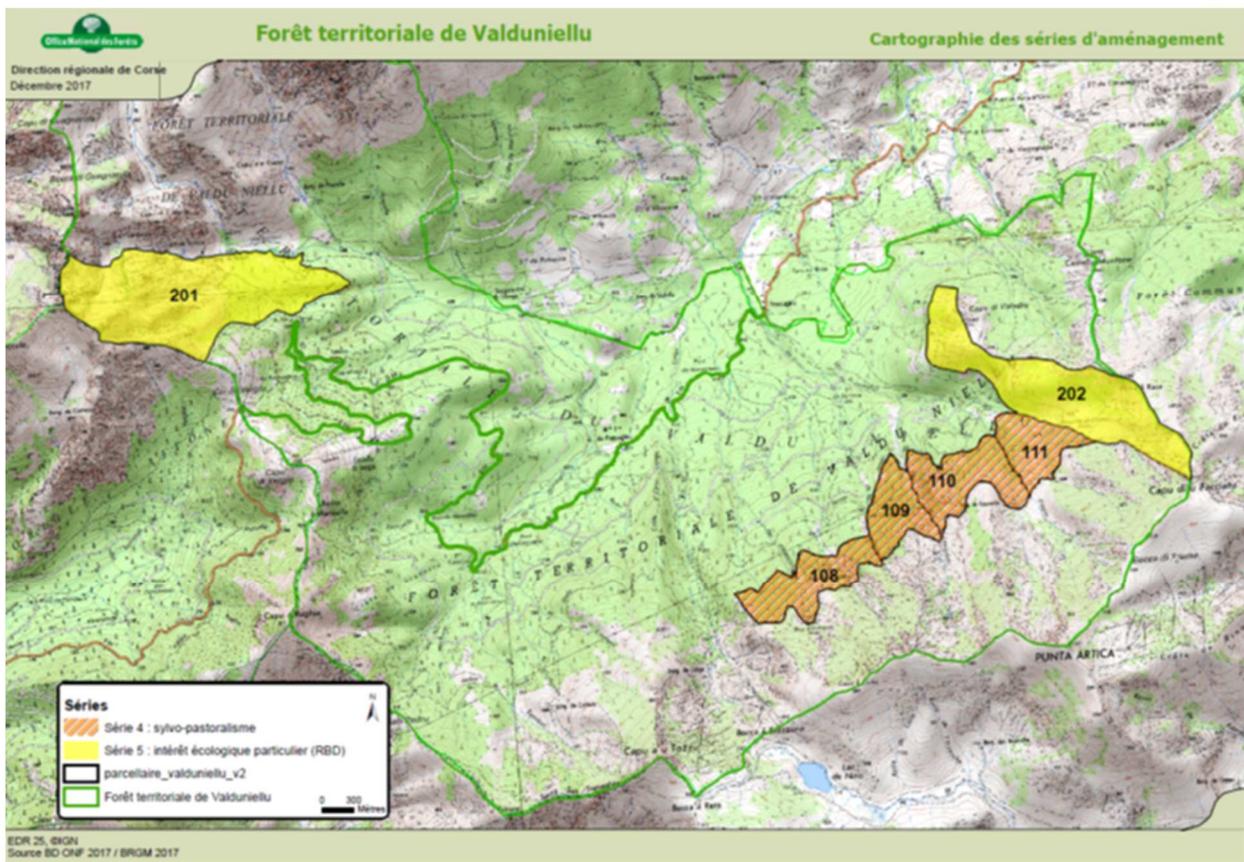
Le document prévoit cinq séries. La ZPS est concernée par les séries 4 et 5.

- 4ème série : dite sylvo-pastorale (2375,54 ha)

Est constituée des zones de hauts de versants, traditionnellement affectées au pâturage et d'une frange de peuplements (vieille futaie de Pin lariciu, taillis de bouleaux) localisés sur les bas de versants et susceptibles d'exploitation (objectif secondaire)

- 5ème série : dite d'intérêt écologique particulier (318,70 ha / parcelles 201 et 202)

Elle constitue la Réserve Biologique Dirigée (RBD), dont l'objectif est la conservation et le suivi du vieillissement du Pin lariciu. Cette réserve est dotée d'un plan de gestion. Les peuplements sont laissés à leur libre évolution naturelle.

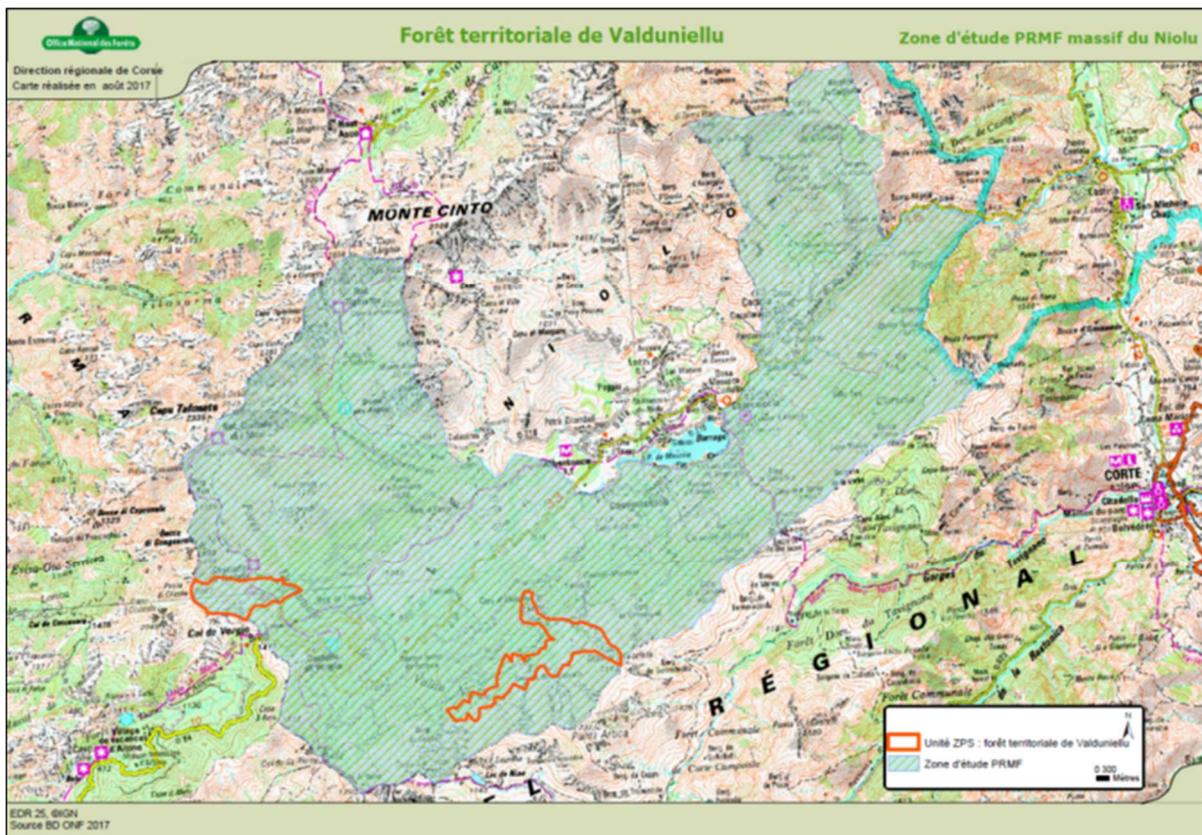


Carte n° 72 : cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Valduniellu

L'aménagement prévoit des mesures en faveur de l'environnement et de la biodiversité, notamment pour les habitats à Pin lariciu (maintien des vieux arbres isolés et d'arbres morts favorables à la sittelle, préservation des biotopes des autres espèces remarquables).

5.14.4.2 La PRMF de Valduniellu

L'étude PRMF du massif du Niolu concerne la quasi-totalité du massif forestier du Niolu, comprenant la forêt territoriale de Valduniellu et les forêts communales d'Albertacce, Casamaccioli, Calacuccia et Corscia. La zone d'étude couvre une superficie de 14 671 ha (ONF, 2014).



Carte n° 73 : périmètre de l'étude PRMF du massif forestier du Niolu

L'étude cite la faune remarquable présente sur le site, notamment la sittelle corse, le gypaète barbu et l'aigle royal. Cependant, ce document est avant tout un outil de planification opérationnelle ; il ne détaille donc pas les mesures spécifiques concernant les espèces remarquables. Toutefois, elles sont prises en compte lors de la réalisation effective de chaque équipement sur le terrain.

Aucun ouvrage majeur n'est prévu sur la ZPS.

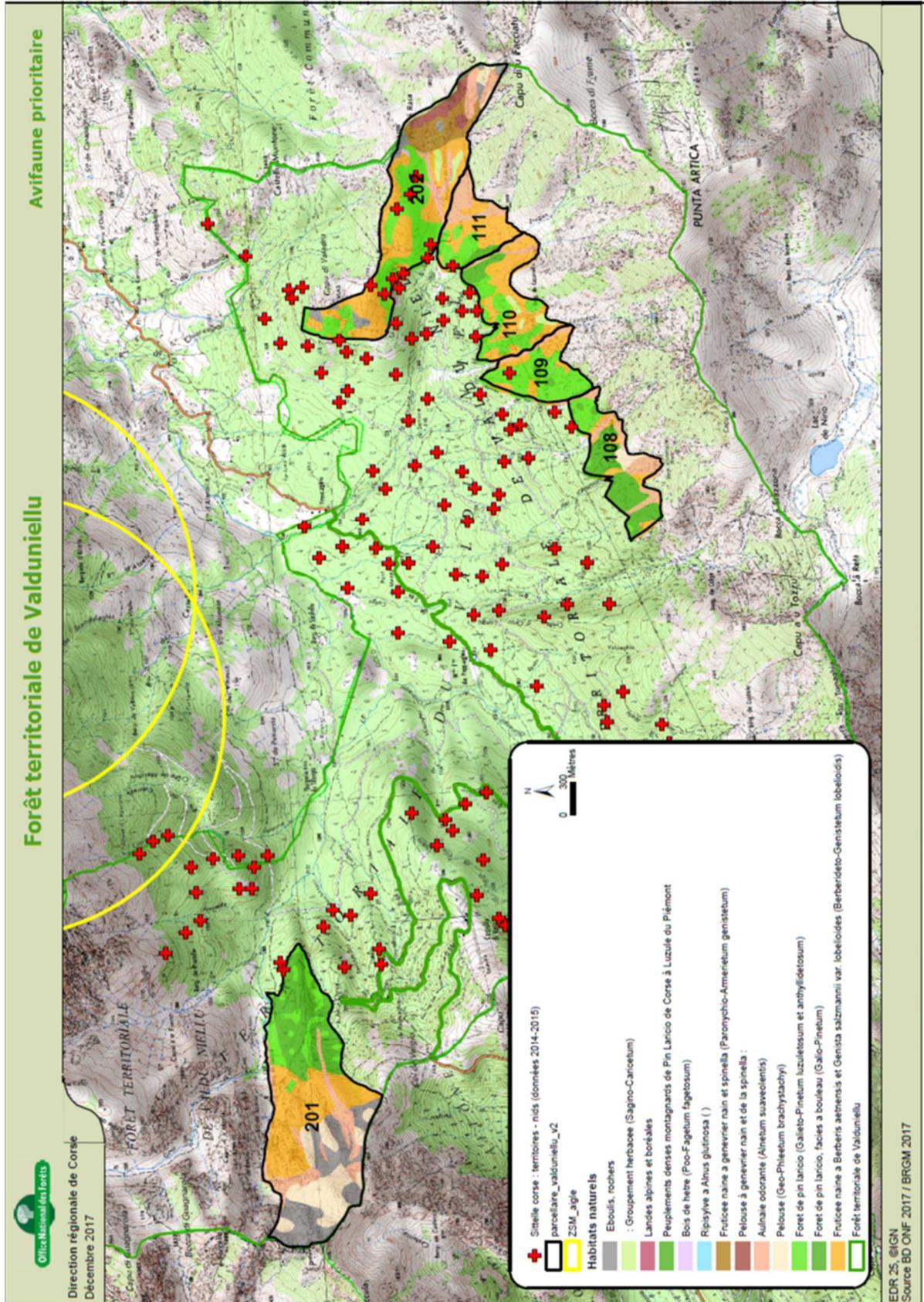
5.14.5 Les espèces d'avifaune présentes sur le site

La forêt territoriale de Valduniellu, en tant que principale forêt de production de bois de Pin lariciu de l'île, a été régulièrement suivie au niveau ornithologique, notamment pour la sittelle corse. Ainsi, le dernier inventaire de la forêt a eu lieu en 2014 – 2015 et laisse entrevoir une stabilité (voire une légère augmentation) de la population par rapport au dernier inventaire effectué en 2005 (Villard et al. 2005) : 78 « couples – territoires » en 2015, pour 60 « couples – territoires » en 2005. Une analyse plus fine de ces résultats devrait être menée avec le comité de suivi du PNA afin de tirer les conclusions en matière de mesures de conservation de l'espèce.

L'autour des palombes est observé régulièrement mais aucune aire de reproduction n'a pu être localisée sur le massif de Valduniellu. L'aigle royal et le gypaète barbu y sont aussi fréquemment observés mais n'y nichent pas.

<i>Unités</i>	Valduniellu	
<i>Espèces</i>	Effectif	Tendance / Observations
Autour des palombes (couples)	1 à 2	observations d'individus sur le massif
Aigle royal (couples)	1	territoire de Calasima
Sittelle corse (territoires)	12	zone hors production non recensée en 2005 / Effectif global stable sur l'ensemble de la forêt territoriale depuis 2005
Gypaète barbu (individus)	2 à 6	couples territoriaux de Popolasca et Fangu, immatures
Faucon pèlerin (couples)	pas de données	présence d'habitats favorables

Tableau n° 79 : effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Valduniellu »



Carte n° 74 : avifaune prioritaire pour l'unité de « Valduniellu »



5.14.6 Les activités socio-économiques

5.14.6.1 Agriculture et élevage

Le pastoralisme d'estives a fortement régressé au cours du XX^e siècle. En 2014, on ne dénombrait plus qu'un seul berger montant son troupeau de chèvres en estive (environ 200 bêtes) aux bergeries d'E Radule. Le parcours des animaux se situait en partie au sein de la Réserve Biologique Dirigée. Il a cessé son activité depuis.

En versant nord, des troupeaux (chèvres et brebis) sont conduits jusqu'à leurs zones d'estives sur le plateau du Camputile. D'autres sont lâchés sur les contreforts du Capu Tozzu ; cela représente près d'un millier de bêtes environ. On note aussi la forte présence à l'année d'animaux en divagation (bovins et porcins), pouvant entraîner des dégâts au niveau des sols et des secteurs en régénération.

5.14.6.2 La chasse

Comme dans toutes les forêts territoriales, la chasse est gérée sous licence individuelle. Ce sont essentiellement les chasseurs de la vallée qui fréquentent le massif de Valduniellu pour la battue au sanglier. La chasse à la bécasse est aussi pratiquée dans certains secteurs forestiers, le pigeon à proximité des cols ; mais le nombre de chasseurs reste relativement faible.

5.14.6.3 La pêche

Le Golu et ses affluents sont très fréquentés par les pêcheurs, de par leur facilité d'accès. On peut aussi noter un certain niveau de braconnage, surtout sur les petits cours d'eau. En date du 6 décembre 2016, la CDC a pris un arrêté de création d'une réserve temporaire de pêche, dénommée RTP du Golu, et instaurée sur le Golu et ses affluents. Le classement est prononcé pour une durée de 5 ans. Le tronçon mis en réserve a une longueur d'environ 3,8 km sur le Golu, en amont des bergeries d'E Radule.

5.14.6.4 Les activités de pleine nature

La forêt de Valduniellu est traversée par la RD 84, reliant le centre Corse aux zones touristiques littorales de la côte ouest (Porto, Piana, Calvi...). En période estivale, la circulation y est importante, avec des points d'arrêt très fréquentés, notamment au niveau du col de Verghju. Les cantons de Bocca San' Petru, du col de Verghju et de la vallée de Tula sont traversés par le GR 20.

La fréquentation y est importante d'avril à octobre. Depuis la maison forestière de Popaghja, un sentier mène au lac de Ninu et permet de rejoindre le GR20 ; la fréquentation du parking, non aménagé, peut atteindre presque la centaine de véhicules au mois d'août. Un accrobranche y est installé aussi depuis 2006. Toutefois,

la fréquentation en forêt reste limitée à quelques zones en bordure de route départementale (col de Verghju, fontaines, aires de pique-nique, zones de baignade) et aux sentiers de randonnées (Ninu, GR20).

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat				Dérangement des espèces		
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Valduniellu							

Tableau n° 80 : évaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Valduniellu »

5.14.7 Synthèse pour l'unité « Forêt territoriale de Valduniellu »

Les deux sous-unités qui composent la partie ZPS de Valduniellu ont des faciès assez différents. Le canton de Capu Valendru est très peu fréquenté et présente des futaies de Pin lariciu d'altitude de belle qualité écologique.

Le canton d'E Radule, plus « touristique », offre des peuplements de Pin lariciu plus en mélange avec le bouleau notamment. L'enjeu principal sur cette unité est la gestion de l'habitat à Pin lariciu pour la sittelle corse et des landes d'altitude pour les rapaces.

Pour la sittelle corse

L'unité de « Valduniellu » comporte quelques territoires de sittelles, sur le canton de Capu Valendru, au sein de l'ancienne RBD (Réserve Biologique Dirigée) et hors zone de sylviculture de production.

Les objectifs pour la sittelle corse :

- mise à jour régulière de l'inventaire de population sur le massif
- suivi de l'évolution de l'habitat à Pin lariciu, en complément du monitoring de population

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Valduniellu » : ENJEU MOYEN

Pour l'autour des palombes :

Les objectifs pour l'autour des palombes :

- Réalisation de journées de prospection en période pré-nuptiale (février – mars) et en période d'élevage des jeunes (juin – juillet) afin de localiser le(s) site de reproduction utilisé(s) sur le massif.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Valduniellu » : ENJEU TRES FORT

Pour l'aigle royal :

Les objectifs pour l'aigle royal :

- Maintien des espaces ouverts et des landes d'altitude présents sur le massif ;

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Valduniellu » : ENJEU FAIBLE

Pour le faucon pèlerin :

Aucune donnée n'est recensée sur l'unité.

Les objectifs pour le faucon pèlerin :

Mettre en œuvre un suivi des sites favorables potentiels (dans et à proximité immédiate de la ZPS) afin de détecter un éventuel site de reproduction.

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Valduniellu » : ENJEU FAIBLE

Pour le gypaète barbu

Les objectifs pour le gypaète barbu:

- Suivi ponctuel de la population sur le massif
- Maintien des espaces ouverts et des landes d'altitude présents sur le massif

Cotation de l'enjeu pour l'unité de « Valduniellu » : ENJEU FAIBLE

Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce					
Unités	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Valduniellu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 81 : Cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité de « Valduniellu »

6. LES CONTRAINTES POTENTIELLES SUR LES ESPÈCES ET LEURS HABITATS

6.1 LE RISQUE INCENDIE (CODES FSD : J01 ET L09)

Comme dans l'ensemble du bassin méditerranéen, le risque incendie est le principal facteur de détérioration des habitats et donc par incidence directe ayant une action néfaste sur les populations d'oiseaux. Dans une moindre mesure pour l'aigle royal, qui niche en falaises, la dégradation ou la disparition de massifs forestiers est une menace sérieuse pour la sittelle corse et l'autour des palombes. Ceci est d'autant plus vrai pour la sittelle compte tenu de sa présence quasi-exclusive en forêts de Pin lariciu.

De 2000 à 2012, 4 079 hectares de peuplements de Pin lariciu (toutes structures confondues) en forêt publique ont été touchés par des incendies, soit 16% de la surface de l'habitat à Pin lariciu (ONF, PNA sittelle corse - 2015). Toutefois, les peuplements concernés n'ont pas été atteints de la même manière ; certains ont été totalement détruits, d'autres roussis ou simplement parcourus.

Moneglia & al. (2009) ont montré une diminution moyenne de 37,5% du nombre de territoires de sittelle l'année suivant un incendie, cette diminution variant selon le degré de défoliation. De plus, la sittelle tend à rester sur son territoire si, tous les 20 mètres, au moins un pin a moins de 2,5 m de hauteur de houppier brûlé. Le nombre de territoires semble cependant décroître continûment les années qui suivent le feu, probablement en lien avec la diminution de la productivité en cônes.

En 2017, on dénombre 252 feux de forêts pour une superficie de 4 240 ha, dont 95% de la surface totale incendiée à partir du 1er juillet (SDIS, 2017). Les surfaces incendiées de Pin lariciu ne représentent qu'environ 169 ha. Les principaux feux ayant touchés des peuplements de Pin lariciu sont le feu de Palneca (184 ha dont 42 ha de Pin lariciu plus ou moins fortement touchés), le feu de Mansu (110 ha dont 9 ha de Pin lariciu) et le feu de Marmanu (561 ha - 280 dans la ZPS - dont 118 ha de Pin lariciu).

La conservation de la sittelle corse passe avant tout par la conservation des habitats à Pin lariciu. Il est donc primordial de poursuivre la mise en œuvre des ouvrages de DFCI prévus aux différentes études PRMF et PLPI.

Ainsi, on ciblera plus particulièrement les ouvrages structurants, telles que les Zones d'Appui à la Lutte (ZAL), les Coupures de Combustibles (CA) et les zones mises en autorésistance des peuplements forestiers.

Le **Guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse**, en cours de rédaction, détaille les itinéraires techniques à mettre en œuvre pour chaque ouvrage DFCI concernant des peuplements forestiers. Ces itinéraires prennent en compte à la fois les contraintes opérationnelles des ouvrages, la nécessité de gestion à long terme du peuplement forestier et les besoins écologiques des espèces animales et/ou végétales pouvant être recensés sur ces ouvrages.

Un des enjeux du document d'objectifs de la ZPS « forêts territoriales de Corse » sera de veiller à ce que les besoins écologiques des espèces d'oiseaux prioritaires soient effectivement bien intégrées pour la définition des conditions techniques de réalisation des ouvrages DFCI. Pour les ouvrages principaux (ZAL, CA, autorésistance), cela concerne, pour la ZPS, plus de 981 ha (cf Tome 1 - § 2.3).

6.2 LA GESTION FORESTIERE (CODES FSD : B, B02.02 ET B02.04)

6.2.1 L'adéquation Documents d'objectifs Natura 2000 et aménagements forestiers

L'article 6 de la Directive européenne "Habitats, Faune et Flore" de 1992 prévoit un dispositif soumettant à évaluation des incidences Natura 2000 tout projet susceptible de porter atteinte à un site Natura 2000 qu'il soit à l'intérieur ou en dehors dudit site. L'objectif de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de pouvoir s'assurer qu'un projet ne dégradera pas l'état de conservation des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

En droit français, l'évaluation des incidences Natura 2000 est définie à l'article L.414-4 du Code de l'environnement. Ce dernier définit à l'article L.414-4 I les activités susceptibles d'être soumises à évaluation des incidences Natura 2000, à savoir : "les documents de planification (...) les programmes, projets d'activités, travaux, aménagements, ouvrages, installations (...) manifestations et interventions."

Les aménagements forestiers (AF) sont, en tant que documents de planification, soumis à l'évaluation des incidences lorsqu'ils portent sur une forêt située en totalité ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 et ce conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement. Cependant, ils en sont dispensés au titre 2° de l'article L122-7 du Code forestier, si les impacts des activités qu'ils prévoient sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 sont suffisamment précisés et maîtrisés.

L'analyse de la compatibilité entre l'aménagement forestier et le document d'objectifs Natura 2000 est une des missions confiées à l'ONF dans le cadre de la gestion courante des forêts publiques. Ainsi, chaque document d'aménagement se doit de respecter et de promouvoir les prescriptions énoncées dans les différents DocOb des sites Natura 2000 présents sur les forêts publiques concernées.

6.2.2 La planification forestière et la mobilisation des bois

6.2.2.1 La politique forestière régionale

La loi du 22 janvier 2002 a transféré le domaine forestier privé de l'Etat (51 023 hectares) et la compétence forestière à la Collectivité de Corse. Ce transfert est devenu effectif au 1er janvier 2004. La CDC a ainsi défini les orientations générales de la politique forestière pour la Corse, qui ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée de Corse le 23 octobre 2006.

Les priorités énoncées sont :

- l'optimisation de la mobilisation des bois ;
- le maintien de la biodiversité ;
- le renforcement de la protection contre les incendies ;
- la professionnalisation de l'accueil du public en forêt.

Ces orientations générales ont été déclinées en 17 plans d’actions.

La CdC a également validé, dans le cadre de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers du 26/01/2011, le Schéma Régional d’Aménagement (SRA), qui constitue le référentiel régional de base en matière de choix de gestion forestière à appliquer aux forêts des collectivités et en matière de cadrage des référentiels techniques de gestion. Il encadre l’élaboration des aménagements forestiers. Ainsi, il fait partie intégrante de sa politique forestière régionale.

La valorisation sociale et économique de la forêt corse passe aussi par les certifications de gestion durable. A ce jour, en Corse, on dénombre 29 propriétaires forestiers adhérant à PEFC (dont la CdC et 9 communes). La surface totale certifiée est de 56 869 ha, dont 56 516 ha en forêt publique (PEFC, 2018). Pour la ZPS « Forêts territoriales de Corse », cela représente 91 % de sa superficie, soit 12 007 ha.

6.2.2.2 La mobilisation des bois

La conservation des espèces animales est indissociable de la bonne conservation de leurs habitats. Ainsi, la dépendance biologique de la sittelle envers le Pin lariciu impose un objectif essentiel, pour la ZPS, de gestion et de conservation de l’habitat à Pin lariciu.

Le Pin lariciu constitue la principale essence de production de bois des forêts publiques en Corse. Les surfaces en production de cette essence couvrent 13 800 ha dont 11 252 ha de surface fonctionnelle (c’est-à-dire réellement mise en production) ; le reste étant des zones qui ne seront pas exploitées (bois non mobilisable ou surface non boisée).

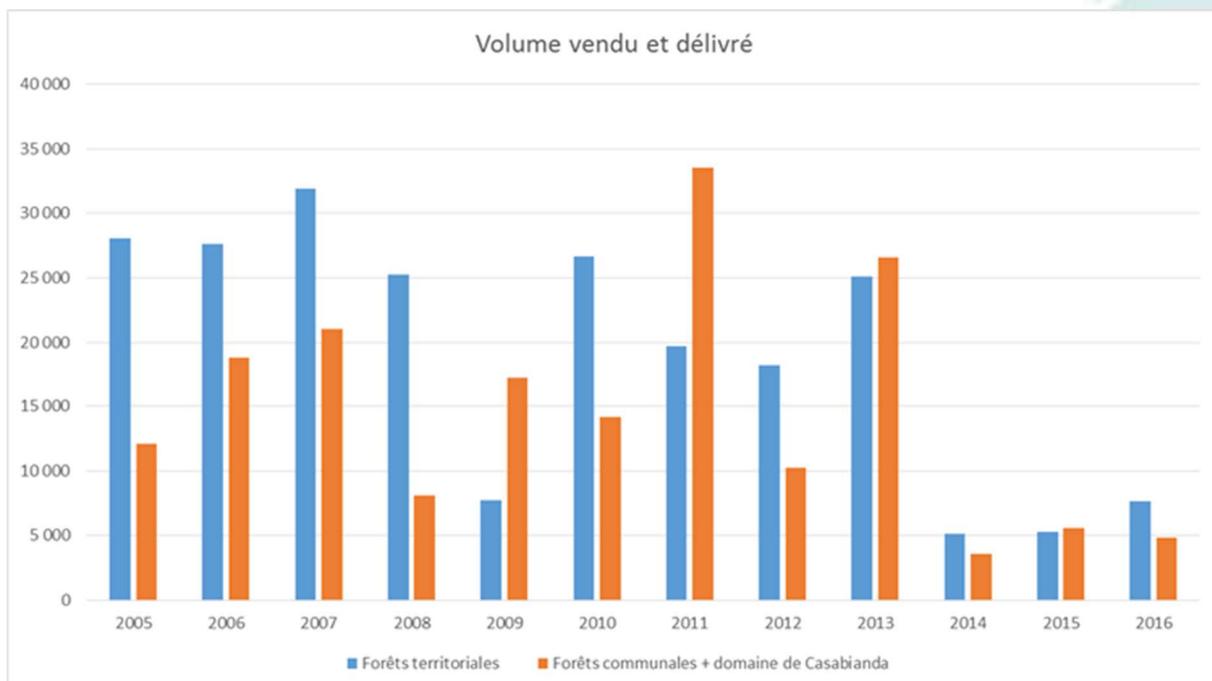


Schéma n° 2 : volumes de bois (toutes essences confondues) vendus et délivrés en forêts publiques entre 2005 et 2016 (ONF, 2017)

60% des peuplements de Pin lariciu en forêt publique bénéficient actuellement d'une sylviculture, dont 37% sont traités en futaie de type régulier (4 154 ha) et 63% en futaie de type irrégulier (7 098 ha). Cela correspond à 45 % de la surface totale couverte par l'habitat à Pin lariciu (ONF, PNA sittelle 2016).

Entre 2004 et 2013, sur l'ensemble des forêts publiques, 167 hectares par an en moyenne ont été exploités dans le Pin lariciu, soit seulement 0,7% de la surface couverte par l'habitat à Pin lariciu (ONF, 2017).

Les coupes principalement mises en cause dans la disparition des territoires de sittelle sont les coupes définitives réalisées dans le cadre d'une sylviculture de type régulier. Sur la même période de référence, ces coupes ne concernent que 0,07% de la surface couverte par l'habitat à Pin lariciu. (ONF, 2017). Ces chiffres permettent de relativiser l'impact des coupes définitives sur l'habitat de la sittelle. Les autres essences forestières (chênes, pin maritime, hêtre) sont moins concernées au niveau de la ZPS en termes de surface mais participent aussi à la conservation des 3 espèces d'oiseaux prioritaires.

Année	Volume vendus (m3)	
	Pin Lariciu	Pin maritime
2007	15 418,93	3 277,38
2008	12 349,42	2 402,46
2009	2 662,99	1 510,87
2010	8 269,48	6 313,21
2011	15 133,91	295,88
2012	11 759,16	2 409,68
2013	15 677,80	2 574,04
2014	3 988,90	193,77
2015	3 405,34	475,39
2016	5 722,07	30,00
2017	3 109,96	336,43
Total général	97 497,96	19 819,11

Tableau n°82 : volumes de Pin lariciu et Pin maritime vendus en forêts territoriales de Corse entre 2007 et 2017 (ONF, 2017)

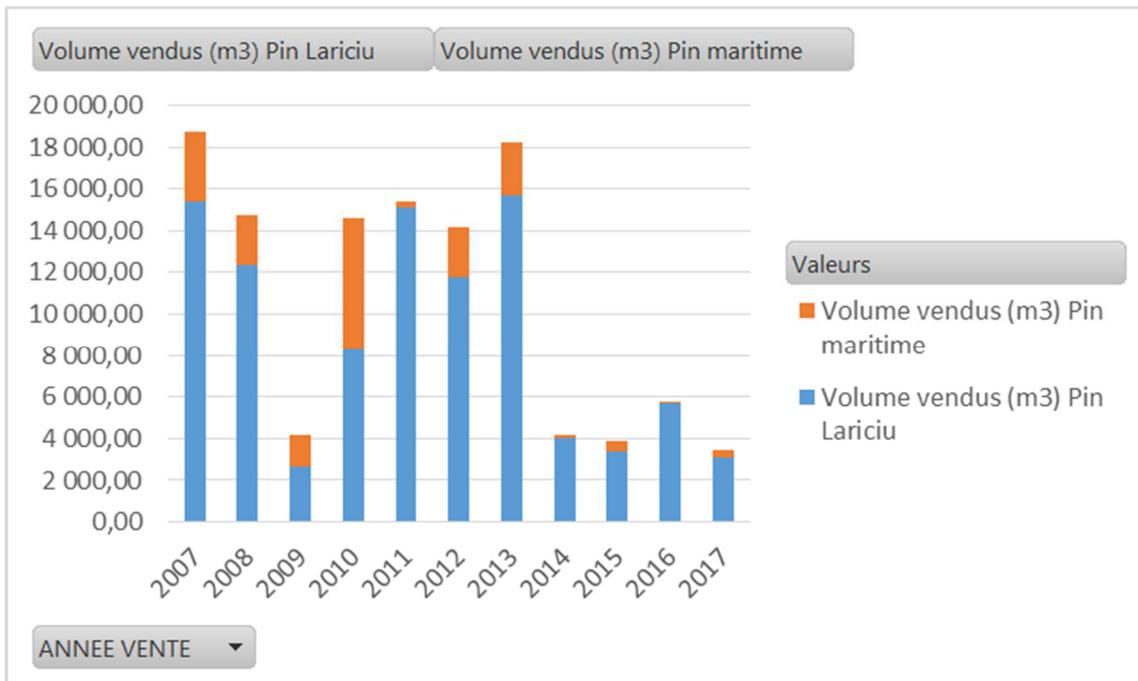


Schéma n° 3 : volumes de Pin lariciu et Pin maritime vendus en forêts territoriales de Corse entre 2007 et 2017 (ONF, 2017)

Sur l'ensemble de la ZPS, les séries (ou groupes) de production de bois couvrent 4 203 ha, soit à peine un tiers de sa superficie totale. Mais la répartition est assez inégale entre les massifs forestiers concernés.



Tableau n° 83: surfaces des habitats à Pin lariciu de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois

Unités de la ZPS	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Surface de ZPS en zone de production	% de ZPS en zone de production	Habitats à pin lariciu	% surface de l'unité	Habitats à pin lariciu en zone de production	% des habitats à pin lariciu en zone de production
Aitone	707	124	18%	222	31%	124	56%
Lonca	128	0	0%	12	2%	0	0%
Bavella – Sambuccu	1 795	530	30%	332	18%	332	100%
Bonifatu	1 147	0	0%	309	27%	0	0%
Calenzana Moncale	783	0	0%	0	0%	0	0%
Fangu	2 066	172	8%	202	10%	0	0%
L'Ospedale	568	568	100%	381	67%	381	100%
Libio	304	0	0%	0	0%	0	0%
Marmanu	886	391	44%	255	29%	102	40%
Melu	591	591	100%	487	82%	391	80%
Pineta	582	582	100%				
Pinetu	160	160	100%				
Rospa Sorba	774	595	77%	723	93%	595	82%
Tartagine – Melaghja	1 422	690	49%	610	43%	0	0%
Tavignanu	839	0	0%	578	69%	0	0%
Valduniellu	492	0	0%	180	37%	0	0%
Total	13 244	4 403	33%	4 293	32%	1 925	45%

Unités de la ZPS	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Surface de ZPS en zone de production	% de ZPS en zone de production	Habitats à pin maritime	% surface de l'unité	Habitats à pin maritime en zone de production	% des habitats à pin maritime en zone de production
Aitone	707	124	18%				
Lonca	128	0	0%				
Bavella – Sambuccu	1 795	530	30%	340	19%	16	5%
Bonifatu	1 147	0	0%	261	23%	0	0%
Calenzana Moncale	783	0	0%				
Fangu	2 066	172	8%	5	0%	0	0%
L'Ospedale	568	568	100%	80	14%	80	100%
Libio	304	0	0%				
Marmanu	886	391	44%	140	16%	0	0%
Melu	591	591	100%				
Pineta	582	582	100%	267	46%	267	100%
Pinetu	160	160	100%	142	89%	64	45%
Rospa Sorba	774	595	77%				
Tartagine – Melaghja	1 422	690	49%	68	5%	0	0%
Tavignanu	839	0	0%				
Valduniellu	492	0	0%				
Total	13 244	4 403	33%	1 304	10%	427	33%

Tableau n° 84 : surfaces des habitats à pin maritime de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois

Tableau n° 85 : surfaces des habitats à chêne vert de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois

Unités de la ZPS	Superficie concernée par la ZPS (ha)	Surface de ZPS en zone de production	% de ZPS en zone de production	Habitats à chêne vert	% surface de l'unité	Habitats à chêne vert en zone de production	% des habitats à chêne vert en zone de production
Aitone	707	124	18%	non représenté			
Lonca	128	0	0%	non représenté			
Bavella – Sambuccu	1 795	530	30%	179	10%	38	21%
Bonifatu	1 147	0	0%	84	7%	0	0%
Calenzana Moncale	783	0	0%	non représenté			
Fangu	2 066	172	8%	744	36%	0	0%
L'Ospedale	568	568	100%	56	10%	56	100%
Libio	304	0	0%	2	1%	0	0%
Marmanu	886	391	44%	1	0%	0	0%
Melu	591	591	100%	non représenté			
Pineta	582	582	100%	48	8%	0	0%
Pinetu	160	160	100%	non représenté			
Rospa Sorba	774	595	77%	non représenté			
Tartagine – Melaghja	1 422	690	49%	50	4%	0	0%
Tavignanu	839	0	0%	3	0%	0	0%
Valduniellu	492	0	0%	non représenté			
Total	13 244	4 403	33%	1 166	9%	94	8%

Ainsi une attention particulière devra être apportée à la gestion forestière des unités où la production de bois représente un fort pourcentage de la ZPS.

La mobilisation des bois peut se traduire aussi au travers de travaux post-incendie ou d'autres objectifs tels que la valorisation paysagère (ex. sur Bavella) ou la production végétale (châtaignes, glands). Lorsqu'un incendie vient à toucher une forêt publique (comme cela a été le cas en 2017 sur la FT Sant'Antone et la FT Marmanu), le propriétaire peut décider d'effectuer plusieurs types d'opérations sylvicoles : des travaux d'urgence en abattage d'arbres dangereux, une valorisation des bois ayant encore une valeur commerciale (qui décroît avec le temps) et des travaux de reconstitution des peuplements. Ces travaux peuvent avoir des conséquences indirectes sur les effectifs ayant résisté à l'incendie et donc sur la conservation à long terme de l'espèce sur cet espace forestier. La mise en œuvre de ces travaux nécessite donc de prévoir en amont des mesures spécifiques pour limiter la perte d'attractivité des peuplements forestiers plus ou moins épargnés.

Un des enjeux de gestion de ce DocOb sera, en lien avec le monitoring des populations de sittelles post-incendie, d'établir un cahier des charges détaillant précisément les modalités de réalisation des travaux sylvicoles post-incendie afin d'assurer des possibilités de maintien et/ou de retour le plus rapidement possible des populations de sittelle sur les zones perturbées.

6.3. LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (CODE FSD : G01.02 ET G01.03)

Les forêts territoriales qui composent la ZPS occupent un large éventail de milieux naturels et de contextes anthropiques. On peut passer d'une forêt peu accessible et faiblement fréquentée (FT de Libiu) à une forêt possédant un attrait touristique majeur (FT de L'Ospedale). Malgré la diversité de « cas particuliers », au regard des spécificités biologiques liées à l'avifaune, il existe des risques de dérangement des espèces ou de dégradation de leurs habitats.

Toute activité en forêt territoriale doit faire l'objet d'une demande de concession auprès de la Collectivité de Corse ; l'avis de l'ONF (en tant que gestionnaire) est demandé par le propriétaire. Ceci permet de « contrôler » les activités se déroulant en forêt et de pouvoir agir pour en limiter ou éviter les impacts négatifs en proposant des solutions alternatives le cas échéant.

Que ce soit sur terre, dans les cours d'eau ou dans les airs, les activités de pleine nature sont en constante augmentation. Ainsi, un développement non maîtrisé peut engendrer le dérangement des espèces, notamment pendant la période critique de reproduction. Pour exemple, des partenariats ont été mis en place entre les organismes gestionnaires et des administrations et/ou structures associatives afin d'assurer la préservation des sites de reproduction du gypaète barbu (convention nationale DREAL – Armée de l'Air et partenariat PNRC – fédération corse de montagne et d'escalade).

Lors de la mise en œuvre du document d'objectifs, il conviendra de mettre en place, pour l'ensemble du site (avec une déclinaison spécifique pour chaque unité) une charte Natura 2000 permettant la conclusion de partenariats entre tous les acteurs locaux, et ce afin de réduire ou éviter toute perturbation des espèces ou dégradation de leurs habitats.

6.4 LA CHASSE

L'activité cynégétique, bien que peu importante au sein des forêts territoriales et de la ZPS en particulier, peut avoir dans certains cas un impact négatif sur les espèces d'avifaune. En effet, la fréquentation humaine induite, par sa répétition et les parcours hors des sentiers, peut déranger des espèces durant leur période d'installation ou de reproduction. De plus, le bruit causé par les tirs peut aussi « effrayer » les oiseaux si ceux-ci sont réalisés trop près des sites de nidification.

De manière indirecte, le plomb contenu dans les cartouches peut se retrouver introduit dans la chaîne alimentaire animale (animaux blessés non retrouvés, restes de cadavres laissés sur place...). Ainsi, les animaux charognards, et donc aussi les oiseaux (gypaète, aigle, autour des palombes notamment) qui s'alimentent auprès de ces ressources facilement disponibles, sont exposés à des doses plus ou moins importantes de plomb. Le risque de saturnisme est un élément essentiel à étudier pour la gestion de ces populations d'oiseaux, car pouvant impacter la survie des individus ou les capacités de reproduction des espèces.

6.5 LES MENACES D'ORDRE PHYTOSANITAIRE

Le Département de la Santé des Forêts (DSF) a été créé en 1989 ; il est en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises. Le DSF s'organise en cinq pôles interrégionaux et permet de répondre à plusieurs objectifs, à savoir le suivi de l'évolution et de l'impact des ravageurs des forêts, et la détection et l'identification d'éventuels problèmes émergents.

En Corse, on compte 6 « correspondants observateurs » (CO) issus de divers organismes (DDTM, ONF, CRPF). Le bilan 2016 fait état des problèmes phytosanitaires rencontrés en Corse.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	perspectives 2017
toutes essences	sécheresse							=
	résineux							
	processionnaire du pin							-
	cochenille du pin maritime							+
	autres cochenilles du pin maritime							+
	champignon des aiguilles (<i>Dothistroma sp</i>)							+
	armillaire sp							=
	<i>Sphaeropsis sapinea</i>							=
	scolytes sp							+
feuillus	défoliateurs précoces							=
	cynips du châtaigniers							=
	capricorne asiatique							-
	Bombyx disparate							-
	Altise du chêne							-
	Graphiose de forme							=

Tableau n° 86 : intensité des principaux problèmes phytosanitaires forestiers depuis 5 ans (DSF, 2016)



6.5.1 *Matsucoccus feytaudi*

La cochenille du pin Maritime a été détectée pour la première fois en Corse en 1994, dans la forêt territoriale de Pinetu. Depuis cette date, l'aire de répartition ne cesse d'augmenter. En 1997, sa présence est détectée dans la vallée d'Ascu et aux alentours du Col d'Ominanda (Corté). L'avancée annuelle de l'épidémie est de l'ordre de 2,6 km/an (suivi par piégeage phéromonal (DSF, INRA)).

Cet insecte colonise spécifiquement le pin maritime, dès que l'écorce est craquelée (8-10 ans). Les premiers symptômes sont liés à l'activité des larves et des femelles adultes. Le prélèvement de la sève élaborée (riche en éléments nutritifs) s'accompagne de l'injection simultanée d'enzymes digestives à effet toxique.



Photo n° 32 : pin maritime en FT de Pinetu touché par Matsucoccus : écoulement de résine (ONF, 2017)

L'affaiblissement de l'arbre se traduit par un rougissement des aiguilles, d'abord localisé à la base du houppier puis gagnant la totalité de la cime. La colonisation se caractérise également par de fins écoulements de résine. Cette évolution favorise les attaques d'insectes xylophages secondaires (pyrales, scolytes) qui entraînent la mort de l'arbre.

Le suivi de l'évolution de *Matsucoccus* est réalisé à partir de 35 placettes permanentes et un réseau de pièges à phéromones placés aux limites de l'aire de répartition actuelle. Le bilan fait état d'une faible progression de la mortalité des peuplements de pin maritime suivis par placettes permanentes et une progression de l'espèce dans le nord-ouest de la Corse du Sud.

Les moyens de lutte

L'INRA suit l'épidémie et étudie les mesures préventives et curatives à mettre en œuvre.

Des méthodes sont proposées, dont certaines sont en cours de validation.

Il s'agit d'utiliser :

- le piégeage de masse des mâles à l'aide de phéromones de synthèse,
- la résistance de l'arbre : on sélectionne les arbres les plus vigoureux et les plus résistants, ceux dont l'écorce est la plus épaisse, éliminant ainsi les arbres les plus sensibles (élimination des ressources privilégiées),
- les prédateurs : plusieurs études et thèses ont démontré l'efficacité d'un autre prédateur naturel (*Iberorhizobius rondensis*) en opposition à la punaise (*Elatophilus nigricornis*) précédemment étudiée qui présentait des problèmes de maintien de population en milieu naturel (versus laboratoire). Cet insecte (une coccinelle ibérique), strictement inféodé à *Mastuccoccus feytaudi* participe à la régulation naturelle du ravageur dans la péninsule ibérique.

La CDC a demandé à l'INRA de poursuivre les dossiers d'autorisation d'introduction d'espèce pour éventuellement permettre la lutte avec *Iberorhizobius rondensis* au niveau national. Cette démarche se poursuit avec de bonnes chances d'aboutissement (DSF, 2016).

6.5.2 Les enjeux de la veille sanitaire

Les modifications climatiques actuelles vont entraîner inévitablement une évolution des contraintes phytosanitaires sur les essences forestières. Le réseau de surveillance du DSF constitue un moyen efficace pour la détection de phénomènes émergents.

7. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS COMPOSANT LA ZPS

7.1 SYNTHÈSE DES EFFECTIFS DES ESPÈCES D'OISEAUX PRIORITAIRES

<i>Espèces</i>	<i>Effectif global sur la ZPS</i>	<i>Effectif total estimé en Corse</i>	<i>% population régionale</i>
Autour des palombes (couples)	11 à 14	56 à 70	14 à 23 %
Aigle royal (couples)	15 à 18	59	25 à 31 %
Sittelle corse (territoires)	349	1 554 à 2 196	17 à 24 %
Gypaète barbu (individus)	10 à 12	13 à 15	66 à 80 %
Faucon pèlerin (couples)	données incomplètes	55 à 70	ss objet

Tableau n° 87 : effectifs globaux estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'ensemble de la ZPS

Espèces	Sittelle corse	
Unités	Effectifs (territoires)	Commentaires
Aitone - Lonca	17	10 données de 2004 sur Aitone et 7 données de 2007 sur Lonca
Bavella Sambuccu	18	données de 2004
Bonifatu - Calenzana Moncale	10	données de 2004 et 2015
Fangu	3	données de 2014
L'Ospedale	6	données de 2004
Libiu	8	données de 2017 - 2018
Marmanu	12	données de 2018
Melu	96	données de 2016
Pineta	1	données de 2018
Pinetu	0	non concerné
Rospa Sorba	97	données de de 2009
Tartagine Melaghja	15	données de 2018
Tavignanu	54	données de 2004 (inventaire partiel en 2018 avec 23 territoires)
Valduniellu	12	données de 2014 - 2015
Total	349	
% population Corse	17 à 24 %	

Tableau n° 88 : effectifs estimés de Sittelle corse pour chaque unité de la ZPS

Espèces	Autour des palombes	
Unités	Effectifs (couples)	Commentaires
Aitone - Lonca	1 à 2	Nids en FC Evisa et FT Lonca
Bavella Sambuccu	inconnu	pas de données
Bonifatu - Calenzana Moncale	1	Nid en FT Bonifatu
Fangu	1	Nid d'Omita
L'Ospedale	inconnu	observation d'individus
Libiu	inconnu	pas de données
Marmanu	1 à 2	Observation d'individus
Melu	1	Site de nidification suivi annuellement
Pineta	1	Nid trouvé en 2018
Pinetu	1	Site de nidification suivi annuellement
Rospa Sorba	1	Observation d'individus
Tartagine Melaghja	1	Site de nidification suivi annuellement
Tavignanu	1	Site de nidification suivi annuellement
Valduniellu	1 à 2	Observation d'individus
Total	11 à 14	
% population Corse	16 à 25 %	

Tableau n° 89 : effectifs estimés d'Autour des palombes pour chaque unité de la ZPS

Espèces	Aigle royal	
Unités	Effectifs (couples)	Commentaires
Aitone - Lonca	1 à 2	Sites de nidification suivis annuellement
Bavella Sambuccu	1	Sites de nidification à proximité de la ZPS
Bonifatu - Calenzana Moncale	3	Sites de nidification à proximité de la ZPS
Fangu	1 à 2	Sites de nidification à proximité de la ZPS
L'Ospedale	0	fréquentation occasionnelle
Libiu	1	Sites de nidification à proximité de la ZPS
Marmanu	2	Sites de nidification à proximité de la ZPS
Melu	1 à 2	zones de chasse sur zones ouvertes
Pineta	1 à 2	fréquentation occasionnelle
Pinetu	0	fréquentation occasionnelle
Rospa Sorba	0	fréquentation occasionnelle
Tartagine Melaghja	1 à 2	Sites de nidification suivis annuellement
Tavignanu	1	Sites de nidification à proximité de la ZPS
Valduniellu	1	zones de chasse sur zones ouvertes
Total	15 à 18	
% population Corse	25 à 30 %	

Tableau n° 90 : effectifs estimés d'Aigle royal pour chaque unité de la ZPS

Espèces	Gypaète barbu	
Unités	Effectifs (individus)	Commentaires
Aitone - Lonca	4 à 8	Fréquentation par couples territoriaux du Fangu, Popolasca, et individus adultes non appariés et immatures
Bavella Sambuccu	2 à 3	Fréquentation ponctuelle par individus adultes et immatures
Bonifatu - Calenzana Moncale	2 à 4	Présence d'un point de nourrissage en limite de ZPS / Fréquentation par couples territoriaux de Bonifatu et du Fangu
Fangu	2	Fréquentation par couple territorial du Fangu
L'Ospedale	inconnu	Fréquentation ponctuelle possible
Libiu	3 à 5	Fréquentation par individus adultes et immatures
Marmanu	3 à 5	Fréquentation ponctuelle
Melu	4 à 6	Fréquentation par couples territoriaux de Popolasca et Restonica, et individus immatures
Pineta	inconnu	Fréquentation ponctuelle possible
Pinetu	inconnu	Fréquentation ponctuelle possible
Rospa Sorba	1 à 2	Fréquentation probable par coupe territorial de la Restonica
Tartagine Melaghja	4 à 6	Fréquentation par couples territoriaux de Bonifatu et du Fangu, et individus immatures
Tavignanu	4 à 6	Fréquentation par couples territoriaux de Popolasca et Restonica, et individus immatures
Valduniellu	2 à 4	Fréquentation par couple territorial de Popolasca et individus immatures
Total	10 à 12	
% population Corse	66 à 80 %	

Tableau n° 91 : effectifs estimés de Gypaète barbu pour chaque unité de la ZPS

Espèces	Faucon pèlerin	
Unités	Effectifs (couples)	Commentaires
Aitone - Lonca	1	Observation d'individus
Bavella Sambuccu	inconnu	Pas de données
Bonifatu - Calenzana Moncale	1	Observation d'individus
Fangu	1	Observation d'individus
L'Ospedale	inconnu	Pas de données
Libiu	inconnu	Pas de données
Marmanu	inconnu	Observation d'individus
Melu	inconnu	Observation d'individus
Pineta	inconnu	Pas de données
Pinetu	inconnu	Pas de données
Rospa Sorba	inconnu	Pas de données
Tartagine Melaghja	1	Observation d'individus
Tavignanu	1	Observation d'individus
Valduniellu	inconnu	Pas de données
Total	Estimation impossible	
% population Corse	données trop incomplètes	

Tableau n° 92 : effectifs estimés de Faucon pèlerin pour chaque unité de la ZPS

7.2 SYNTHÈSE DES FACTEURS DE CONTRAINTE POTENTIELLE

Unités	Importance des facteurs de contraintes potentielles sur chaque unité						
	Modification de l'habitat			Dérangement des espèces			
	Incendies	Agriculture Pastoralisme	Attaques phytosanitaires	Gestion forestière	Chasse	Activités motorisées / survol d'aéronefs	Activités de pleine nature
Aitone - Lonca	Orange	Blue	Blue	Orange	Light Blue	Blue	Blue
Bavella Sambuccu	Red	Blue	Red	Orange	Light Blue	Orange	Light Blue
Bonifatu - Calenzana Moncale	Red	Blue	Light Blue	Blue	Blue	Orange	Light Blue
Fangu	Red	Blue	Blue	Blue	Blue	Light Blue	Blue
L'Ospedale	Red	Blue	Red	Orange	Light Blue	Blue	Light Blue
Libiu	Orange	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Marmanu	Red	Green	Blue	Orange	Light Blue	Blue	Blue
Melu	Orange	Blue	Blue	Orange	Light Blue	Light Blue	Blue
Pineta	Red	Blue	Red	Orange	Light Blue	Blue	Blue
Pinetu	Red	Blue	Red	Blue	Blue	Blue	Blue
Rospa Sorba	Red	Blue	Blue	Orange	Light Blue	Orange	Blue
Tartagine Melaghja	Red	Blue	Blue	Blue	Green	Light Blue	Blue
Tavignanu	Orange	Blue	Blue	Blue	Blue	Orange	Blue
Valduniellu	Orange	Blue	Blue	Blue	Blue	Light Blue	Blue

Tableau n° 93 :
synthèse des
facteurs de
contraintes
potentielles
pour chaque
unité de la ZPS

7.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Classification des enjeux correspondant aux priorités de mise en œuvre des actions spécifiques à chaque espèce, suivant 3 principaux critères :

- contrainte forte pouvant impacter l'espèce et/ou son habitat
- nécessité d'amélioration des connaissances de l'espèce (suivi, recherche...)
- nécessité d'interventions pour l'espèce

Unités	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour l'espèce				
	Sittelle corse	Autour des palombes	Aigle royal	Faucon pèlerin	Gypaète barbu
Aitone - Lonca	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi des sites de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Monitoring de population Maintien des milieux ouverts
Bavella Sambuccu	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Préservation de la quiétude du site de reproduction	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Bonifatu - Calenzana Moncale	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Suivi du site de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Préservation de la quiétude du site de reproduction
Fangu	Illet de population isolé	suivi du site de nidification	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Maintien des milieux ouverts
L'Ospedale	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Détermination de la présence de l'espèce	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Libiu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Maintien des milieux ouverts	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Marmanu	Monitoring post-incendie	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Melu	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi du site de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Pineta	Prescriptions spécifiques sylviculture	Suivi du site de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Pinetu	non concernée	Suivi du site de nidification	Pas de couples à proximité	Très peu d'habitats favorables	Fréquentation très épisodique
Rospa Sorba	Prescriptions spécifiques sylviculture	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Tartagine Melaghja	Monitoring post-incendie	Suivi du site de nidification	Suivi des sites de nidification	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances
Tavignanu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Limitation du dérangement par survol d'aéronefs	Amélioration des connaissances	Limitation du dérangement par survol d'aéronefs
Valduniellu	Evaluation qualité habitat à Pin lariciu	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances	Amélioration des connaissances

Tableau n° 94 : Synthèse de la cotation des enjeux et objectifs principaux de gestion pour chaque unité de la ZPS

LISTE DES TABLEAUX		
Numéro	Intitulé	Page
1	Répartition et localisation de la ZPS sur les différents massifs forestiers de Corse	14
2	Objectifs cibles de désignation des arbres favorables à la biodiversité dans les peuplements de Pin lariciu	22
3	Surface des ZAL existantes au sein de la ZPS	25
4	Coupures Actives en pinède au sein de la ZPS	26
5	Pinèdes prévues en autorésistance des peuplements au sein de la ZPS	27
6	Grands types d'habitats naturels pour l'ensemble de la ZPS	43
7	Intérêts écologiques des principaux habitats de la ZPS pour l'avifaune prioritaire du site	45
8	Habitats naturels pour l'unité « forêts territoriales d'Aitone et Lonca »	49
9	Extrait de l'état d'assiette de l'aménagement de la forêt territoriale d'Aitone : coupes prévues concernant la ZPS	51
10	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité « d'Aitone – Lonca »	55
11	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité d'Aitone – Lonca	57
12	Cotation des enjeux et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité d'Aitone - Lonca	61
13	Habitats naturels pour l'unité « Bavella Sambucu »	65
14	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 2 - forêt territoriale de Bavella Sambucu	67
15	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 3 - forêt territoriale de Bavella Sambucu	68
16	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Bavella Sambucu »	72
17	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de Bavella Sambucu	76
18	Cotation des enjeux et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de Bavella Sambucu	78
19	Habitats naturels de l'unité « forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale »	81
20	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Bonifatu et Calenzana Moncale »	85
21	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de Bonifatu et Calenzana Moncale	87
22	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité « forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale	90

23	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale du Fangu »	93
24	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du Fangu	97
25	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité du Fangu	99
26	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité du Fangu	101
27	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale de L'Ospedale »	104
28	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 1 - forêt territoriale de L'Ospedale	107
29	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 2 - forêt territoriale de L'Ospedale	107
30	Coupes martelées entre 2011 et 2017 en forêt territoriale de L'Ospedale - réserves d'arbres à haute valeur écologique	108
31	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « L'Ospedale »	110
32	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « L'Ospedale »	112
33	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de « L'Ospedale »	114
34	Habitats naturels pour l'unité de « Libiu »	117
35	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Libiu »	119
36	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Libiu »	121
37	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de « Libiu »	122
38	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale de Marmanu »	124
39	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 3 - forêt territoriale de Marmanu	126
40	Coupes martelées entre 2011 et 2018 en forêt territoriale de Marmanu- réserves d'arbres à haute valeur écologique	127
41	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Marmanu »	130
42	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Marmanu »	132
43	Cotation de l'enjeu et objectif principal pour chaque espèce sur l'unité de « Marmanu »	134
44	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale du Melu »	137
45	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 1 - forêt territoriale du Melu	139
46	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 2 - forêt territoriale du Melu	140
47	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du « Melu »	143
48	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité du « Melu »	145
49	Enjeux de gestion pour l'unité du « Melu »	147

50	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale de Pineta »	149
51	Etat d'assiette prévisionnel des coupes de régénération - forêt territoriale de Pineta	151
52	Etat d'assiette prévisionnel des coupes d'amélioration - forêt territoriale de Pineta	152
53	Bilan des coupes exploitées entre 200 et 2016 en forêt territoriale de Pineta	153
54	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Pineta »	155
55	Evaluation des des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Pineta »	157
56	Enjeux de gestion pour l'unité de « Pineta »	159
57	Habitats naturels pour l'unité de « Pinetu »	162
58	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Pinetu »	166
59	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Pinetu »	167
60	Enjeux de gestion pour l'unité de « Pinetu »	167
61	Habitats naturels pour l'unité « forêt territoriale de Rospa Sorba »	170
62	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 1 - forêt territoriale de Rospa Sorba	172
63	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 2 - forêt territoriale de Rospa Sorba	173
64	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 3 - forêt territoriale de Rospa Sorba	173
65	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Rospa Sorba »	177
66	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Rospa Sorba »	178
67	Enjeux de gestion pour l'unité « forêt territoriale de Rospa Sorba »	179
68	Habitats naturels pour l'unité de « Tartagine Melaghja »	182
69	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 1 - forêt territoriale de Tartagine Melaghja	186
70	Etat d'assiette prévisionnel des coupes - série 2 - forêt territoriale de Tartagine Melaghja	186
71	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Tartagine Melaghja »	189
72	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Tartagine Melaghja »	190
73	Cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité de « Tartagine Melaghja »	192
74	Habitats naturels pour l'unité du « Tavignanu »	195
75	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité du « Tavignanu »	198
76	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité du « Tavignanu »	200

77	Cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité du « Tavignanu »	202
78	Habitats naturels pour l'unité de « Valduniellu »	205
79	Effectifs estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Valduniellu »	209
80	Evaluation des facteurs de contraintes potentielles pour l'unité de « Valduniellu »	212
81	Cotation de l'enjeu et objectif principal de gestion pour l'unité de « Valduniellu »	213
82	Volumes de pin lariciu et pin maritime vendus en forêts territoriales de Corse entre 2007 et 2017	217
83	Surfaces des habitats à Pin lariciu de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois	219
84	Surfaces des habitats à Pin maritime de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois	220
85	Surfaces des habitats à chêne vert de la ZPS situés en séries (ou groupes) de production de bois	221
86	Intensité des principaux problèmes phytosanitaires forestiers depuis 5 ans	223
87	Effectifs globaux estimés des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'ensemble de la ZPS	226
88	Effectif estimé de Sittelle corse pour chaque unité de la ZPS	227
89	Effectif estimé d'Autour des palombes pour chaque unité de la ZPS	228
90	Effectif estimé d'Aigle royal pour chaque unité de la ZPS	229
91	Effectif estimé de Gypaète barbu pour chaque unité de la ZPS	230
92	Effectif estimé de Faucon pèlerin pour chaque unité de la ZPS	231
93	Synthèse des facteurs de contraintes potentielles pour chaque unité de la ZPS	232
94	Synthèse de la cotation des enjeux et objectif principal de gestion pour chaque unité de la ZPS	233

LISTE DES GRAPHIQUES

Numéro	Intitulé	Page
1	Exigences et prescriptions environnementales à appliquer en forêts publiques bénéficiant du régime forestier	20
2	Volumes de bois (toutes essences confondues) vendus et délivrés en forêts publiques entre 2005 et 2016	211
3	Volumes de Pin lariciu et pin maritime vendus en forêts territoriales de Corse entre 2007 et 2017	212

LISTE DES CARTES

Numéro	Intitulé	Page
1	Localisation des sites Natura 2000 en Corse	11
2	Localisation de la ZPS 9410113 au niveau régional	13
3	Etat du foncier pour le secteur du Fangu	15
4	Etat du foncier pour le secteur de Bonifatu - Calenzana	16
5	Distribution géographique de la sittelle corse jusqu'en 2015	29
6	Localisation de la ZPS sur les forêts territoriales d'Aitone et Lonca	46
7	Cartographie des habitats de l'unité l'unité « d'Aitone et Lonca »	50
8	Localisation des parquets de régénération prévus à l'aménagement – territoires de sittelle potentiellement concerné	52
9	Périmètre de l'étude PRMF du massif Lonca-Serriera-Aitone	53
10	Répartition des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité « d'Aitone et Lonca »	56
11	Zones de sensibilité majeure (ZSM) des sites d'aigle royal sur le massif d'Aitone Lonca	59
12	Suivi GPS des déplacements du gypaète « Ercu » sur le massif d'Aitone Lonca	61
13	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Bavella Sambucu	62
14	Cartographie des habitats pour l'unité de « Bavella Sambucu »	66
15	Cartographie des séries d'aménagement pour la forêt territoriale de Bavella Sambucu	69
16	Ouvrages DFCI sur l'unité de « Bavella Sambucu »	71

17	Répartition des espèces d'oiseaux prioritaires pour l'unité de « Bavella Sambucu »	73
18	Sites de fréquentation touristiques sur le massif de Bavella Sambucu	75
19	Localisation de la ZPS sur les forêts de Bonifatu et Calenzana Moncale	79
20	Cartographie des habitats de l'unité de « Bonifatu et Calenzana Moncale »	82
21	Périmètre de l'étude PRMF du massif forestier de Bonifatu	84
22	Avifaune prioritaire de l'unité de « Bonifatu et Calenzana Moncale »	86
23	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Fangu	91
24	Cartographie des habitats de l'unité du Fangu	94
25	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale du Fangu	96
26	Avifaune prioritaire de l'unité du Fangu	98
27	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de L'Ospedale	102
28	Cartographie des habitats de l'unité de « L'Ospedale »	105
29	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de L'Ospedale	106
30	Ouvrages DFCI sur l'unité de « L'Ospedale »	109
31	Avifaune prioritaire de l'unité de « L'Ospedale »	111
32	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Libiu	115
33	Cartographie des habitats de l'unité de « Libiu »	118
34	Avifaune prioritaire de l'unité de « Libiu »	120
35	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Marmanu	123
36	Cartographie des habitats de l'unité de « Marmanu »	125
37	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Marmanu	127
38	Périmètre de l'étude PRMF du massif de Ghisoni Marmanu	128
39	Impact de l'incendie du 27 octobre 2017 sur la population de sittelle présente dans la ZPS	129
40	Avifaune prioritaire de l'unité de « Marmanu »	131
41	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Melu	135
42	Cartographie des habitats de l'unité du « Melu »	138
43	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale du Melu	140
44	Périmètre de l'étude PRMF du massif Restonica - Tavignanu	141
45	Ouvrages DFCI sur l'unité du « Melu »	142

46	Avifaune prioritaire de l'unité du « Melu »	144
47	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Pineta	148
48	Cartographie des habitats de l'unité de « Pineta »	150
49	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Pineta	152
50	Evolution des territoires de sittelte entre 1997 et 2018 pour l'unité de « Pineta »	155
51	Avifaune prioritaire pour l'unité de « Pineta »	156
52	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Pinetu	160
53	Cartographie des habitats de l'unité de « Pinetu »	163
54	Périmètre de la zone d'étude du PLPI du massif de la Casaluna	165
55	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Rospa Sorba	168
56	Cartographie des habitats de l'unité de « Rospa Sorba »	171
57	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Rospa Sorba	174
58	Ouvrages DFCI prévus sur la forêt territoriale de Rospa Sorba	175
59	Cartographie des territoires de sittelte sur la forêt territoriale de Rospa Sorba	176
60	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Tartagine Melaghja	180
61	Cartographie de l'incendie de 2000 sur le massif de Tartagine Melaghja	183
62	Cartographie des habitats de l'unité de « Tartagine Melaghja »	184
63	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Tartagine Melaghja	185
64	Localisation de la RCFS de Tartagine sur la forêt territoriale de Tartagine Melaghja	187
65	Avifaune prioritaire de l'unité de « Tartagine Melaghja »	189
66	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale du Tavignanu	193
67	Cartographie des habitats de l'unité du « Tavignanu »	196
68	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale du Tavignanu	197
69	Avifaune prioritaire de l'unité du « Tavignanu »	199
70	Localisation de la ZPS sur la forêt territoriale de Valduniellu	203
71	Cartographie des habitats de l'unité de « Valduniellu »	206
72	Cartographie des séries de l'aménagement de la forêt territoriale de Valduniellu	207
73	Périmètre de l'étude PRMF du massif de Valduniellu	208
74	Avifaune prioritaire de l'unité de « Valduniellu »	210

LISTE DES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Numéro	Intitulé	Page
1	Sittelle corse devant sa loge en forêt territoriale de Valduniellu	28
2	Autour des palombes cyrno-sarde adulte	32
3	Jeunes Autours des palombes au nid	34
4	Aigle royal	35
5	Gypaète barbu adulte	38
6	Faucon pèlerin adulte	41
7	Forêt territoriale d'Aitone : vallon de Casterica	47
8	Forêt territoriale d'Aitone : vallon du Spurtellu	47
9	Forêt territoriale de Lonca : vue de la ZPS depuis Capu a Cùccula	48
10	Forêt territoriale de Bavella Sambucu : vue élargie de la forêt territoriale	63
11	Forêt territoriale de Bavella Sambucu : canton du Sambucu	63
12	Forêt territoriale de Bonifatu : canton de Frassigna	80
13	Forêt communale de Calenzana Moncale : vallon de Melaghja	80
14	Forêt territoriale du Fangu : vallon d'E Rocce	92
15	Forêt territoriale du Fangu : vue éloignée de la ZPS depuis Bocca Melza	92
16	Forêt territoriale de L'Ospedale : vue de la ZPS depuis Punta di Corbu	103
17	Forêt territoriale de L'Ospedale : futaie de pin lariciu au col de Mela	103
18	Forêt territoriale de Libiu : vue interne de la ZPS	116
19	Forêt territoriale de Libiu : futaie de pin lariciu	116
20	Forêt territoriale du Melu : vue de la forêt territoriale depuis le Tavignanu	136
21	Forêt territoriale du Melu: vue de la forêt territoriale depuis Bocca Aleri	136
22	Forêt territoriale de Pinetu : futaie pin maritime sur maquis de chêne vert et arbousier dans le secteur de Cima d'Alpa	161
23	Forêt territoriale de Pinetu: futaie de pin maritime – secteur de Bocca Torra	161

24	Forêt territoriale de Rospa Sorba : futaie de pin lariciu	169
25	Forêt territoriale de Rospa Sorba : sapinière du plateau de Caralba	169
26	Forêt territoriale de Tartagine Melaghja : vue de la ZPS depuis Bocca Tartagine	181
27	Forêt territoriale de Tartagine Melaghja : vue de la ZPS depuis la Rd 963	181
28	Forêt territoriale du Tavignanu : falaises rocheuses du vallon de Bruscu	194
29	Forêt territoriale du Tavignanu: vallon de Castagnolu	194
30	Forêt territoriale de Valduniellu : vue du secteur de Punta a e Cricche depuis le canton de Paratella	204
31	Forêt territoriale de Valduniellu : futaie de pin lariciu en mélange avec le bouleau – secteur de Capu Valendru	204
32	Pin maritime en forêt territoriale de Pinetu touché par Matsucoccus : écoulement de résine	224

Principales références bibliographiques

Aten. 2012. *Mesurer l'état de conservation des habitats.* Espaces naturels n°40, octobre 2012.

Arrizabalaga P., Fournier P., Prodon R., Seguin, J.-F. & Thibault J.-C. 2002. *L'avifaune reproductrice des futaies de Pin lariciu dans l'île de Corse, Méditerranée occidentale.* Revue forestière française 54, 131-142.

Barbet-Massin, M. et Jiguet, F. 2011. *Back from a predicted climatic extinction of an island endemic: a future for the corsican nuthatch.* www.plosone.org. [En ligne] mars 2011. Volume 6/ Issue 3/ e18228.

Biotope, 2011. *Evaluation du plan de restauration de l'autour des palombes cyrno-sarde en Corse.* Commande de la Dreal Région Corse, novembre 2011. 73 pages

Cibois A. Pasquet E. & Thibault J.-C. 2013. *Connaître les capacités de dispersion de la sittelle corse pour apprécier son aptitude à faire face à la fragmentation de son habitat (étude complémentaire).* Parc naturel régional de Corse et Département Systématique & Evolution du Muséum national d'Histoire naturelle.

Commission européenne. 2000. *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE).* Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

Comolet -Tirman J., Siblet J.Ph & Touroult J., 2012. *Evaluation et rapportage au titre de l'article 12 de la Directive Oiseaux – Notes explicatives et lignes directrices pour la période 2008-2012.* Rapport SPN 2012-34, Service du Patrimoine Naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 82 pages.

De Turckheim B. & Bruciamacchie M. 2005. *La futaie irrégulière - Théorie et pratique de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature.* Edisud, 286 p.

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) – région Corse, 2013. *Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies.* DRAF Corse, 125p.

European commission, DG Environment, Nature and biodiversity. 2007. *Interpretation manual of european union habitats EUR 27.* European union, juillet 2007, 142 pages.

Gamisans, J. 1999. *La végétation de la Corse.* Edisud, 391 pages.

Gamisans, J. & Jeanmonod. 2007. *Flora Corsica.* Edisud.

Jactel H. 2002. *Lutte contre la cochenille du pin maritime en Corse – Programme triennal 2002 – 2004.* Rapport Final, 26 pages.

Jactel H., Halder I., Kerdelhue., Yart A., Vetillard F., Branco M., Menassieu P. 2008. *Rapport final du programme quadriennal 2005 – 2008.* Surveillance de l'invasion biologique de la Corse par la cochenille du Pin maritime *Matsucoccus feytaudi* et recherche de méthodes de lutte contre l'insecte ravageur. INRA. 70 pages.

Menassieu P., Burbani C., Carcreff E., INRA. 1998. *La cochenille du Pin Maritime (Matsucoccus feytaudi) en Corse. Surveillance et expérimentations.* Laboratoire d'entomologie forestière, Gazinet, 41 Pages.

Mnhn, Mede, Maaf. 2012. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Tomes 1, 3, 5, 6, 7 et 8.* La Documentation française, 2012.

Moneglia P. 2003. *Etude sur la fructification du Pin lariciu (Pinus nigra lariciu) comme ressource alimentaire hivernale de la sittelle corse (Sitta whiteheadi).* Mémoire de DEA. Université de Corse, Corte.

Moneglia P. & Thibault J.-C. 2004. *Conséquences sur l'avifaune de l'incendie de l'été 2003 dans les forêts de Melaghja et Tartagine. 2ème rapport : cartographie des territoires de sittelle corse (Sitta whiteheadi) (mars 2004-août 2004).* Rapport adressé à l'Office national des forêts (Unité environnement, Corte) à la suite d'une commande de la DIREN de Corse.

Moneglia P., Besnard A., Thibault J.-C. & Prodon R. 2009. *Habitat selection of the Corsican nuthatch (Sitta whiteheadi) after a fire.* Journal of Ornithology 150, 577-583.

Moneglia P., Besnard A., Thibault J.-C. & Prodon R. 2009. *Conséquences du feu sur l'effectif de deux populations de sittelle corse.* Bulletin Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse (726-727).

Office de l'environnement de la Corse (OEC), 2010. *La sittelle corse : gestion et conservation de l'espèce et de son habitat le Pin lariciu. Bilan et perspectives dans le cadre du Plan national de restauration de la sittelle corse.* Actes du séminaire des 23-24-25 juin 2009.

Office National des Forêts (ONF), 1976. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Lonca. 1977 – 2006.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse.

ONF, 2001. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Pineta. 2002 – 2016.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 95 pages + cartes et annexes

ONF, 2003. *Aménagement forestier. Forêt territoriale d'Aitone. 2004 – 2018.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 96 pages + cartes et annexes

ONF, 2003. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de L'Ospedale. 2004 – 2018.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 140 pages + cartes et annexes

ONF, 2004. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Marmanu. 2005 – 2019.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 46 pages + cartes et annexes

ONF, 2005. *Typologie descriptive des peuplements de montagne en région Corse, Pin lariciu et essences associées.* Office national des forêts. 39 pages.

ONF, 2005. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Rospa Sorba. 2006 – 2025.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 126 pages + cartes et annexes

ONF, 2006. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Bavella Sambucu. 2007 – 2021.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 103 pages + cartes et annexes

ONF, 2006. *Aménagement forestier. Forêt territoriale du Melu. 2007 – 2026.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 103 pages + cartes et annexes

ONF, 2006. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Valduniellu. 2007 – 2036.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 98 pages + cartes et annexes

ONF 2006. *Contribution à la conduite des peuplements de Pins lariciu et habitats associés ; tome 1 Patrimoine et richesse.* LIFE 00NAT/F/7273: 250 p

ONF 2006. *Contribution à la conduite des peuplements de Pins lariciu et habitats associés ; tome 2 enjeux et gestion.* LIFE 00NAT/F/7273: 271 p

ONF, 2007. *Aménagement forestier. Forêt territoriale du Fangu. 2008– 2027.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 84 pages + cartes et annexes

ONF, 2007. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Pinetu. 2008 – 2022.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 65 pages + cartes et annexes

ONF, 2007. *Aménagement forestier. Forêt territoriale du Tavignanu. 2008 – 2027.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 69 pages + cartes et annexes

ONF, 2010. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Tartagine Melaghja. 2011 – 2025.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 96 pages + cartes et annexes

ONF 2011. *Schéma régional d'aménagement des forêts corses 2011.* Office national des forêts : 315 p

ONF, 2015. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Bonifatu. 2016 – 2035.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 147 pages + cartes et annexes

ONF, 2015. *Aménagement forestier. Forêt communale de Calenzana Moncale. 2016 – 2035.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 105 pages + cartes et annexes

ONF, 2016. *Aménagement forestier. Forêt territoriale de Libiu. 2017 – 2036.* Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse. 96 pages + cartes et annexes

ONF, 2017. *Guide technique « Vieux bois et bois mort ».* Office National des Forêts, Direction Générale. 101 pages.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (SMPNRC), 2009. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9412004 « Haute vallée du Fangu ».* Arrêté préfectoral n° 2009 – 156 – 6 du 5 juin 2009 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9412005 « Haute vallée du Fiume Grossu ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9410084 « Vallée de la Restonica ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9410107 « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9412002 « Haute vallée de la Scala di a Santa Regina ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9412003 « Cirque de Bonifatu ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

SMPNRC, 2012. *Document d'objectifs Natura 2000 du site ZPS FR 9412006 « Haute vallée du Verghellu ».* Arrêté préfectoral n° 2012109 – 0007 du 18 avril 2012 portant validation du document.

Piémont F. 2004. *Conséquences sur l'avifaune de l'incendie de l'été 2003 dans les forêts de Melaghja et Tartagine. 2^{ème} rapport : survie différentielle du Pin lariciu et du pin maritime après incendie.* Rapport adressé à l'Office national des forêts (Unité Environnement, Corté) à la suite d'une commande de la DIREN de Corse.

Prodon J.-C. & Thibault J.-C. 2009. *Evaluation du Plan de restauration sur la sittelle corse. Parc naturel régional de Corse et Ecole pratique des hautes Etudes.* Commande de la DIREN de Corse.

Terraz, L. et al. 2008. *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000.* ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

Seguin J.-F., Thibault J.-C., Torre J. 2003. *Plan de restauration de l'autour des palombes cyrno-sarde en Corse.* Direction de la nature et des paysages (Ministère de l'environnement) et Parc naturel régional de Corse. Commande du 13 septembre 1999, validé le 1er mars 2003. 43 pages.

Thibault J.-C., Seguin J.-F. & Norris K. 2000. *Plan de restauration de la sittelle corse. 1-61.* Direction de la nature et des paysages (Ministère de l'environnement) et Parc naturel régional de Corse.

Thibault J.-C. & Prodon R. 2004. *Conséquences sur l'avifaune de l'incendie de l'été 2003 dans les forêts de Melaghja et Tartagine. 1er rapport : les conséquences immédiates de l'incendie (septembre 2003 – février 2004).* Rapport adressé à l'Office national des forêts (Unité environnement, Corté) à la suite d'une commande de la DIREN de Corse.

Thibault J.-C., Hacquemand D. & Pellegrini H. 2005. *Les sittelles corses dans les Zones de Protection Spéciales bénéficiant du régime forestier. Pour une gestion conservatoire des habitats à Pin lariciu » (LIFE 00NAT/F/7273).*

Thibault J.-C., Hacquemand D., Moneglia P., Pellegrini H., Prodon R., Recorbet B., Seguin J.-F. & Villard P., 2010. *Distribution and population size of the Corsican Nuthatch (Sitta whiteheadi).* *Bird Conservation International 0:1-8.* BirdLife International, 2010.

Torre F. 2014. *Contribution à une sylviculture du Pin lariciu (Pinus nigra subsp lariciu, Maire) compatible avec la conservation de la sittelle corse (Sitta whiteheadi, Sharpe 1884).* Mémoire de thèse. Ecole Pratique des Hautes Etudes. 98 pages + annexes.

Vallauri D., Andre J., Dodelin B., Eynard-Machet R., Rambaud D., coordonnateurs. 2005. *Bois mort et à cavités : une clé pour les forêts vivantes.* Editions TEC & DOC. 405 p.

Vennetier & al. 2010. *Les conséquences possibles des changements climatiques sur la forêt de Pin lariciu et la sittelle corse.* CEMAGREF.

Villard P. 2001. *Ecologie alimentaire hivernale de la sittelle Corse Sitta whiteheadi Winter foraging ecology of the Corsican nuthatch Sitta whiteheadi* Contrat n°00/D88 du Parc naturel régional de Corse avec la Direction de la Protection de la Nature et des Paysages. 18 p.

Villard P. 2008. *La sittelle corse dans un habitat sub-optimum : la futaie de Pin maritime. Biogéographie et Ecologie des Vertébrés.* Ecole pratique des Hautes Etudes, Montpellier.